

HISTOIRE

DE L'EUROPE

AU XVIe SIÈCLE.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

HISTOIRE
DE L'EUROPE
AU XVIE SIÈCLE,

PAR A. FILON,

MAITRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE A L'ÉCOLE NORMALE
ET PROFESSEUR AU COLLÉGE CHARLEMAGNE.

TOME SECOND.

PARIS
CHEZ L. HACHETTE,
LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12.

1838

HISTOIRE
DE L'EUROPE
AU XVIe SIECLE.

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE INTÉRIEURE DE L'EUROPE, DEPUIS LA RÉFORME DE LUTHER JUSQU'A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'histoire du Christianisme. — État de l'Église romaine au commencement du seizième siècle. — Luther. — Principe de la réforme.

Le sentiment religieux, aussi naturel à l'homme que le sentiment même de son existence, s'est produit sous des formes diverses, selon les temps et selon les lieux. Aux premières époques de l'histoire,

II

tandis que l'Égypte, la Grèce et Rome, obéissant au génie des peuples méridionaux, reconnaissaient partout des divinités locales et leur élevaient des temples, des autels, des statues, les hommes du Nord, les Celtes, les Germains, les Scandinaves, conservaient dans leur âme l'idée vague de l'Être infini, et, loin de lui sculpter des images ou de l'emprisonner dans des enceintes, ils lui donnaient pour séjour ou pour temple les nuages, l'Océan, les forêts. Et ce contraste ne venait pas seulement de la volonté des peuples, mais de la différence des climats. Dans le Midi, le culte de la nature est sinon imposé, du moins conseillé à l'homme par la beauté de la nature elle-même. Dans les pays froids, au contraire, l'homme, ne recevant du dehors que des impressions tristes, goûte moins les signes extérieurs, et se recueille en lui-même pour se nourrir de sa pensée. Cependant le christianisme paraissait destiné à rallier tous les climats à une foi commune. En effet il venait rappeler, dans sa pureté première, l'idée religieuse si chère aux peuples septentrionaux; en même temps il permettait les emblèmes, si nécessaires aux imaginations méridionales, pourvu que ces emblèmes fussent adorés non pour eux-mêmes, mais pour l'idée qu'ils représentaient. Tant que le christianisme resta ce que Dieu l'avait fait, c'est-à-dire esprit et intel-

ligence dans la doctrine, amour et charité dans la pratique, les schismes, les hérésies ne furent que de rares exceptions, et les protestations individuelles vinrent se briser contre le faisceau de l'unité catholique.

On peut distinguer plusieurs époques dans l'histoire de l'Église. La première, c'est celle de l'Église naissante et persécutée; c'est le temps où la pureté, la simplicité, la constance des premiers chrétiens contrastaient, d'une manière si frappante, avec la corruption, l'orgueil et la mollesse auxquels sacrifiait le monde ancien. Le Christ était venu revendiquer les droits éternels de la raison sur les sens, de l'esprit sur la matière. Ceux qui croyaient étaient tous unis ensemble, et tout ce qu'ils possédaient était commun entre eux. Ils vendaient leurs terres et leurs biens, et ils en distribuaient le produit à chacun, selon ses besoins[1]. Ils se réunissaient à certains jours marqués, et s'engageaient à suivre jusqu'à la mort la parole de leur maître, c'est-à-dire, à respecter la vérité, la justice, la pudeur, à repousser jusqu'à l'ombre d'une mauvaise pensée, à rendre le bien pour le mal, à se dévouer même pour leurs ennemis[2].

(1) Actes des apôtres, chap. II, vers 44 et 45.

(2) Les païens eux-mêmes ont rendu justice aux mœurs des

Comme la charité était ardente et pénétrait tous les cœurs, de même la doctrine était simple et entrait d'elle-même dans les esprits. Le culte, d'accord avec la morale et la doctrine, n'était surchargé ni de pompeuses cérémonies, ni de minutieuses pratiques. Mais ce que nous devons surtout remarquer, c'est qu'alors on mettait la doctrine avant les pratiques et les mœurs avant la doctrine. Le catéchumène était soumis à une épreuve qui durait deux ans et quelquefois davantage. Pour l'admettre dans le sein de l'Église, on ne regardait pas seulement s'il accomplissait les pratiques et s'il savait la loi, mais s'il corrigeait ses mœurs, et l'on en vit dont le baptême fut différé jusqu'à la mort[1]. On suivait la maxime de Platon,

premiers chrétiens. On connaît la lettre de Pline-le-Jeune à Trajan (Epist. X, 97). « Affirmabant hanc fuisse summam culpæ suæ vel erroris, quòd essent soliti, stato die, ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem, seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent ». Voilà ce que la loi romaine poursuivait au temps des Empereurs, comme elle avait jadis poursuivi, au temps de la république, la société des Bacchanales, dont les membres s'engageaient par serment à violer toutes les lois divines et humaines.

(1) Eusèbe, Hist. eccles. liv. VI, chap. 15. — Origen. in Luc. homil. 8.

qui avait dit, en véritable précurseur du christianisme : « Le service divin ne consiste point dans les offrandes et dans les présents, mais dans une disposition sincère à suivre la volonté divine, et à faire soi-même par des actions vertueuses son bonheur et celui d'autrui [1]. » Le même philosophe se plaignait que de son temps il y eût à Athènes deux espèces d'impies : « Les uns nient la réalité de la Providence et se moquent des serments, des sacrifices, enfin de tous les actes du service divin ; et cependant ils n'en détestent pas moins les actions injustes, et ils vivent aussi honnêtement que les plus zélés adorateurs de la Divinité. Les autres, qui ne croient pas davantage, tombent dans toutes sortes d'excès et de méchancetés ; mais ils cachent leur incrédulité sous de vaines pratiques, et font accroire aux faibles qu'avec certains sacrifices et certaines cérémonies, on peut effacer la peine due à ses fautes et se procurer une vie heureuse après la mort du corps [2]. » Ne dirait-on pas que ces paroles sont extraites d'un père de l'Eglise ? Elles sont pourtant textuellement tirées de la *République* de Platon. La cité qu'avait rêvée le philosophe fut réalisée dans ce

(1) Platon, Euthyphron.
(2) Platon, République, liv. II.

qu'elle avait de praticable par la république religieuse des premiers chrétiens.

Nous n'avons pas besoin de rappeler avec quel courage et quelle humilité tout ensemble les disciples du Christ affrontaient la mort pour confesser leur doctrine, eux qui se résignaient pendant toute leur vie à la plus mauvaise fortune, qui ne s'inquiétaient point des choses de la terre, et qu'on n'avait jamais vus se révolter contre les plus mauvais empereurs. Au second âge de l'Eglise, quand, après tant d'épreuves, elle obtint non pas seulement la liberté, mais la puissance, sans être aussi unie et aussi héroïque que dans les premiers jours, elle usa de son pouvoir dans l'intérêt de l'humanité, et interposa sa médiation tutélaire entre l'empire et les barbares. Toutes ces richesses que les princes et les peuples entassaient dans les églises ou dans les monastères, étaient considérées non comme la propriété personnelle des évêques ou des abbés, mais comme un dépôt destiné à guérir toutes les souffrances, à soulager toutes les infortunes. De là ces fondations d'hôpitaux, les uns pour les enfants, les autres pour les vieillards, d'autres pour les malades, d'autres pour les étrangers et pour les passants. Et, en fait de pauvres ou de malades, on ne distinguait pas du chrétien l'hérétique ou le païen. Ce n'était pas le croyant,

c'était l'homme même que l'on voulait sauver. L'empereur Julien rendit cette justice à ceux dont il combattait les opinions. Dans sa lettre à Arsace, pontife de Galatie, ce prince attribue les progrès du christianisme à trois causes principales : à l'hospitalité envers les étrangers, au soin des sépultures et à la gravité des mœurs. « Il ne faut pas, dit Julien, que les Galiléens nous fassent rougir, en nourrissant à la fois les leurs et les nôtres. » Et il engage Arsace à rivaliser d'humanité avec les chrétiens ; il l'autorise à ouvrir des asiles publics, et à prélever pour les pauvres une partie des impôts[1]. Mais pour agir il faut croire, pour croire il faut vivre, et le paganisme n'était plus qu'un cadavre, que la parole de l'empereur ne pouvait ranimer.

Quand les richesses affluèrent dans l'Église, elle se permit un luxe innocent, destiné à réjouir la multitude par des spectacles solennels. L'or, l'argent, les pierres précieuses commençaient à briller dans les nouveaux temples ; mais tous ces ornements passaient souvent en bonnes œuvres, surtout dans les temps de calamités publiques. Au commencement du cinquième siècle, la famine désolait les environs de Toulouse : l'évêque de cette ville, Exupère, après avoir distribué tous ses

(1) Julian. Epist. XLVIII.

biens, qui étaient considérables, vendit les croix d'or et les vases ciselés, pour donner du pain à son peuple, et il fut réduit à célébrer l'office sur un autel dépouillé, avec une croix de bois; et il s'en allait par la ville, portant aux malades l'hostie dans un panier d'osier et le vin sacré dans un calice de verre. L'évêque de Nola, saint Paulin, après avoir tout vendu, se vendit lui-même pour racheter le fils d'une femme veuve. Ainsi les trésors de l'Eglise et la personne même du prêtre appartenaient aux malheureux, et, selon la chrétienne expression de l'abbé Fleury, tout cédait à l'entretien des temples vivants du Saint-Esprit[1].

Ce ne sont point les richesses ni la puissance qui corrompent; la philosophie ancienne le répétait avec raison. Les choses extérieures ne sont ni bonnes ni mauvaises en elles-mêmes : tout dépend de la volonté qui les met en œuvre, et qui en use bien ou mal. Si l'Église romaine fut obéie et respectée dans la première moitié du moyen-âge, c'est qu'elle conserva, après sa victoire, quelque chose de la pureté des anciens jours; c'est qu'elle se servit de son pouvoir et de ses richesses, comme elle aurait dû toujours le faire, non dans l'intérêt particulier de ses ministres, mais dans l'intérêt général de la civilisation et de l'humanité.

(1) Fleury, Mœurs des chrétiens, chap. 51.

Il vint un temps où l'Eglise voulut s'approprier ce qu'avait refusé son fondateur, tous les royaumes de la terre. Le moine Hildebrand, devenu pape, écrivait à la nation germanique : « Que l'empereur ne s'imagine plus que l'Eglise lui est soumise comme une esclave; mais qu'il sache qu'elle lui commande en souveraine[1]. » Il prétendait donner ou retirer l'empire comme un fief dépendant du Saint-Siége, et il s'écriait en plein concile : « De la part de Dieu tout-puissant, je défends à Henri IV de gouverner le royaume teutonique et l'Italie. Je délie les chrétiens du serment qu'ils lui ont prêté, et je leur défends à tous de le servir comme roi[2]. » Mais du moins cette ambition était ennoblie par des projets de réforme universelle. Grégoire VII, élevé dans la règle d'une austère discipline, voulait épurer les mœurs de la chrétienté tout entière; il flétrissait le scandale des cours; les princes qu'il condamnait étaient presque tous condamnés par l'opinion des peuples, et, dans cet âge de fer où la force décidait tout, l'anathème pontifical était un frein salutaire pour les nobles et pour les rois. Alors le pontife croyait

(1) Non ultrà putet sanctam Ecclesiam sibi subjectam ut ancillam, sed prælatam ut dominam. (Gregorii VII epist., lib. IV, ep. 3.)

(2) Bernried, Vita Gregorii VII, ap. Muratori, t. III.

au Dieu dont il était le représentant, il se reconnaissait soumis lui-même à la loi qu'il prêchait au monde, et, comme a dit un éloquent orateur[1], sa doctrine n'avait point à rougir de ses actions.

Au seizième siècle, au contraire, la papauté, la tête et l'exemple du monde catholique, n'était plus qu'une royauté temporelle, qui semblait abandonnée de l'esprit divin. Alexandre VI, qui était à lui-même son dieu, avait mis dans la chaire de saint Pierre toutes les passions humaines. Jules II, qui avait ceint le glaive et qui entrait dans les villes par la brèche, ressemblait plutôt à un consul romain qu'au pasteur de la chrétienté. Léon X, leur successeur, sans avoir la profonde immoralité du premier ou la triomphante énergie du second, n'avait ni le cœur assez pur, ni le bras assez fort pour conjurer l'orage qui commençait à gronder. Ce pontife, de la puissante maison des Médicis, nourri dans les honneurs de l'Église (il avait été fait cardinal à quatorze ans), avait mené une conduite assez régulière en apparence jusqu'à son avénement au pontificat; mais une fois pape, et il le fut à trente-six ans, il ne prit plus la peine de jeter aucun voile sur la licence de ses mœurs. Au milieu de ses désordres, il resta fidèle aux tradi-

(1) Massillon, Carême.

tions des Médicis : il encouragea les savants, les artistes et les poëtes. On le voyait assister à la Sophonisbe du Trissin, applaudir aux comédies licencieuses de Machiavel, ou faire représenter les ouvrages de Plaute et ressusciter au Vatican l'ancienne comédie latine. C'était assez pour illustrer son nom et son siècle ; ce n'était point assez pour sauver l'Église, et pour rétablir les mœurs, la discipline et la foi.

Léon X lisait peu la Bible, et le cardinal Bembo, qui empruntait à Cicéron ses locutions païennes, *Deorum immortalium beneficiis,* recommandait à Sadolet de ne pas se perdre le goût par la lecture de saint Paul[1]. Encouragée par de tels exemples, la liberté de penser n'a plus de bornes en Italie. Tandis que l'on continue de bâtir des églises, la philosophie ruine la base de toute croyance. Les uns, comme Pomponat de Mantoue, doutent de l'immortalité de l'âme, ou du moins prétendent qu'on ne peut la prouver par les lumières de la raison[2] ; les autres, tels que Cisalpini d'Arezzo, interprètent Aristote à la manière d'Averroès : ils soutiennent que Dieu n'est pas la cause, mais le

(1) Omitte has nugas, non enim decent gravem virum tales ineptiæ. (Bemb. Epist.)

(2) Petri Pomponatii tractatus de Immortalitate animæ, Bononiæ, 1516.

fond même du monde, la substance universelle d'où tout vient et où tout va[1]. Quand le pouvoir ecclésiastique voulut arrêter ces doctrines, il était trop tard: l'athéisme et le panthéisme avaient fait irruption non-seulement en Italie, mais dans Rome et jusque dans le sein du consistoire[2]. Sans doute il y avait encore des croyants parmi les prêtres, et le nombre en augmenta plus tard, quand la lutte eut retrempé l'Eglise; mais, au moment où s'engagea le combat, il y avait dans les hauts rangs du clergé incrédulité et corruption. Pour ces ministres dégénérés, les images n'étaient plus que des idoles, et ils ne sacrifiaient qu'à leurs passions, c'est-à-dire à ces dieux de chair et de sang que le Christ était venu détrôner.

Saint Bernard avait prévu cette décadence, quand il s'écriait au temps des croisades: «Oh!

(1) Andreæ Cisalpini quæstiones peripateticæ.

(2) Tria paucissimi Romæ credunt, animarum immortalitatem, communionem sanctorum et infernorum pœnas. Existimo enim, si animam crederent immortalem, utique eam excoleret quisque, ejusque commodis inserviret; nunc corporis voluptatem in tantum sectantur, ut animam premant modis omnibus. Illam verò beatorum communionem si quid facerent, etiam ejus participes esse vellent. Porrò de pœnis inferorum vel verbum dicere, inter præclaros hos Quirites, pro anili est fabulâ. (Ulrich de Hutten, Trias Romana, dialogue publié sous le pontificat de Léon X.)

qui me donnera de mourir en voyant l'Église de Dieu telle qu'elle était dans les premiers jours[1] ! » Pour remédier au mal, il fallait une réforme paisible, régulière, accomplie dans l'Eglise et par l'Eglise. Les conciles de Constance et de Bâle parurent entrer dans cette voie : ils se proposaient, c'était la formule consacrée, de *réformer l'Eglise dans son chef et dans ses membres*. Mais les papes ne purent s'entendre avec les conciles : les conciles déposaient les papes ; les papes ne voulaient point reconnaître les canons des conciles. La guerre était au sein du sanctuaire. Dès lors on put prévoir que la réforme viendrait du dehors, et triompherait par la violence. « On se jettera sur nous, écrivait le cardinal Césarini au pape Eugène IV, quand on verra que nous promettons en vain de nous corriger.... La coignée est à la racine, l'arbre penche, et, au lieu de le soutenir pendant que nous le pourrions encore, nous précipitons sa chute ; Dieu nous ôte la vue de nos périls, comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir ; le feu est allumé devant nous, et nous y courons[2]. » Wicleff avait donné le signal en Angleterre ; Wicleff inspira Jean Huss, et la Bohême retentit de ce cri :

(1) S. Bernard. Epist. 257.

(2) Cesarini Epist. apud Æn. Sylvium, Commentar. de gestis Basiliens. concil.

Guerre au pape et guerre aux images! Un concile arrêta Jean Huss, et le livra au bras séculier, qui le fit périr par le feu; mais le réformateur devait être vengé. Quand le dernier des Gracches, a dit un tribun moderne, tomba sous les coups des patriciens, avant d'expirer il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius : ainsi Jean Huss ne périt pas tout entier; de ses cendres sortit Luther, et la Rome moderne fut ébranlée comme l'ancienne.

Martin Luther était né à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, en 1483, l'année même où Savonarole commença ses prédications à Florence. Après avoir fait ses premières études à Eisenach, il entra, en 1501, à l'université d'Erfurth. Il s'occupa d'abord de la science du droit; mais son ardente imagination se trouva mal à l'aise dans le dédale des lois humaines, et, voulant remonter à leur source, il quitta la jurisprudence pour la théologie. En 1505, il vit un de ses amis, frappé de la foudre, tomber mort à ses pieds; il fit vœu de se faire moine s'il échappait, et quatorze jours après il était dans le couvent des Augustins. Il y resta, malgré les prières et les larmes de sa famille, et ses hautes facultés se développèrent dans le silence du cloître. C'est là qu'il se forma à l'exercice de la parole, et qu'il recueillit cette immense

érudition dont il devait s'armer plus tard contre la papauté.

Luther avait entendu raconter, dans son enfance, les crimes des Borgia et les scandales de l'Eglise. Sous Jules II, il fit un voyage en Italie; il vit de ses propres yeux ce belliqueux pontife, luttant, non plus comme au moyen-âge pour la propagation de la foi, mais pour l'agrandissement de son royaume temporel. Il remarquait qu'en Italie, comme en Allemagne et dans presque toute l'Europe, les couvents et les évêchés avaient des revenus qui augmentaient sans cesse, et que ces revenus, au lieu d'être comme autrefois consacrés au bien du peuple, n'étaient plus que des instruments de luxe et de vanité[1]. Le culte lui paraissait une forme vaine, la doctrine une lettre morte qui avait besoin d'être renouvelée par l'esprit. Le prêtre répétait les paroles sacrées sans se mettre en peine de les comprendre et de les expliquer; et cependant, au moin-

(1) Au quinzième et même au quatorzième siècle, plusieurs princes de l'Europe avaient fait de vains efforts pour réformer, dans leurs Etats, les mœurs du clergé. L'empereur Charles IV écrivait, en 1359, à l'archevêque de Mayence : « De Christi patrimonio, ludos, hastiludia et torneamenta exercent; habitum militarem cum prætextis aureis et argenteis gestant et calceos militares; comam et barbam nutriunt, et nihil quod ad vitam et ordinem ecclesiasticum spectet ostendunt. »

dre signe de doute ou d'incrédulité, il appelait à son aide le bras du pouvoir séculier. La justice, qui ne doit connaître que des actes, informait contre les opinions et pénétrait dans le sanctuaire de la conscience. Les tribunaux ecclésiastiques eux-mêmes, qui n'auraient dû prononcer que des peines spirituelles, étaient prodigues de supplices, et les conciles faisaient dresser des bûchers. Grégoire VII avait donné, dès le onzième siècle, le dangereux exemple d'appeler le glaive au secours de la foi. « Mon cher fils, écrivait-il à Guillaume de Normandie, la foi divine te montre en peu de mots ce qu'il te convient de faire : Maudit soit l'homme qui épargne son glaive et qui l'écarte du sang! c'est-à-dire, qui se refuse à faire périr pour la doctrine ceux qui vivent dans la chair [1]. » C'était d'après ces principes, aussi contraires à l'humanité qu'au christianisme bien entendu, que l'inquisition d'Espagne s'était organisée, dans les dernières années du quinzième siècle.

Un esprit bien différent commençait à se manifester dans le nord de l'Allemagne, et surtout dans la nouvelle université que l'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage, avait fondée à Wittemberg. C'était une des premières universités où le plato-

(1) Gregorii VII Epist. ad Guilelm.

nisme eut triomphé de la scolastique[1]. La philosophie du moyen-âge n'était pas sortie du cercle que la théologie romaine avait tracé autour d'elle, et la restauration des doctrines platoniciennes était un symptôme d'affranchissement. Platon avait déjà été invoqué dans cette période de tourmente morale et d'anarchie intellectuelle, qui sépara la chute du paganisme du triomphe de la religion chrétienne. Tandis que les partisans de l'ancien culte cherchaient à le retremper dans la doctrine platonicienne, les docteurs de l'Église nouvelle reconnaissaient dans le génie du philosophe comme une lueur de la foi qu'ils annonçaient au monde. Et en même temps une nouvelle secte philosophique se parait du nom de Platon: les néo-platoniciens prétendaient, en renouvelant son système, le concilier avec ceux qui l'avaient précédé ou suivi. Ces témoignages opposés ne prouvaient-ils pas que toutes les grandes questions de Dieu, de l'homme et de la nature avaient été traitées dans ses livres, et que le germe de toute vérité s'y trouvait déposé?

Nommé professeur à l'université de Wittemberg,

(1) L'Allemagne ne faisait ici que suivre l'exemple de l'Italie, où Marcile Ficin avait relevé la philosophie platonicienne dès le milieu du quinzième siècle. Cosme de Médicis avait fondé une académie platonique à Florence, vers 1460.

Luther étudiait Platon avec ardeur, et l'enseignait avec enthousiasme. Il avait toujours deux livres sur la table où il travaillait : Platon et la Bible; et, en les ouvrant au hasard, il s'étonnait des rapports qu'il découvrait entre ces deux livres dont la forme est si différente. En regard de cette parole de l'Ecclésiaste : « Elevez-vous vers les choses invisibles; car l'œil n'est point rassasié de ce qu'il voit, ni l'oreille de ce qu'elle entend[1], » il trouvait cette parole du philosophe : « Nous sommes des esclaves enchaînés dans des prisons souterraines, tant que nous vivons dans le corps et pour le corps, et que nous cherchons à découvrir la nature des choses par le moyen de nos sens[2]. » Ici, le λόγος ou la raison qui vient de Dieu, et qui est la loi même de nos jugements et de nos actions; là, le Verbe éternel, de qui procède toute parole, et qui parle au dedans de nous. Dans Platon, la prévision du juste couvert d'opprobre et condamné à la mort des esclaves; dans l'Evangile, la Passion du Christ et la réalité du sacrifice. Telles étaient les merveilleuses analogies que le génie de Luther saisissait avidement entre la Bible et Platon.

Mais lequel de ces deux livres fallait-il suivre de

(1) Ecclésiaste, chap. I.
(2) Platon, République, liv. VII.

préférence et prendre pour règle de foi? Quand l'esprit de son temps, son caractère et son éducation n'auraient pas fait à Luther une nécessité de conserver le texte sacré, il n'aurait pu s'empêcher d'apercevoir entre le Christ et Platon une différence qui devait suffire à décider son choix : cette différence, c'est celle qui existe naturellement entre tout philosophe et tout fondateur de religion. Platon aimait la vérité, mais pour la connaître plus que pour l'appliquer. Il se gardait bien de se mêler aux flots populaires, et de prendre les hommes corps à corps pour les corriger. Il comparait dédaigneusement le peuple d'Athènes à un champ stérile qui ne produisait que de mauvaises herbes, à un vieillard décrépit qui retombait dans la faiblesse et le radotage des enfants, ou bien encore à un troupeau de bêtes féroces, dont on ne pouvait approcher sans en être dévoré [1]. Il se tenait à l'écart, se conservant pur, et contemplant de loin les naufrages. Le Christ, au contraire, ne quitte point le peuple d'où il est sorti; il va traînant après lui tout ce qui souffre sur la terre : les pauvres, les malades, les femmes, les vieillards, les enfants. Et, loin de les repousser, il les appelle pour les consoler : *Sinite parvulos*

(1) Platon, Républ. liv. VI. — Cicéron, Epist. ad famil. I, 9.

venire ad me. Même différence dans le style et dans le langage : le style du philosophe, ordinairement plein d'images et d'harmonie, est quelquefois obscur et subtil; le langage de l'Evangile est toujours simple et succinct. Platon ne pose une vérité qu'après l'avoir déduite, et, une fois qu'elle est posée, il en tire rigoureusement toutes les conséquences : c'est par la dialectique qu'il conduit au monde invisible[1]. Le Christ y conduit par la foi, c'est-à-dire qu'il établit des principes sans y arriver par la logique, et sans en tirer les conséquences qu'ils contiennent. De là une différence, qui s'explique naturellement, dans l'influence qu'ont exercée les deux doctrines. La doctrine philosophique ne pouvait s'adresser qu'à un petit nombre d'esprits assez nets et assez réfléchis pour suivre les opérations de la logique, et rebâtir eux-mêmes tout l'édifice de leurs connaissances. La doctrine religieuse s'adressait à tous, en posant quelques axiomes faciles à saisir et d'accord avec la raison, *cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde*[2].

Voilà pourquoi Luther se renferma rigoureusement dans l'Ecriture-Sainte, et n'en sortit jamais.

(1) Platon, République, liv. VII.

(2) St. Jean, Évang., chap. I, vers. 9.

Mais, ce texte une fois admis, il réclama le droit de l'interpréter librement. Cette prétention ne nous semble pas bien hardie, à nous qui avons fait table rase et tout remis en question; mais, au seizième siècle, elle avait à combattre le préjugé reçu et l'autorité établie. Le clergé romain, bien différent du clergé des anciens jours[1], se réservait le monopole de la loi, et ne permettait pas au peuple de l'approfondir. La Bible était comme ces chapitres du Koran en tête desquels le prophète a mis des lettres mystérieuses, dont il est défendu aux fidèles de pénétrer le sens. Et non-seulement le prêtre ne permettait pas l'interprétation du texte sacré, mais il en défendait la lecture. Pendant le moyen-âge, cette défense avait été d'autant mieux exécutée que l'immense majorité de la population européenne ne savait pas lire. Il était d'ailleurs assez coûteux de se procurer un manuscrit de la Bible. Mais quand l'imprimerie fut in-

(1) Dans les premiers temps de l'Église, on rencontrait, même parmi les laïques, des hommes qui savaient l'Écriture-Sainte par cœur. On a trouvé plusieurs saints enterrés avec la Bible sur la poitrine. Saint Chrysostôme rapporte qu'encore de son temps plusieurs femmes portaient l'Évangile suspendu à leur cou, en guise d'ornement. (Fleury, Mœurs des Chrétiens, chap. VII.)

ventée, les choses changèrent de face. L'autorité spirituelle et le pouvoir politique prétendirent quelque temps enchaîner l'art nouveau auquel appartenait l'avenir. En France, le parlement de Paris fit saisir les premiers livres qui avaient été apportés dans cette ville par des facteurs de Mayence, et l'on dit même que ces facteurs furent accusés de magie. A Rome, l'imprimerie fut d'abord regardée comme une invention diabolique, et Alexandre VI fonda, contre ce qu'il appelait les mauvais livres, la congrégation de l'*Index*. Cependant le premier ouvrage auquel on avait donné les honneurs de l'impression, c'était naturellement celui qui avait servi de base aux croyances de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain. La Bible fut imprimée pour la première fois en 1457. A partir de cette époque jusqu'au commencement du seizième siècle, le livre sacré, autrefois renfermé dans le sanctuaire, circula dans tous les rangs de la société, et entra, pour ainsi dire, dans le domaine public. C'était peu de le lire, chacun se mit à l'interpréter. C'était une conséquence inévitable de la lecture. Tel qui autrefois s'en rapportait à l'interprétation du prêtre, ayant le livre entre les mains, voulut le comprendre et l'expliquer selon ses propres lumières; et c'est ce droit d'in-

terprétation que réclama Luther. C'est en vertu de ce droit qu'il modifia les dogmes et la discipline de l'Eglise. Ainsi, liberté d'examen et de discussion dans le cercle de l'Ecriture, tel fut l'objet et la limite de la réforme au seizième siècle.

CHAPITRE II.

Vente des Indulgences.—Premières propositions de Luther.— Mort de Maximilien.—Election de Charles-Quint à l'empire. — Diète de Worms. — Luther au château de Wartbourg. — Développement de la doctrine luthérienne.

On sait à quelle occasion Luther descendit dans la lice : ce fut à propos de ces indulgences que Léon X faisait vendre en Europe pour suffire aux dépenses du Saint-Siége, et contribuer, ajoutait-il, aux frais de la croisade contre les Turcs [1]. Les indulgences sont le prix des mérites des saints, appliqués aux pécheurs par l'autorité du Pape. Plusieurs commençaient dès lors à douter que les mérites personnels pussent être ainsi suppléés; mais la question n'en était pas là [2]. Les conciles de

(1) Voyez t. I, page 499.

(2) Avant la querelle des indulgences, Luther avait déjà attaqué la doctrine de l'Église, comme l'atteste une discussion qui se trouve en tête de ses œuvres : *de viribus et voluntate hominis sine gratiâ, contra doctrinam papæ et sophistarum*, Wittemberg, 1516.

Latran et de Constance, en reconnaissant comme toute l'Église romaine le principe des indulgences, en avait formellement prohibé le trafic. Mais les papes se regardaient alors comme supérieurs aux conciles, et Léon X ne songeait qu'à combler le *déficit* du trésor pontifical. C'était l'archevêque électeur de Mayence qui dirigeait en Allemagne la prédication des indulgences; il les fit prêcher en Saxe par Jean Tetzel, dominicain qui s'associa plusieurs moines de son ordre. Le pis, ce fut que ces hommes, chargés d'une mission religieuse, s'en acquittèrent d'une manière toute profane. Ils allaient partout, vantant leur marchandise, et exagérant jusqu'au sacrilége la vertu des indulgences [1]. Quand les religieux avaient bien prêché, leurs commis faisaient la quête, et ces commis

(1) On sait jusqu'où alla l'extravagance de ces hommes, dont les paroles ne peuvent être considérées comme l'expression de la doctrine catholique au seizième siècle. Quiconque, disaient-ils, met au tronc de la croisade un teston ou la valeur pour une âme en purgatoire, il la délivre incontinent, et s'en va la dite âme tout droit en paradis. Cette proposition fut condamnée par la Sorbonne, le 6 mai 1518. (D'Argentré, Collect. judic., t. I.) — Avec une bulle du pape, disaient-ils encore, on ne peut jamais être damné, dans quelque position que l'on soit... Les indulgences absolvent à l'instant tout coupable, quel que soit son crime, *etiam si*, osaient-ils ajouter, *Matrem Domini stuprasset*. Voyez Sleidan, Seckendorff, etc.

avaient établi leurs bureaux dans des cabarets, où ils dissipaient une partie de la recette en débauches, à la vue des pauvres qui mouraient de faim dans la rue.

Le scandale était flagrant. Les augustins, qu'une vieille rivalité animait d'ailleurs contre les dominicains, se rendirent les organes de l'indignation publique. Staupitz, qui était à la fois supérieur des augustins et directeur de l'université de Wittemberg, ordonna à Luther d'écrire contre les vendeurs d'indulgences. Luther y était tout disposé. Après avoir vainement dénoncé le scandale à l'évêque de Brandebourg et à l'archevêque de Mayence, il s'adressa à l'opinion populaire. Le 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, il afficha, à l'église du château de Wittemberg, quatre-vingt-quinze propositions sur la question qui occupait alors tous les esprits : « Ce n'est point l'argent qui sauve les âmes. Il faut enseigner aux chrétiens à suivre Christ, leur chef, à travers les peines, les supplices et l'enfer même... Il faut enseigner aux chrétiens qu'à moins d'avoir le superflu, ils doivent garder pour leur famille le nécessaire, et ne rien dépenser pour leurs péchés... Il faut enseigner aux chrétiens que si le pape connaissait les exactions des prêcheurs de pardon, il aimerait mieux que la basilique de Saint-Pierre tombât en cendres, plu-

tôt que de la construire avec la chair et les os de ses brebis... Le vrai trésor de l'Église, c'est le saint évangile[1]. »

Tetzel répondit aux quatre-vingt-quinze propositions de Luther, par cent dix propositions qu'il fit afficher à Francfort-sur-l'Oder[2]. « Les fidèles, disait-il, ne sont pas dispensés des bonnes œuvres par l'efficacité des indulgences ; néanmoins le pape peut libérer de toute peine ; car son pouvoir est établi sur ces paroles divines : *Ce que vous remettrez sera remis.* » Tetzel ne se contenta point de soutenir le droit du pape et le principe des indulgences : en sa qualité d'inquisiteur, il fit brûler les propositions de Luther. On lui rendit la pareille à Hall, en brûlant ses cent dix propositions. Au moment où la dispute commençait à s'échauffer, Luther hésitait ; il semblait effrayé du bruit qu'avaient fait ses premières propositions : « Je suis fâché, disait-il, de les voir tant imprimées, tant répandues ; il me reste à moi-même quelques doutes. J'aurais mieux prouvé certaines choses, j'en aurais omis d'autres, si j'avais prévu cela. » Luther n'avait point encore rompu avec l'Église. « Très Saint

(1) De pœnitentiâ et indulgentiis disputatio, Lutheri opera, t. I. — Mémoires de Luther, traduits et mis en ordre par M. Michelet, liv. I, chap. 2.

(2) Sleidan. Comment., lib. I.

Père, écrivait-il au pape, je me prosterne à vos pieds : me voici, avec tout ce que je suis et tout ce que j'ai. Donnez la vie ou la mort ; appelez, rappelez, approuvez, désapprouvez ; je reconnais votre voix pour la voix du Christ qui parle en vous [1]. »

Mais les idées, une fois lancées dans le monde, font leur chemin en dépit même de leurs auteurs. D'ailleurs Luther continuait de parler et d'écrire, tout en protestant de sa soumission au Saint-Siége. Il avait publié de nouvelles thèses sur la grâce, dont le principe était emprunté à saint Augustin, l'un de ses auteurs favoris : « Il est faux que l'appétit soit libre d'aller dans les deux sens : il n'est pas libre, mais captif... Il n'y a en la nature, par-devant Dieu, rien que concupiscence... L'unique disposition à recevoir la grâce, c'est le choix et la prédestination arrêtée par Dieu de toute éternité [2]. » Ces idées, reçues avidement par un grand nombre d'esprits, furent un nouvel aliment aux querelles théologiques qui divisaient l'Allemagne. L'université de Wittemberg prit parti pour Luther ; Mélanchton, Carlostad, Amsdorff se déclarèrent en sa faveur. Mais le doyen d'Ingolstad, Jean de Eck, se signala dans les rangs opposés. À Rome, le do-

(1) Luther. Epistol. ad Leon. X, in die SS. Trinitatis, 1518.

(2) Mémoires de Luther, liv. I, chap. 2.

minicain Sylvestre de Prierio réfuta les principes de Luther sur les indulgences et sur la grâce. Un autre dominicain, Jacques Hostraten, ne se contenta point d'argumenter : il supplia le pape d'employer le fer et le feu contre Luther. Mais il répugnait à Léon X, à ce pontife mondain et sceptique, d'intervenir dans ces débats. A ceux qui l'engageaient à considérer attentivement l'état de l'Allemagne, il répondait en souriant : *Ce n'est qu'une querelle de moines.* En effet, c'était une querelle de moines, comme la révolution de 89 n'était qu'une émeute.

L'affaire était d'autant plus sérieuse que l'intérêt politique conspirait en Allemagne avec le sentiment religieux. « Les hommes commençaient à comprendre, dit Lingard, que leurs ancêtres avaient vécu dans l'esclavage de l'esprit comme dans la servitude corporelle. Ils accueillaient avec avidité tous les ouvrages qui leur parlaient de leurs droits... Dans les divers États de l'Allemagne, la classe inférieure des nobles cherchait à se soustraire au contrôle de ses princes et à ne dépendre que de l'empire. » En même temps, il y avait, dans le collége électoral, des princes qui étaient tout disposés à opposer une barrière religieuse aux envahissements du pouvoir impérial [1].

(1) M. Villers, Essai sur l'esprit et l'influence de la réforme.

L'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage, était de ce nombre. Soit conviction religieuse, soit intérêt politique, il s'était fait le patron de Luther, et n'était pas éloigné d'adopter ses opinions. Léon X ouvrit enfin les yeux : il cita Luther à Rome, et lui donna pour juge ce même Sylvestre de Prierio qui avait écrit contre lui. Mais l'électeur de Saxe veillait sur son protégé : il obtint que Luther serait jugé en Allemagne, par un légat, dans la ville libre d'Augsbourg. Luther comparut donc devant le légat, Caietano de Vio, qui chercha à lui faire rétracter ses opinions sur les indulgences et sur l'autorité du pape ; mais il tint ferme, en s'appuyant, comme il le dit lui-même dans sa relation à l'électeur, des canons du concile de Bâle et des décisions de l'Université de Paris[1]. Cependant Luther, craignant d'être arrêté et envoyé à Rome, quitta soudainement Augsbourg et s'enfuit à Wittemberg, après avoir affiché la nuit un appel au pape mieux informé. Puis, apprenant que Léon X avait donné ordre de l'appréhender au corps en quelque lieu qu'il fût, il en appela non plus au pape bien informé, mais à un concile général, et il passa dans des transes continuelles la fin de l'année 1518. Il songeait même à quitter l'Allemagne, et,

(1) Luther, Epist. ad Fridericum, sax. ducem.

le 19 novembre, il écrivait à l'électeur : « Pour n'attirer aucun danger sur Votre Altesse, voici que j'abandonne vos terres ; j'irai où me conduira la miséricorde de Dieu ; mais chez quelque peuple que j'aille, je conserverai une éternelle reconnaissance de vos bienfaits. »

L'empereur était d'accord avec le pape, et c'était là ce qui faisait le danger de Luther. Mais Maximilien mourut le 12 janvier 1519, et Luther put respirer. Dès le 3 mars, il écrivait au pape sur un autre ton : « Très Saint-Père, je ne puis supporter le poids de votre courroux, mais je ne sais comment m'y soustraire. Grâce aux résistances et aux attaques de mes ennemis, mes paroles se sont répandues plus que je n'espérais, et elles ont descendu trop profondément dans les cœurs pour que je puisse les rétracter. » Il ajoutait qu'il avait flétri des scandales qui compromettaient le Saint-Siége, mais il attestait Dieu et les hommes qu'il n'avait jamais voulu, qu'il ne voulait pas encore toucher à l'Église romaine, ni à l'autorité pontificale. « Je reconnais, disait-il, que cette Eglise est au-dessus de tout, qu'on ne peut rien lui préférer de ce qui est au ciel et sur la terre, si ce n'est Jésus-Christ, Notre-Seigneur. » Ces derniers mots, écrits évidemment avec une intention ironique, prouvent que Luther était sur le point de briser les der-

niers liens qui l'unissaient encore à l'Eglise. Aussi, quelques jours après, écrivait-il à un de ses amis qu'il travaillait sur les Décrétales, et il ajoutait : « J'y trouve Christ tellement altéré et crucifié que je ne sais trop (je vous le dis à l'oreille) si le pape n'est pas l'apôtre de l'Antichrist, ou l'Antichrist lui-même[1]. »

Ce qui rassurait Luther, c'est que son protecteur, Frédéric de Saxe, gouvernait comme vicaire général cette partie de l'Allemagne qui était soumise aux lois saxonnes ; l'autre vicaire de l'empire, l'électeur palatin, ne lui était pas moins favorable. L'interrègne dura six mois. L'Archiduc Charles, déjà roi d'Espagne, sollicita la couronne impériale comme héritier de la maison d'Autriche. François Ier, encore tout-puissant en Italie, voulut aussi être empereur. Mais l'Allemagne était comme une grande république, composée d'Etats indépendants, et, parmi les membres du corps germanique, la maxime fondamentale était, comme partout où il y a une noblesse véritable, de conserver ses priviléges et de limiter le pouvoir du souverain. Aussi, pendant plusieurs siècles, n'avait-on élevé à l'empire aucun prince jouissant par lui-même d'une grande puissance. Ce fut ce qui enga-

(1) Mémoires de Luther, liv. I, chap. 2.

gea les électeurs à jeter les yeux sur Frédéric de Saxe, qui remplissait l'*intérim*. Après avoir réfléchi quelque temps, Frédéric refusa : « Dans les temps ordinaires, dit-il, nous avons besoin d'un empereur qui n'ait pas assez de pouvoir pour empiéter sur nos priviléges ; mais les dangers actuels réclament un prince assez fort pour veiller à notre sûreté. Les armées turques se rassemblent, sous le commandement d'un sultan enhardi par ses victoires ; elles sont prêtes à fondre sur nous : il faut donner le sceptre à des mains capables de sauver l'Allemagne. Charles et François[1] se présentent ; mais le roi de France nous est étranger. Le roi d'Espa-

(1) François Ier, tout fier de la victoire de Marignan, se présentait comme seul capable de défendre l'Allemagne et l'Europe contre les Turcs. Il faisait valoir la vigueur de son âge, son expérience militaire, son caractère magnanime et libéral, l'étendue de ses Etats, ses immenses revenus, ses flottes, son artillerie, ses troupes toujours soldées. Avec tout cela, il devait vaincre les Turcs et relever l'empire de son abaissement. Il représentait le roi catholique comme un faible enfant, incapable de soutenir le poids d'une telle couronne. D'ailleurs Charles était roi de Naples, et il y avait une ancienne loi qui, dans l'intérêt de la liberté du pape comme dans celui de l'équilibre européen, défendait qu'un même prince possédât le royaume de Naples et l'empire. (Instruction pour le faict de l'empire à ceux qui iront devers le comte Palatin, manuscrit de la Bibl. royale, collection Fontanieu, n° 10,332.)

gne, au contraire, appartient à l'Allemagne par sa naissance; il est prince de l'empire par les États dont il a hérité de son aïeul, et ses domaines bordent la frontière la plus exposée aux invasions des Ottomans. Je vote pour Charles d'Autriche. » L'avis de Frédéric prévalut, et, le 28 juin 1519, Charles fut élu par un suffrage unanime [1]. Dès lors commença, entre le nouvel empereur et son rival éconduit, cette longue rivalité qui devait enfanter tant de guerres. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, avait eu un instant la pensée de se mettre sur les rangs; mais, comprenant qu'il n'avait aucune chance, il avait renoncé à cette prétention [2].

Si Frédéric s'était laissé nommer empereur, c'eût été le triomphe de la réforme; car Luther avait profité de l'*intérim* pour développer et propager ses opinions. Il commençait à s'affranchir de la réserve qu'il avait gardée jusque-là. Erasme, l'honneur des lettres et de la philosophie au seizième siècle, Erasme, qui ne se dissimulait point les abus de l'Eglise, mais qui ne voulait point d'une réforme violente, s'efforça de contenir le zèle ardent de

(1) Guicciardini, lib. XIII, cap. V. — Robertson, Hist. de Charles-Quint, liv. I.

(2) Bohm, De Henrico octavo, Angliæ rege, imperium Romanum post obitum Maximiliani primi adfectante.

Luther et son humeur impétueuse : « Il me semble, lui écrivait-il, que l'on avance beaucoup plus par une modération politique que par un aveugle emportement.... Il faut prendre garde de ne rien dire, de ne rien faire qui sente l'arrogance ou la révolte. Telle est, à mon avis, la méthode qui convient à l'esprit du Christ[1]. » Mais Luther ne se laissa point amollir par les conseils d'Erasme, pas plus qu'Erasme ne se laissait emporter par la fougue de Luther. Ces deux hommes, jetés dans le même siècle avec une nature si différente, n'avaient aucune prise l'un sur l'autre. Le réformateur rompit sans retour avec l'Eglise Romaine en publiant le livre *de la Captivité de Babylone* (1520). « Que je le veuille ou non, dit-il au commencement de cet ouvrage, je suis forcé de devenir chaque jour plus savant, exercé et poussé, comme je le suis, par tant de maîtres à la fois. Il y a deux ans, j'ai écrit sur les indulgences, mais de telle façon que je regrette singulièrement d'avoir publié mes premiers ouvrages; car j'étais encore enchaîné à la superstition romaine, et je m'abstenais d'attaquer le principe même des indulgences, que je voyais approuver par tant de monde. Il n'y a rien là d'étonnant : j'étais seul à rouler ce rocher. Mais, grâce à Sylvestre

(1) Erasm. Epist. ad Luther., 1519.

et aux autres frères qui les ont si bravement défendues, j'ai compris que c'étaient des impostures, inventées par les flatteurs de Rome pour enlever aux hommes leur foi et leur argent. Plaise à Dieu que tous les libraires, que tous mes lecteurs brûlent tout ce que j'ai écrit jusqu'ici, et substituent à mes premières paroles cette unique proposition : *Les indulgences sont des jongleries, inventées par les flatteurs de Rome!*» Quant à la papauté, à laquelle Luther avait reconnu jusque-là quelques droits humains, à défaut de l'infaillibilité divine, ce n'est plus que le *règne de Babylone et de Nemrod le fort chasseur*[1]. L'Église est captive comme autrefois

(1) Velim, nolim, cogor in dies eruditior fieri, tot tantisque magistris certatim me urgentibus et exercentibus. De indulgentiis ante duos annos scripsi, sed sic ut me nunc mirum in modum pœniteat editi libelli. Hærebam enim id temporis magnâ quâdam superstitione Romanæ tyrannidis; itaque indulgentias non penitùs rejiciendas esse censebam, quas tanto hominum consensu cernebam comprobari. Nec mirum, quia solus tùm *volvebam hoc saxum.* At posteà, beneficio Sylvestri et fratrum adjutus qui strenuè sunt illas tutati, intellexi eas aliud non esse quàm meras adulatorum Romanorum imposturas, quibus et fidem Dei et pecunias hominum perderent. Atque utinam à bibliopolis queam impetrare et omnibus qui legerunt persuadere ut universos libellos meos de indulgentiis exurant, et pro omnibus quæ de eis scripsi hanc propositionem apprehendant : *Indulgentiæ sunt adulatorum Romanorum nequitiæ!...*

Jérusalem, et le Christ lui-même gémit prisonnier dans la geôle pontificale.

Quand l'ouvrage parut, l'auteur était déjà condamné. Léon X avait ménagé les novateurs pendant le vicariat de Frédéric; mais il se sentit plus à l'aise lorsqu'il y eut un empereur, dont les intérêts faisaient cause commune avec les siens. La bulle du 15 juin 1520 avait condamné les œuvres de Luther, et en avait défendu la lecture; Luther lui-même était menacé d'excommunication, s'il ne se rétractait dans l'espace de soixante jours. Il répondit à cette bulle, qu'il appelait l'*exécrable bulle de l'Antichrist*[1]. Mais il ne se contenta point de répondre : le 10 décembre, il se rendit à la porte orientale de Wittemberg, avec un grand nombre de professeurs, d'étudiants et d'habitants de la ville. Un bûcher était préparé; il y jeta le livre des Décrétales, les écrits de ses adversaires et la bulle d'excommunication, en s'écriant : « Puisque tu as troublé le saint du Seigneur, tu seras livré au feu éternel. » Si l'on me demande, disait Luther, pourquoi j'en agis ainsi, je répondrai que c'est

Quùm papatum negassem divini, admisi esse humani juris; nunc autem scio et certus sum papatum esse *regnum Babylonis et potentiam Nimrod robusti venatoris*. (De captivitate Babylonicâ Ecclesiæ, inter opera Lutheri, Iena, 1557.)

(1) Adversùs exsecrabilem Anti-Christi bullam, 1 déc. 1520.

une vieille coutume de brûler les mauvais livres; les apôtres en ont brûlé pour cinq mille deniers[1].

L'empereur hésitait à prendre un parti. Comme chef du corps germanique, il n'était pas fâché de voir humilier la cour de Rome, qui ne s'était pas toujours montrée favorable aux prétentions des Allemands sur l'Italie, et qui, depuis Jules II, n'avait cessé de travailler plus ou moins ouvertement à ce que les Italiens appelaient l'expulsion des barbares. Sous ce rapport la réforme était un événement heureux, et pouvait fournir aux Germains des prétextes nouveaux d'invasion et de conquête dans cette Italie qu'ils avaient toujours convoitée. Charles V le sentait bien, et il était assez disposé à en profiter. Mais, d'un autre côté, favoriser les innovations religieuses, ce n'était pas seulement mécontenter ses provinces d'Espagne où la ferveur catholique était si vive, c'était aussi affaiblir le pouvoir impérial en Allemagne; car une des raisons qui portaient tant de princes et tant de villes de la Confédération à embrasser les opinions nouvelles, c'était l'espoir de s'affranchir en matière politique aussi bien qu'en matière religieuse, et de secouer le joug de l'empereur en même temps que

(1) Voyez la justification de Luther : *Quare pontificis Romani libri a Luthero combusti sint*, t. II.

celui du pape. Or, si le lien germanique était rompu, c'en était fait de l'indépendance de l'Allemagne et de la sûreté de l'Europe chrétienne, dans un temps où les Turcs, maîtres du bas-Danube, étaient prêts à le remonter jusqu'à Vienne.

Charles-Quint eut donc recours à la vieille alliance du sacerdoce et de l'empire. Léon X avait aussi besoin de l'empereur pour soutenir les doctrines de l'Eglise, que l'empereur avait besoin du pape pour défendre la suzeraineté impériale. Après avoir hésité quelque temps, il se décida à se rapprocher de Charles-Quint, et rompit avec François Ier, qui croyait avoir acheté son amitié par le concordat. Un traité secret fut préparé entre le pape et l'empereur, et le premier résultat de ce traité devait être de chasser les Français du Milanais, pour y rétablir François Sforza, le second fils de Ludovic. Les villes de Parme et de Plaisance, détachées du duché de Milan, devaient avec le duché de Ferrare être réunies aux Etats romains. En même temps le pape relevait Charles-Quint de l'empêchement de posséder à la fois le royaume de Naples et l'empire. En échange de cette concession, fort dangereuse pour l'indépendance du Saint-Siége, Charles consentait à augmenter le tribut qu'il devait au pape comme roi de Naples ; il promettait dix mille ducats de pension

au cardinal de Médicis, et des terres du même revenu dans le royaume de Naples pour Alexandre de Médicis, fils naturel du duc d'Urbin [1].

Mais, avant de s'engager définitivement avec l'empereur, Léon X voulait des garanties. Le nonce Aleander était à Worms, auprès de Charles-Quint, pressant non pas le jugement, mais la condamnation de Luther. Si l'on en croit Sleidan, il demandait qu'on fît mourir Luther sans l'entendre, ou qu'on l'envoyât à Rome, ce qui revenait à peu près au même. Mais Charles-Quint ne voulait pas commencer son règne par la violence. Il venait de jurer à Aix-la-Chapelle, dans la cérémonie de son couronnement (23 octobre 1520), le maintien des lois et des libertés du corps germanique [2]. Malgré

(1) L'ambition de Léon X allait encore plus loin et rappelait celle de Jules II. « J'ai ouï dire au cardinal de Médicis, dit Guichardin, que le pape se flattait qu'après avoir conquis Gênes et le Milanais sur la France, il viendrait à bout d'enlever le royaume de Naples à l'empereur, et d'acquérir par ses exploits le titre glorieux de libérateur de l'Italie.» (Hist. d'Italie, liv. XIV, chap. 1.)

(2) On avait rédigé une *capitulation*, dans laquelle se trouvaient exposés les priviléges et immunités des électeurs, des princes de l'empire, des villes impériales, enfin de tous les membres du corps germanique. Les ambassadeurs du prince élu avaient signé en son nom cette capitulation, et lui-même la confirma à son couronnement de la manière la plus solen-

ses négociations avec la cour de Rome, il prétendit garder au moins l'apparence de la neutralité. Il voulut que Luther fût entendu à la diète de Worms, et il lui donna un sauf-conduit pour s'y rendre dans le délai de vingt-un jours[1]. Ses livres étaient déjà condamnés : Luther l'apprit à Oppenheim, à peu de distance de Worms. Ses amis le détournaient de se rendre à la Diète, et lui rappelaient le sort de Jean Huss et de Jérôme de Prague, qu'un sauf-conduit de Sigismond n'avait pas sauvés du bûcher. Mais Luther, inaccessible à la crainte, leur répondit par ces paroles : « Je suis légalement sommé de comparaître à Worms, je m'y rendrai au nom du Seigneur, dussé-je voir conjurés contre moi autant de diables qu'il y a de tuiles sur les maisons[2]. » Ses partisans voulurent au moins l'accompagner, et il s'achemina vers la ville, escorté d'un grand nombre de chevaliers,

nelle. Cette capitulation, imposée par les électeurs à tous les successeurs de Charles-Quint, est restée comme la grande charte des libertés germaniques. (Pfeffel, Abrégé de l'Hist. et du droit public de l'Allemagne.)

(1) Cæsaris Caroli V literæ ad doct. M. Lutherum, quibus ad comitia Vormatiensia vocatus est, inter opera Lutheri, t. II.

(2) Acta reverendi Patris D. M. Lutheri, Augustiniani, in comitiis principum Vormatiæ, Luther. opera, t. II.

armés de toutes pièces et prêts à donner leur sang pour le défendre. Le lendemain de son arrivée, le 17 avril, le grand-maître des cérémonies de l'empire et le héraut qui l'avait accompagné depuis Wittemberg vinrent le prendre dans son hôtellerie, et il parut devant la Diète, où siégeaient réunies toutes les puissances de l'Allemagne sous la présidence de Charles-Quint.

Jean de Eck, official de l'archevêque de Trèves, prit la parole au nom de l'empereur. Il demanda à Luther, en latin et en allemand, s'il reconnaissait pour siens les ouvrages qui portaient son nom, et s'il consentait à rétracter ce qu'on y avait condamné. Luther répondit, en latin et en allemand, qu'il reconnaissait les livres qu'on lui présentait; mais quant à la seconde question, s'il persistait dans les doctrines condamnées, il demanda un délai d'un jour pour y répondre sans blesser la parole divine et sans mettre son âme en péril[1]. Le lendemain, après avoir présenté la défense de ses ouvrages, il somma ses adversaires de lui prouver ses erreurs par le témoignage de l'Ecriture ou par l'évidence de la raison; car, ajoutait-il, je ne puis

(1) Peto igitur, hâc de causâ, à Cæsareâ majestate spatium deliberandi, ut citra divini verbi injuriam et animæ meæ periculum interrogationi satisfaciam. (Acta D. M. Lutheri in comitiis Vormatiæ.)

m'en rapporter ni aux papes ni aux conciles; on sait qu'ils ont failli quelquefois, et qu'ils ne sont pas toujours d'accord. Prouvez-moi que je me suis trompé, et je serai le premier à jeter mes livres au feu. L'orateur impérial lui répondit qu'il était hors de la question, que la doctrine avait été condamnée par l'autorité compétente, qu'il ne s'agissait plus de la juger en elle-même, mais de savoir si Luther y persistait. Luther, soutenant toujours sa doctrine au fond, prétendit qu'elle était conforme au texte de l'Écriture, et qu'il ne pouvait ni ne voulait la rétracter[1].

L'empereur comprit que, pour déployer une telle fermeté, il fallait que cet homme eût des appuis non-seulement en Allemagne, mais dans la Diète elle-même. En effet, le premier jour, à son entrée dans la salle, plusieurs membres de l'assemblée s'étaient approchés de lui, et lui avaient adressé des paroles d'encouragement: «Soyez ferme, lui avait-on dit; agissez en homme, et ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps, mais non l'âme[2].»

(1) Nisi convictus fuero testimoniis scripturarum aut ratione evidente (nam neque Papæ, neque conciliis solis credo, cùm constet eos errasse sæpiùs et sibi ipsis contradixisse), *revocare quidquam neque possum neque volo.* (Acta D. M. Lutheri, etc.)

(2) Quùm jam esset in ipso Principum consessu Lutherus,

D'ailleurs Charles-Quint prévoyait que la mort ferait de Luther un martyr, et ajouterait encore à la puissance de son nom. Lorsqu'après l'arrêt du concile, Jean Huss eut été attaché au poteau sur la place publique de Constance, lorsque des tourbillons de flammes et de fumée eurent étouffé sa voix populaire, les bourreaux, qui le craignaient encore après sa mort, recueillirent ses cendres et les jetèrent dans le Rhin. Mais quelques disciples vinrent pendant la nuit râcler la terre où leur maître avait été brûlé; ils transportèrent cette relique dans les solitudes de la Bohême[1], et quelque temps après ils étaient quarante mille, égorgeant les prêtres sur les chemins, n'épargnant ni nobles ni magistrats, et demandant compte à tous de la mort de Jean Huss. Voilà pourquoi Charles-Quint trembla de faire tomber un cheveu de la tête de Luther; voilà pourquoi, tout en condamnant les doctrines, il s'interdit la violence contre les personnes.

Le troisième jour, quand la Diète fut assemblée, elle reçut de l'empereur un écrit ainsi conçu : « A l'exemple de nos pères, soutenons la foi romaine,

ab aliis, aliâ voce, commonebatur ut esset forti animo, ut viriliter ageret, ne timeret eos qui corpus tantùm possent occidere, animam non possent. (Acta Lutheri, etc.)

(1) OEneas Sylvius, Comment.

dans laquelle nous sommes nés; et, puisque Luther persiste dans ses erreurs, confirmons l'excommunication prononcée contre lui et contre ses adhérents (l'excommunié était mis au ban de l'empire); mais gardons-nous de violer la foi jurée, et qu'il puisse retourner sain et sauf dans le lieu d'où il est venu.» La Diète délibéra deux jours sur la proposition impériale. L'archevêque de Trèves, dans une conférence avec Luther, fit un dernier effort pour obtenir une rétractation; mais Luther resta inébranlable dans ses convictions, et comme le prélat lui demandait familièrement comment cela finirait, il répondit par ces paroles de Gamaliel aux magistrats de Jérusalem qui avaient arrêté les apôtres: «Si cette œuvre vient des hommes, elle périra; si elle vient de Dieu, vous n'y pouvez rien[1].» Peu de temps après, Luther reçut dans son hôtellerie le sauf-conduit impérial qui lui était accordé pour vingt et un jours. Il partit de Worms le 26 avril[2]. Il lui était expressément défendu de soulever le peuple sur sa route par ses prédications ou par ses écrits. Il n'en prêcha pas moins à Hersfeld et à Eisenach, parce que, disait-il, il n'était pas en son pouvoir d'enchaîner la parole de Dieu.

(1) Actes des Apôtres, chap. V, vers. 38 et 39.

(2) Acta Lutheri in comitiis Vormatiæ.

Le pape, voyant Luther condamné, signa le 8 mai le traité qui livrait l'Italie à Charles-Quint[1], et le 26 du même mois l'empereur publia, au nom de la Diète, l'édit qui mettait Luther au ban de l'empire[2]. Mais le réformateur était déjà en sûreté. Comme, en sortant d'Eisenach, il s'enfonçait dans la forêt de Thuringe, des cavaliers masqués se saisirent de sa personne, et le transportèrent dans le château de Wartbourg. C'était l'électeur de Saxe qui l'avait fait enlever, pour le mettre à l'abri des fureurs de ses ennemis et de ses propres imprudences. Il resta près d'un an dans ce donjon, déguisé en chevalier, laissant croître sa barbe et ses cheveux, et inconnu même à ses gardiens. Tandis que l'Allemagne, diversement agitée, pleurait sa mort ou s'irritait de son absence, lui, tranquille et continuant son œuvre, remerciait son ami de l'avoir transporté loin des tyrans dans ces pures régions où il jouissait enfin de la liberté chrétienne. Il datait ses lettres de *son séjour aérien*, de *sa montagne*, de *son désert*, de *son Pathmos*. Il traduisait les Psaumes, *au bruit des oiseaux qui chantaient doucement sous la feuillée et louaient Dieu le jour et la nuit.*

(1) Dumont, recueil de traités, t. IV.
(2) Sleidan, Comment., lib. III.

C'est au château de Wartbourg que Luther composa la plupart de ces pamphlets qui circulèrent dans toute l'Europe. On les lisait le soir dans les familles, au coin du feu; et, du fond de sa retraite, Luther, comme un génie invisible et partout présent, agissait sur son pays et sur son siècle, bien plus que de sa chaire de Wittemberg. Ses ouvrages étaient mêlés de bouffonneries, d'exclamations, d'apostrophes au pape, aux évêques, à l'empereur, à Henri VIII qui avait écrit un livre contre lui [1], à la faculté de Paris qui avait censuré sa doctrine [2]. « Voyez donc ce roi d'Angleterre qui s'avise de lancer sa paille et son fumier contre le roc de la parole divine!.... La folie elle-même ne saurait extravaguer plus que lui, ni la sottise être plus sotte [3]. » Il faut voir de quel ton le docteur de Wittemberg reproche au *Pharaon d'Angleterre* de grossir le nombre des

(1) Dans son livre de la Captivité de Babylone, Luther n'avait reconnu que trois sacrements, le baptême, la pénitence et le pain ou l'eucharistie. Henri VIII prit la plume pour réfuter cette doctrine, et publia un traité en faveur des sept sacrements : *Assertio septem sacramentorum adversùs Martinum Lutherum, edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege et domino Hyberniæ, Henrico ejus nominis octavo*; Londres 1521.

(2) Le 15 avril 1521.

(3) Contra Henricum, regem Angliæ, M. Lutherus, 1522.

pourceaux de saint Thomas, c'est-à-dire de partager les opinions de saint Thomas d'Aquin sur les sacrements et sur l'autorité pontificale. « Quel est donc ce Henri, ce nouveau thomiste, pour que je respecte ses blasphèmes et ses violences? Il est le défenseur de l'Eglise[1]? oui, de son Eglise à lui, qu'il prône dans son livre, de cette courtisane empourprée, ivre de débauches, de cette mère de fornications. Et moi, je l'attaquerai cette Eglise, elle et son défenseur; je les frapperai du même coup, et à l'aide du Christ je les briserai[2]. » L'ouvrage de Henri VIII avait été, dit-on, rédigé par son chapelain, Edouard Lee; aussi le chapelain a-t-il sa part dans les injures qui sont adressées au roi : « Il y a dans ce livre une ignorance vraiment royale, mais il y a aussi une fausseté et une violence qui n'appartiennent qu'à Lee. » Aussitôt

(1) Léon X avait donné à Henri VIII le titre de *défenseur de l'Église*, pour prix du zèle qu'il avait mis à défendre la cause catholique.

(2) Quis est iste Henricus ut virulentas blasphemias ejus honorem? Sit ipse defensor Ecclesiæ, sed ejus Ecclesiæ quam tanto libro jactat et tuetur, nempè purpuratæ meretricis et ebriæ et fornicationum matris. Ego et ecclesiam ejus et defensorem ipsum pro eodem ducens, utrumque eodem impetu invadam, et Christo duce conficiam. (Cont. Henric. Angl. Regem.)

que la Sorbonne a condamné ses livres, les docteurs de Paris ne sont plus des théologiens, mais des *théologastres*, les plus ignorants et les plus stupides de tous les hommes, *asini parisienses*. Cette faculté, qu'il avait jadis proclamée la mère des sciences et de la saine théologie, est couverte de lèpre de la tête aux pieds; elle n'enseigne plus que la doctrine de l'Anti-Christ. C'est, comme l'Eglise d'Angleterre, la grande prostituée, la sentine des hérésies[1].

Mais c'était surtout pour le pontife romain que Luther réservait sa colère et son ironie. Il prêchait une croisade contre le pape, qui en avait si souvent prêché contre les Turcs. « Si l'on ne met le pape à la raison, c'en est fait de la chrétienté... Vous le savez, ô Seigneur, le diable, le pape et le Turc, c'est tout un..... Le pape est un loup possédé du malin esprit; il faut s'assembler de tous les villages, de tous les bourgs, et lui courir sus; il ne faut attendre ni la sentence des juges, ni l'autorité du concile. Qu'importe que César fasse la guerre pour lui? » Luther donne quelque part à Charles-Quint le conseil suivant : « Si j'étais le maître de l'empire, je ferais un même paquet du pape et des car-

(1) Adversùs furiosum Parisiensium theologastrorum decretum, Philippi Melanchthonis pro Luthero apologia.

dinaux, et je jetterais le tout dans ce petit fossé qu'on appelle la mer de Toscane. Ce bain les guérirait : j'y engage ma parole, et je donne Jésus-Christ pour caution [1].» Au reste, dans ce duel à mort entre lui et la papauté, il était bien sûr de rester le dernier sur le champ de bataille. « Je tiens mes dogmes du ciel, s'écriait-il avec emphase, et je défie pape, rois et docteurs..... Mes dogmes tiendront et le pape succombera, malgré les portes de l'enfer et toutes les puissances de l'air, de la terre et de la mer. Dieu verra qui tombera le premier hors d'haleine, du pape ou de Luther [2]. »

Mais ce serait imiter la partialité de certains théologiens catholiques au seizième siècle, que de juger Luther sur ces échantillons de bouffonnerie, d'arrogance et de grossièreté. Ses saillies sont quelquefois spirituelles, son raisonnement serré, son élocution vive et entraînante. C'est un hommage que Bossuet lui-même ne lui a point refusé [3]. Luther est éloquent, si l'éloquence n'est autre chose que le continuel mouvement de l'âme, selon l'expression de Cicéron. D'ailleurs, à travers la forme qui

(1) Luther. opera, advers. papat.

(2) Deus viderit uter primò defecerit, Papa an Lutherus. (Cont. Henric. Ang. regem.)

(3) Bossuet, Hist. des Variations.

appartient à l'homme, l'histoire doit pénétrer la doctrine, qui représentait l'opinion et les vœux d'un grand nombre. Le génie de Luther n'était point méthodique; emporté par une imagination ardente et capricieuse, il allait volontiers d'une question à l'autre, et, des différentes opinions qu'il a successivement émises, il serait difficile de former un système complet. Cependant, en analysant les pamphlets composés à la Wartbourg ou publiés dans les années suivantes, on peut déterminer un certain nombre de principes qui constituent la doctrine luthérienne, et qui plus tard ont servi de symbole à la plupart des sectes réformées.

Avant tout, et c'est là, comme nous l'avons vu, le point capital de la réforme, Luther ne reconnaît à la foi d'autre base que l'Ecriture-Sainte. Il nie donc non-seulement l'autorité du pape, mais celle des pères de l'Eglise et même celle des conciles. Il n'y a d'inviolable et de sacré que le texte de la loi. Par là, toute autorité humaine est écartée; aucun homme n'a droit d'imposer aux autres sa propre interprétation des Ecritures; chacun a le droit de les interpréter à son gré et selon ses lumières. Voilà comment, dans certains pays, on est arrivé à retrancher non-seulement la suprématie du pape, mais le pouvoir épiscopal. Au

temps de la révolution d'Angleterre, les *indépendants* ne s'en tinrent pas là : ils déclarèrent qu'il n'y avait plus besoin de prêtres, et que chaque fidèle l'était lui-même par l'inspiration de l'Esprit-Saint. La loi est là, disaient-ils, lisez et interprétez. De là toutes ces *variations*, dont Bossuet s'est fait une arme contre le protestantisme. Autant d'individus, autant de doctrines. En accordant la liberté illimitée d'interprétation, les chefs de la réforme avaient rendu inutile et même impossible tout ministère sacré, à commencer par celui qu'ils exerçaient eux-mêmes. La loi seule étant infaillible, la parole de Luther ou de Calvin n'avait pas plus de valeur que celle des papes ou des conciles. De quel droit prêchaient-ils donc[1]? A cette argumentation les réformés pouvaient répondre et ont répondu que la parole du ministre n'avait en effet d'autorité qu'autant qu'elle était conforme à l'esprit et à la lettre de la loi. N'en est-il pas de même dans l'ordre civil? A la loi seule appartient l'autorité, et cependant celui qui l'explique, le jurisconsulte, le commentateur n'a-t-il pas droit à la confiance publique, lorsqu'au lieu de torturer et d'envelopper la loi, il en dégage clairement le véritable sens? Il y aura toujours des esprits qui

(1) Voyez Bossuet, Hist. des Variations.

demanderont qu'on leur interprète les lois civiles; témoin ces masses de commentaires qui existaient déjà sur les Pandectes au seizième siècle. A plus forte raison y aura-t-il toujours des hommes qui auront besoin qu'on leur explique la loi religieuse, nécessairement plus obscure et plus difficile à saisir. Aussi la réforme, tout en laissant le champ libre à la raison individuelle, a-t-elle établi partout un clergé inférieur; elle a même conservé l'épiscopat en Angleterre et dans certaines parties de l'Allemagne. Dans ce système, il est vrai, le prêtre n'est plus un maître spirituel, c'est seulement un conseil; mais c'était justement ce que s'était proposé Luther; qu'en matière de foi l'homme ne dépendît plus de l'homme, et qu'il ne fût soumis qu'à l'Evangile, c'est-à-dire à la parole de Dieu.

La souveraineté spirituelle étant ainsi enlevée au prêtre pour n'appartenir qu'à la loi, et le prêtre étant descendu de son piédestal pour devenir un homme plus ou moins versé dans le droit divin, il s'ensuivait rigoureusement que cet homme n'avait plus le droit d'absoudre ses frères, et que la confession n'existait plus[1]. Alors tombèrent ces

(1) Confessio illa, quæ nunc agitur occultè in aurem, nullo potest divino jure probari, nec ita fiebat primitùs. — Spiritualis defectus est soli Deo aperiendus. —Pœna quâ Deus vult

barrières qui faisaient des ministres de Dieu une race à part dans la race humaine, et condamnaient les uns à vivre au fond des cloîtres sous une austère discipline, les autres à rester au sein du monde, qu'ils étaient chargés d'instruire, sans prendre aucune part à ses affections ni à ses plaisirs. Luther a attaqué, à plusieurs reprises, les vœux monastiques et le célibat des prêtres. « Les vœux monastiques doivent être condamnés par cela seul qu'on n'en trouve aucune trace dans le Nouveau-Testament..... Il ne doit y avoir d'autre règle sur la terre que la parole du Christ..... L'Evangile n'a point enlevé à l'homme sa liberté naturelle; la servitude des couvents est une invention humaine[1]. » Luther convient que le célibat est en honneur dans l'Evangile; mais le Christ ne l'a point prescrit à ses disciples; il l'a même plutôt loué que conseillé[2], et l'on ne doit point confondre le conseil avec le précepte. Il faut donc

peccatum punire, non potest auferri per hominem vel per papam. (Oper. Luther. passim.)

(1) De votis monasticis D. M. Lutheri judicium. — Cet ouvrage, écrit à la fin de l'année 1521, fut imprimé en janvier 1522.

(2) Virginitas et cœlibatus consilium est : Christus ipse planè non consuluit, sed potiùs deterruit; monstravit solùm et laudavit. (De votis monasticis.)

rendre aux moines et aux prêtres la liberté que Dieu a laissée à tous ses enfants.

Luther, poursuivant l'analyse de l'écriture, prétendit n'y découvrir aucun vestige de certaines croyances adoptées par l'église catholique. Ce fut à ce titre qu'il rejeta l'existence du purgatoire [1], quoique la doctrine de l'expiation des âmes eût une antiquité bien antérieure au christianisme lui-même. Luther proscrivit cette croyance comme ajoutée aux dogmes catholiques sous le pontificat de Grégoire-le-Grand; il se fondait sur ce qu'autrefois l'Eglise avait condamné comme hérétiques les Simoniens et les Origénistes, qui admettaient le purgatoire. Au reste, Luther avait été amené à rejeter cette croyance par l'abus même que l'Eglise en avait fait. A cette époque, il n'attaquait plus seulement la vente, mais le principe des indulgences. « Comment, disait-il, une âme peut-elle être sauvée dans cette vie ou dans l'autre par les mérites d'autrui et non par ses propres mérites? » Il s'élevait avec force contre les messes privées, c'est-à-dire contre ces messes, payées par les parti-

(1) Luther avait dit: *Scriptura divina tota prorsùs nihil habet de purgatorio.* La Sorbonne condamna cette proposition comme contraire à l'opinion des pères et conforme à l'hérésie des Vaudois: *Hæc propositio est falsa, Valdensium errorem fovens ac sanctorum patrum sententiæ repugnans.*

culiers, qui faisaient le principal revenu des moines mendiants et des prêtres de campagne. Il condamnait les pèlerinages, l'intercession des saints et le culte rendu à leurs images: « Les saints les plus purs, les plus héroïques martyrs sont des modèles à imiter, mais ils ne peuvent rien pour nous; notre salut est dans nos mains, et doit être notre œuvre personnelle. »

Dans son livre de *la captivité de Babylone*, Luther avait réduit à trois le nombre des sacrements: il n'avait reconnu de sacrements véritables que le baptême, la pénitence et l'eucharistie[1]. Selon lui, la messe n'est point un sacrifice qui se renouvelle chaque jour sur l'autel, ce n'est qu'un acte de commémoration en l'honneur du sacrifice jadis accompli sur le calvaire. La messe ne peut donc faire absoudre ni les vivants ni les morts[2]. Cependant il y

(1) Sacramentum ordinis Ecclesia Christi ignorat... claves Ecclesiæ sunt omnibus communes... omnes christiani sunt sacerdotes. — Confirmatio et extrema unctio non sunt sacramenta à Christo instituta. — Matrimonium non est sacramentum divinitùs institutum, sed ab hominibus in Ecclesiâ inventum. (Luther. Captivit. Babylon.)

(2) Missa passim creditur esse sacrificium quod offertur Deo; indè Christus hostia altaris dicitur. Sed evangelium non sinit missam esse sacrificium: *Hoc facite in meam commemorationem*... Manifestus est error missam applicare seu offerre

avait un mot qui n'était point dans l'Evangile, et sur lequel Luther hésitait à se prononcer. Ce mot datait, ainsi que l'obligation universelle de la confession secrète et beaucoup d'autres pratiques, du concile général de Latran, tenu en 1215 sous le pape Innocent III : c'était *la transsubstantiation*, c'est-à-dire la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Luther fut toujours fort incertain sur cette question. Il voulait d'abord attaquer la présence réelle. « On lui eût fait grand plaisir, disait-il, de lui donner quelque moyen de la nier, parce que rien ne lui aurait été plus utile dans le dessein qu'il avait de nuire à la papauté[1]. » Il l'admit cependant, sans en faire un article de foi[2]. Puis, dans sa dispute contre le roi d'Angleterre qui s'en était fait le champion, il la proscrivit hautement. Ensuite il la passa, par accommodement, à certaines églises d'Italie, qui, à cette condition, paraissaient vouloir entrer dans la réforme[3]. Un de ses disciples, Carlostad, l'ayant violemment attaquée, il se décida à la garder. Il la garda effectivement pendant plus de vingt ans, et ne l'abandonna qu'en

pro peccatis, pro satisfactionibus, pro defunctis, aut quibuscumque necessitatibus suis aut aliorum. (Id. ibid.)

(1) Luther. Epist.

(2) De captivit. Babylonic.

(3) Gaillard, Hist. de François Ier, liv. VII, chap. 3.

1543, par complaisance pour le landgrave de Hesse, qui voulait appuyer la réforme, mais une réforme radicale. Il prétendait expliquer ces variations, en disant qu'il fallait conserver la présence réelle quand on la rejetait comme impie, et qu'il fallait la rejeter quand on l'imposait comme nécessaire. Enfin son dernier mot fut de la rétablir en 1545, un an avant sa mort; et Calvin, qui la rejeta sans hésiter, dit que par cette décision *Luther avait relevé l'idole dans le temple de Dieu*. Ainsi, avec beaucoup de caractère, d'enthousiasme et même d'éloquence, Luther manquait de méthode et de fixité dans les idées. Un prédicant se plaignait à lui de ne pouvoir parvenir à croire ce qu'il enseignait aux autres. Dieu soit béni! s'écria Luther; je ne suis donc pas le seul à qui cela arrive[1].

Il y a dans Luther d'inexplicables contradictions. Cet homme, qui a soutenu avec tant d'énergie la doctrine du libre examen, niait l'existence de la liberté morale, et immolait la volonté humaine à la grâce divine. Il abusa de ces paroles de saint Augustin : « Il est certain que c'est nous qui voulons, mais c'est Dieu qui nous fait vouloir. Il est cer-

(1) Mathesius, de vità Lutheri, ap. Bayle, Dict. historique, art. Luther.

tain que c'est nous qui agissons, mais c'est Dieu qui nous fait agir, en donnant à notre volonté une force suffisante [1]. » Luther vit dans ces paroles la négation même de la liberté. Il déclara que le libre arbitre n'était pas maître de ses actions... que le libre arbitre, tant qu'il était livré à lui-même, péchait mortellement... qu'une bonne action appartenait entièrement à Dieu, que l'homme n'y était pour rien [2]. Ces propositions, condamnées par la Sorbonne comme contraires à la doctrine de l'Eglise, furent également réprouvées par les philosophes comme contraires à la raison. Erasme publia en 1522 son traité *Du libre arbitre.* Après avoir déclaré en commençant qu'il s'abstiendra de toute espèce d'injures [3], ce qui ressemblait à une épigramme contre Luther, Erasme entre en matière et rétablit les vrais principes. « L'homme sent une loi au fond de son cœur; le chrétien en reconnaît une révélée par Jésus-Christ. Des récom-

(1) Augustin. opera, de grat. et libert.

(2) Liberum arbitrium non est dominus actuum suorum... liberum arbitrium, dùm facit quod in se est, peccat mortaliter... frustrà garriunt sophistæ actum bonum esse totum à Deo, sed non totaliter. (De Captiv. Babyl.)

(3) Res sine conviciis agetur, sive quia sic magis decet Christianos, sive quia sic certiùs invenitur veritas, quæ sæpenumerò altercando amittitur. (Erasm. De libero arbitrio.)

penses sont réservées à qui suivra cette loi, des châtiments à qui osera la violer. Or, que signifient ces mots, *loi*, *peine*, *récompense*, s'il n'y a pas liberté ? Quoi! Dieu aurait dit à l'homme : Te voilà en face du bien et du mal, de la vie et de la mort: choisis; et il lui aurait ôté d'avance la liberté du choix ! Ce serait Dieu qui choisirait pour l'homme, et l'homme, responsable de l'action, serait puni ou récompensé[1] ! » Luther chercha vainement à expliquer son opinion, et à concilier la toute-puissance de la grâce avec la responsabilité humaine ; « Dieu fait le mal en nous, non par sa faute, mais par nos vices[2] ». Erasme revint à la charge[3], et n'eut point de peine à prouver qu'une telle doctrine portait une égale atteinte à la moralité de l'homme et à la justice divine.

La liberté une fois bannie de l'âme humaine, c'est Dieu qui accomplit directement tous les événements de ce monde, et il faut renoncer à s'opposer à quoi que ce soit, même au triomphe des méchants, sous peine de se révolter contre la volonté divine. Luther ne recula point devant cette conséquence de sa doctrine. Comme on parlait des Turcs qui menaçaient l'Europe d'une invasion nou-

(1) Erasm. De libero arbitrio.
(2) Luther. De servo arbitrio.
(3) Erasm. Adversùs servum arbitrium M. Lutheri.

velle, Luther dit qu'il fallait bien se garder de les combattre, que ce serait combattre Dieu lui-même, qui venait visiter nos iniquités par le moyen des Ottomans[1]. C'était, en parlant des Turcs, leur emprunter leur doctrine favorite, cette croyance à la fatalité, ancien dogme de l'Orient et base de la religion musulmane. On lui avait répondu, que, quand Dieu ordonnait aux Turcs de nous visiter l'épée à la main, il nous ordonnait, à nous, de prendre l'épée pour les chasser. Mais Luther ne pouvait soutenir sérieusement une telle opinion; et quand il vit l'Allemagne envahie, il fut le premier à engager tout ce qui portait le nom chrétien, catholiques ou réformés, à implorer Dieu pour le succès des impériaux contre les infidèles. Il y a même une lettre de lui où il engage l'électeur de Saxe à prendre part à la guerre qui se prépare contre les Turcs.

Le génie de Luther devait avoir peu d'influence sur des peuples tels que les Anglais et les Français, qui voulaient, même à cette époque, des doctrines plus positives et un système plus arrêté. Il

(1) Præliari adversùs Turcas est repugnare Deo, visitanti iniquitates nostras per illos (De capt. Babyl.).—C'est encore une des propositions condamnées par la Sorbonne : *Hæc propositio, universaliter intellecta, est falsa nec sacris eloquiis conformis.*

répondait admirablement aux dispositions de l'Allemagne, toujours portée au mysticisme. Les défauts mêmes de son langage et la forme bizarre de ses pamphlets lui attiraient les sympathies populaires. Mais ce qui faisait surtout sa puissance, c'était l'adhésion de plusieurs princes de l'empire, auxquels il sacrifiait volontiers *les hommes et les choses de l'Eglise*[1]. Aussi, quand la nouvelle doctrine eut été à peu près coordonnée au château de Wartbourg, elle fit des progrès rapides, surtout dans les grandes villes commerçantes et dans les Etats du Nord. Elle franchit même les limites de l'Allemagne, et se répandit dans les Pays-Bas et jusque dans les royaumes scandinaves.

La Suisse commençait aussi à entrer dans les voies nouvelles. Le commerce des indulgences avait été affermé dans ce pays à un franciscain, nommé Bernardin Samson, qui se vantait, dit-on, d'avoir en dix-huit ans versé dix-huit cent mille ducats dans la caisse pontificale. Samson ré-

(1) Si imperator vel principes revocent libertatem datam personis et rebus ecclesiasticorum, non potest eis resisti sine peccato et impietate. (Captiv. Babyl.) — La Sorbonne condamna cette doctrine en termes bien plus amers qu'elle n'avait condamné les propositions contraires au dogme : *Hæc propositio est falsa, impia, schismatica, libertatis ecclesiasticæ enervativa, ac impietatis tyrannicæ excitativa et nutritiva.*

volta par ses forfanteries la simplicité des Helvétiens, et plus d'une ville, Zurich entre autres, lui ferma ses portes. Le pape, qui avait besoin des Suisses, s'efforça d'adoucir la colère de la nation et les ressentiments des conseils. Mais le coup était porté, et Zwingli ne tarda point à servir d'organe aux sentiments de ses compatriotes. Ulrich Zwingli était né en 1484, à Wildhaus, dans le Toggenburg. Il avait grandi au sein d'une nombreuse famille, prenant plaisir aux récits d'une pieuse grand'-mère, et respirant avec délices l'air pur et libre des Hautes-Alpes[1]. Après avoir étudié à Bâle et à Berne, où le goût de l'antiquité commençait à se ranimer, il échappa aux dominicains qui voulaient s'emparer de ses talents, et il alla faire à Vienne des études plus approfondies. A son retour à Bâle, il suivit les leçons de Thomas Wittenbach, qui combattait la scolastique, et, en 1506, élu pasteur de Glaris, à l'âge de 22 ans, il commença à prêcher au peuple la haine du service étranger et la pureté de la foi. Ce fut dans l'abbaye d'*Einsiedeln*, à peu de distance de Glaris, que ses idées se mûrirent par le travail et par la solitude. Enfin, le premier de l'an 1519, jour où Zwingli entrait dans

(1) Hottinger, Hist. des Suisses à l'époque de la réformation, liv. II, chap. 3.

sa trente-sixième année, sa voix retentit pour la première fois dans la cathédrale de Zurich. Appuyé sur la Bible, c'est-à-dire sur la parole divine, il enseignait qu'une vie pure et une âme religieuse étaient plus agréables à Dieu que les pèlerinages et les macérations. Comme Luther, qui commençait à prêcher en Allemagne, Zwingli rejeta la messe, la confession, le purgatoire, l'intercession des saints et le célibat des prêtres. Mais il alla plus loin que Luther, en niant la présence réelle, et en soutenant que le pain et le vin dans la Cène n'étaient que les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ. Zwingli récusa l'autorité de l'évêque qui voulait juger sa doctrine; il déclara que les magistrats qui dirigeaient les affaires de la cité pouvaient également prononcer sur la croyance des citoyens; et le sénat de Zurich, dont la souveraineté spirituelle était ainsi reconnue, se prononça en faveur de la nouvelle doctrine.

La réforme, adoptée à Zurich, se répandit bientôt dans une partie de la Suisse, à Berne, à Bâle, à Schafhouse, à Saint-Gall, à Bienne, à Coire et dans d'autres villes moins importantes. Mais Lucerne, Zug, Fribourg et Soleure restèrent fidèles à l'Eglise romaine, ainsi que les trois cantons qui jadis avaient fondé l'indépendance du pays, Uri, Schwytz et Unterwalden. « Là, dit le dernier historien de la ré-

formation suisse, les mœurs étaient simples, le clergé pauvre et les couvents peu nombreux. Le peuple, élevé dans les habitudes silencieuses d'une foi contemplative, avait peu de goût pour la science des écoles. Aussi l'indignation des gens d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden fut-elle grande, quand on leur annonça que les pèlerinages allaient finir, et que les murs des églises allaient être dépouillés et blanchis. Cesseraient-ils de se rendre chaque année sur les champs de Morgarten ou à la chapelle de Guillaume Tell[1] ! » A Glaris et à Appenzell, les deux religions en présence se partagèrent les suffrages. De part et d'autre, les convictions étaient inébranlables, et déjà l'on pouvait prévoir le moment où la Suisse, jadis si unie, allait se déchirer de ses propres mains.

(1) Hottinger, Hist. des Suisses à l'époque de la réformation, liv. II, chap. 4.

CHAPITRE III.

Affaires d'Espagne depuis l'élection de Charles-Quint à l'empire. — Révolte des *Communeros*. — Invasion de la Navarre par les Français. — Guerres dans les Pays-Bas et en Italie. — Troubles religieux en Allemagne. — Progrès des Turcs; prise de Belgrade et de Rhodes.

L'Espagne ne partageait point l'ambition de Charles-Quint; elle avait vu avec déplaisir son roi devenir empereur. Elle était déjà mécontente d'obéir à un prince qui avait été élevé dans les Pays-Bas, qui ne s'entourait que de flamands, et qui parlait à peine l'espagnol. Quand Charles fut élu successeur de Maximilien, elle craignit de voir tous ses intérêts sacrifiés à des intérêts étrangers. On murmurait tout bas le nom d'Alphonse-le-Sage, auquel les états de Castille avaient défendu jadis de sortir du royaume, pour aller prendre possession du trône impérial. Mais le roi, sans tenir compte des sentiments de son peuple, accepta le sceptre de l'Allemagne, prit le titre de *Majesté*[1], et déclara qu'il irait se faire couronner

(1) Ferreras, Hist. générale d'Espagne, part. XII.

à Aix-la-Chapelle. Au premier bruit de son départ, le mécontentement devint une sédition. Le clergé avait donné le signal, en refusant au roi la dîme ecclésiastique que le pape l'avait autorisé à lever pour la croisade. Les troubles commencèrent à Valence, où le peuple prit les armes, sous prétexte de punir certains criminels qu'un religieux de l'ordre de Saint-François avait désignés à ses coups. Tous les corps de métier organisèrent des compagnies, chacune avec son capitaine et son drapeau; puis, comprenant qu'ils n'auraient de force que par l'union, ils formèrent ensemble une association ou *Germanada*. C'était un tondeur de draps, nommé Jean Laurent, qui dirigeait tout. Le but de la ligue était, disaient-ils, de s'opposer aux violences de la noblesse, qui se croyait tout permis contre les roturiers. Le roi lui-même ne demandait qu'à s'affranchir des nobles, et surtout des nobles de Valence, qui venaient de lui refuser un subside : il se déclara en faveur du peuple, et l'autorisa à rester armé. C'était suivre l'exemple de son aïeul Ferdinand, et continuer la politique de Ximénès, qu'il avait disgracié à son arrivée en Espagne.

Le mouvement gagna bientôt la Castille, où les nobles, séduits par les courtisans, avaient accordé au roi le subside qu'il avait demandé. A peine Char-

les s'était-il embarqué à la Corogne, le 22 mai 1520, qu'un soulèvement éclata dans Tolède. Les bourgeois de cette ville, fiers de leurs antiques franchises, se regardaient comme les gardiens des libertés municipales de la Castille. Ils s'emparent du château, déposent les magistrats, et établissent un gouvernement populaire, formé des députés de chaque paroisse. Le chef de la bourgeoisie était un jeune gentilhomme, le fils aîné du commandeur de Castille, don Juan de Padilla, qui voulait venger, à l'aide du peuple, l'abaissement de l'ordre auquel il appartenait. A Ségovie, la multitude mit en pièces le député Tordésillas, qui, à la dernière assemblée, avait voté pour le subside demandé. La sédition se propagea rapidement à Burgos, à Zamora, à Salamanque, à Médina del Campo et même à Valladolid, où le cardinal Adrien d'Utrecht, régent de Castille, avait fixé le siége de son gouvernement. Adrien fut réduit à licencier ses troupes, faute de pouvoir les payer, et la révolte marcha sans obstacle à l'accomplissement de ses projets. Les villes soulevées firent un traité d'alliance, et envoyèrent des députés à une assemblée générale, qui prit le nom de Sainte Ligue, *Santa Junta*. Tandis que les députés, réunis à Avila, déposaient Adrien d'Utrecht, et s'engageaient par serment à vivre et à mourir pour le service

du roi et la défense de leurs priviléges, l'armée marcha droit à Tordésillas, et s'empara de Jeanne de Castille, dont la raison était troublée depuis longtemps. La ligue régna au nom de cette princesse, sans pouvoir cependant obtenir d'elle aucune signature pour l'expédition des affaires.

Charles-Quint, qui était alors en Flandre, se reprochait trop tard d'avoir irrité la fierté des Castillans. A son arrivée en Espagne, il avait pris le titre de roi, sans attendre que les Cortès, selon l'antique usage, l'eussent reconnu en cette qualité. Il écrivit aux villes de Castille qu'il respecterait désormais leurs anciens droits, qu'il exempterait du dernier subside toutes celles qui rentreraient dans le devoir, et qu'à l'avenir il ne donnerait plus aucun office qu'aux Castillans. Il s'efforça de se concilier la noblesse, en nommant régents du royaume, conjointement avec Adrien, le grand-amiral Henriquez et le grand-connétable Vélasco. Ces concessions rendirent les communes plus exigentes : elles prétendirent faire la loi au roi. Il fallait qu'il revînt en Espagne et qu'il n'en sortît plus; que la nomination d'Adrien fût révoquée; qu'aucun étranger ne pût posséder aucune charge ni bénéfice, ni même être naturalisé Espagnol; qu'on ne fît sortir du royaume ni or, ni argent, ni bijoux, sous peine de mort; que toutes les alié-

nations de domaines royaux faites depuis la mort d'Isabelle fussent révoquées; qu'on ne donnât plus à la noblesse le gouvernement des villes; que les terres des nobles fussent assujetties à toutes les taxes publiques, comme celles des communes; que les indulgences ne pussent être prêchées dans le royaume qu'avec le consentement des Cortès; que l'argent qui proviendrait de la vente des indulgences, fût consacré à la croisade et non à aucun autre usage; que les prélats qui ne résideraient pas six mois de l'année dans leur diocèse, fussent privés de leurs revenus pendant tout le temps de leur absence; enfin que le roi ratifiât tous les actes de la ligue, et les tînt pour bons offices rendus à lui et à la nation.

Telles étaient les limites que les communes prétendaient imposer au pouvoir royal, qui les avait affranchies. On découvrait même, en certains articles de cette remontrance, un germe de réforme que l'inquisition dut voir d'assez mauvais œil. Mais les députés ne purent arriver jusqu'à Charles-Quint, et les nobles, qui jusque-là avaient uni leurs griefs à ceux du peuple, se séparèrent de la ligue pour soutenir la royauté. Les révoltés avaient encore vingt mille hommes; mais il s'éleva de violentes disputes sur le commandement de l'armée. Padilla fut destitué, et remplacé par

don Pedro Giron, jeune noble qu'un ressentiment personnel avait jeté dans le parti populaire. Les régents avaient levé une armée, qui était bien inférieure en nombre à celle des communes, mais qui lui était supérieure par le courage et la discipline. Ils avaient fait venir de Navarre les vieilles bandes d'infanterie qui occupaient ce pays, et leur cavalerie se composait de gentilshommes accoutumés à la guerre. La ligue, au contraire, n'avait qu'un petit nombre de cavaliers mal exercés, et l'infanterie n'était qu'un ramas de bourgeois et d'artisans, qui savaient à peine manier leurs armes. Le 5 décembre, le général de l'armée royale, le comte de Haro, entra dans Tordésillas, s'assura de la personne de la reine-mère, et reprit le grand sceau et les autres insignes de l'autorité royale, qui étaient aux mains des insurgés.

Les débris de la ligue se réfugièrent à Valladolid. Le commandement fut retiré à Giron, et rendu à Padilla. Mais la *junte* manquait d'argent pour payer ses troupes, et, dans une guerre dont la cause principale était un refus de subsides, elle n'osait établir de nouveaux impôts. L'épouse de Padilla, dona Maria Pacheco, femme d'un esprit cultivé et d'un courage viril, imagina un expédient qui étonne dans un pays aussi religieux que l'Espagne : elle paya les soldats de son mari avec

les trésors de la cathédrale de Tolède. Mais, pour ne point choquer le peuple, elle couvrit ce vol sacrilége des apparences de la piété. « Elle prit tout l'or et tout l'argent des reliques de Tolède; mais ce fut, dit Brantôme[1], avec une cérémonie sainte et plaisante, entrant dans l'église à genoux, les mains jointes, couverte d'un voile noir, pleurant et soupirant, deux grandes torches allumées devant elle; et puis, ayant fait gentiment son pillage, elle se retira comme elle était venue, croyant fermement que, par cette triste cérémonie, Dieu ne lui en saurait mauvais gré[2]. » Les régents n'é-

(1) Brantôme, Vie des capitaines étrangers.

(2) Plusieurs prêtres avaient pris une part active à cette lutte contre le pouvoir royal, entre autres Antonio de Acugna, évêque de Zamora, qui, malgré ses soixante-dix ans, montra dans cette guerre toute l'ardeur d'un jeune soldat. Guevara dit dans une de ses lettres qu'il l'a vu souvent à cette époque, *la pertuisane sur l'épaule, mais oncques le livre à la main ni l'estole au col.* Il rappelle ses exhortations aux soldats qui attaquaient la forteresse d'Ampudia : *Courage! enfants, courage! dessus, dessus, montez, et combattez vaillamment comme bons champions.* Il ajoute que le prélat avait amené de Zamora plus de trois cents prêtres pour combattre à Tordésillas. «Je vis, dit-il, de mes propres yeux, un prestre qui mit par terre avec une arquebuse onze des nostres, et c'estoit le bon qu'au temps qu'il visoit pour les frapper, les bénissoit avec l'arquebuse et après les dépeschoit avec le boulet. Mais, avant que la bataille fust fi-

taient pas moins embarrassés pour payer leurs soldats; car les revenus du domaine royal avaient été dissipés par les Flamands ou saisis par les communes. Ils eurent recours non aux richesses des églises, mais aux joyaux de la couronne et à l'argenterie de la noblesse. Quand cette ressource fut épuisée, ils empruntèrent au roi de Portugal. Le numéraire était alors fort rare en Espagne : les mines du Mexique et du Pérou n'étaient point encore exploitées.

Charles-Quint fut vainqueur, quoique absent. Après quelques légers avantages et d'inutiles négociations, Padilla fut défait près de Villalar, le 23 avril 1521. Il se précipita au milieu des ennemis, sans pouvoir y trouver la mort. Le lendemain, sa tête tomba sur un échafaud, et la plupart des villes qui avaient pris part au mouvement, Valladolid, Médina del Campo, Ségovie, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Mais Tolède résistait encore. Maria Pacheco, au lieu de pleurer son époux, se préparait à le venger[1]. On la voyait par-

nie, ce gentil prestre receut un coup de trait au front, tellement que sa mort fut si subite qu'il n'eut temps seulement de se confesser, ni mesme de se signer.» (Guevara, Epistres dorées, liv. I, trad. franc., imprimée à Anvers en 1591.)

(1) Maria Paceca, eruditi ingenii et virilis animi mulier,

courir les rues de la ville, montrant au peuple son fils encore enfant, vêtu d'habits de deuil, et précédé d'un étendard où était représenté le supplice de son père. Elle levait des soldats, comprimait ses ennemis par la terreur, et forçait le chapitre de la cathédrale à lui fournir de l'argent. Elle cherchait des ennemis à Charles-Quint en Espagne et hors de l'Espagne. Les habitants de Tolède allaient, avec leur artillerie, attaquer les places voisines; et la guerre qu'on croyait terminée par la bataille de Villalar, semblait prête à se ranimer plus terrible que jamais.

Alors descendait des Pyrénées un puissant allié, qui pouvait relever la fortune des *Communeros*: les Français envahissaient la Navarre. Le traité de Noyon n'avait point été exécuté, et François Ier réclamait, pour Henri d'Albret, ce royaume qui devait servir de barrière à la France contre l'ambition du roi d'Espagne[1]. L'armée d'expédition, composée de douze mille fantassins et de huit cents hommes d'armes, était commandée par le seigneur de l'Esparre, de la maison de Foix et parent du roi

Padillæ conjugis vexillum, ne concitatæ multitudini deesset dux gerendo bello, sustulit. (Jovius, Hist., lib. XIX.)

(1) Maria Pacheco avait écrit plusieurs lettres au roi de France, pour l'engager à soutenir contre Charles-Quint les communes de Castille. (Pierre Martyr, Epist.)

de Navarre qu'il prétendait rétablir. L'Esparre trouva le pays sans défense; il s'empara de Saint-Jean-de-Pied-de-Port, traversa la vallée de Roncevaux, et se présenta devant Pampelune, qui se rendit sans résistance[1]. Mais il lui fallut assiéger le château, et, à l'attaque de cette forteresse, on remarqua parmi les blessés, du côté des Espagnols, un jeune gentilhomme biscayen qui avait montré beaucoup de courage pendant l'action et animé les assiégés par ses paroles et par son exemple. Ce jeune homme aux belles manières, à la physionomie enthousiaste, et qui ne rêvait alors que la gloire et les amours, c'était don *Inigo* ou *Ignace de Loyola*, qui devait fonder plus tard la *Société de Jésus*, et se proposer pour loi l'obéissance absolue au moment où Luther réclamait le libre examen.

L'Esparre, maître de Pampelune, s'avança vers Estella, et, dans l'ivresse de ses faciles succès, il passa l'Ebre, entra en Castille, et mit le siége devant Logrono. Mais l'armée royale, qui avait vaincu les communes, vint au secours de la place, et força les Français à se retirer. Poursuivis par les Espagnols, ils furent vaincus dans la plaine de Squiros, à une lieue de Pampelune (30 juin). Six mille Fran-

(1) Ferreras, Hist. d'Espagne, partie XII.

çais restèrent sur le champ de bataille; l'Esparre fut fait prisonnier avec plusieurs autres généraux, et la Navarre fut perdue aussi rapidement qu'elle avait été conquise[1]. Les régents ordonnèrent alors le blocus de Tolède, où Maria Pacheco se soutint encore plusieurs mois. Quand la ville se fut rendue, le 26 octobre, la veuve de Padilla se retrancha dans l'Alcazar; elle s'y défendit jusqu'au 3 février 1522, avec un petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles, et, obligée de céder la place, elle se réfugia en Portugal, pour échapper à ses ennemis victorieux.

L'ordre commençait enfin à se rétablir dans toute l'étendue de l'Espagne. Quelques symptômes de révolte en Aragon avaient été facilement réprimés par le vice-roi, don Juan de Lanuza. Dans le royaume de Valence, la *Germanada* avait soutenu la guerre avec acharnement, pendant les années 1520 et 1521. La révolte s'était étendue jusque dans l'île de Maïorque, où le mouvement avait pris le caractère le plus sérieux. Le sang des nobles, des prêtres et des magistrats avait coulé à grands flots; le vice-roi avait été forcé de se retirer dans l'île d'Iviça. Les rebelles de Maïorque projetaient de se livrer au roi de France, et lui envoyèrent

(1) Du Bellay, Mémoires, liv. I.

une députation[1]. Ces troubles se prolongèrent encore en 1522, lorsque l'empereur fut revenu dans ses états d'Espagne. Mais Charles-Quint sut employer à propos la force et la clémence; il sortit vainqueur de la lutte, et le pouvoir royal, qui avait abaissé la noblesse sous Ferdinand-le-Catholique, s'éleva triomphant au-dessus des communes. Les Cortès ne subsistaient plus que pour la forme; les priviléges des villes furent insensiblement restreints ou abolis, et le seul résultat de cette révolte fut de fonder en Espagne la monarchie absolue.

La guerre était alors engagée sur plusieurs points entre Charles-Quint et François Ier. Il ne s'agissait pas seulement de la Navarre, que le roi de France avait envahie, prétendant qu'il y était autorisé et même obligé par le traité de Noyon. Les hostilités avaient commencé dans les Pays-Bas, dès l'année 1521. Robert de la Marck, seigneur de Bouillon, espèce de terrain neutre entre la France et l'Empire, avait rompu ouvertement avec Charles-Quint[2]. Sûr d'être appuyé au besoin par les ar-

(1) Ferreras, part. XII.

(2) Le prince de Chimay et le seigneur d'Emeries s'étaient disputé, dans les Ardennes, la possession de la petite ville d'Hierges, qui dépendait du duché de Bouillon. Les pairs de ce duché avaient donné raison au prince de Chimay; mais Emeries, après avoir attendu plusieurs années, s'avisa d'en ap-

mes de la France, il avait osé envoyer un héraut à Worms pour déclarer la guerre à l'empereur, au sein même de la diète qui devait juger Luther. Les effets avaient suivi de près les paroles : Robert avait envahi le Luxembourg, à la tête d'un corps de troupes levé en France de l'aveu secret du roi, quoique en apparence contre ses ordres. L'empereur envoya contre Robert vingt mille hommes, commandés par le comte de Nassau. Celui-ci, après avoir ravagé les États de Bouillon et de Sedan, après avoir occupé toutes les places excepté Sedan et Jamets, remonta la Meuse et entra sur le territoire français. Il prit Mouzon, dont la garnison se rendit lâchement; mais il ne put s'emparer de Mézières, car Bayard y commandait. Bientôt les impériaux furent obligés de repasser la frontière, et François I[er] les poursuivit au-delà de l'Escaut[1].

A la même époque, la guerre recommençait en Italie, par suite du traité secret que le pape avait conclu avec l'empereur, et qui avait été signé quelques jours après la comparution de Luther à la diète

peler au conseil Aulique, qui évoqua l'affaire devant sa juridiction. Robert de la Marck se prétendit blessé dans son indépendance, et demanda raison à l'empereur.

(1) Mémoires du maréchal de Fleuranges. — Mémoires de Du Bellay, liv. I. — Hist. du chevalier Bayard.

de Worms. Le gouvernement français avait beaucoup d'ennemis dans la Lombardie, surtout parmi les nobles, et toute la rigueur de Lautrec ne pouvait rétablir l'ordre dans le Milanais. Partout des complots étaient près d'éclater. Les conjurés comptaient sur le pape et sur l'empereur, et déjà l'armée alliée, commandée par Prosper Colonna, avait investi la ville de Parme. Lautrec sauva la place; les confédérés en levèrent le siége, au grand déplaisir du pape, qui était impatient d'y rentrer; mais la situation des Français n'en était pas moins critique. Les Vénitiens étaient des alliés douteux; ils protestaient de leur respect pour le Saint-Siége, et s'excusaient auprès du pape de leurs relations avec les Français[1]. Ils semblaient n'attendre qu'une occasion pour rompre leurs engagements, et à peine l'armée alliée se fut-elle montrée sur les bords de l'Oglio, qu'ils commencèrent à négocier avec Léon X. La Suisse, encore agitée par les intrigues du cardinal de Sion, n'exécutait point avec fidélité les traités conclus après la bataille de Marignan. Plusieurs cantons s'étaient déclarés

(1) Lorsque le sénat avait ordonné aux troupes de la république de se joindre à l'armée française, les Vénitiens avaient fait entendre au pape qu'ils n'en usaient ainsi que pour remplir extérieurement les obligations de leur traité avec la France. (Guicciard., liv. XIV, chap. 3.)

contre la France, entre autres celui de Zurich[1], et douze mille Suisses descendaient les Alpes par le pays des Grisons, pour s'unir à l'armée de la ligue.

Tous les historiens reprochent à Lautrec d'avoir laissé échapper l'occasion d'anéantir l'armée ennemie, tandis qu'elle attendait les Suisses à Rebecco, sous le feu de la forteresse vénitienne de Pontevico. En effet, le général français manqua de décision dans cette circonstance; mais on ne peut douter que son courage et ses efforts n'aient été paralysés dans cette campagne par le mauvais vouloir des Vénitiens. Les auxiliaires suisses, attendus par les alliés, arrivèrent enfin sous la conduite du cardinal de Sion[2]. Il y avait alors des Suisses dans les deux armées, et c'était le temps où Zwingli cherchait à inspirer à ses compatriotes

(1) Lettre de la ville de Zurich à François Ier, manuscrit de la biblioth. royale, cité par Gaillard, Hist. de François Ier, liv. II, chap. 4.

(2) A l'occasion de l'arrivée du cardinal de Sion, Guichardin fait une remarque qui ne donne pas une haute idée de la discipline de l'armée alliée, dont l'historien lui-même faisait partie : « On voyait alors dans cette armée deux légats, les cardinaux de Sion et de Médicis, qui faisaient porter devant eux leur croix d'argent, au milieu d'une foule de blasphémateurs, de meurtriers et de voleurs; tant est grand l'abus qu'on fait aujourd'hui de la religion! »

l'horreur du service étranger. La diète helvétique, voulant prévenir le conflit entre ses enfants, ordonna aux Suisses des deux armées de revenir dans leur pays. Le cardinal de Sion gagna le courrier, et cacha l'ordre à ses troupes. Les Suisses de l'armée française demandèrent leur congé, et le plus grand nombre, séduits par les paroles et par l'or du cardinal, passèrent dans l'armée confédérée. Lautrec manquait d'argent pour les retenir. Le Milanais, épuisé d'impôts, ne pouvait suffire à la solde des troupes françaises, et une somme de trois cent mille ducats, destinée par le roi à l'armée d'Italie, avait été secrètement détournée par la duchesse d'Angoulême[1].

Lautrec, réduit à ses propres forces, va s'enfermer dans Milan. Les alliés passent l'Adda, et, le 19 novembre, à l'entrée de la nuit, leur avant-garde se présente devant les murs du faubourg de Milan, entre la porte Romaine et la porte Ticinèse. Les Vénitiens, au lieu de se défendre, abandonnent leur poste. Le marquis de Pescaire franchit le premier, avec quatre-vingts fusiliers espagnols, le rempart de terre qu'on avait élevé tout récemment. Bientôt, suivi de toute son infanterie, il entre dans la ville même, dont la porte lui est li-

(1) Guicciardini, lib. XIV, cap. 3.

vrée par les principaux de la faction gibeline. Lautrec n'attendait pas l'ennemi ce jour-là; il croyait que les pluies avaient rendu les chemins impraticables, au moins pour l'artillerie. Au moment où la ville était prise, il se promenait, dit-on, dans les rues, sans défiance et sans armes, et son frère Lescun était couché[1]. Saisi d'épouvante et croyant tout perdu, il prit le parti d'abandonner Milan, laissant toutefois le château bien gardé et bien pourvu. Il se retira, cette nuit même, à Côme, où il mit une garnison; puis il passa l'Adda, et se rendit à Bergame, sur les terres des Vénitiens qui venaient de le trahir.

Le 24 novembre, Léon X était dans son jardin de la Magliana, quand il reçut la nouvelle de la prise de Milan. Toute la journée, le canon retentit au château Saint-Ange. Le soir même, le pape se sentit agité d'une fièvre assez légère. Le lendemain, il se fit transporter à Rome, et les médecins déclarèrent sa maladie sans danger. Il mourut cependant le 1er décembre. Pendant sa maladie, il avait reçu la nouvelle de la prise de Plaisance; le jour de sa mort, il apprit que Parme avait été abandonnée par les Français. Les villes de Côme et de Pavie s'étaient rendues aux alliés; mais Gênes, Crémone,

(1) Guicciardini, lib. XIV, cap. 3.

Alexandrie, le château de Milan, les citadelles de Novarre et de Trezzo, Pizzighitone, Domo d'Ossola et tout le lac Majeur étaient encore au pouvoir des Français. La mort du pape était pour eux un événement favorable; car l'empereur, n'étant plus soutenu des finances de Léon X, fut obligé de licencier une partie de son armée.

Le conclave s'ouvrit le 27 décembre pour la nomination d'un nouveau pape, et, le 9 janvier 1522, le scrutin désigna le cardinal de Tortose, Adrien, qui gouvernait alors l'Espagne comme régent, et qui avait été autrefois précepteur de Charles-Quint. On ne comprend pas, dit Guichardin, comment, dans des circonstances aussi difficiles et aussi orageuses, on a pu choisir un *barbare*, qui n'avait jamais rendu aucun service au Saint-Siége, et dont le nom était à peine connu en Italie. Dans l'impossibilité d'expliquer humainement une élection aussi bizarre, les cardinaux eux-mêmes l'attribuèrent à l'inspiration immédiate du Saint-Esprit[1]. Il est plus sûr, dit judicieusement Robertson, de l'attribuer à l'influence de l'ambassadeur impérial, don Juan Manoël, qui, par son adresse et ses intrigues, sut faciliter l'élection du

(1) Guicciardini, lib. XIV, cap. 5.

cardinal le plus dévoué aux intérêts de Charles-Quint.

La politique impériale travaillait habilement à resserrer ses alliances, et à soulever l'Europe contre François Ier. Depuis la rupture de la paix, les deux princes rivaux s'étaient disputé l'amitié de l'Angleterre. Dès l'année 1520, Charles-Quint, en allant se faire couronner empereur, avait débarqué à Douvres, et avait passé quatre jours sur le territoire Britannique. Ce court espace lui avait suffi pour se préparer l'alliance de Henri VIII, et pour détacher le premier ministre anglais, le cardinal Wolsey, des intérêts de la France. Il avait donné au prélat une forte pension, et lui avait promis d'appuyer, auprès du prochain conclave, ses prétentions à la tiare. François Ier avait fait, de son côté, beaucoup d'avances au roi d'Angleterre. Il l'avait reçu avec magnificence, *au camp du Drap-d'Or*, entre Guines et Ardres. Pendant les dix-huit jours que les deux princes passèrent ensemble dans cette célèbre conférence, les seigneurs qui les accompagnaient firent assaut de luxe, d'élégance et de galanterie [1]. Chacun voulait soutenir

(1) Le maréchal de Fleuranges a décrit, dans ses mémoires, tout ce qui s'est passé au camp du Drap-d'Or. Un jour, après le tournoi, des lutteurs anglais et des lutteurs français se mesurè-

l'honneur de sa nation, et avec une telle ardeur, dit Martin du Bellay, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs prés et leurs forêts sur leurs épaules. Mais, après toutes ces folles dépenses, Henri VIII alla trouver l'empereur à Gravelines, et, dans une entrevue moins fastueuse, les deux princes jetèrent les bases d'une alliance qui devait être fatale aux Français. Les conférences de Calais, ouvertes l'année suivante, au moment où la guerre s'engageait dans la Navarre, dans les Pays-Bas et en Italie, n'amenèrent aucun résultat. Le cardinal Wolsey se montra prêt à tout sacrifier à la faveur de Charles-Quint, et, quand les conférences furent terminées, il se rendit à Bruges auprès de l'empereur, pour y conclure, au nom de son maître, une ligue contre François Ier. L'élection du nouveau pape ne découragea point l'ambition du cardinal, qui attendit patiemment la succession d'Adrien VI. Henri VIII resta uni à Charles-Quint, et lui fournit même des subsides pour

rent en présence des deux cours. Les Anglais furent vainqueurs. Les deux rois se retirèrent ensuite sous une tente, où ils burent ensemble. Là, Henri VIII saisissant François Ier : Mon frère, lui dit-il, il faut que je lutte avec vous; et il s'efforça une ou deux fois de lui donner le croc-en-jambe. Mais le roi de France, qui était un adroit lutteur, le prit par le milieu du corps et le jeta rudement à terre.

continuer la guerre. La France avait suspendu le paiement des sommes qu'elle devait à l'Angleterre. Elle renouvelait son ancienne alliance avec l'Écosse, envoyait dans ce pays des armes et de l'argent, et poussait la noblesse écossaise à faire la guerre aux Anglais pendant la minorité de Jacques V[1].

Les Français menaçaient toujours la Navarre; Bonnivet s'était emparé de Fontarabie, pendant les conférences de Calais. Mais, dans les Pays-Bas, Tournay s'était rendu aux impériaux après un long siége, et la fortune se déclarait contre nous en Italie. Après la mort de Léon X, Lautrec avait repris l'offensive. François Ier lui avait envoyé une faible somme, qui l'avait mis en état de suffire aux premiers frais de la campagne. Les Suisses, qui, en abandonnant les Français, avaient tant contribué à leurs désastres, autorisèrent le roi à lever seize mille hommes dans leurs pays. Lautrec surprit plusieurs places du Milanais, mais il ne put s'emparer de la capitale; il échoua éga-

(1) Le conseil de régence d'Edinburgh avait écrit à François Ier, le 19 juillet 1521, pour le prier de renvoyer en Écosse le duc d'Albany, qui venait d'être nommé tuteur du jeune roi, et qui était dévoué aux intérêts français. (Manuscrit de la biblioth. royale, cité par Gaillard, Hist. de François Ier, liv. II, chap. 3.)

lement contre Pavie. Enfin le dénûment de ses finances le força à livrer une bataille qui devait tourner contre lui. Les Suisses, qu'on ne payait point exactement, voulaient combattre ou retourner dans leurs montagnes. Lautrec chercha vainement à les retenir; ils lui répondirent par ces trois mots : *argent*, *congé* ou *bataille*. La bataille leur fut accordée. L'armée de la ligue était retranchée dans une position inexpugnable, à la Bicoque, environ à trois milles de Milan. Aussitôt que le signal fut donné, les Suisses se précipitèrent sur les retranchements ennemis, qui étaient défendus par une vigoureuse artillerie. Quoique bien secondés par les Français, ils perdirent beaucoup de monde et leurs plus braves officiers. Ils se retirèrent en bon ordre, et le lendemain reprirent le chemin de leur pays (mai 1522). Après cette défection, Lautrec ne se sentit plus le courage de continuer la campagne. Il mit une garnison dans Lodi, confia la défense de Crémone à son frère, et revint en France, portant aux pieds de son maître non des victoires et des lauriers, mais des récriminations contre les ministres, qu'il accusait, plus encore que la fortune, de lui avoir fait perdre le Milanais[1].

(1) Guicciardini, lib. XIV, cap. 5.

Après le départ de Lautrec, la ville de Lodi est surprise et pillée par les impériaux. Crémone capitule. A Gênes, le parti français est vaincu dans la personne du doge Octavien Frégose. La ville est livrée au pillage, et le nouveau doge, Antoniotto Adorno, traite avec les ennemis de la France. Dès ce moment, François I[er] perdit toute espérance de conserver les places qu'il possédait encore en Italie. Une nouvelle armée qu'il avait fait partir et qui s'était avancée jusque dans le territoire d'Asti, repassa les monts. Lescun même opéra sa retraite sur la France. Sforza était rentré dans Milan; la Lombardie n'était plus française, mais impériale. Charles-Quint avait quitté les Pays-Bas, après avoir appris les résultats de la bataille de la Bicoque. Il était reparti pour l'Espagne, où il arriva le 16 juillet, tandis qu'Adrien quittait ce pays pour aller à Rome prendre possession de sa nouvelle dignité. Mais l'empereur s'était encore arrêté en Angleterre, et avait conclu avec Henri VIII un nouveau traité, le traité de Windsor (juin 1522). Charles s'était engagé à envahir la France du côté de l'Espagne, et Henri VIII du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille fantassins et de dix mille cavaliers[1]. L'empereur devait aider

(1) Gaillard, Hist de François I[er], liv. II, chap. 3.

Henri VIII à soumettre l'Ecosse, et Henri VIII, en retour, devait aider l'empereur à recouvrer la Gueldre et la Frise. Les deux princes s'étaient aussi occupés des moyens de détacher complétement les Vénitiens du parti de la France. Un ambassadeur impérial et un ambassadeur anglais étaient arrivés en même temps à Venise, pour solliciter le sénat de se liguer avec l'empereur, sous prétexte de défendre l'Italie. C'était le pape Adrien VI qui était chargé d'humilier le duc de Ferrare, le plus fidèle allié des Français.

Cependant Henri VIII n'avait point attendu la conclusion du traité de Windsor pour rompre ouvertement avec le roi de France. Le 29 mai, le héraut d'armes de l'Angleterre était arrivé à Lyon, où se trouvait François Ier. Il était chargé de lui déclarer la guerre, au nom de Henri VIII, si le roi ne consentait à conclure avec l'empereur une trève générale, dans laquelle le Saint-Siége, Florence et le Milanais devaient être compris. Henri réclamait aussi l'arriéré des sommes que la France s'était engagée à payer à l'Angleterre. Mais François Ier rejeta hautement la trève, et déclara qu'il ne lui convenait pas de donner de l'argent à ceux qui en prêtaient à ses ennemis[1]. Les hostilités

(1) Journal de Louise de Savoie. — Guicciard., lib. XV, c. 1.

commencèrent immédiatement. Le vice-roi d'Irlande, Thomas Howard, fit une descente en Bretagne, et pilla Morlaix, ville fort riche alors par ses relations commerciales avec l'Angleterre. Les environs de Cherbourg furent aussi ravagés. En même temps une armée anglaise, commandée par le duc de Suffolk, beau-frère du roi d'Angleterre, descendit à Calais, et, après avoir tenté de surprendre Boulogne, alla se joindre aux impériaux, dans les Pays-Bas. La Picardie fut envahie par les alliés, mais sauvée par la prudente tactique du gouverneur de la province, le duc de Vendôme, auquel s'était joint La Tremouille, gouverneur de Bourgogne. En même temps, les Espagnols étaient contenus du côté des Pyrénées. Le brave Daillon du Lude avait héroïquement défendu Fontarabie, et le maréchal de Chabannes, un de ceux qui venaient d'échapper au désastre de la Bicoque, avait ravitaillé la place, et refoulé les Espagnols dans les montagnes de la Biscaye[1].

Tandis que Charles-Quint ne songeait qu'à la guerre et aux intérêts politiques, la révolution religieuse continuait de s'accomplir en Allemagne. Les décrets de la Diète de Worms n'avaient point été exécutés. Luther gagnait chaque jour de nou-

(1) Martin du Bellay, Mémoires, liv. II.

veaux partisans, et, comme il arrive à tous les chefs de secte, il était déjà dépassé par ses disciples. Carlostad niait la *présence réelle*, comme Zwingli, le réformateur de la Suisse, et, s'appuyant sur ce précepte du Décalogue : *Tu ne feras point d'images taillées*, il soulevait la jeunesse de Wittemberg, et allait dans les églises briser les crucifix, dévaster les autels, et faire, comme il disait, *un grand carnage d'idoles*. A la nouvelle de ce tumulte, Luther rompt son ban et sort de la Wartbourg, malgré la défense de son protecteur, Frédéric de Saxe. Il sait qu'en se rendant à Wittemberg, il expose sa liberté et sa vie; mais il compte sur une protection plus haute que celle de l'électeur. Le motif de son retour précipité, c'est que pendant son absence Satan a pénétré dans sa bergerie. Ne faut-il pas qu'il rappelle ses disciples à la modération et à la vérité[1]? A peine arrivé à Wittemberg, il condamne publiquement Carlostad et ses adhérents. Il leur défend, au nom de l'Évangile, d'appeler la violence au secours de la doctrine : « Je condamne les images non pour qu'on les brûle, mais pour qu'on n'y mette pas sa confiance.... C'est par la parole seule qu'il

(1) Luther. Epistol. in quâ reditum suum ex pathmo excusat duci Frederico electori (7 mars 1522).

faut combattre, par la parole qu'il faut vaincre, par la parole qu'il faut détruire ce qu'ils ont élevé par la force matérielle... C'est la parole qui, pendant que je dormais tranquille ou que je buvais ma bière avec mon cher Mélanchton et mon cher Amsdorff, a tellement ébranlé la papauté que jamais prince ni empereur n'en ont fait autant[1].» Mais Luther était impuissant à calmer les orages qu'il avait soulevés. Il voyait les peuples sourdement agités, les princes prêts à saisir le glaive. Tout en prêchant la paix, il pressentait des événements sinistres, et il lui semblait voir l'Allemagne nager dans le sang.

Les Turcs, déjà si puissants en Europe, devaient mettre à profit les dissensions des princes chrétiens et les déchirements de l'Église romaine. Sélim, après avoir langui quelques années, mourut le 22 septembre 1520, laissant le trône à Soliman-le-Grand, à Soliman le législateur, comme l'appellent les historiens orientaux. Cet astre s'était levé en Orient, au moment même où Charles-Quint paraissait à l'horizon opposé. Le nouveau règne s'annonça par des conquêtes. Après avoir visité les tombeaux de son père et de ses aïeux, Soliman

(1) Lettres de Luther, 1522.—Sermon intitulé: *Quid christiano præstandum.*

sortit de sa capitale, et la Hongrie fut envahie. Il allait mettre le siége devant Belgrade, qui avait résisté à Mahomet II. La minorité de Louis II avait mis la Hongrie à la merci des nobles. La trahison livra au sultan l'artillerie de la place, et, malgré le courage de quelques chefs qui n'avaient point oublié Jean Huniade, la garnison capitula le 29 août 1521. Le sénat de Venise donna une somme de trois cents ducats à l'envoyé turc qui vint lui annoncer la prise de Belgrade[1].

Après Belgrade, ce fut le tour de l'île de Rhodes. Tant que cette île célèbre restait entre les mains des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la navigation de la Méditerranée n'appartenait point aux Ottomans. Rhodes était nécessaire au sultan, pour établir un point de communication entre Constantinople et l'Egypte récemment conquise.

(1) Le 1er décembre 1521, Venise renouvela ses anciennes capitulations avec les Turcs, et signa un traité en trente articles, dont l'original est déposé dans les archives de Venise : *Capitulatio Sultani Suleimani, principe Antonio Grimani, per Marco Memmo.* Ce traité réglait les droits du *baile* vénitien à Constantinople, et consacrait la liberté du commerce de la République avec les puissances barbaresques. Venise s'engageait à payer au Sultan deux tributs annuels, l'un de cinq cents ducats pour la possession de l'île de Zanthe, l'autre de dix mille ducats pour la possession de l'île de Chypre. (Hammer, Hist. de l'empire Ottoman, liv. XXV.)

Le 18 juin 1522, la flotte ottomane, forte de trois cents voiles, partit du port de Constantinople, tandis que Soliman, à la tête de près de cent mille hommes, s'avançait à travers l'Asie-Mineure pour aller par terre au golfe de Marmaris, en face de l'île de Rhodes. En comptant les marins et les ouvriers de toute espèce, le nombre des assaillants s'élevait jusqu'à deux cent mille[1]. L'artillerie turque se composait de plus de cent bouches à feu, parmi lesquelles on remarquait douze canons monstrueux, dont deux lançaient des boulets de onze à douze palmes de circonférence[2]. Pour résister à une telle attaque, la ville de Rhodes n'avait que cinq mille soldats et six cents chevaliers. Le Grand-Maître était un français, Villiers de l'Ile-Adam. On dit que son compétiteur malheureux, André d'Amaral, chancelier de l'ordre, avait lui-même appelé Soliman, pour se venger des chevaliers qui ne l'avaient point choisi pour chef. L'Ile-Adam sollicita les secours de l'Europe; mais le pape Adrien VI eut beau prêcher, les princes chrétiens étaient

(1) Fontanus, De bello Rhodio. — Jacques de Bourbon, Relation du siége de Rhodes.

(2) Quelques-uns de ces boulets, qu'on trouve encore devant les murs et dans l'enceinte de la forteresse, offrent la preuve matérielle de l'assertion presque incroyable des historiens. M. de Hammer en a lui-même mesuré plusieurs.

trop occupés de leurs propres querelles pour intervenir dans la cause des chevaliers. L'Église, que le schisme commençait à entamer, avait à peine des prières à leur offrir. L'île de Candie seule, que sa position rendait plus sensible à leur malheur, envoya un secours de cinq cents hommes, et avec eux l'ingénieur vénitien Gabriel *Martinengo*, qui dirigea les travaux nécessaires à la sûreté de la place, et inventa les contre-mines pendant le siége (1).

Les chevaliers déployèrent un héroïsme admirable. Les Turcs assiégeaient la place depuis quatre mois, et ils avaient perdu cent mille hommes; les uns étaient morts de maladie, les autres avaient péri les armes à la main. Le *seraskier* Ahmed-Pascha, qui dirigeait le siége, était décidé à ne plus risquer d'assauts, et à se réduire au travail des mines et des tranchées. Mais Soliman apprit l'épuisement de la place par les traîtres qui correspondaient avec lui; il ordonna de recommencer le siége, et Rhodes succomba. La capitulation fut signée le 25 décembre. Les chevaliers avaient un délai de douze jours pour sortir de l'île. Les églises grecques ou latines devaient être respectées. L'armée victorieuse devait se retirer à un mille de

(1) Jacques de Bourbon, Relation du siége de Rhodes.

Rhodes. Mais qui pouvait contenir l'ardeur tumultueuse des janissaires? Le cinquième jour après la signature du traité, le jour de Noël, si sacré pour les chrétiens, les soldats de Mahomet forcent les portes de la ville, renversent les autels, brisent les statues, ouvrent les tombeaux des grands-maîtres; les images du Christ sont traînées dans la boue, et, du clocher de l'église Saint-Jean, la voix du *muezzin* appelle les croyants à la prière. A l'heure même où Rhodes était ainsi profanée, le pape Adrien célébrait le service divin dans la basilique de Saint-Pierre. Comme il priait avec le peuple, une pierre se détacha de la corniche et vint rouler à ses pieds. Cet accident fut regardé à Rome comme le présage de la chute de Rhodes, le dernier boulevard de la chrétienté[1].

Villiers de l'Ile-Adam partit le 1er janvier 1523. Lorsqu'il vint prendre congé du sultan, celui-ci dit à Ibrahim, son favori: « Ce n'est pas sans quelque peine que je force ce chrétien, dans sa vieillesse, à quitter ses biens et sa maison. » Les chevaliers abordèrent en Italie. Le Pape, qui leur devait un asile, leur donna la ville de Viterbe. Quelques années plus tard, Charles-Quint les recueillit dans l'île de Malte. Là encore ils défendi-

(1) Spandugino, ap. Hammer, liv. XXV.

rent les chrétiens contre les infidèles, et combattirent pour la liberté des mers. Mais de Rhodes à Malte quelle distance! Cette distance, qui est d'environ trois cents lieues, nous fait mesurer les progrès qu'avait faits Soliman sur la Méditerranée, tandis que ses armes victorieuses faisaient tomber les remparts de la Hongrie et menaçaient l'Allemagne tout entière.

CHAPITRE IV.

Trève entre la Russie et la Pologne. — Négociations de Vassili IV avec Soliman. — Gustave Wasa. — Christiern II détrôné en Suède et en Danemarck. — Nouvelles guerres entre Charles-Quint et François Ier. — Invasion de la Provence par les Impériaux. — Invasion de l'Italie par les Français. — Bataille de Pavie. — Progrès de la réforme en Allemagne et en France. — Anabaptistes. — Traité de Madrid. — Ligue européenne contre Charles-Quint. — Bataille de Mohacz. — Prise de Rome par les Impériaux.

La prise de Rhodes fut une leçon perdue pour l'Europe chrétienne. Les puissances occidentales continuèrent de se livrer à leurs querelles politiques ou religieuses [1]. La guerre entre la Russie et la

(1) L'historien de François Ier parle, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale (Collect. Béthune, n° 8486), d'un plan de croisade qui fut présenté au pape en plein consistoire, le 12 juin 1523. Chaque couvent et chaque paroisse devait équiper et solder un combattant, et l'on avait calculé que l'on aurait ainsi une armée de 540,000 hommes à opposer aux Turcs; mais ce projet n'eut point de suite.

Pologne fut, il est vrai, interrompue; Vassili IV conclut, en 1523, une trêve avec Sigismond; mais ce n'était point pour tourner ses armes contre les ennemis du nom chrétien. Un ambassadeur russe, Jean Morosof, vint à Constantinople, après la prise de Rhodes, pour conclure une alliance avec la Porte. Le Tzar ne songeait alors à s'agrandir qu'aux dépens de la Pologne, de la Suède et des Allemands de Livonie: il lui importait d'être en paix avec les Turcs, comme avec les Tartares de Krimée. Mais la Turquie, à l'apogée de sa puissance, dédaignait le grand-duc de Moskou: les négociations de Morosof furent sans succès[1].

La Suède et le Danemarck étaient alors le théâtre d'une double révolution. Ces deux Etats venaient de détrôner Christiern, et commençaient à embrasser le luthéranisme. Le roi de Danemarck n'avait pu se maintenir en Suède contre le parti national. En vain il avait fait tomber les têtes les plus illustres, et essayé de régner par la terreur. C'était l'un de ces otages emmenés en Danemarck contre la foi des traités, Gustave Wasa, qui devait affranchir son pays de la tyrannie étrangère[2]. Ce jeune homme appartenait à la famille des anciens

(1) Karamsin, Histoire de Russie, t. VII.

(2) Voyez, t. I, p. 429.

rois de Suède, et avait appris le métier des armes sous le dernier *administrateur*. Jeunesse, beauté, courage, éloquence, il possédait tous les avantages naturels qui gagnent les peuples et qui fixent la fortune. On raconte qu'il sortit un jour, de grand matin, du château de Kalloë, où il résidait, sous prétexte d'aller à la chasse dans les bois voisins. Il se travestit en paysan, et, dans cet équipage, marcha deux jours à pied par des chemins détournés. C'était la saison où les marchands de la Basse-Saxe venaient acheter des bœufs dans le Jutland, où il s'en faisait un commerce considérable. Gustave se mit au service d'un de ces marchands; à la faveur de son déguisement, il sortit du Danemarck et parvint à Lubeck. Cette ville était toujours animée de sa vieille rivalité contre le commerce et la puissance des Danois. Elle fournit volontiers à Gustave les moyens de passer en Suède, et lui promit des secours d'hommes et d'argent. Mais à peine est-il débarqué, à peu de distance de Calmar, qu'il apprend que sa tête est mise à prix. Les Danois le poursuivent de tous côtés; il leur échappe; il traverse leur camp dans un chariot chargé de paille. Il parcourt la nuit plusieurs villages de Sudermanie, tâchant de réveiller le zèle de ses amis et de soulever les paysans. Mais ses amis le reconnaissent à peine, et les paysans, fa-

tigués de la guerre, où la plupart ont perdu leurs parents, lui répondent qu'ils ne manqueront jamais de sel ni de harengs sous le gouvernement du roi de Danemarck, mais qu'ils périront infailliblement s'ils tentent de se révolter contre un prince aussi puissant[1].

Loin de trouver une armée, Gustave trouvait à peine un asile. Il implora l'hospitalité des chartreux de Griphysholm, et la porte du couvent lui fut fermée. Il resta caché, pendant plusieurs mois, chez un ancien domestique de sa maison. Enfin il se retira dans les montagnes de la Dalécarlie, chez ces paysans du nord qui avaient conservé, avec le courage des anciens Scandinaves, leur passion pour la liberté. Là, il prit le costume des mineurs et se mêla à leurs travaux; enseveli avec eux dans les entrailles de la terre, il couvait au fond de son cœur des projets de gloire et de vengeance. Enfin, aux fêtes de Noël de l'année 1521, il vint à Mora, où s'étaient rassemblés tous les paysans des environs. Ce jour-là, il prit un costume analogue à son rang; il raconta éloquemment les misères de la Suède,

(1) Loccenius, rerum Suecicarum, lib. VI. — Joannes Magnus Upsaliensis, Hist. Suecica, lib. XXIII. — Vertot, Histoire des révolutions de Suède. — Mallet, Histoire du Danemarck, liv. VII.

et exhorta tous ceux qui l'entouraient à prendre les armes pour la délivrance du pays. Ce qui donna aux Dalécarliens une pleine confiance dans Gustave, ce ne fut pas seulement son nom, sa bonne mine et ses généreuses paroles, mais la remarque faite par les anciens du village, que le vent du nord n'avait cessé de souffler pendant son discours[1]. Pour ce peuple rude et sauvage, c'était le signe infaillible du succès. Les Dalécarliens s'enrôlèrent en foule, et Gustave eut une armée.

L'usage des armes à feu était encore inconnu aux Dalécarliens et peu familier même aux Suédois; c'était la principale cause de la supériorité des Danois. Gustave Wasa acheta, sur son crédit, des mousquets à Lubeck, et combattit à armes égales. Ce fut alors qu'avec les secours matériels de l'Allemagne les doctrines luthériennes s'introduisirent dans le camp de Gustave. S'il fallait des mousquets pour lutter contre les Danois, il fallait une nouvelle bannière religieuse pour braver les foudres spirituelles de l'archevêque d'Upsal. Deux jeunes Suédois, Laurent et Olaüs Pétri, qui avaient étudié sous Luther, à l'université de Wittemberg, répandirent en Suède sa doctrine et ses écrits. Gustave lui-même avait été initié aux opinions luthérien-

(1) Loccenius, rerum Suecicarum, lib. VI.

nes, pendant son séjour à Lubeck. La Suède était d'autant mieux disposée à recevoir le germe des idées nouvelles, qu'elle était depuis longtemps en querelle avec le Saint-Siége: elle s'obstinait à ne point payer le *denier de Saint-Pierre*, tribut jadis établi sous le roi Olaüs, quand le christianisme devint la religion du royaume. Tout récemment encore, les exactions du nonce Arcemboldi, chargé de prêcher les indulgences dans les États du Nord, avaient préparé à la réforme la Suède aussi bien que le Danemarck [1].

Quand Gustave eut soumis les provinces du Nord, quand il fut maître de plusieurs places importantes telles que Westeras, Upsal, Orebro, Strengnœss, il se fit nommer *administrateur* par les états de Wadstena, le 24 août 1522. Puis il s'empara des provinces méridionales; mais il lui restait encore à réduire Abo, Stockholm et Calmar, *les trois clefs de la Suède.* Pour s'emparer de ces trois places, il fallait une flotte. La ville de Lubeck en fournit une à Gustave, mais aux plus dures conditions: il fallut que l'administrateur s'engageât, au nom des états suédois, à payer à la ville la somme de soixante mille marcs d'argent; que les marchands

(1) Bazius, Historia eccles. Suec. et Gothica. — Vita archiepis. Joan. Magnus.

de Lubeck, pussent négocier dans tous les ports de la Suède sans payer aucun droit d'entrée ni de sortie; que le commerce du royaume fût interdit à toutes les autres nations; enfin que Gustave ne pût faire ni paix ni trève avec le Danemarck sans consulter le gouvernement de la République. En signant un pareil traité, Gustave abdiquait son indépendance et ruinait le commerce de ses Etats; mais il lui fallait à tout prix une flotte pour conquérir sa capitale et les grandes villes maritimes. L'amiral Norbi, qui commandait la flotte danoise, soutint dignement la lutte contre les dix-huit vaisseaux que Lubeck avait fait payer si cher à Gustave.

Mais tandis que la Suède travaillait à se séparer du Danemarck, le Danemarck lui-même déposait Christiern II. Au commencement de l'année 1523, les états danois rassemblés à Viborg, dans le Jutland, élevèrent sur le trône l'oncle du roi, Frédéric de Holstein. Ce qui fit détrôner Christiern dans ses Etats héréditaires, ce ne fut point sa cruauté ni ses exactions, qui tombaient sur la Suède bien plus que sur le Danemarck. La religion même ne fut qu'un prétexte; car ce prince avait pris des mesures sévères à l'égard du clergé catholique. Il avait même pensé à introduire la réforme dans ses Etats; il avait prié l'électeur de Saxe, son

oncle, de lui envoyer un homme nourri des idées de Luther; et, dès l'année 1520, un nommé Martin, de Vittemberg, avait prêché à Copenhague avec l'autorisation royale[1]. La vraie cause de la déchéance de Christiern, ce fut son système de gouvernement hostile à l'aristocratie, et les lois qu'il avait rendues en faveur du peuple et des étrangers[2]. Ces réformes législatives, qui avaient l'inconvénient d'être accomplies despotiquement, mais qui étaient au fond d'accord avec la raison et l'humanité, nous autorisent à penser que les défauts et les crimes de Christiern ont été fort exagérés par les historiens. C'est sans doute le cas de rappeler cette phrase de Montesquieu : « Malheur à la réputation de tout prince qui est opprimé par un parti qui devient le dominant, ou qui a tenté de détruire un préjugé qui lui survit[3]! » Les seigneurs danois, en mettant Frédéric Ier à la place de Christiern, n'oublièrent pas de faire leurs conditions: par un des articles de la capitulation, ils se réservèrent le droit de vie et de mort sur leurs paysans, à plus forte raison celui de les condamner à la

(1) Mallet, Hist. du Danemarck, liv. VI.

(2) Voyez t. I, page 427.

(3) Montesquieu, Grandeur et décadence des Romains, chap. I.

perte de leurs biens meubles ou à des amendes de quarante marcs d'argent.

La révolution danoise avançait les affaires de Gustave. L'amiral Norbi se retira, avec toute sa flotte, dans l'île de Gothland, dont il était gouverneur. Gustave se rendit maître de Calmar à la faveur des intelligences qu'il avait dans la place; les bourgeois reçurent la nuit ses troupes qui firent main basse sur la garnison. Un de ses lieutenants s'empara en même temps de l'île d'Œland. La garnison de Stockholm était prête à capituler; les soldats, qui manquaient d'argent et de munitions, avaient à lutter à la fois contre les troupes de Gustave et contre les bourgeois de la ville, qui ne cachaient plus leur sympathie pour ce prince. Mais ce fut Gustave lui-même qui retarda son triomphe, pour en mieux recueillir les fruits. Avant de faire son entrée dans Stockholm, il voulut se faire décerner le titre de roi, qu'on était prêt à lui donner pendant la lutte, et qu'on lui aurait peut-être refusé après la victoire. Les états-généraux se réunirent à Strengnœss, et Gustave, accueilli comme le sauveur de la patrie, fut salué roi par acclamation. Il consentit alors à traiter avec la garnison de Stockholm, et prit possession de la capitale (1523). Toute la Suède reconnut son autorité, et ses lieutenants firent rentrer dans l'ordre Abo et

quelques autres places que les Danois occupaient encore dans la Finlande.

Frédéric, à peine élu roi de Danemarck, s'était fait couronner roi de Suède par l'archevêque d'Upsal, réfugié dans ses Etats. Lui aussi, réclamait l'exécution du traité de Calmar. Il envoya au sénat suédois un ambassadeur chargé de réclamer la couronne de Suède, injustement donnée à Gustave. Celui-ci, sans s'irriter d'une telle prétention, reçut l'envoyé avec magnificence, le fit assister à une revue de ses troupes, et le fit introduire dans l'assemblée des États, convoqués à Soderkœping. Il lui fut permis de prendre la parole dans cette assemblée, et de défendre les prétendus droits de Frédéric au trône de Suède. Maïs quand il eut fini son discours, l'orateur des États lui répondit en peu de mots que la Suède ne choisissait plus ses rois parmi ses ennemis, que le royaume, sauvé par Gustave, l'avait élu pour souverain, et que ce prince saurait bien se maintenir malgré les prétentions des Danois. L'archevêque d'Upsal fut déclaré traître à la patrie pour avoir couronné Frédéric, et, dans la chaleur de leur zèle pour Gustave, les États s'engagèrent solennellement à approuver tout ce que ce prince entreprendrait pour défendre son trône[1]. A dater de ce jour,

(1) Vertot, Hist. des révolutions de Suède.

il ne fut plus question de l'union de Calmar, et la monarchie absolue fut fondée en Suède.

Cependant l'amiral Norbi, retiré dans son île, prétendait ne reconnaître ni Gustave ni Frédéric. Il avait ouvert dans le port de Visbi un asile à tous les corsaires qui infestaient la Baltique; lui-même faisait la piraterie en grand, et attaquait tous les navires qu'il rencontrait, à quelque peuple qu'ils appartinssent. Il quitta le pavillon de Christiern, et prit le titre de prince de Gothland. Il se disait *ami de Dieu et ennemi de tout le monde*, et se vantait insolemment de ne relever que de Dieu et du soleil. Il avait fait des prises considérables sur la république de Lubeck; les magistrats de cette ville réclamèrent auprès du gouvernement suédois. Gustave dirigea une expédition sur l'île de Gothland; Frédéric lui disputa cette conquête; mais les deux princes s'en remirent au jugement de la république de Lubeck, et comprirent que leur intérêt commun était de s'unir contre Christiern qui les menaçait tous les deux.

Quand Christiern avait été déposé par les états de Danemarck, il n'avait point cherché à se défendre, quoiqu'il fût encore maître des îles de la Baltique et de la Norvége, que Frédéric eut beaucoup de peine à réduire. Il s'était retiré dans les Pays-Bas, et avait imploré le secours de Charles-Quint, son

beau-frère. Mais l'empereur était trop préoccupé de ses propres affaires pour intervenir dans celles d'autrui. L'Espagne sortait à peine de la guerre civile; l'Italie était toujours divisée, la France encore puissante et redoutable, malgré ses dernières défaites au-delà des Alpes. La politique de Charles-Quint parvint à réunir, contre François Ier, tous les Etats de l'Italie. Venise, notre alliée douteuse dans la campagne précédente, passa dans le camp des Impériaux. Une ligue générale fut conclue, le 3 août 1523. Ce traité comprenait le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, l'archiduc Ferdinand et le duc de Milan. Le cardinal de Médicis adhérait à la ligue, tant en son nom que pour les Florentins et les Génois. La France avait perdu tous ses alliés, même le duc d'Urbin et le duc de Ferrare[1].

Il semblait que la défection de Venise et l'union de tant de puissances dussent ralentir l'ardeur de François Ier; mais l'énergie du roi s'accrut avec le péril. Avant que ses ennemis fussent en état d'exécuter leurs projets, il avait rassemblé une armée nombreuse. Le roi de France avait sur ses rivaux un avantage dont il sut se servir à propos: il était mieux obéi dans ses Etats. Pour la levée des subsides, Henri VIII dépendait de son parlement,

(1) Guicciardini, lib. XV, cap. 2.

Charles-Quint des cortès espagnoles et de la diète germanique. On ne leur accordait ordinairement que des sommes fort modiques, avec une extrême lenteur et après bien des difficultés. François Ier, au contraire, pouvait demander à son peuple des impôts plus considérables, et les percevait plus aisément [1]. Aussi, tandis que les alliés cherchaient encore des expédients pour rassembler des troupes, l'avant-garde de l'armée française était déjà aux portes de Lyon, et le roi, à la tête du principal corps, se préparait à passer les monts, pour renouveler ses lauriers de Marignan et reconquérir le Milanais. Mais il fut arrêté dans sa route et dans ses projets par la découverte d'un nouveau danger qui venait d'éclater au sein de ses Etats : il apprit la trahison du connétable de Bourbon.

La maison de Bourbon, qui descendait de saint Louis, était appelée à gouverner la France si la famille des Valois venait à s'éteindre. Seule, elle avait survécu à toutes les puissances féodales que la royauté avait tour à tour abattues, et elle conservait des domaines qui l'élevaient presque au niveau de la maison régnante. Le comté de Clermont, antique patrimoine du sixième fils de saint

(1) Robertson, Hist. de Charles-Quint, liv. III.

Louis, le duché de Bourbonnais et d'Auvergne, le comté de Montpensier, la Marche, le Forets, le Beaujolais, la principauté de Dombes, et tant d'autres seigneuries dispersées dans le royaume, voilà ce qui faisait la force de cette famille et l'envie des rois de France. Au quinzième siècle, la maison de Bourbon se divisait en plusieurs branches. Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, qui appartenait à la branche aînée, épousa la fille de Louis XI, Anne de France, qui gouverna le royaume pendant la minorité de Charles VIII. Le sire de Beaujeu ne laissa qu'une fille, nommée Suzanne, et, comme la loi salique était en vigueur dans la maison de Bourbon, l'apanage devait passer à l'héritier de la branche cadette, Charles de Bourbon, depuis connétable de France. Louis XII voulut confondre les droits des deux branches, en mariant Suzanne de Beaujeu à Charles de Bourbon. Dans le contrat, les deux époux se firent une donation mutuelle de tous leurs biens. Mais, à la mort de Suzanne, en 1522, la duchesse d'Angoulême, mère du roi, se prétendit héritière. Elle descendait en effet, par sa mère, de la branche aînée des Bourbons; mais, comme Suzanne de Beaujeu, elle était exclue par la loi salique. Ce qu'elle voulait, c'était de forcer Charles de Bourbon à transiger, c'est-à-dire à l'épouser; car elle était très

éprise du connétable. Mais celui-ci dédaigna l'amour de la duchesse, et ne voulut rien rabattre de ses droits[1]. Dès lors la guerre était déclarée; on ne parla plus de mariage, mais de procès, et l'affaire fut déférée au parlement de Paris.

« Grande cause, dit Pasquier, si jamais il s'en présenta de grande en la France, soit que vous considériez la grandeur du sujet, ou des parties, ou des advocats; car il estoit question de deux duchez, quatre comtez, deux vicomtez, plusieurs baronnies et chastellenies, et une infinité d'autres seigneuries; trois illustres parties, une mère de roi, un prince du sang, et finalement le roi mesme. » Les trois avocats qui portèrent la parole dans la cause parvinrent depuis aux premières dignités de la magistrature: l'avocat de la duchesse d'Angoulême, Poyet, fut chancelier; celui du connétable, Montholon, fut garde-des-sceaux après la mort de Louise de Savoie; et Lizet, qui parla comme avocat du roi, devint premier président. Le procès commença le 11 août 1522. Poyet réclama la succession pour la duchesse d'Angoulême, comme la plus proche héritière. Montholon, s'appuyant sur la loi salique, prétendit *que tous ces grands biens*

(1) Vie du connétable Charles de Bourbon, par Guillaume de Marillac, son secrétaire, continuée par Antoine de Laval.

ne pouvaient tomber en quenouille, et soutint les droits du connétable. Après ces deux plaidoiries, l'avocat du roi demanda communication des titres, disant « que tel faisoit souvent lever le lièvre, qui ne le prenoit pas, ains tomboit inespérement ès mains d'un autre qui n'y pensoit; que cela pouvoit advenir en la cause qui se présentoit; qu'après que les titres auroient esté par luy veus, peut-estre se trouveroit-il que les deux parties disputoient de la chape à l'évesque, et que nul n'y avoit aucun droict que le roy [1].»

La cour remit la cause à la Saint-Martin. Quand l'affaire fut reprise, l'avocat du roi, qui avait examiné les titres, soutint que tous les biens constituant l'apanage de Bourbon devaient faire retour à la couronne. Il se fondait sur une clause du contrat de mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec Anne de France. Dans cet article, le duc avait consenti et accordé, *en tant qu'il le touchoit ou pourroit toucher* (ce sont les propres paroles du contrat), que tous les duchés, comtés et vicomtés de la maison de Bourbon, s'il mourait sans enfants mâles, retourneraient à la couronne. Cette clause, rédigée à dessein en termes équivoques,

(1) Estienne Pasquier, Recherches de la France, liv. VI, chap. 11.

avait eu pour but d'exclure de la succession la branche cadette ou branche de Montpensier, à laquelle appartenait le connétable[1]. « C'étoit, dit Pasquier, un petit coup de rets fort dextrement jeté par Louis XI, pour ramener à la couronne l'héritage de Bourbon, et l'on reconnoist là ce prince accort, qui savoit aussi bien choisir ses advantages pour les mesnager sur du parchemin que ses prédécesseurs par les armes[2]. » Montholon n'eut point de peine à prouver que le sire de Beaujeu n'avait aucun droit de déshériter ainsi les Montpensier; mais il avait affaire à forte partie. Après bien des remises et des délais, le parlement, sans statuer au fond, mit en séquestre tous les biens qui faisaient l'objet du débat (août 1523). La duchesse d'Angoulême n'avait point gagné son procès; mais le duc de Bourbon était humilié, et la couronne était dépositaire de ces immenses domaines, qui lui faisaient ombrage depuis si longtemps.

Le procès du connétable avait fait grand bruit non-seulement en France, mais à l'étranger. Charles-Quint était *aux escoutes*, pour voir quel évé-

(1) Charles de Bourbon était fils de Gilbert de Montpensier, qui mourut en Italie au temps de Charles VIII.

(2) Pasquier, liv. VI, chap. 11.

nement aurait cette cause[1]. Il envoya en France un de ses principaux officiers, le seigneur de Beaurein, avec des lettres pour le duc de Bourbon. L'empereur plaignait le connétable d'être si indignement traité par le roi; il lui offrait son amitié et la main de sa sœur Éléonore, veuve du roi de Portugal. « Il ne falloit pas grand prescheur, dit Pasquier, pour persuader celui qui ne l'estoit que trop de soi-mesme. » Bourbon ne crut point devoir se fier aux paroles de François Ier, qui, au premier bruit de ses projets, vint le trouver à Moulins, et s'engagea à lui rendre tous ses biens si l'arrêt du parlement les lui enlevait. Il partit le 10 septembre de son château-fort de Chantelle, et se retira sur les terres de l'empereur[2]. Un nouveau procès commenca immédiatement contre le duc de Bourbon et tous ceux qui étaient présumés ses complices[3].

(1) Pasquier, liv. VI, chap. 12.

(2) Antoine de Laval, Vie du connétable de Bourbon.

(3) L'évêque d'Autun, arrêté après la fuite du duc de Bourbon, dit dans son interrogatoire du 9 novembre 1523, que la duchesse de Bourbon-Beaujeu avait exigé en mourant du connétable, son gendre, qu'il recherchât l'alliance de l'empereur, et qu'il demandât en mariage la reine douairière de Portugal. (Procès manuscrit du conn. de Bourbon, cité par Gaillard, Hist. de François Ier, liv. II, chap. 6.)

La fuite du connétable et la découverte de ses intrigues avaient empêché le roi de passer les Alpes, mais ne lui avaient point fait abandonner les guerres d'Italie. L'amiral Bonnivet, le protégé de la duchesse d'Angoulême, fut mis à la tête de l'expédition, tandis que Lautrec, chargé du gouvernement de la Guienne, allait défendre contre les Espagnols la frontière des Pyrénées. Bonnivet s'empara facilement de la ville de Novarre et de tout le pays en-deçà du Tésin. Il passa le fleuve mais, tandis que la nouvelle de ses rapides succès jetait la terreur dans Milan, il resta quelques jours sans avancer, et perdit l'occasion que lui offrait la fortune. Le général des impériaux, Prosper Colonna, mit la ville en état de défense, et Bonnivet, après quelques vaines tentatives qui fatiguèrent ses troupes plus que celles de l'ennemi, se replia sur le Tésin et prit ses quartiers d'hiver à Biagrasso. Bayard avait pris Lodi, jeté un pont sur l'Adda, et renouvelé la garnison du château de Crémone, où une poignée de soldats (ils étaient huit selon Brantôme[1]) avait continué de se défendre, quand tout le reste de l'Italie était perdu pour les Français.

Après le départ du duc de Bourbon, la France

(1) Brantôme, Capitaines illustres.

avait eu à défendre à la fois toutes ses frontières. Les Espagnols vinrent mettre le siége devant Bayonne; mais Lautrec fit bonne contenance. La garnison était peu nombreuse, mais la population y suppléa. La présence de Lautrec, dit Dubellay, donna une telle assurance aux habitants que tous, hommes, femmes et enfants, mirent la main à l'œuvre[1]. Les Espagnols se retirèrent le quatrième jour, et allèrent assiéger Fontarabie. Cette ville, à peine attaquée, se rendit, quoiqu'elle fût pourvue d'une bonne garnison et de tout ce qui était nécessaire à une plus longue défense. Vers la même époque, une armée allemande avait passé la Meuse et s'avançait jusqu'au château de Monteclair, situé sur une montagne qui domine le cours de la Marne. Mais le duc de Guise vint s'établir à Chaumont, et força les impériaux à repasser la Meuse. La Picardie avait été envahie en même temps. Les Anglais, secondés par un corps d'impériaux, après avoir pris et saccagé plusieurs villes, étaient parvenus jusqu'aux bords de l'Oise, à onze lieues de Paris. Mais le roi, qui était à Lyon, envoya une partie de sa cavalerie au secours de la capitale. L'hiver et le défaut de vivres découragèrent l'étranger. Enfin La Tremoille multiplia ses

(1) Du Bellay, Mémoires, liv. II.

forces, en les faisant paraître tour à tour sur tous les points attaqués. Paris et la France furent sauvés.

En Italie, les chances de la guerre continuaient de tourner contre les Français. Cependant la mort du pape Adrien VI (14 septembre) avait été favorable à leur cause. Adrien était détesté en Italie, parce qu'il passait avec raison pour l'instrument docile de la volonté impériale. La nuit qui suivit sa mort, le peuple orna de guirlandes la maison de son premier médecin, avec cette inscription : *Au libérateur de son pays*[1]. Toute la cour de Rome vit sa mort avec joie, parce qu'elle brûlait de voir le Saint-Siége occupé par un Italien, ou du moins par un homme qui connût les affaires de l'Italie et qui défendît ses droits[2]. Le cardinal de Médicis fut élu pape le 29 novembre, et prit le nom de Clément VII. Ce pontife, qui réunissait dans sa main les forces de Florence et celles des Etats Romains, semblait appelé à délivrer la Péninsule de la tyrannie étrangère. En politique habile, il ne se sépara point d'abord des intérêts de l'empereur, dont l'influence avait contribué à le faire élire. Il continua même de fournir des secours d'argent

(1) Jov. vita Adrian.

(2) Guicciardini, lib. XV, cap. 3.

aux confédérés. Mais il flattait secrètement les agents du roi de France, et bientôt, se sentant plus fort, il fit dire à Charles-Quint que, sans oublier l'ancienne amitié qui les unissait, il ne ferait désormais, entre l'Empire et la France, que l'office de médiateur. Tel était, disait-il, le devoir que lui imposait son titre nouveau de *père commun des fidèles.*

Colonna était mort, et c'était le vice-roi de Naples, Lannoy, qui commandait l'armée alliée. Le connétable de Bourbon, le marquis de Pescaire et le duc de Milan partageaient ce commandement. Bayard fut vaincu à Rebecco, entre Pavie et Milan, par suite de l'imprévoyance de Bonnivet (1524). Bientôt l'amiral lui-même fut obligé d'abandonner Biagrasso, où il avait passé l'hiver. Incapable de lutter contre des forces supérieures, il résolut d'opérer sa retraite par la vallée d'Aost. Mais à peine était-il arrivé sur les bords de la Sésia, que Bourbon et Pescaire parurent avec l'avant-garde des alliés, et chargèrent son arrière-garde avec la plus grande impétuosité. Dès le commencement de l'action, Bonnivet fut blessé si grièvement qu'il fut obligé de quitter le champ de bataille. Bayard prit alors le commandement de l'arrière-garde, et, animant les soldats par son exemple, il repoussa le choc de l'ennemi. Mais bientôt

il se sentit blessé à mort d'un coup d'arquebuse; il prit son épée par la poignée en signe de croix, et se recommanda à la miséricorde divine. Puis, n'ayant plus la force de se soutenir, il se fit descendre de cheval par son maître-d'hôtel, et se fit coucher au pied d'un arbre, *le visage devers l'ennemi*. Comme il attendait la mort en héros et en chrétien, le connétable de Bourbon, qui poursuivait les Français, vint le trouver et lui dit *qu'il avoit grand' pitié de le voir en cet estat*. « Monsieur, lui dit Bayard, il n'y a point de pitié en moi, car je meurs en homme de bien; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre vostre prince, vostre patrie et vostre serment [1]. »

Bayard étant mort, le comte de Saint-Pol dirigea la retraite et sauva les restes de l'armée. Lodi et Alexandrie, les seules villes qui restassent au roi de France, se rendirent aux alliés, et le Milanais fut encore une fois perdu. L'empereur, non content de dominer en Italie, voulut alors réaliser le dessein qu'il avait conçu de démembrer la France. Henri VIII entra dans ce projet avec ardeur, et le duc de Bourbon en pressa l'exécution. Le connétable devait être rétabli dans ses biens, et

(1) Chronique de Bayard, chap. 64. — Du Bellay, Mémoires, liv. II.

mis en possession de la Provence, dont il se prétendait héritier. Il devait gouverner cette province avec le titre de roi, mais à condition de reconnaître Henri VIII pour roi de France. Bourbon signa le traité qui démembrait son pays, mais sans cependant consentir à reconnaître l'Anglais pour souverain. Le pape Clément VII blâma hautement cette entreprise, mais l'empereur l'avait résolue; Pescaire et le connétable furent chargés de l'exécuter[1].

L'armée impériale qui avait combattu en Italie, passa les Alpes et envahit la Provence. Elle vint mettre le siége devant Marseille. Bourbon avait promis, sur son honneur, que cette ville ne ferait aucune résistance. «Trois coups de canon, avait-il dit, suffiront pour amener ces timides bourgeois à nos pieds, les clefs à la main et la corde au cou.» Mais Bourbon avait parlé en homme qui n'était plus Français. Les Marseillais s'encouragèrent mutuellement à la défense. On fortifia la place avec une promptitude incroyable. Les femmes mêmes, et des premières maisons, travaillèrent à une tranchée qu'on appela la *tranchée des Dames*. L'artillerie protégeait les travaux. Un jour que le marquis de Pescaire était à la messe dans sa tente, un

(1) Guicciardini, lib. XV, cap. 3.

boulet de canon y pénétra, tua le prêtre qui disait la messe et deux des gentilshommes qui l'entendaient. Bourbon accourt au bruit, et en demande la cause. « Ce sont, dit Pescaire, ces timides bourgeois qui viennent à vos pieds, la corde au cou et les clefs à la main ». Pendant que les Marseillais se défendaient eux-mêmes, François Ier rassemblait une armée sous les murs d'Avignon. Quand il s'avança vers la place, les impériaux, après quarante jours de siége, affaiblis par la disette et les maladies, se retirèrent en Italie [1].

L'Italie tentait toujours François Ier. Malgré la mort de la reine et les remontrances de sa mère, qui semblait prévoir l'issue de la campagne, il se hâta de passer les Alpes, avant que l'hiver n'eût rendu les chemins impraticables. Il traversa le Mont-Cenis vers le milieu d'octobre, tandis que Pescaire, obligé de prendre un chemin plus long et plus difficile, rentrait en Italie par les Alpes maritimes. Les circonstances semblaient favorables : les cortès de Castille n'avaient point accordé à Charles-Quint les subsides dont il avait besoin. Le roi d'Angleterre refusait les cent mille ducats par mois qu'il avait promis à la ligue; il était peu disposé à porter la guerre en Picardie, et son zèle pour la cause de

(1) Mémoires de du Bellay, liv. II.

l'empereur commençait à se réfroidir [1]. Le roi, profitant de ses avantages, pousse droit à Milan. Le vice-roi de Naples, Lannoy, n'essaie même pas de défendre la place; il laisse une garnison dans le château, et sort par la porte Romaine, au moment même où les Français entrent par la porte de Verceil [2]. Mais au lieu de marcher sur Lodi, de passer l'Adda et de disperser les impériaux, épuisés par les fatigues de la retraite, François I[er], cédant aux conseils de Bonnivet, va mettre le siége devant Pavie, où commandait Antonio de Leyva avec six mille vieux soldats.

Le siége de Pavie, commencé le 28 octobre, se prolongea pendant plusieurs mois. Tout ce que peuvent le courage et la science militaire fut mis en usage, soit pour attaquer, soit pour défendre la place. Cependant Lannoy et Pescaire, retranchés sur l'Adda, restaient tranquilles spectateurs de la lutte. A Rome, on se moquait de leur inaction, et le peuple applaudissait une pasquinade dans laquelle on promettait une récompense à quiconque pourrait découvrir l'armée impériale, perdue au mois d'octobre dans les montagnes qui séparent la France de l'Italie [3]. Le pape, persuadé que Fran-

(1) Guicciardini, lib. XV, cap. 3.
(2) Du Bellay, Mémoires, liv. II.
(3) Sandoval, ap. Robertson, liv. IV.

çois Ier allait entrer dans Pavie, conclut avec lui un traité de neutralité. Il s'engagea, tant en son nom qu'au nom des Florentins, à ne donner aucun secours direct ni indirect aux ennemis de la France. Le roi, de son côté, prit sous sa protection l'Etat ecclésiastique, et promit de maintenir à Florence l'autorité des Médicis [1]. François Ier se crut alors assez fort pour tenter la conquête de Naples, sans abandonner le siége de Pavie. Il confia cette nouvelle expédition au duc d'Albany, Jean Stuart, du sang royal d'Ecosse; il lui donna deux cents lances, six cents chevau-légers et quatre mille hommes d'infanterie. C'était s'engager dans le midi de l'Italie avant d'être sûr du nord, c'était renouveler la faute qui avait perdu Charles VIII; mais François Ier devait payer plus cher encore son ambition et son imprudence.

Tandis que l'armée française s'affaiblissait par le départ du duc d'Albany, les impériaux recevaient de nombreux renforts. Le connétable de Bourbon, que sa haine implacable rendait fécond en ressources, avait mis ses bijoux en gage, et levé en Allemagne un corps de douze mille landsknechts. Il s'avança rapidement sur l'Italie; il se joignit à l'armée de Pescaire et de Lannoy, qui mar-

(1) Guicciardini, lib. XV, cap. 4.

chèrent enfin au secours de Pavie. François I[er] se trouvait placé entre l'armée impériale, qui lui était supérieure en nombre, et Pavie toujours vigoureusement défendue. Il fallait donc ou lever le siége, ou courir les chances d'une grande bataille. On tint conseil sur ce sujet. La Tremoille, dont la prudente tactique avait sauvé Paris l'année précédente, le grand-écuyer de Saint-Severin, le maréchal de Chabannes, enfin les chefs les plus recommandables par leur âge et leur expérience, proposèrent de lever le siége et d'éviter le combat. Mais le roi avait écrit partout qu'il prendrait Pavie, ou qu'il y périrait. Son opinion était de ne point reculer; car, à l'exemple de Charles VIII, il faisait la guerre moins en roi qu'en chevalier et en soldat. Bonnivet, qui avait à venger ses défaites de l'année précédente[1], Saint-Marsault, Brion, Montmorency, et tous ces jeunes capitaines qui ne demandaient qu'à combattre et qui étaient prêts à mourir, appuyèrent l'opinion du prince et s'indignèrent à l'idée d'une retraite. Il fut décidé qu'on attendrait l'ennemi dans les retranchements[2].

La bataille se livra le 24 février 1525. Au commencement de l'action, les impériaux ne purent

(1) Brantôme, Hommes illustres, art. Bonnivet.

(2) Beaucaire, Rerum Gallicarum commentarii ab anno 1462 ad annum 1567, lib. XVIII.

résister aux coups précipités de l'artillerie française. Mais le roi, croyant déjà tenir la victoire et trop pressé de déployer sa valeur personnelle, courut à la tête de ses gendarmes se jeter sur la cavalerie de Lannoy. On le reconnaissait de loin à son panache flottant et à sa cotte d'armes argentée. Il tua de sa main Ferdinand Castriot, le dernier de la race des anciens rois d'Albanie, le petit-fils de Scander-Beg. Il blessa un gentilhomme Franc-Comtois, Jean d'Andelot, après avoir longtemps lutté corps à corps avec lui. Mais, en payant ainsi de sa personne au premier rang, il masquait les feux de sa propre artillerie. Pendant ce temps-là, Pescaire, en véritable général, dominait l'action plus qu'il n'y prenait part. Il changea tout à coup son ordre de bataille, et attaqua vivement les deux ailes de l'armée française. A gauche, les landsknechts qu'avaient amenés Bourbon, commandés par Sittich et Frundsberg, écrasèrent de leur nombre les landsknechts français, connus sous le nom de *Bande noire*. C'étaient les restes de cette troupe que le duc de Gueldre avait levée dans ses Etats en 1515, et qui avait noblement contribué à la victoire de Marignan[1].

(1) Du Bellay, Mémoires liv. II, — Guicciardini, lib. XV, cap. 5. — Gaillard, Hist. de François Ier, liv. II, chap. 9.

Pescaire, voyant la bande noire hors de combat, attaqua à son tour la gendarmerie française, et rompit ce corps formidable par une manœuvre inattendue. Il avait introduit parmi ses cavaliers un grand nombre de fantassins basques, armés d'arquebuses. Ces hommes, d'une agilité merveilleuse, s'approchaient des rangs les plus serrés de la gendarmerie; ils déchargeaient leur arme, et, disparaissant tout à coup, allaient la recharger derrière la cavalerie qui combattait avec eux. Cependant tout n'était pas perdu si le duc d'Alençon, le beau-frère du roi, le premier prince du sang, n'avait donné le signal de la retraite. Les Suisses qui combattaient à l'aile droite, saisis d'une terreur soudaine, abandonnèrent leur poste. En vain le maréchal de Fleuranges, qui les avait eus sous ses ordres pendant toute la campagne, et Jean de Diesbach, leur chef, employèrent, pour les retenir, et la prière et la menace. Fleuranges courut rejoindre le roi, et Diesbach, ne voulant pas survivre à la honte de son drapeau, chercha la mort au sein d'un gros bataillon d'Allemands [1]. Dans ce moment critique, Antonio de Leyva sortit de Pavie avec sa garnison, et détruisit l'arrière-garde de l'armée française.

(1) Hottinger, Hist. des Suisses à l'époque de la réforme, liv. I, chap. 6.

La déroute était devenue générale, et il n'y avait plus de résistance qu'à l'endroit où était le roi. Mais la noblesse s'y battait avec acharnement : c'était le poste d'honneur. Le baron de Trans, voyant son fils revenir du combat, lui demande où est le roi. « Je n'en sais rien, » répond le jeune homme. « Allez l'apprendre, réplique le père, il vous est honteux de l'ignorer. » Le jeune de Trans rentre dans la mêlée, pénètre jusqu'au roi, et meurt sous ses yeux d'un coup d'arquebuse. Le grand-écuyer de Saint Severin, couvert de blessures, dit à Guillaume du Bellay : « Je n'ai plus besoin de rien ; courez au roi, et me laissez mourir [1]. » Mais tandis que cette généreuse noblesse se dévouait ainsi pour son roi, le roi ne se manquait point à lui-même, et combattait avec un courage héroïque. Derrière un rempart de cadavres, il résistait presque seul à une armée. Il avait déjà tué de sa main cinq ou six ennemis, lorsque son cheval, percé d'une balle, tomba mort et l'entraîna dans sa chute. Le roi, blessé au front et à la jambe en deux endroits, froissé du poids de son cheval, se releva, combattit à pied, et tua encore deux de ses ennemis. Mille voix lui criaient de se rendre, et il allait sans doute se faire tuer, lorsque Pomperant, gentilhomme

(1) Brantôme, Capitaines illustres.

français qui avait accompagné le connétable, écarte les soldats et pénètre jusqu'au prince. Il se jette à ses pieds, il le conjure de poser les armes, et le presse de se rendre au duc de Bourbon. A ce nom, François frémit de colère, et proteste qu'il mourra plutôt que de se rendre à un traître; mais il demande le vice-roi. Lannoi vint; le roi lui remit son épée; Lannoi la reçut à genoux, baisa la main du prince et lui donna une autre épée.

On dit qu'après la bataille le roi se fit conduire dans la célèbre chartreuse située à peu de distance de Pavie, et qu'en entrant dans l'église, monument de la magnificence des Visconti, le premier objet qui frappa ses regards fut cette inscription tirée du Psalmiste : *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas*[1]. François témoigna combien il lui serait pénible d'entrer dans Pavie vaincu et prisonnier; il fut conduit dans le camp du vice-roi, où ses blessures furent pansées. Ce fut de là qu'il écrivit à sa mère ces paroles sublimes: *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*. En effet, plus de huit mille hommes avaient été tués dans le combat ou noyés dans le Tésin. On compta parmi les morts vingt des plus grands seigneurs du royaume[2]: Chaumont, de Foix, Chabannes, la Tremoille

(1) Brantôme, Hommes illustres, art. François Ier.

(2) Guicciardini, lib. XV. cap. 5.

étaient tombés auprès du roi. Le poète Marot, qui assistait à la bataille, avait été blessé et fait prisonnier. Bonnivet, à qui l'Italie était si fatale, avait eu l'occasion de sauver sa vie; mais, jetant un regard sur le champ couvert de morts, et d'autant plus désespéré qu'il s'était opposé à la retraite, il avait dit qu'il ne survivrait pas à un tel désastre. Aussitôt il s'était jeté au travers des landsknechts allemands, et, tendant la gorge à toutes les piques et à toutes les épées, il avait trouvé la mort. La garnison française qui défendait Milan abandonna la ville et remonta le Tésin. Le jour même de la bataille, le duché se trouva évacué tout entier, et quinze jours après il ne restait pas un seul Français en Italie.

Et cependant quel fut le principal résultat de ce combat et de tous ceux qui l'avaient précédé? à qui profita la victoire de Pavie? Ce ne fut certainement point à la France, qui y perdit l'élite de ses guerriers. Mais l'empereur lui-même n'en tira point tout le parti qu'il s'en était promis. Qui donc recueillit les fruits de la journée et profita du sang versé? ce ne fut ni le vainqueur ni le vaincu; ce fut Luther et la liberté religieuse. Pendant que Charles-Quint tenait tête aux armées françaises en Picardie, dans les Pays-Bas, en Guienne et en Italie, il ne pouvait faire exécuter les décrets de la diète de Worms. En 1523,

il n'avait pu assister à la diète de Nuremberg; les luthériens y avaient prévalu, et le nonce Cheregato, qui était venu solliciter des mesures sévères contre la réforme, avait rapporté en Italie les griefs de l'Empire contre le Saint-Siége, *centum gravamina germanica*. L'année suivante, sous le pontificat de Clément VII qui venait de succéder à Adrien, le cardinal Campeggio n'eut pas plus de succès en Allemagne. Tandis que les princes catholiques se liguaient à Ratisbonne, les députés des États luthériens se réunissaient à Spire et préparaient une profession de foi. L'empereur écrivit en vain de Burgos des lettres fulminantes; on le savait trop occupé pour s'effrayer de ses menaces. Peuple, nobles, clergé embrassaient la réforme, et, à la faveur de la guerre qui ébranlait l'Europe, Luther, tranquille à Wittemberg, voyait sa doctrine se répandre au nord de l'Allemagne et le long des côtes de la Baltique. Nuremberg, Francfort, Hambourg et d'autres villes du premier ordre embrassaient le luthéranisme. Plusieurs princes, tels que l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse-Cassel, les ducs de Mecklembourg et de Poméranie, adoptaient le nouveau symbole et le faisaient prêcher dans leurs Etats[1].

(1) Sleidan, De statu religionis et reipublicæ commentarii, lib. III et IV.

On ne se bornait point à nier philosophiquement l'autorité de l'Eglise; on mettait la main sur ses biens, qui étaient immenses. En 1525, Albert, margrave de Brandebourg et grand-maître de l'ordre teutonique, sécularisa la Prusse orientale, c'est-à-dire que d'un domaine ecclésiastique il fit un domaine héréditaire[1], et, rompant ses vœux à soixante-neuf ans, il épousa la fille du roi de Danemarck. Il se reconnut vassal du roi de Pologne pour la partie de la Prusse qu'il avait enlevée à l'ordre teutonique. L'ordre, ainsi réduit à ses possessions en Allemagne, établit son chef-lieu à Mergentheim dans la Franconie, et, en 1526, élut pour grand-maître Walter de Cronberg. Quelques années auparavant, les chevaliers de Livonie, profitant de l'abaissement de l'ordre, avaient racheté leur indépendance. Le maître provincial, Walter de Plettenberg, était devenu souverain de ce pays; il avait été élevé à la dignité de prince de l'empire, et avait obtenu pour lui et pour ses successeurs séance à la diète germanique. Le luthéranisme, qui s'était établi en Prusse, envahit aussi la Pologne, malgré

(1) Lilienthal, bibliothécaire de Kœnigsberg, a publié une lettre écrite par Luther, en 1524, à un de ses disciples qui résidait en Prusse. On voit par cette lettre que c'était Luther lui-même qui avait donné à Albert le conseil de séculariser la Prusse (Koch, Tabl. des révol. de l'Europe).

les précautions de Sigismond ; à Dantzick, il triompha de la religion catholique. Il pénétra jusque dans la Livonie, où il eut à lutter non-seulement contre l'Église romaine, mais contre l'Église grecque, établie dans ces contrées.

Luther était alors occupé à organiser la religion nouvelle. Il correspondait avec ses nombreux disciples, qui allaient répandre ses opinions en Allemagne et hors de l'Allemagne. Il envoyait partout ses instructions, prescrivait les dogmes et réglait les cérémonies [1]. Sa maison était l'asile des moines et des religieuses qui avaient quitté le cloître pour rentrer dans le monde. Il avait écrit une lettre de félicitations à Léonard Koppe, bourgeois de Torgau, qui avait aidé neuf religieuses à sortir de leur couvent. « Vous avez fait une bonne œuvre, lui avait-il dit, et plût à Dieu que nous pussions délivrer de même tant d'autres consciences qui sont encore prisonnières!... *La parole de Dieu est maintenant dans le monde et non dans les couvents* [2].» Luther, qui avait écrit contre le célibat ecclésiastique, ajouta l'exemple au précepte : il épousa, en

(1) De Instituendis ministris Ecclesiæ, cum epistolâ ad senatum Pragensem, 1523.—Formula missæ et communionis pro Ecclesiâ Wittembergensi, 1523. Lutheri opera, t. II.

(2) Mémoires de Luther, traduits par M. Michelet, liv. II, chap. 2.

1525, une de ces captives délivrées, Catherine de Bora. Le recteur de Wittemberg, Juste Jonas, le recteur de Kemberg, Barthélemy, étaient également mariés; Carlostad l'était depuis trois ans. En Suisse, Œcolampade, le disciple de Zwingli, avait aussi pris femme. Le réformateur de la Suède, Olaüs Petri, se maria comme les autres, et le roi Gustave assista à la cérémonie. Ainsi s'accomplissait partout un mot d'Érasme, souvent cité : « La réforme est un drame tragi-comique dont l'exposition est imposante, le nœud sanglant et le dénouement heureux : tout finit par un mariage. »

En France, la Sorbonne avait jugé sévèrement les premiers ouvrages de Luther. Elle avait déclaré, le 15 avril 1521, qu'on devait employer le fer et la flamme plutôt que le raisonnement contre l'arrogance et l'impiété du docteur de Wittemberg[1]. Les écrits de Luther avaient été brûlés solennellement au Parvis Notre-Dame, et le parlement était prêt à traduire en condamnations capitales les anathémes de la faculté. Mais, aussitôt que la guerre eut éclaté contre Charles-Quint, François Ier arrêta le zèle des théologiens et des conseillers.

(1) O impiam et inverecundam arrogantiam, vinculis, censuris, imò ignibus et flammis coercendam potiùs quàm ratione convincendam! (Determinatio theol. facult. Paris. super doct. Luther.)

Les novateurs interprétèrent en leur faveur la modération du roi; Luther lui envoya quelques-uns de ses ouvrages, et Zwingli lui dédia son *Exposition de la foi chrétienne*. La ville de Meaux devint un foyer de réforme. L'évêque Guillaume Briçonnet, homme tolérant et ami des lettres, avait attiré dans son diocèse les professeurs les plus célèbres de l'université, Lefèvre d'Étaples, Guillaume Farel, François Vatable[1]. Ces hommes, que leur science même devait porter vers une doctrine fondée sur le libre examen, répandirent dans le diocèse de Meaux le germe des opinions nouvelles. Des placards où le pape était traité d'Antechrist furent affichés sur les murs de la cathédrale.

Un cardeur de laine, nommé Jean Leclerc, après s'être signalé à Meaux parmi les plus ardents réformés, alla briser les images dans la ville de Metz, où le luthéranisme était venu d'Allemagne,

(1) Jacques Lefebvre d'Etaples, professeur au collége du Cardinal-le-Moine, avait publié le livre des *Trois Madeleines*, qui fut condamné par la Sorbonne. Guillaume Farel fut chassé de Meaux comme hérétique, et se réfugia à Genève, où il précéda Calvin et commença la réforme. François Vatable, fameux professeur d'hébreu, avait fait des commentaires sur l'Écriture, qui furent imprimés par Robert Estienne, et condamnés après la mort de l'auteur. Voyez Duplessis, Histoire de l'Église de Meaux

et d'où il commençait à envahir la partie orientale du royaume. Leclerc fut condamné au feu; c'est le premier Français qui ait donné sa vie pour la réforme. Le parlement de Paris voulait faire un grand nombre d'exemples; mais, après la bataille de Pavie, François I[er] écrivit d'Espagne, où il avait été transféré, et ordonna de suspendre toutes les procédures contre les dissidents. La politique obligeait le roi de France à ménager les novateurs quand Charles-Quint les combattait.

Il arriva alors en Allemagne ce qui arrive dans toutes les révolutions, soit politiques, soit religieuses. Quand un principe est reconnu, qui accorde à un certain nombre une extension de liberté, il se forme aussitôt un parti plus ardent, qui réclame de nouveaux droits au nom du même principe. Luther avait dit : « Toute vérité est dans l'Écriture; or, il n'est question dans l'Écriture ni de pape, ni de conciles, ni de la confession auriculaire, ni du célibat des prêtres, ni du purgatoire, ni de l'intercession des saints; donc il faut supprimer tout cela, mais rien de plus. » Malgré la limite posée par le maître, Carlostad supprima la présence réelle, et fonda la secte des *sacramentaires*. Mais les *sacramentaires* furent eux-mêmes dépassés par les *anabaptistes*, ainsi appelés parce qu'ils prêchaient la nécessité d'un second baptême,

sous prétexte que Jésus-Christ n'avait été baptisé qu'étant adulte. Ceux-ci prétendaient que Luther était un esprit timide, qui n'avait fait qu'entrevoir les principes de la vraie liberté chrétienne. Ils ne s'attaquèrent pas seulement aux papes et aux conciles ; ils déclarèrent qu'ils ne trouvaient dans l'Écriture ni évêques, ni ministres, et que par conséquent la hiérarchie tout entière devait être abolie. Le livre suffit, disaient-ils, puisqu'il vient de Dieu ; c'est à chacun à le comprendre et à lui obéir. Ils rejetaient toute espèce de commentaire, et arrivaient par conséquent à proscrire tous les livres, excepté un seul : la Bible leur suffisait, comme jadis le Koran aux Arabes après la prise d'Alexandrie.

Des esprits aussi hardis ne se renfermaient pas plus que Luther dans le cercle de la discussion spirituelle ; ils appliquèrent leur redoutable logique à l'ordre civil et aux intérêts de ce monde. Les Luthériens sécularisaient à l'envi les biens ecclésiastiques. La chambre impériale avait beau réclamer : ils enlevaient ces biens à l'Église, et les rendaient héréditaires dans leurs familles. C'était là, pour les seigneurs allemands, le beau côté de la réforme. Ces domaines leur appartenaient, disait-on, à eux toujours prêts à prendre les armes

et à verser leur sang pour l'Allemagne, tandis qu'ils étaient inutiles et même funestes entre les mains de congrégations corrompues et d'un clergé qui reconnaissait un chef étranger. Ces raisons pouvaient être bonnes, mais les anabaptistes prétendaient que les choses seraient mieux encore si tout était mis en commun et partagé entre tous par portions égales. Ainsi tout chancelait à la fois, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux. Ces deux grandes thèses qui couvent toujours au fond des esprits, et qui reparaissent pour être discutées au grand jour à toutes les périodes critiques de la société, la liberté absolue d'opinions et l'égalité des biens, eurent, au seizième siècle, leurs apôtres et leurs martyrs; et la question fut un instant de savoir non pas s'il y aurait en Europe quelques modifications religieuses ou politiques, mais si l'ordre social, sapé dans sa double base, serait renversé tout entier.

La nouvelle doctrine, prêchée avec enthousiasme, se répandit rapidement dans les campagnes de la Souabe, de la Misnie, de la Thuringe et de la Franconie. Les paysans, avant de prendre les armes, publièrent un manifeste en douze articles, dans lequel ils ne mettaient à découvert qu'une partie de leurs prétentions. Ils voulaient bien reconnaître

des pasteurs, mais avec le droit de les élire et de les déposer. Ils consentaient à payer la dîme du grain, qu'ils trouvaient établie dans l'Ancien-Testament; mais ils refusaient d'acquitter celle du bétail; car le Seigneur, disaient-ils, a créé les animaux pour être librement à l'usage de l'homme. Ils déclaraient qu'ils ne voulaient plus être traités comme les propriétés de leurs seigneurs : « Car Jésus-Christ, par son sang précieux, a racheté tous les hommes sans exception, le pâtre aussi bien que l'empereur. » Ils réclamaient la liberté de la chasse et de la pêche, parce que, disaient-ils, il est contraire à la justice et à la charité que les pauvres gens n'aient aucun droit au gibier, aux oiseaux et aux poissons des eaux courantes. Ils demandaient que la justice fût rendue avec impartialité, que les droits de succession fussent abolis, qu'on diminuât les impôts, qu'on allégeât les services auxquels ils étaient assujettis; ils consentaient à servir, mais comme leurs pères, selon la parole de Dieu. Les prairies, les champs et les bois distraits des biens communaux autrement que par une vente équitable, devaient retourner à la commune. Les paysans ajoutaient que si une ou plusieurs de leurs demandes étaient contraires à l'Écriture, ils y renonçaient d'avance; mais que, s'il se trouvait dans l'Écriture d'autres prescriptions contre la tyrannie dont ils

étaient victimes, ils se réservaient de les faire valoir en temps et lieu[1].

Ce manifeste était assez modéré, et Luther, dans ses exhortations aux paysans révoltés, reconnut que plusieurs de leurs demandes étaient fondées; mais il leur reprocha de préparer, par leur doctrine, la ruine de toute société. « Abraham et les autres patriarches, ainsi que les prophètes, n'ont-ils pas eu des serfs ? L'ordre de ce monde ne peut

(1) Voltaire a dit que le manifeste des anabaptistes aurait été signé par Lycurgue. Cette phrase prouve que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* ne se formait point une idée exacte de la législation lacédémonienne, et c'est l'erreur où l'on est tombé dans notre révolution, quand on a représenté Lycurgue comme un vieil apôtre de l'égalité. Lycurgue, au contraire, a constitué dans Sparte une des aristocraties les plus dures qui aient existé. Il a consacré les résultats de la conquête, c'est-à-dire la division du pays non pas seulement en trois classes, mais en trois nations distinctes. Il a donné la plus grande part des richesses et de la puissance politique aux habitants de la ville, aux descendants du peuple vainqueur, aux Doriens. Au-dessous des Doriens, qui formaient une noblesse héréditaire, il y avait des sujets, les habitants de la campagne, les Laconiens, et, au-dessous des Laconiens, un peuple d'esclaves, les Ilotes. Loin donc de signer le manifeste des paysans, il est probable que, si Lycurgue avait vécu au seizième siècle, il se serait mis au premier rang parmi ceux qui leur donnèrent la chasse, comme les Spartiates l'ont fait dans leur temps aux Ilotes révoltés.

subsister sans l'inégalité des personnes. » Il accusait surtout les paysans d'invoquer à faux l'Evangile, et d'appliquer à la chair la liberté spirituelle. « Sur vos douze articles, y en a-t-il un seul qui renferme quelque point de doctrine évangélique? n'ont-ils pas tous pour objet unique d'affranchir vos personnes et vos biens? ne traitent-ils pas tous de choses temporelles?... Cessez donc de parler du droit chrétien, et dites plutôt que c'est le droit humain, le droit naturel que vous invoquez; car le chrétien est un martyr; il n'a nul souci des choses de la terre, et l'Evangile lui commande de souffrir toute chose et de ne se plaindre qu'à Dieu [1]. »

Mais, loin de se calmer aux paroles de Luther, la fureur des paysans s'enflamma aux accents de Münzer, qui les poussait au combat : « Sus, sus, sus (*Dran*, *dran*, *dran*)! il est temps; les méchants tremblent. Soyez sans pitié, quand même Esaü vous donnerait de belles paroles. Soulevez les villes et les villages, et surtout les mineurs des montagnes... Sus, sus, sus! pendant que le feu chauffe, que le glaive tiède de sang n'ait pas le temps de refroidir. Forgez Nemrod sur l'enclume; tuez tout dans la tour. Tant que ceux-là vivront, vous ne serez jamais délivrés de la

(1) Lutherus, adversùs rusticos.

crainte des hommes.... Sus, sus, sus! pendant qu'il fait jour, Dieu vous précède; suivez. Dieu vous dit de ne rien craindre; n'ayez peur du nombre. Ce n'est pas votre combat, c'est celui du Seigneur. Soyez hardis, et vous éprouverez la puissance du secours d'en-haut. Amen. Donné à Mülhausen, en 1525. Thomas Münzer, serviteur de Dieu contre les impies[1] ».

Quand cette guerre fut une fois engagée, elle fut terrible. Les paysans parcoururent la Souabe, le Wurtemberg et la Franconie; ils suivirent les bords du Rhin, franchirent même le fleuve, et pénétrèrent jusqu'en Alsace et en Lorraine, marquant partout leur passage par la flamme et par le sang[2]. On n'avait point voulu modifier la société à leur gré; ils prétendirent la briser tout entière. Ils ne reconnaissaient plus ni droits ni coutumes; ils avaient établi parmi eux la communauté des biens et celle des femmes. Dans toutes les villes où ils passaient, non-seulement ils égorgeaient pêle-mêle nobles, prêtres et magistrats, mais ils incendiaient les archives, les musées, les bibliothèques. Ils avaient juré d'anéantir tout ce qui représentait une idée

(1) Mémoires de Luther, traduits par M. Michelet, liv. II, chap. 3.

(2) Meshovius, Historia anabaptist. — Sleidan, Comment. lib. IV. — Gnodalius, de rustic. tumultu.

de pouvoir ou de supériorité : c'était le sentiment de la liberté poussé jusqu'à la fureur.

Catholique ou réformée, la noblesse tout entière prit les armes pour exterminer ces malheureux. A la vue du conflit qui se préparait, Mélanchton fondait en larmes, et Luther se jetait en médiateur entre les deux partis. Il écrivait aux paysans que Dieu haïssait la révolte ; il écrivait aux seigneurs que Dieu haïssait la tyrannie. Il disait aux premiers : *Posez les armes ;* il disait aux seconds : *Faites des concessions.* Vaines paroles qui ne furent entendues d'aucun côté ; car la crise en était venue à ce point qu'il n'y avait plus de transaction possible, et, selon l'expression d'un historien Suisse [1], c'était un nœud tel que l'épée seule pouvait le délier. L'ordre social fut sauvé, mais à quel prix ? au prix du sang de plus de cent mille paysans, qui avaient cédé aux paroles de ces prétendus prophètes. Ces furieux ne savaient point combattre : partout ils furent vaincus. Mais ce qu'il y eut de plus affreux, ce fut leur dernière défaite près de Frankenhausen, en Thuringe. Ils s'étaient retranchés derrière quelques misérables chariots ; on leur offrit la vie et la liberté, s'ils voulaient livrer leurs chefs ; les paysans ne demandaient pas

(1) Zschokke, Hist. de la nation suisse.

mieux, mais les chefs s'y opposèrent, et Münzer, prenant la parole avec l'accent et les gestes d'un inspiré : « Je ne vous demande point de combattre, leur dit-il, Dieu combattra pour vous; restez seulement immobiles dans vos retranchements; vous verrez vos ennemis tomber à vos pieds, et moi, je recevrai sans blessure et sans péril tous les boulets qui partiront de leur camp. » A ces mots, l'arc-en-ciel paraît; comme les paysans avaient eux-mêmes un arc-en-ciel sur leur étendard, ils prennent ce phénomène pour un présage de victoire, et rejettent les propositions de l'ennemi. Münzer égorge de sa main le député qui était venu offrir la paix. Les paysans restent immobiles dans leurs retranchements, et quelques coups de canon ont bientôt renversé cette faible barrière. Ils ne bougent pas davantage; mais, levant les yeux au ciel et attendant un miracle, ils entonnent l'hymne au Saint-Esprit. L'artillerie répond à leurs chants; leurs rangs sont éclaircis; bientôt la noblesse y pénètre et nage dans leur sang [1]. Münzer et quelques autres chefs qui avaient échappé au combat, périrent par la main du bourreau; mais la secte n'était pas détruite, et elle ne tarda point à se venger.

(1) Sleidan, liv. V. — Gaillard, Hist. de François Ier, liv. VII, chap. 3.

Après la bataille de Pavie, l'empereur avait affecté une grande modération : il avait défendu de faire des feux de joie et de sonner les cloches pour cette victoire. On ne devait se réjouir, disait-il, qu'après les batailles gagnées sur les infidèles. Mais, malgré ces belles paroles, il traita son prisonnier avec rigueur, et ne lui rendit la liberté qu'en ruinant ses finances et en démembrant ses états. D'après le traité de Madrid, conclu le 14 février 1526[1], François Ier devait donner deux millions de rançon. En outre, il s'engageait à payer au roi d'Angleterre cinq cent mille écus, que lui devait l'empereur. Il abandonnait ses alliés, le roi de Navarre, le duc de Gueldre et Robert de la Marck. Il devait épouser Eléonore, la reine douairière de Portugal, qui avait été promise au duc de Bourbon[2]. Le connétable et ses complices devaient être rétablis dans tous leurs biens, et le duc était

(1) Guicciardini, lib. XVI, cap. 6.

(2) Le connétable s'était rendu en Espagne, au mois de novembre 1525. Il fut bien reçu par Charles-Quint; mais, à la cour, on ne le désignait que sous le nom de *traître*. Un seigneur castillan, à qui l'empereur avait fait demander son palais pour y loger le connétable, répondit qu'il ne pouvait rien refuser à son maître, mais que, dès que Bourbon serait sorti de sa maison, il y mettrait le feu, ne pouvant désormais la regarder que comme un lieu souillé et indigne de recevoir des gens d'honneur (Guicciardini, lib. VI, cap. 5).

même autorisé à faire valoir juridiquement les prétentions qu'il avait sur la Provence. Enfin non-seulement le roi renonçait à ses droits sur l'Italie et à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, mais il s'engageait à rendre à Charles-Quint le duché de Bourgogne et ses dépendances. Cette dernière condition, à laquelle l'empereur tenait tant, ne fut jamais exécutée. Les députés des états de Bourgogne déclarèrent que cette province entendait rester française, « que cette paix était très injuste, et que combien que le roi eût beaucoup de pouvoir, toutefois cela n'était en son seul vouloir. »

L'Europe, voyant Charles-Quint tout-puissant, se portait alors du côté de la France, pour rétablir l'équilibre. Des négociations avaient été entamées, pendant la captivité du roi, avec l'Angleterre, la cour de Rome et plusieurs Etats de l'Italie. La duchesse d'Angoulême, régente du royaume, avait sollicité, au nom de son fils, l'alliance de la Turquie. Jean Frangipani, premier envoyé de France à la Porte Ottomane, fut admis auprès de Soliman, et rapporta une réponse favorable [1]. Le 17 mai,

(1) La lettre de Soliman à François Ier a été retrouvée par M. Reynaud, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale, et traduite par M. Jouanin, premier interprète du roi pour les langues orientales. « Moi, le sultan des sultans, le roi

un traité fut conclu à Cognac pour les affaires de l'Italie. C'était une alliance perpétuelle entre le pape, le roi de France, les Vénitiens et le duc de Milan. Les Milanais ne pouvaient suffire à la

des rois, l'ombre de Dieu sur la terre, etc., à toi François, qui es le roi du royaume de France. La lettre que vous m'avez envoyée par Frangipani, homme digne de votre confiance, et certaines communications verbales que vous lui avez recommandé de me faire, m'ont appris que l'ennemi ravage votre royaume, que vous êtes maintenant prisonnier, et que vous demandez secours et appui de ce côté-ci pour obtenir votre délivrance. Tous les détails qui vous concernent ont été exposés au pied de mon trône, refuge du monde, et ma science auguste les embrasse dans leur ensemble. En ces temps-ci, que des rois soient vaincus et faits prisonniers, il n'y a là rien qui doive surprendre. Que votre cœur se réconforte! que votre âme ne se laisse point abattre! Nos glorieux ancêtres ne se sont jamais fait faute d'entrer en campagne et de combattre l'ennemi; et moi-même, marchant sur leurs traces, j'ai soumis, dans toutes les saisons, des royaumes puissants et des forteresses de difficile accès; je n'ai dormi ni jour ni nuit, et mon épée ne quitte pas mes flancs. Que la justice divine (dont le nom soit béni!) nous rende facile l'exécution de ce qui est bien! Que ses vues et sa volonté nous apparaissent au grand jour pour nous guider! Au surplus, interrogez votre envoyé sur l'état des affaires et sur les événements quels qu'ils soient; restez convaincu de ce qu'il vous dira, et sachez bien qu'il en est ainsi. Écrit dans la première décade de la lune de Reby second, l'an 932 de l'hégire (vers la mi-février 1526), de la résidence impériale de Constantinople, la bien gardée et la bien munie. »

solde et à l'entretien des troupes impériales qui occupaient leur pays. Ils avaient pris les armes contre les généraux de Charles-Quint, et François Sforza, retranché dans le château, traitait avec les ennemis de l'empereur. Par le traité de Cognac, les alliés s'engageaient à rétablir Sforza dans la libre possession du duché de Milan; le roi de France renonçait à tous ses droits, mais à condition que le duc lui paierait un tribut annuel et épouserait une princesse française, que le comté d'Asti serait rendu à la France, ainsi que la souveraineté de la ville de Gênes. En cas de difficultés, le roi d'Angleterre devait servir d'arbitre entre les alliés[1]. Henri VIII ne pouvait agir directement sur les affaires de l'Europe; mais il se flattait de donner la victoire par son alliance, et répétait avec orgueil ses paroles favorites: *Qui je défends est maître.*

Quand la ligue eut été conclue, Clément VII releva François I[er] du serment qu'il avait fait d'exécuter le traité de Madrid[2]. Charles-Quint s'indigna; il en appela à un concile général, et publia contre le pape un manifeste, qui, pour la violence et l'amertume du style, ne le cédait point aux écrits de Luther. Un tel dissentiment entre le pape et l'em-

(1) Guicciardini, lib. XVII, cap. 2.
(2) Goldast, Polit. Imper. ap. Robertson, liv. IV.

pereur devait contribuer au progrès de la réforme. A la diète de Spire, qui s'ouvrit le 25 juin 1526 sous la présidence de l'archiduc Ferdinand, il fut convenu que le seul moyen de rendre la paix à la chrétienté, c'était la convocation d'un concile. L'empereur s'engageait à y pourvoir; en attendant, il recommandait aux princes d'avoir patience et de ne point favoriser les novateurs. Mais cette recommandation n'avait été donnée que pour la forme; car, au moment même où se tenait la diète, les théologiens qui avaient suivi l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Cassel prêchaient publiquement dans Spire, et administraient les sacrements suivant le rit de la religion réformée[1].

François I[er], qui négociait encore secrètement avec l'empereur, et qui, depuis la bataille de Pavie, se défiait à la fois de lui-même et de la fortune, ne se hâta point d'envoyer au-delà des Alpes l'armée qu'il avait promise à ses nouveaux alliés. Les Impériaux, après avoir rétabli l'ordre dans la ville de Milan, poussaient avec vigueur le siége du château. Le duc d'Urbin, qui commandait les troupes de Venise et celles du pape, laissa échapper l'occasion d'attaquer l'ennemi avec avantage; il se retira aussi vite qu'il était venu[2], et le conné-

(1) Sleidan, Comment., lib. VI.

(2) Le duc pouvait dire, en changeant quelque chose aux

table de Bourbon, qui survint avec des renforts, s'empara de la place le 24 juillet.

La prise du château de Milan était bien compensée par les succès des Turcs dans la Hongrie. Soliman avait célébré à Belgrade les fêtes du Beïram. La ville de Peterwardein s'était rendue au grand-vizir le 27 juillet. Vers le même temps, tous les châteaux de Syrmie étaient tombés sous les armes des begs de Bosnie. Bientôt l'armée ottomane, commandée par le sultan en personne, remonta les bords du Danube, jusque sous les murs d'Illock. La ville prise après un siége de sept jours, Soliman continua sa marche le long du Danube et de la Drave jusqu'à Essek, dont il s'empara; puis il s'avança, à travers un pays coupé de marécages, jusqu'à la plaine de Mohacz. C'était là que le roi Louis II attendait les Turcs. Il avait en vain imploré les secours de l'Allemagne à la diète de Spire, et il était réduit à ses propres forces. Les premières décharges de l'artillerie ottomane portèrent le désordre dans les rangs de l'armée hongroise; le jeune roi fut blessé à mort dès le commencement de l'action, et le sort de la Hongrie se décida en moins de deux heures (29 août). Le sultan entra triomphant dans Bude, qui se rendit sans résistance, et il se

paroles de César : Veni, vidi, *fugi*. (Guicciardini, lib. XVII, cap. 2.)

retira aux approches de l'hiver, chargé des dépouilles de la Hongrie [1]. Il fit embarquer sur le Danube les trésors du roi, l'artillerie de la forteresse, les statues d'airain d'Hercule, de Diane et d'Apollon qui ornaient le château royal, et les livres de la fameuse bibliothèque fondée par Mathias Corvin. Les soldats turcs, en descendant le Danube, poussaient devant eux cent mille esclaves de tout sexe et de tout âge. La Hongrie était alors déchirée par la guerre civile, en même temps que par la guerre étrangère. L'archiduc Ferdinand se présentait comme successeur de son beau-frère Louis II, et invoquait en sa faveur la foi des traités; mais le palatin de Transylvanie, Jean Zapoly, s'était fait couronner à Albe royale au milieu même des funérailles du jeune roi, et il avait pour lui non-seulement les suffrages de la noblesse, mais l'appui de Soliman, qui redoutait les progrès de la maison d'Autriche.

Le pape déplora dans le consistoire le malheur de la Hongrie, tombée aux mains des infidèles; mais, comme il était lui-même engagé dans la guerre qui troublait la chrétienté, il semblait avoir contribué pour sa part aux progrès des Turcs. Charles-Quint ne tarda point à se venger de Clément VII.

(1) Journal de Soliman, ap. Hammer, liv. XXVI.

Son ambassadeur à Rome, Hugues de Moncade, excita contre le pape la puissante famille des Colonna, qui était toujours restée attachée au parti gibelin, et dont le chef, le cardinal Pompée, était l'ennemi personnel de Clément. Les Colonna, à la tête de leurs partisans, s'emparèrent des portes de Rome, le 20 septembre. Le peuple était immobile; ils dispersèrent, en un moment, les gardes du pape, et forcèrent le pontife à se retirer dans le château Saint-Ange. Déjà les soldats avaient commencé à piller le palais du Vatican et la basilique de Saint-Pierre, lorsque l'ambassadeur impérial se rendit lui-même auprès du pape, et le força de conclure une trève avec l'empereur, tant en son nom qu'au nom de tous ses alliés. Le pontife s'engageait à rappeler en-deçà du Pô les troupes qu'il avait aux environs de Milan, et à rendre toute sa faveur aux Colonna, qui venaient de l'assiéger dans sa capitale. Mais à peine eut-il recouvré la liberté, qu'il déchira le traité, dégrada le cardinal Colonna, excommunia le reste de la famille, et s'empara de toutes les places qu'elle possédait. Puis, secondé par une flotte française, il entreprit la conquête du royaume de Naples[1]. C'était une

(1) Guicciardini, lib. XVIII, cap. 1 e seguent. — Jovius, Vita Pomp. Colonn.

lutte terrible qui s'engageait entre le maître de l'empire et le chef de la chrétienté.

L'armée de Bourbon avait reçu de nouveaux renforts, six mille hommes venant d'Espagne sous la conduite de Lannoy, six mille venant d'Allemagne sous le commandement de Georges Frundsberg. A mesure que l'armée augmentait, les généraux voyaient croître leur embarras : Espagnols et et Allemands, tous réclamaient l'arriéré de leur solde. Bourbon se vit réduit à extorquer des sommes considérables aux bourgeois de Milan, et même à piller l'argenterie et les ornements des églises. Il fallait ou licencier l'armée ou la conduire en pays ennemi. Ce fut alors que Bourbon se décida à envahir les États romains, persuadé qu'il ne déplairait point à l'empereur en humiliant l'orgueil du pape. Il partit au plus fort de l'hiver (janvier 1527), à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, de nations, de mœurs et de langues différentes, sans argent, sans magasins, sans artillerie, sans bagages, enfin sans aucune des choses reconnues nécessaires pour faire mouvoir et subsister une armée[1]. Au bruit de ce torrent qui descendait de l'Apennin, le pape épouvanté se hâta de traiter avec Lannoy (15 mars).

(1) Robertson, liv. IV.



Mais il n'était plus temps : Bourbon était trop avancé pour reculer. D'ailleurs il était entraîné par ses soldats, plutôt qu'il ne les conduisait lui-même. Les Espagnols qui faisaient partie de l'armée étaient catholiques; mais la plupart des Allemands étaient luthériens, sacramentaires ou même anabaptistes. C'était l'esprit de la réforme, mais d'une réforme fougueuse et sans loi qui animait ce grand corps ; et qui le poussait, comme par une invincible fatalité, sur la capitale du monde chrétien. Le chef des landsknechts, Frundsberg, portait dans son sein un poignard en or pour tuer le pape et un cordon de soie cramoisie pour étrangler tous les cardinaux; mais cet homme n'assista point au siége de Rome, et, frappé soudain de paralysie, il parut châtié de la main de Dieu[1].

Bourbon échappa heureusement à l'armée de la ligue, qui l'attendait près de Florence, et, le 5 mai, quand il fut sous les murs de Rome : « Voici, dit-il à ses soldats, l'objet de nos désirs, le terme de nos travaux, la source de notre fortune. » Le lendemain, à la pointe du jour, il ordonna l'assaut, et tomba blessé à mort du premier coup d'arque-

(1) Jacques Bonaparte, Relation contemporaine du sac de Rome. — Brantôme dit que Frundsberg portait à son cou une chaîne d'or, qu'il avait fait faire exprès, disait-il, pour étrangler le pape.

buse. Aussitôt qu'il se sentit blessé, il dit à un capitaine gascon, nommé Jonas, de le couvrir d'un manteau et de cacher sa mort à ses soldats. Un de ses lieutenants, Philibert d'Orange, prit le commandement, et ce ne fut qu'au milieu de la mêlée qu'il annonça à l'armée que Bourbon était mort et qu'il fallait le venger. Alors le courage des soldats se tourne en une fureur sans bornes; on n'entend plus que des cris de vengeance, mêlés de blasphèmes et d'imprécations; tout cède à la fureur des assaillants. Les Romains fuyaient de tous côtés, jetant leur armes; le pape et la plupart des cardinaux se réfugièrent au château Saint-Ange. L'un d'eux, le cardinal Ermellino, arriva trop tard; les portes du château étaient fermées; il fallut qu'un de ses amis le tirât avec une corde par-dessus les murs. Un grand nombre d'habitants avaient pris la fuite; il ne resta dans la ville que ceux du parti gibelin, et quelques cardinaux connus par leur dévouement à l'empereur[1].

Rome fut dévastée pendant deux mois, avec une fureur qui rappela le temps des Goths et des Vandales. Les lieux saints eux-mêmes ne furent point à l'abri des insultes de la soldatesque. Les Espa-

(1) Brantôme, Capitaines étrangers.—Guicciardini, l. XVIII, cap. 3.

gnols, encore un peu dévots, n'osaient y toucher; mais les landsknechts, en leur qualité de luthériens, ne se croyaient tenus à aucun ménagement[1]. A peine ont-ils pénétré dans une église, qu'ils portent leurs mains ensanglantées sur les croix et sur les vases consacrés; ils jettent aux vents la poussière des saintes reliques; ils brisent leurs épées contre les statues de marbre; ils détruisent ces sublimes peintures qui *ajoutaient à la religion des peuples*, et la chapelle Sixtine, toute pleine du génie de Michel-Ange, est transformée en écurie.

On entendait de tous côtés, dit Guichardin, les cris lamentables des dames et des religieuses, que les vainqueurs emmenaient par troupes pour assouvir leur brutalité. Cependant le cardinal Colonna, dont le parti avait contribué à livrer la ville, vint à Rome le lendemain de l'entrée des impériaux, et sauva l'honneur de plusieurs dames qui s'étaient réfugiées dans son palais. Les cardinaux les plus dévoués à l'empereur ne purent sauver leurs biens de la fureur des soldats. Le cardinal de Sienne, après avoir payé une forte rançon aux Espagnols, fut fait prisonnier par les Allemands, qui saccagèrent son palais. Puis, ils le promenèrent dans Rome, tête nue, sur un âne,

(1) Jacques Bonaparte, Relation du sac de Rome.

en l'accablant de coups. Le cardinal de la Minerve et le cardinal Ponzetta, qui avait quatre-vingt-dix ans, essuyèrent à peu près le même traitement[1]. Les prélats allemands ou espagnols, qui croyaient n'avoir rien à craindre de leurs compatriotes, ne furent pas mieux traités que les autres. Une compagnie de luthériens porta à travers les rues le cardinal Aracèle, dans un cercueil, en chantant l'office des morts. A la fin, ils s'arrêtèrent devant une église, et prononcèrent une espèce d'oraison funèbre, dans laquelle, au lieu d'éloges, ils débitèrent sur le compte du prélat les calomnies les plus atroces. Ils le rapportèrent dans sa maison, et, sous ses yeux, se firent servir un grand repas, versant ses vins les plus fins dans les calices consacrés. Il fallut ensuite que ce même cardinal parcourût la ville, en croupe d'un cavalier allemand, mendiant de porte en porte la somme dont il avait besoin pour racheter sa liberté[2].

On évalue les objets pillés à deux millions d'or, et le montant des rançons à la même somme. Telle était la fureur et la rapacité des soldats, que les paysans qui approvisionnaient les marchés n'o-

(1) Guicciardini, lib. XVIII, cap. 3.

(2) Jacques Bonaparte, Sac de Rome.

saient plus venir dans Rome, dé peur d'être maltraités. Après avoir mangé les animaux les plus immondes, le bas peuple vivait d'herbes et de racines. Les vainqueurs eux-mêmes mouraient de faim, au milieu de l'or qu'ils avaient volé. La famine amena bientôt la mortalité, et la mortalité la peste. Rome n'était plus qu'un monceau de ruines et de cadavres, et le pape, qui du château Saint-Ange voyait tous ces malheurs accumulés autour de lui, levait au ciel ses yeux pleins de larmes, et s'écriait, en se frappant la poitrine : « *Deus meus, in te speravi, salvum me fac ex omnibus persequentibus me et libera me.* »

CHAPITRE V.

Captivité du pape Clément VII. — Dispositions de l'Angleterre à l'égard de la cour de Rome.—Projet de divorce de Henri VIII.—Nouvelle campagne de Lautrec en Italie.—André Doria.—Succès et revers des Français.—Traités de Barcelone et de Cambray.—Toute-puissance de l'empereur en Italie.—Affaires religieuses en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Suisse, en France et en Angleterre.—Lutte de Charles-Quint contre les Turcs. — Prise de Tunis.

C'était le signe matériel du triomphe de la réforme que la désolation de cette ville d'où partaient autrefois des ordres pour la chrétienté tout entière. C'était en même temps une victoire pour Charles-Quint, puisque ce prince était l'ennemi du pape Clément VII, devenu l'allié de la France. Cependant l'empereur, qui excellait à déguiser ses véritables sentiments, feignit de s'affliger de cette victoire, et prétendit toujours que Bourbon avait agi sans ses ordres. Il poussa même la piété jusqu'à faire prendre le deuil à sa cour, mais sans rabattre un ducat de la rançon du pontife; et comme Clément VII était hors d'état de la

payer, il continua de rester prisonnier dans le château Saint-Ange. Pendant ce temps-là, Florence s'affranchit des Medicis, et reprit sa constitution populaire; la république de Venise, ainsi que le duc d'Urbin et le duc de Ferrare, s'agrandirent aux dépens des états Romains[1].

Les grandes puissances qui s'étaient liguées avec Clément VII ne se hâtaient point de venir à son secours. Le traité qui se négociait depuis plusieurs mois entre la France et l'Angleterre n'avait été signé que le 24 avril. Henri VIII avait adhéré à la ligue, et s'était engagé à entrer en campagne au mois de juillet, à la tête de neuf mille hommes d'infanterie[2]. Le 6 mai, Rome était prise. En France, on se consola de ce malheur par la joie qu'on ressentit de la mort du connétable de Bourbon. Sa mémoire fut flétrie par arrêt du parlement, et ses biens furent confisqués au profit de la couronne. Cependant François Ier, comprenant que son honneur était engagé à ne point abandonner ses amis, renouvela son alliance avec les Vénitiens, et, le dernier jour de juin, Lautrec partit pour l'Italie avec le titre de capitaine général des troupes de la ligue. Le commandement de la flotte fut confié au

(1) Guicciardini, lib. XVIII, cap. 4.
(2) Rymer, Fœdera.

célèbre amiral Génois, André Doria, que le roi de France venait de prendre à sa solde avec huit galères, moyennant mille écus par mois[1].

Henri VIII hésitait encore à tenir ses promesses: au lieu du corps d'infanterie qu'il devait fournir, il ne voulut plus donner qu'un subside de trente-deux mille écus par mois. Le roi d'Angleterre cherchait à ménager le pape; mais la nation anglaise était au fond assez mal disposée à l'égard de la cour de Rome. Depuis le mauvais succès des guerres de France et les désastres de la guerre des deux roses, la misère du peuple était extrême. Le pays produisait à peine assez de froment pour la table des nobles; les classes inférieures de la population se nourrissaient de seigle, d'orge et d'avoine[2]. Dans un tel dénûment, la nation devait supprimer, à la première occasion, ces énormes tributs qu'elle payait à la cour de Rome, comme tous les autres peuples catholiques; elle devait regarder avec envie ces grasses abbayes normandes qui dataient de la conquête, qui possédaient des provinces entières, et où la pureté des mœurs s'était conservée en raison inverse de l'accroissement des richesses. Luther

(1) Guicciardini, lib. XVIII, cap. 4.

(2) Mac-Culloch, Dictionnary of commerce.

avait conseillé, dans son ouvrage sur le *fisc commun*, d'appliquer les revenus des monastères à des objets d'utilité publique; l'idée fit fortune en Allemagne, et trouva des partisans dans le parlement Britannique.

L'Angleterre d'ailleurs, soit à cause de sa position insulaire, soit par la pente naturelle de l'esprit de ses habitants, a toujours été très portée à ne dépendre que d'elle-même en matière religieuse. C'était là, au douzième siècle, le fond de la querelle entre Henri II et Thomas Becket. Henri II voulait faire prévaloir la volonté royale sur le pouvoir spirituel de l'Église, représentée en Angleterre par l'archevêque de Canterbury. Le prélat tomba au pied de l'autel, assassiné par les gens du roi. Mais les temps n'étaient pas mûrs pour que le roi d'Angleterre conquît la suprématie religieuse: Henri II subit la censure pontificale, et Thomas fut mis au nombre des saints. Au quatorzième siècle, la doctrine de Wicleff, qui se répandit rapidement en Angleterre, contenait en germe celle de Jean Huss et celle de Luther. Dans les temps les plus anciens, avant l'invasion saxonne, la Bretagne avait été le berceau des hérésies de Pélage et de Célestin. C'était donc, en quelque sorte, un pays prédestiné à la réforme.

Un événement inattendu fut l'occasion du

schisme anglican. Le roi voulait divorcer avec sa première femme, Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint. Après vingt ans de mariage, il était tombé dans l'esprit de Henri VIII qu'il vivait en état d'inceste avec Catherine, parce qu'elle avait épousé en premières noces le prince de Galles, son frère aîné. Le mariage de Henri VIII avec sa belle-sœur avait pu en effet être contraire aux lois canoniques, mais il était un peu tard pour s'en apercevoir. La véritable cause des scrupules du prince, c'est qu'il s'était pris d'une vive passion pour Anne de Boleyn, une des filles d'honneur de la reine. Anne avait passé sa jeunesse en France, où elle avait accompagné Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII. Elle avait assisté aux fêtes du *Drap d'or*, et était restée à la cour jusqu'à l'époque de la rupture entre les deux royaumes. Anne avait rapporté de France une certaine grâce dans les manières et plusieurs talents qui relevaient encore le charme de sa beauté et la vivacité naturelle de son esprit. Mais, dans les délices de cette cour brillante, *assez gentiment corrompue*, dit Brantôme[1], elle avait eu sous les yeux des exemples peu édifiants, et, sous ce rapport, elle aurait pu être éle-

(1) Brantôme, Mémoires.

vée à meilleure école. Cependant, à son retour en Angleterre, elle résista à toutes les protestations de tendresse qui lui furent adressées de toutes parts; et lorsque Henri VIII lui-même se hasarda à lui déclarer son amour, elle répondit avec indignation qu'elle serait heureuse d'être sa femme, mais qu'elle ne s'abaisserait jamais à être sa maîtresse. Dès ce moment, Henri VIII se souvint qu'il avait épousé sa belle-sœur; il se rappela qu'il était écrit dans les livres saints : *Malheur à celui qui épousera la femme de son frère!* et son divorce fut résolu.

L'Eglise catholique, en faisant du mariage un sacrement, l'avait déclaré indissoluble; cependant, en certains cas, on reconnaissait au pape le droit de délier ce que Dieu avait uni. Henri VIII, fils encore soumis de l'Église qu'il avait défendue contre Luther, s'adressa à Clément VII pour en obtenir la rupture de son premier mariage. C'était au mois de juin 1527, au moment même où le pontife était prisonnier des Impériaux[1]. Il parut entrer dans les vues du roi, parce qu'il espérait que l'Angleterre se joindrait à la France pour le délivrer. Mais Henri VIII, qui voulait avant tout que son divorce fût approuvé, n'envoyait point

(1) Lingard, hist. d'Angleterre, Henri VIII, ch. 3.

d'armée en Italie, et Lautrec, après avoir passé les Alpes, était arrêté au siége d'Alexandrie, place importante qui devait assurer ses communications avec la France. André Doria, qui commandait la flotte, avait attaqué le port de Gênes, et, soutenu du parti français, il avait forcé le doge, Antoniotto Adorno, à se retirer dans le Castelletto. La ville avait envoyé des députés à Lautrec, et avait reconnu la domination française. Après la prise d'Alexandrie, Lautrec fit sa jonction avec l'armée vénitienne, et s'avança jusqu'à huit milles de Milan; puis, tout à coup changeant de route, il vint mettre le siége devant Pavie. La ville fut prise et pillée, avec une fureur qu'expliquent assez les souvenirs encore récents de la bataille de Pavie. Alors, malgré les instances de François Sforza et des Vénitiens qui voulaient qu'on marchât sur Milan et qu'on achevât la conquête de la Lombardie, faiblement défendue par Antonio de Leyva, Lautrec se dirigea vers le midi de l'Italie, alléguant les ordres exprès des rois de France et d'Angleterre qui voulaient arracher le pape aux mains des Impériaux.

Lautrec rencontra à Plaisance les ambassadeurs du duc de Ferrare, du marquis de Mantoue et de la république de Florence, qui venaient s'unir au parti français. La ligue fut renouvelée à Man-

toue, le 7 décembre. Mais, tandis que les alliés avisaient aux moyens de délivrer le pontife, Clément VII sortait lui-même de sa longue captivité. Il était parvenu à payer une partie de sa rançon, en vendant sept chapeaux de cardinaux et d'autres dignités de l'Eglise romaine; il avait ouvert aux Impériaux les forteresses qui étaient encore en son pouvoir. Ses gardiens commençaient à se relâcher de leur vigilance : le 9 décembre, à l'entrée de la nuit, il s'échappa du château Saint-Ange à la faveur d'un déguisement; puis, il sortit de Rome par la porte d'un jardin qui donnait dans la campagne; il trouva en dehors des murs un cheval espagnol qui l'attendait, et se rendit à Orvieto où était le camp des alliés[1]. Parmi les premières personnes qui vinrent le féliciter d'avoir recouvré sa liberté se trouvaient les envoyés anglais, qui le prièrent de donner immédiatement son attention à la requête du roi leur maître. Le pape consentit à accorder au cardinal Wolsey, assisté d'un légat romain, les pouvoirs nécessaires pour entendre et juger en Angleterre la question du divorce[2].

Quoique la guerre fût commencée depuis longtemps, ce ne fut que le 21 janvier 1528 qu'elle fut

(1) Guicciardini, liv. XVIII, cap. 5. — Sismondi, Hist. des républ. italiennes, chap. CXIX.

(2) Lingard, Henri VIII, chap. 3.

déclarée en forme à Charles-Quint. A la fin de l'année précédente, François Ier avait fait annuler le traité de Madrid, dans un *lit de justice* qu'il avait tenu au parlement[1]. L'empereur était à Burgos, lorsqu'il reçut les ambassadeurs et les hérauts d'armes de la France et de l'Angleterre. Il se plaignait d'avoir été trompé; il accusa hautement le roi de France d'avoir manqué à sa parole. François Ier répondit par un cartel, provoquant l'empereur à un combat singulier, pour lui prouver qu'il en *avait menti par la gorge*. Charles-Quint accepta le combat, qui devait avoir lieu sur les bords de la Bidassoa, frontière des deux royaumes; mais ce défi n'eut point de suite, et le duel n'eut lieu qu'entre les deux armées[2].

(1) François Ier avait réuni aux officiers du parlement de Paris les députés des autres parlements du royaume, le corps de ville de Paris et les principaux membres de la noblesse et du clergé. Ce n'était point, à proprement parler, une assemblée d'états; cependant chaque corps délibéra en particulier, et la délibération dura quatre jours, du 12 au 16 décembre 1527. L'assemblée déclara que le roi n'était obligé ni de retourner en Espagne, ni d'exécuter le traité de Madrid; qu'il pouvait saintement et justement lever sur ses sujets exempts ou non exempts deux millions pour la rançon de ses fils et les autres besoins de l'État. (Mémoires manuscrits concernant le parlement, ap. Gaillard, liv. II, chap. 12.)

(2) Du Bellay, Mémoires, liv. II.

La guerre continuait toujours en Italie sous le commandement de Lautrec; il ne s'agissait plus de délivrer le pape, mais de conquérir le royaume de Naples. L'armée française, partie de Bologne le 9 janvier 1528, avait traversé lentement la Romagne et la Marche; le 10 février, elle avait passé le Tronto, et était entrée dans les Abbruzes. L'armée impériale, qui occupait Rome depuis huit mois, se mit enfin en mouvement pour aller défendre le royaume de Naples, sous le commandement du prince d'Orange et du marquis de Guasto. Cependant, vers le milieu d'avril, Lautrec, après avoir soumis la Pouille, s'approcha de la capitale. Déjà les principales villes de la Terre de Labour, Nola, Capoue, Aversa, avaient capitulé. Naples, étroitement bloquée par terre et par mer, allait se rendre par famine[1], quand la volonté d'un seul homme fit tout à coup changer la fortune.

Le Génois André Doria avait mis ses talents au service de la France; mais il n'avait pas pour cela renoncé à ses devoirs envers sa patrie et au sentiment de son indépendance personnelle. Les Français, qui venaient en Italie comme alliés, voulaient toujours s'y établir en maîtres; ils sacrifiaient trop souvent à leur ambition ou

(1) Guicciardini, lib. XIX, cap. 1.

à leurs caprices les convenances locales et les intérêts des populations. Ainsi Gênes, dont la position est si belle sur le golfe qui porte son nom, était, depuis les temps les plus reculés, en possession de commander à la Ligurie; c'était le centre du commerce, des richesses et de la puissance : les Français voulurent tout changer, et, comme cette ville leur était suspecte à cause de ses fréquentes dissensions, ils prétendirent transporter à Savone la prépondérance commerciale et maritime. Déjà de grands travaux étaient commencés dans cette dernière ville. Doria réclama au nom des Génois : « Prince, écrivit-il à François I[er], c'est faire un mauvais usage de la puissance que de l'employer à renverser l'ordre des choses humaines. » Comme on supposait au roi de France l'intention de tirer beaucoup d'argent des nouvelles relations commerciales qu'il voulait établir à Savone, Doria terminait fièrement sa lettre en disant : « Si les conjonctures mettent Votre Majesté dans le cas d'avoir besoin d'argent, aux appointements qui me sont dus je suis prêt à joindre quarante mille écus d'or[1].

Cette offre généreuse blessa l'amour-propre de François I[er]; les courtisans s'indignèrent, et l'on ne

(1) Sigonius, de vità Andreæ Auriæ.—Brantôme, Capitaines étrangers, art. André Doria.

fit aucune réponse aux lettres de l'amiral. On ne s'arrêta pas là : on résolut de frapper un grand coup, et la destitution de Doria fut arrêtée dans le conseil. C'était donner à Charles-Quint le plus grand homme de mer du seizième siècle. Pour éviter cette défection, son successeur Barbezieux fut chargé de l'arrêter; il se rendit à Gênes, assez embarrassé pour remplir sa mission. Mais Doria l'avait attendu sur ses galères; aussitôt qu'il l'eut aperçu : « Je sais, lui dit-il, ce qui vous amène, » et lui montrant d'un côté les galères de France, de l'autre celles de Gênes : « Voici les galères de votre maître que je vous rends; voilà celles de ma république que je garde. Accomplissez le reste de votre ordre, si vous l'osez. » Barbezieux n'osa point. Doria se retira fièrement, environné de son cortége naval, et bientôt il envoya en Espagne son secrétaire pour traiter avec Charles-Quint [1]. Il proposait de passer au service de l'empereur avec douze galères, moyennant un traitement annuel de soixante mille ducats; il demandait que Gênes redevînt indépendante, que Savone et toutes les villes de la Ligurie lui fussent

(1) Guichardin, moins favorable à André Doria que les historiens français, dit que depuis longtemps l'amiral trahissait François Ier, et négociait secrètement avec Charles-Quint (Hist. d'Italie, liv. XIX, chap. 2.)

soumises comme autrefois. L'empereur, décidé à ne point marchander un tel homme, accepta toutes ces conditions, et la flotte génoise qui bloquait le port de Naples sous le commandement de Philippino Doria, neveu d'André, passa au service impérial. L'amiral lui-même ne tarda point à reparaître sur ces parages, mais pour faire rentrer l'abondance dans la ville assiégée. Mal protégés par la flotte de Barbezieux et par celle des Vénitiens qui ne songeait qu'à conserver ses conquêtes sur les côtes de la Pouille, les Français eurent la famine à leur tour, et de plus la peste qui enleva le maréchal de Lautrec et la plus grande partie de l'armée. Sur vingt-cinq mille hommes, il en restait à peine quatre mille en état de combattre. L'armée ainsi réduite opéra sa retraite, sous la conduite du marquis de Saluces, qui mourut après avoir capitulé dans Aversa. Les troupes pouvaient se retirer où il leur plairait, mais à condition de livrer leurs drapeaux, leurs armes et leurs chevaux; les gentilshommes seuls purent conserver leurs montures. Au commencement de septembre, les Impériaux étaient rentrés dans la plupart des places du royaume, et la conquête de Naples s'évanouissait encore une fois pour les Français.

C'était peu pour André Doria d'avoir délivré

Naples: il fit voile vers la ville de Gênes pour en chasser les Français. Quand il parut dans le port, le 12 septembre, avec treize galères, Barbezieux, qui venait d'y rentrer avec quelques compagnies échappées aux désastres de Naples, se retira avec toute sa flotte dans le port de Savone. Théodore Trivulzio, qui gouvernait la ville pour François Ier, se réfugia dans le Castelletto. Doria entra facilement dans la ville, secondé par les habitants auxquels il avait fait connaître son traité avec l'empereur. A la fin d'octobre, les Génois avaient reconquis tout leur territoire; ils avaient comblé le port de Savone et détruit le Castelletto. Ce fut alors qu'André Doria s'occupa de rétablir l'ordre dans sa patrie, en corrigeant les lois et en réconciliant les factions. L'empereur voulait le faire prince de Gênes, il aima mieux en être le législateur.

Un comité de douze magistrats avait été créé l'année précédente, sous le titre de *réformateurs*. Ils travaillèrent, avec André Doria, à effacer la trace des différents partis qui avaient déchiré la république. La constitution nouvelle fut essentiellement aristocratique. La souveraineté appartint aux anciens propriétaires, aux plus riches citoyens, qui prirent le nom de *gentilshommes*[1].

(1) Petri Bizarri Sentinatis dissertatio de reipub. Genuens.

Pour mieux constituer l'aristocratie, il fut décidé que tous ces nobles entreraient par adoption dans les familles les plus riches et les plus illustres de Gênes. Ces puissantes maisons, au nombre de vingt-huit, furent désignées selon l'ancienne expression génoise, sous le titre d'*alberghi*[1]. Tous les gentilshommes siégeaient tour à tour au grand conseil, qui se composait de quatre cents membres et était renouvelé tous les ans[2]. Le grand conseil nommait un sénat ou conseil d'état, composé d'abord de cent membres, puis de deux cents, et renouvelé chaque année. Le pouvoir exécutif appartenait au doge, assisté des huit conseillers de la seigneurie et des huit procurateurs de la commune. Le doge était élu pour deux ans, par le grand conseil. Enfin il y avait une commission de cinq membres ou syndics qui, par leur nombre et leurs attributions, rappelaient les éphores de Sparte : ils exerçaient une sorte de sur-

statu et administratione, in Grœvii Thesauro rerum Italicarum, t. I. — Sismondi, Hist. des répub. ital. chap. CXX.

(1) La division de la noblesse génoise en vingt-huit familles dura jusqu'en 1576; à cette époque, les *Alberghi* furent supprimés, et chaque famille noble reprit son ancien nom.

(2) Plus tard, quand le nombre des gentilshommes fut tombé à sept cents environ, ils furent tous admis, à l'âge de vingt-deux ans accomplis, dans le *grand conseil*, qui devint permanent.

veillance sur l'exécution des lois et la conduite des autorités. André Doria, qui avait refusé la couronne ducale, fut le premier de ces syndics; et cette dignité lui fut conférée à vie[1], tandis que ses collègues ne devaient exercer leur pouvoir que pendant quatre ans[2]. Ainsi fut reconstituée la république de Gênes, libre en apparence, mais en réalité soumise à la suzeraineté impériale, malgré quelques sympathies françaises qui devaient plus tard éclater dans cette ville, et qui s'y trouvent encore aujourd'hui.

Il ne restait plus au roi de France d'autre armée en Italie que celle du comte de Saint-Paul, qui était encore plus mal payée que les précédentes, et qui n'avait pu ni secourir Gênes, ni assiéger Milan. Le 21 juin 1529, Saint-Paul fut vaincu et fait prisonnier, à Landriano, par Antonio de Leyva, ce général goutteux, qui se faisait porter au com-

(1) La république éleva une statue de marbre à André Doria, avec cette inscription : *Andreæ Auriæ, civi optimo, felicissimo vindici atque auctori publicæ libertatis S. P. Q. G. posuêre.*

(2) L'aristocratie génoise fut moins exclusive que celle de Venise. Le grand conseil était autorisé par la loi à incorporer tous les ans dans la noblesse sept habitants de la ville et trois des rivières; mais il ne devait choisir que ceux qui, par leur naissance, leurs mœurs et les services rendus à l'État, pouvaient être estimés égaux aux nobles (Filippo Casoni, Annal. di Genova, ap. Sismondi, chap. CXX).

bat dans sa chaise. La veille du jour de la bataille, Clément VII avait conclu la paix avec l'empereur. Le traité fut conclu à Barcelone, par le nonce du pape, Nicolas de Schomberg, archevêque de Capoue. Le pontife accordait à Charles-Quint l'investiture du royaume de Naples, et, à la place de l'ancien tribut, il ne demandait qu'une haquenée blanche, pour toute reconnaissance de souveraineté. Les négociations étaient aussi entamées entre l'empereur et la France, et la paix fut conclue à Cambrai le 5 août. Le traité de Cambrai, qu'on nomma la *paix des dames*, parce que les négociations avaient été dirigées par Marguerite d'Autriche pour l'empire et par Louise de Savoie pour la France, n'était autre chose que le traité de Madrid un peu adouci[1]. François Ier ne rendait plus la Bourgogne et ses dépendances, mais il renonçait à tout droit de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois; il devait payer deux millions d'écus pour la rançon de ses fils, qui l'avaient remplacé à Madrid comme prisonniers; il épousait la reine douairière de Portugal; enfin il renonçait à toute prétention sur les États de l'Italie, il abandonnait ses alliés,

(1) Guicciardini, lib. XIX, cap. 5. — Rymer, Acta publica, t. XIV.

et livrait la Péninsule au bon plaisir de l'empereur.

Une des causes qui avaient disposé Charles-Quint à la paix, c'étaient les troubles de la Hongrie et les progrès de Soliman. Zapoly, qu'un certain nombre de seigneurs avaient porté au trône après la mort de Louis II, avait imploré l'appui du sultan, et le sultan avait répondu à son ambassadeur : « La Hongrie est à moi par le droit de la conquête et du sabre ; mais je consens à la donner à ton maître, en récompense de son dévouement. Non-seulement je lui cède la Hongrie, mais je le protégerai si bien contre Ferdinand d'Autriche qu'il pourra dormir sur les deux oreilles [1]. » En effet, le 10 mai 1529, Soliman partit de Constantinople, avec deux cent cinquante mille hommes et trois cents canons. Le 20 juillet, il était à Mohacz, où il reconnut Zapoly comme roi de Hongrie. Le 3 septembre, il commença le siége d'Ofen, qui était alors au pouvoir de Ferdinand; la ville fut prise au bout de six jours, et Zapoly proclamé roi dans la capitale. Cependant Soliman laissa un gouverneur turc à Ofen, et se dirigea sur Vienne, menant à sa suite son nouveau vassal. Le 27 sep-

(1) Hammer, Hist. de l'empire ottoman, liv. XXVI.

tembre, il mit le siége devant la capitale de l'Autriche [1]; il y resta trois semaines, sans pouvoir entrer dans la place. En vain il eut recours à la mine et à l'escalade: ses travaux furent détruits, ses assauts repoussés, et cette innombrable armée échoua honteusement contre le courage de la garnison autrichienne que commandait le comte de Salm. Le flot des Ottomans avait enfin trouvé une barrière. Le 16 octobre, Soliman se décida à la retraite. Il déclara, en se retirant, qu'il n'était pas venu pour prendre la ville, qu'il n'en voulait qu'à l'archiduc. A quelque distance de Vienne, il fit halte et convoqua un grand *divan*; ses vizirs vinrent le féliciter de l'heureuse issue de la campagne, et des présents furent distribués aux troupes pour leur prouver qu'elles étaient victorieuses [2].

L'Allemagne était sauvée de la conquête étrangère, mais agitée plus que jamais par les querelles de religion. Depuis 1525 les deux ligues étaient en présence: la ligue catholique de Ratisbonne, et la ligue réformée dont le centre était à Torgau.

(1) Charles-Quint avait cédé à Ferdinand, son frère, la souveraineté de la Hongrie et celle de l'Autriche par actes datés de Worms et de Bruxelles, 28 avril 1521 et 18 mars 1522.

(2) Hammer, Hist. de l'emp. ottoman, liv. XXVI.

Pendant les dernières guerres d'Italie, l'un des princes réformés, le landgrave de Hesse, avait envahi à main armée les évêchés de Wurtzbourg et de Bamberg. En 1529, les catholiques cherchèrent à prévaloir à la diète de Spire; mais les réformés étaient en force, et toute la sévérité de la diète se tourna contre les anabaptistes et les sacramentaires. Les premiers furent condamnés à mort, et les seconds au bannissement. Quant au luthéranisme, il devait être toléré partout où il était établi; mais on défendait expressément de l'établir dans les pays qui ne l'avaient point encore adopté. La prédication catholique était autorisée dans les Etats luthériens, mais non la prédication luthérienne dans les états catholiques. Les luthériens attaquèrent le décret comme injuste et impie; ils protestèrent, et delà le nom de *protestants*, qui des luthériens s'est étendu à toutes les sectes réformées. La protestation fut envoyée à l'empereur, signée de l'électeur de Saxe, du landgrave de Hesse, des ducs de Lunebourg, du prince d'Anhalt et des députés de quatorze villes impériales, parmi lesquelles on remarque Constance, Strasbourg et Nuremberg. Les princes réformés déclaraient qu'ils ne fourniraient aucun secours contre les Turcs, tant qu'on ne leur aurait point rendu la

liberté entière qui leur avait été accordée par la diète de 1526 [1].

Charles-Quint était parti de Barcelone le 25 juillet sur une des galères d'André Doria, qui était venu le chercher en Espagne. Il débarqua à Gênes le 12 août, et, le 5 novembre, il entra dans Bologne, où l'attendait le pape Clément VII. Là furent réglées les affaires de l'Italie. François Sforza fut rétabli dans le duché de Milan, moyennant une somme de neuf cent mille ducats; encore le comté de Pavie était-il détaché du Milanais et donné à Antonio de Leyva, comme récompense de ses services. Les Vénitiens furent obligés de rendre au pape les villes de Ravenne et de Cervia, et à l'empereur les ports dont ils s'étaient emparés dans le royaume de Naples; ils devaient aussi payer une somme de trois cent mille ducats; enfin ils s'engageaient à défendre les Etats du duc de Milan et ceux de Charles en Italie, mais contre les princes chrétiens seulement, ne voulant signer aucun traité qui pût les entraîner dans une guerre contre les Turcs [2]. Les petits princes de l'Italie, les ducs de Savoie, de Ferrare, d'Urbin, le marquis de Mantoue, avec son nouveau titre de duc

(1) Sleidan, Comment., lib. VI.

(2) Guicciardini, lib. XIX, cap. 6.—Sismondi, Hist. des rép. italiennes, chap. CXX.

qu'il devait à la faveur impériale, n'étaient plus que les humbles vassaux de Charles-Quint. Les républiques de Sienne et de Lucques n'avaient, comme celle de Gênes, qu'une apparence de liberté. Florence osa résister, et repoussa les Médicis, que l'empereur voulait rétablir. Après une guerre désespérée, elle fut réduite à faire sa soumission. Le gouvernement populaire fut aboli, la seigneurie supprimée ainsi que le gonfalonier de justice. Alexandre de Médicis fut déclaré prince de l'État, avec le titre héréditaire de doge ou de duc de la république florentine [1]. Jamais l'Italie n'avait été plus complétement soumise, ou plutôt il n'y avait plus d'Italie, le jour où Clément VII, à Bologne, déposait la couronne impériale sur la tête de Charles-Quint (24 février 1530).

L'empereur était encore tout enivré de son nouveau pouvoir, lorsqu'il reçut, à Plaisance, les députés qui lui apportaient la protestation des princes luthériens. Il les traita avec beaucoup de hauteur et de dureté: « Vos maîtres, leur dit-il, violent les lois de l'empire et celles de toute société, qui ont toujours soumis le petit nombre à la volonté du plus grand. Le décret dont ils se plaignent est juste

(1) La nouvelle constitution ne fut promulguée à Florence que le 27 avril 1532.

et sage : qu'ils s'y soumettent. J'ai su régler les affaires d'Italie, je saurai bien régler celles d'Allemagne. » Et comme les députés insistaient. « Insolents, reprit l'empereur, sortez de ma présence. C'est par pitié pour vous que je veux bien vous empêcher de vous oublier et de m'outrager : le châtiment suivrait de près l'offense. Portez ma réponse à vos maîtres, voilà votre devoir; qu'ils fassent le leur, sinon je ferai le mien [1]. »

Charles-Quint, qui avait paru si violent en Italie, sous les yeux du pape, fut beaucoup plus modéré quand il fut en Allemagne, au milieu des réformés. Il déclara qu'après avoir réglé les intérêts politiques de l'Europe, il voulait pacifier l'Église, et, pour y parvenir, il fit appel à toutes les croyances qui divisaient l'Allemagne. Une nouvelle diète s'ouvrit à Augsbourg, le 20 juin 1530. Mélanchton [2], esprit doux et timide qui contrastait avec la violence de son maître, fut chargé de rédiger et de soutenir la profession de foi luthérienne. Luther lui-même ne parut point à la diète; mais, de la forteresse de Cobourg où il résidait alors, il correspondait avec

(1) Sleidan, Comment., lib. VII.

(2) Mélanchton, comme la plupart des érudits de son temps, avait traduit son nom en grec; il s'appelait *Schwarzerde*. C'était ainsi qu'OEcolampade avait traduit son véritable nom *Hausschein*.

son disciple, et indiquait à Mélanchton le plan de conduite qu'il fallait tenir. La confession de Bucer et celle de Zwingli, qui représentaient les nuances diverses du parti sacramentaire, furent envoyées à la diète; mais elles furent bientôt écartées, parce qu'elles n'étaient soutenues que d'un très petit nombre de suffrages, et le débat s'engagea entre Mélanchton et Jean de Eck, c'est-à-dire entre la doctrine de Luther et l'Église catholique.

Le génie conciliant de Mélanchton évita avec soin toute expression amère ou injurieuse; il sacrifia même quelques articles de foi, et alla, sous ce rapport, au-delà des concessions consenties par Luther. Les docteurs catholiques, auxquels l'empereur avait inspiré ses idées de transaction, adoucirent eux-mêmes leur langage, et adoptèrent quelques articles de la confession d'Augsbourg. On crut un instant que l'unité religieuse allait se rétablir. Mais l'on ne put s'entendre ni sur la messe, ni sur les vœux monastiques, ni sur le mariage des prêtres. D'ailleurs, malgré plusieurs concessions plus apparentes que réelles, ni l'un ni l'autre parti n'était prêt à transiger. L'Église catholique se croyait encore assez forte pour étouffer l'hérésie, et Luther, désavouant les avances faites par Mélanchton, avait déclaré *qu'il ne savait point procéder avec cette molle délicatesse*. Il se mo-

quait, dans sa correspondance, de cette vaine tentative de conciliation. « J'apprends, écrivait-il à un de ses amis, que vous avez entrepris une œuvre admirable, de mettre d'accord Luther et le pape; mais le pape ne le veut pas, et Luther s'y refuse. Prenez garde d'y perdre votre temps et vos peines. Si vous en venez à bout, je vous promets de réconcilier Christ et Bélial [1]. » L'empereur comprit enfin que la paix était impossible, et, préoccupé des atteintes que les innovations religieuses pouvaient porter à l'ordre politique, il résolut, comme il l'avait fait à Worms, de déployer le pouvoir impérial en faveur de l'ancienne Église. La diète, docile à son influence, rejeta le symbole luthérien, et, le 19 novembre, rendit un décret qui rétablissait dans toute l'Allemagne les dogmes et les cérémonies catholiques. Les réformés étaient obligés de se réunir à l'Église dans un délai de six mois, sous peine d'être mis au ban de l'empire [2].

C'était peu de rendre un tel décret, il fallait le faire exécuter. Charles-Quint avait formé à Augsbourg une nouvelle ligue pour la défense de la foi catholique; les luthériens formèrent aussitôt,

(1) Lettre à Spalatin, du 26 août 1530, dans les Mémoires de Luther traduits par M. Michelet, liv. III, chap. 1.

(2) Sleidan, Comment., lib. VII.

à Smalkade, une nouvelle ligue protestante (31 décembre). Le 5 janvier 1531, la diète de Cologne nomma Ferdinand roi des Romains. L'empereur, qui ne pouvait toujours résider en Allemagne, voulait se servir de son frère pour exécuter l'édit d'Augsbourg et maintenir les protestants. La ligue de Smalkade protesta contre l'élection de Ferdinand, et ne voulut point le reconnaître comme roi des Romains. De part et d'autre, on se préparait à combattre. Les princes Luthériens levaient des troupes dans leurs Etats et se ménageaient des alliances au dehors. Ils négociaient avec la France et avec l'Angleterre. Le Landgrave de Hesse vint trouver François I[er], pour l'engager à soutenir la ligue de Smalkade. Les protestants d'Allemagne avaient aussi des alliés dans les royaumes scandinaves, où la doctrine Luthérienne avait déjà triomphé.

Gustave Wasa, à peine roi de Suède, avait ôté au clergé catholique ses dîmes et sa juridiction; il avait enlevé aux évêques les châteaux et les places fortes qui en faisaient des seigneurs temporels. Le roi engagea les nobles à revendiquer les terres ecclésiastiques sur lesquelles ils avaient d'anciens droits. Il ouvrit les monastères, et invita les moines à rompre leurs vœux. Les Dominicains, n'ayant pas voulu être libres, furent exilés. Les

biens des couvents furent confisqués au profit de la couronne; les cloches furent fondues, et l'argenterie des églises remplit le trésor public. Tout appel à Rome fut supprimé, et l'Eglise de Suède fut déclarée indépendante dans les états de Westeras (1527). Enfin, en 1529, le concile national d'Orebro adopta la doctrine Luthérienne, et régla la Liturgie Suédoise [1]. En Danemarck, la même révolution s'était accomplie sous Frédéric Ier. La confession adoptée à Copenhague en 1530, était aussi conforme à la doctrine de Luther que la confession d'Orebro. Mais la Norwége, les îles Danoises, et surtout l'Islande étaient peu disposées à la réforme : il fallut employer la force pour y établir la religion nouvelle [2].

Christiern II crut l'occasion favorable pour reconquérir ses Etats. Avec les secours de Charles-Quint, de plusieurs princes allemands et de quelques marchands hollandais, il équipa une flotte et leva une armée de dix mille hommes (1531). Après avoir éprouvé une violente tempête sur les côtes de Frise, il gagna, avec les débris de sa flotte, le port d'Opslo, aujourd'hui Christiana. Un

(1) Loccenius, rerum Suecicarum lib. VI. — Bazius, Hist. eccles. Suecica.

(2) Mallet, Hist. du Danemarck, liv. VII.

grand nombre de Norwégiens se rangèrent sous ses drapeaux, et lui assurèrent des subsides. De là, il pénétra en Suède, mais il fut repoussé par Gustave et réduit à s'enfermer dans Opslo. Assiégé par les Danois, il craignit d'exposer sa vie et demanda à capituler. Les Danois, après lui avoir promis la liberté, le conduisirent à Copenhague; mais Frédéric le retint prisonnier, et il passa le reste de sa vie, qui devait être fort longue, dans le donjon de Scaenderberg. Le Luthéranisme triompha en Danemarck et en Suède avec Frédéric et Gustave-Wasa, et, bravant à la fois le pape et l'empereur, les deux royaumes Scandinaves gardèrent le roi qu'ils s'étaient donné et la religion qu'ils avaient choisie.

La doctrine de Zwingli s'était répandue dans plusieurs parties de la Suisse; mais les cantons catholiques s'opposaient à la liberté religieuse. Après avoir épuisé les arguments, on en vint aux injures, et des injures on en vint aux armes. Il arriva un jour où Zwingli, qui avait rêvé pour sa doctrine un long avenir de progrès pacifiques, s'écria en chaire : « Quand on traite son adversaire de criminel, il faut lâcher le poing avec la parole, et frapper si l'on ne veut être frappé le premier [1]. »

(1) Hottinger, Histoire des Suisses à l'époque de la réformation, liv. III, chap. 3.

Alors un cri de douleur et de colère retentit dans les vallées et dans les montagnes. La famine, qui désolait la Suisse comme plusieurs autres contrées de l'Europe, poussait aux résolutions extrêmes. L'été de 1529, succédant à un hiver d'une douceur extraordinaire, avait été froid et pluvieux; la moisson et les vendanges avaient manqué. De terribles maladies se joignaient à ce fléau, et une comète d'une grandeur singulière effrayait les populations. Un soir que Zwingli la contemplait, un de ses amis lui demanda ce qu'il pensait de ce sinistre météore : « Il vient, répondit Zwingli, éclairer le chemin qui mène à ma tombe. ».

Le 12 octobre 1531 fut pour la Suisse un jour d'éternelle douleur. La bataille se livra, dans la plaine de Cappel, entre les catholiques et les réformés: Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Lucerne d'un côté, et de l'autre Berne et Zurich. Les catholiques furent vainqueurs : plus de six cents hommes de Zurich perdirent la vie, et Zwingli fut au nombre des victimes. Il avait été blessé à la tête pendant qu'il consolait un mourant, et il était allé tomber non loin d'un arbre qui fut appelé depuis le *poirier de Zwingli*. Il vivait encore, et conservait, malgré ses souffrances, un visage calme et serein. Les ennemis l'entourèrent, l'invitant à se confesser et à invoquer les saints; comme

il gardait le silence : « Meurs donc, » s'écria le capitaine Vokinger, en le frappant d'un dernier coup. Les soldats des cinq cantons mirent son corps en lambeaux, malgré leurs magistrats qui leur criaient : « *Paix aux morts! laissez Dieu juger.* » Le bourreau de Lucerne livra le corps aux flammes, et mêla sa cendre à celles des porcs que l'on avait immolés[1]. Il y eut pourtant quelques ennemis qui versèrent des larmes, à la vue du martyr d'une foi qu'ils ne partageaient point. Un catholique, Jean Schœnbrunner, se rappelant la patrie commune au milieu de ces sanglantes querelles : « Quelle qu'ait été ta croyance, dit-il, je sais que tu as été un sincère et loyal confédéré; Zwingli, Dieu veuille avoir ton âme! »

Les deux partis souffraient également de la guerre, et la médiation du roi de France hâta la conclusion de la paix. Un traité fut signé, le 16 novembre, à des conditions équitables; mais il restait encore çà et là quelques germes de haine religieuse. A Soleure, où il y avait des réformés, mais où la majorité appartenait aux catholiques, ceux-ci avaient pris les armes pour forcer les autres à abjurer. Ils avaient rangé leur artillerie sur les bords de l'Aar, qui les séparait des réformés; déjà un boulet avait été lancé de l'autre côté

(1) Tschoudi ap. Hottinger, liv. III, chap. IV.

du fleuve, quand l'avoyer Wenge se précipite à la bouche du second canon, dont la mèche était allumée : « Épargnez le sang des citoyens, s'écrie-t-il, ou que je sois votre première victime. » A ces paroles héroïques, la fureur du peuple se calma, et pas une goutte de sang ne fut versée. Les réformés abandonnèrent le territoire de Soleure, et allèrent vivre tranquilles dans les cantons qui avaient adopté la doctrine de Zwingli[1]. Après avoir mesuré leurs forces, les deux partis apprirent à se respecter, et la Suisse fut partagée, comme elle l'est encore, en cantons catholiques, en cantons réformés et en cantons mixtes.

L'Angleterre n'avait point encore adopté la réforme, mais elle commençait à s'affranchir de l'autorité pontificale. Depuis le traité de Barcelone, le pape était tombé dans la dépendance de l'empereur; aussi Henri VIII avait-il peu d'espérance de faire autoriser son divorce en cour de Rome. Clément VII était dans une position difficile; car Henri VIII parlait déjà de se séparer de l'Eglise romaine si le pape ne consentait point à son divorce, et Charles-Quint menaçait le pape de le faire déposer s'il y consentait. Entre ces deux princes qu'il redoutait également, Clément se

(1) Hottinger, loc. cit. — Zschokke, Hist. de la nation suisse, chap. 33.

trouvait, suivant l'expression d'une de ses lettres, *entre le marteau et l'enclume*. Il négocia, temporisa, promit, se rétracta, espérant, dit Voltaire, que l'amour de Henri VIII durerait moins qu'une négociation italienne[1]. Il avait autorisé le cardinal Wolsey, assisté du légat Campeggio, à examiner l'affaire avec une commission de prélats anglais; mais, sur les instances de la reine et sur les menaces de Charles-Quint, il suspendit les procédures et évoqua l'affaire à Rome, où il la fit traîner en longueur. Wolsey, qui, en sa qualité de cardinal, était resté à peu près neutre dans la querelle, perdit sa place de chancelier, qui fut donnée à Thomas More, et le docteur Cranmer de Cambridge succéda au prélat dans la confiance du roi. Ce fut lui qui persuada à Henri VIII de consulter sur son mariage les universités européennes. Presque tous ces corps savants, la faculté de Paris elle-même, donnèrent une décision favorable au divorce. Dans les pays opposés à la prépondérance de Charles-Quint, la politique contribua à influencer la décision des docteurs[2], et, dans certaines

(1) Voltaire, Essai sur les mœurs, chap. 135.

(2) Henri VIII avait écrit de sa main au doyen de Paris, et François I[er] ordonna à la Faculté de se réunir immédiatement. Montmorency, alors premier ministre, allait quêtant des votes de maison en maison. Cependant l'affaire traîna en lon-

universités, les voix furent, dit-on, surprises par la ruse ou gagnées à prix d'argent[1].

Lorsque Henri VIII eut recueilli, dans le suffrage des universités, comme la monnaie de l'assentiment pontifical qui lui manquait, il s'apprêta à légaliser lui-même son divorce. Déjà le parlement de 1531 avait supprimé les annates et transporté à la couronne la juridiction suprême des affaires ecclésiastiques. Thomas More, ne voulant tremper ni dans le divorce, ni dans le schisme qu'il prévoyait, résigna ses fonctions de chancelier. Clément VII, voyant la crise approcher, cita Henri à comparaître en cour de Rome; mais, au lieu de répondre à cet appel, le roi épousa secrètement Anne de Boleyn. Le 25 janvier 1533, de grand matin, le docteur Rowland Lee, l'un des chapelains du roi, célébra la messe dans un grenier, à l'extrémité occidentale du palais de White-Hall. On dit que le chapelain avait des scrupules, et que le roi les apaisa en lui faisant accroire que l'autorisation du pape

gueur durant plusieurs mois. La majorité des docteurs était contraire aux prétentions du roi d'Angleterre; mais, le 2 juillet 1530, on parvint à obtenir, dans une réunion incomplète, la pluralité des voix en faveur de Henri. (Legrand, Hist. du divorce de Henri VIII.)

(1) Nullo non astu et prece et pretio. (Epist. Clementis, ap. Raynaldi Annal. eccles.)

etait déposée dans son cabinet[1]. Mais tout était fini avec Rome, et Cranmer, nommé par le roi archevêque de Canterbury prononça la sentence du divorce. Le parlement annula le premier mariage du roi, ratifia le second, et décida que la succession au trône appartiendrait aux enfants de la nouvelle reine.

En se pliant aux passions du roi, le parlement ne faisait que saisir l'occasion de donner au pays l'indépendance religieuse. Il déclara le roi chef suprême de l'Église nationale, avec les prérogatives spirituelles du pape, et même le droit de percevoir les dîmes et les annates. Thomas More, déjà enfermé à la tour pour n'avoir pas voulu prêter serment au nouvel ordre de succession, fut condamné à mort pour avoir dit dans une conversation particulière: « Le parlement, n'étant qu'une assemblée politique, n'a point qualité pour conférer au roi des prérogatives spirituelles[2]. » L'évêque de Rochester, Fisher, fut frappé dans le même temps et pour la même cause. Armé d'un glaive à deux tranchants, il frappait d'un côté ceux qui niaient les dogmes catholiques, et de l'autre ceux qui ne voulaient point reconnaître sa puis-

(1) Sanders, ap. Lingard.
(2) Lingard, Henri VIII, chap. 3.

sance spirituelle : ce n'était pas encore l'Église protestante, c'était déjà l'Église anglicane.

François Ier avait soutenu Henri VIII dans ses projets de divorce. Depuis son retour de Madrid, il s'était montré fort tolérant à l'égard des réformés. Il avait pris sous sa protection l'ami et le traducteur d'Erasme, Louis Berquin, arrêté par ordre du parlement. Erasme, dans sa correspondance, engageait le roi à se défier du zèle outré des parlements et des facultés : « ils veulent, disait-il, établir une sorte de tyrannie, même à l'égard des princes : c'est là le ressort secret de leur conduite. Si le prince ne plie pas sous leur volonté, ils le feront passer pour hérétique; ils le dénonceront à l'Eglise, c'est-à-dire à quelques faux docteurs et à quelques moines révoltés[1]. » Le roi goûtait assez les raisons d'Erasme : il avait même quelquefois tranché du Henri VIII, témoin ce certain jour[1] qu'il avait enlevé sans façon, au tombeau de saint Martin de Tours, une balustrade en argent, du poids de 6,776 marcs, présent que le roi Louis XI avait fait au saint pour expier ses vieux péchés.

Les luthériens, se croyant protégés en haut lieu, devinrent plus nombreux et plus hardis. Un

(1) Lettre d'Erasme à François Ier, 16 juin 1526.

jour, à Paris même, presque sous les yeux du roi, quelques-uns d'entre eux mutilèrent, à coups de poignard, une image de la Vierge qui était dans le quartier Saint-Antoine, au coin de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs. Le roi vint, en grande cérémonie, le 11 juin 1528, poser à la même place une statue d'argent de la grandeur de celle qui avait été outragée. La vierge d'argent ne fut point profanée par les hérétiques, elle fut volée quelques années plus tard. Ces violences et l'opinion du plus grand nombre, ouvertement prononcée contre les luthériens, poussèrent le roi à la rigueur. Berquin, tourmenté du besoin de courir au martyre, ne prenait aucun soin de cacher ses opinions religieuses et philosophiques. Le temps est venu d'abaisser tous les scolastiques, écrivait-il à Erasme. Le temps est venu de ménager tout le monde, répondait prudemment le philosophe, qui n'était disposé à être martyr ni de l'une ni de l'autre religion [1]. Les conseils d'Erasme n'empêchèrent point Berquin de commettre de nouvelles imprudences, et de défier en quelque sorte le fanatisme dont il était environné. François Ier, cédant à la clameur publique, fit reprendre le procès qu'il avait fait suspendre. Berquin eut pour juges douze commis-

(1) Erasme Epist. lib. XXIV, ep. 4.

saires, nommés par le roi et presque tous tirés du parlement. Il fut condamné à voir brûler ses livres, à abjurer ce qu'ils contenaient, à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé le reste de ses jours. Berquin consentit à subir le supplice que la force lui infligeait; mais quant à cette partie de l'arrêt qui disposait de sa conscience et qui le contraignait de renoncer à ses opinions, il déclara qu'il ne s'y soumettrait point. Il n'abjura pas, malgré les larmes et les prières de Budée, qui était un des commissaires; il en appela au pape et au roi: un second arrêt le condamna au feu, et cet arrêt fut exécuté le 22 avril 1529[1].

D'autres victimes plus obscures furent immolées après Berquin; mais, dit Mezerai, pour deux qu'on faisait mourir, il en renaissait cent autres de leurs cendres. Il y avait à cette époque, dans certaines parties de la France, un mouvement assez prononcé vers la réforme, et François Ier lui-même n'y fut point toujours étranger. Le curé de Saint-Eustache, Lecoq, dit un jour en prêchant devant le roi sur l'eucharistie: «Ne nous arrêtons pas à ce qui est sur l'autel, élevons-nous au ciel par la foi: *sursùm corda*, Sire, *sursùm corda*.» Ces paroles,

(1) Chevillier, de l'Origine de l'imprimerie. — **Beze, Hist. ecclesias. liv. I. — Erasm. Epist. lib. XXIV.**

au dire des théologiens, attaquaient la présence réelle, et le curé de Saint-Eustache fut obligé de les rétracter; mais le roi en avait paru frappé[1]. Il était alors sur le point de rompre avec Charles-Quint, et il négociait avec les protestants d'Allemagne. Il voyait avec peine les contradictions auxquelles le condamnait la politique: en effet, ceux dont il recherchait l'alliance à l'étranger, il les aurait fait brûler en France, et ceux qu'il faisait brûler en France, s'il les eût trouvés au-delà du Rhin, auraient été ses meilleurs amis. Il pensa un moment à tenter dans ses états la conciliation qui n'avait point réussi en Allemagne. Mélanchton fut consulté (1534), il fut même mandé en France; mais l'électeur de Saxe, qui craignait Charles-Quint, ne voulut point consentir au départ de Mélanchton[2]. D'ailleurs le parti catholique avait réclamé avec énergie, et le roi lui-même s'inquiétait des changements politiques que la réforme pouvait entraîner en France. Un jour François Ier, mécontent du pape, s'exprimait assez librement sur la religion, en présence du nonce; il disait qu'il ne tenait qu'à lui de faire un mauvais parti au Saint Père, en se

(1) Florimond de Rémond, Hist. de la naissance et des progrès de l'hérésie. — Maimbourg, Hist. du calvinisme.

(2) Bayle, Dict. hist. art. Melanchton.

séparant de la communion romaine, comme l'avait fait le roi d'Angleterre. « Franchement, Sire, lui répondit le nonce, vous en seriez marri tout le premier, et y perdriez plus que le pape ; car une nouvelle religion, mise parmi un peuple, ne demande après que le changement du prince[1]. »

Pendant que toute l'Europe occidentale était en proie aux querelles religieuses, les Turcs continuaient d'envahir les Etats autrichiens. Le 25 avril 1532, Soliman était parti de Constantinople, avec une armée de deux cent mille hommes et trois cents pièces de canon. Le 5 juillet, l'ambassadeur français, Rinçon, vint trouver le sultan à Belgrade, et fut reçu avec une bienveillance particulière. En attaquant l'Autriche, Soliman venait faire la guerre à Charles-Quint, et non à Ferdinand, auquel il refusait le titre de roi de Bohême et de Hongrie, et qu'il n'appelait dans ses lettres que le gouverneur de Vienne. Il ne daignait même pas reconnaître Charles-Quint comme empereur ; car, ainsi que le disait souvent Ibrahim, il ne devait y avoir qu'un empereur sur la terre, comme il n'y a qu'un Dieu dans le ciel[2]. Le 9 août, l'armée

(1) Brantôme, Mémoires.

(2) Hammer, Hist. de l'empire ottoman, liv. XXVII.

turque arriva sous les murs de Güns, sur les frontières de la Styrie. Le siége fut poussé avec vigueur; mais tandis que cette faible place, avec une garnison de sept cents hommes, soutenait héroïquement tout l'effort de l'armée ottomane, Charles-Quint s'avançait en personne, traînant après lui l'Allemagne tout entière. Catholiques et protestants, tous avaient oublié leurs inimitiés, et, en présence de l'islamisme, il n'y avait plus que des chrétiens. La capitulation conclue à Nuremberg, le 23 juillet, et confirmée, le 3 août, dans la diète de Ratisbonne, avait suspendu les édits de Worms et d'Augsbourg, et accordé aux luthériens la liberté de leur culte jusqu'au prochain concile[1].

L'Europe avait les yeux fixés sur le Danube : elle attendait, avec une curiosité pleine de terreur, le choc de ces deux grandes armées et la rencontre de ces deux princes en qui se personnifiaient le génie de l'Orient et celui de l'Occident. Mais l'armée turque, au lieu de marcher sur Vienne où l'attendait l'empereur, prit tout à coup sa route à gauche de Güns, et se jeta sur la Styrie. Quinze à seize mille hommes seulement pénétrèrent en

(1) Sleidan, Comment. lib. VIII. — Dumont, Recueil de traités, t. IV.

Autriche, sous le commandement de Kasimbeg; ils furent vaincus, dans la vallée de Pottenstein, par le comte palatin Frédéric. En même temps, l'amiral de Charles-Quint, André Doria, prenait d'assaut Coron en Morée, l'un des ports les mieux fortifiés de l'empire ottoman; il soumit rapidement Patras, Lépante, et s'empara des châteaux que Bajazeth II avait bâtis à l'entrée des Dardanelles. A ces tristes nouvelles, l'armée ottomane opéra sa retraite, après avoir ravagé la Styrie. Vaincu sur terre et sur mer, Soliman avait reculé devant Charles-Quint; ce qui ne l'empêcha pas, à son retour dans sa capitale, de célébrer pompeusement *les victoires de la grande guerre d'Allemagne*, et de faire illuminer pendant cinq nuits Constantinople et Galata. Cependant il voulut bien s'abaisser jusqu'à traiter avec Ferdinand : au mois de février 1533, Vienne vit pour la première fois dans ses murs un ambassadeur ottoman, et la paix fut conclue à Constantinople le 22 juin. Aux termes de ce traité, Ferdinand devait conserver en Hongrie tout ce qu'il y possédait; mais Zapoly avait aussi sa part, et le sultan se réservait de ratifier les arrangements que les deux prétendants pourraient passer entre eux[1]. Ce traité ne faisait que

(1) Hammer, Hist. de l'empire ottoman, liv. XXVII.

consacrer le démembrement de la Hongrie, et placer les deux princes rivaux sous la suzeraineté de Soliman. Encore les ambassadeurs de Ferdinand ne purent-ils obtenir qu'on leur communiquât l'original du traité, ni même qu'on leur en donnât copie.

Après la conclusion de ce traité, le sultan tourna ses regards vers l'Orient : il fit la guerre contre la Perse, et s'empara de Tébriz et de Bagdad. Mais tout n'était pas fini en Occident : Charles-Quint n'était point compris dans la paix qu'avait signée son frère. Il voyait avec douleur l'humiliation de la Hongrie, la perte de Coron et des conquêtes maritimes qu'il devait aux armes de Doria. L'amiral ottoman, Kaïreddin Barberousse, avait étendu sa puissance sur la côte africaine. Maître d'Alger, qui lui servait de repaire, il en sortait souvent pour attaquer les possessions espagnoles en Afrique, ou pour infester les côtes de l'Espagne, de la Sicile et de l'Italie. Dans une de ces excursions, pendant l'été de 1534, la ville de Fundi fut le théâtre des plus affreux excès. Kaïreddin avait espéré surprendre dans son palais l'épouse de Vespasio Colonna, Giulia Gonzagua, si célèbre par sa beauté; mais Giulia échappa à ses ravisseurs en s'élançant à demi nue sur un cheval qui l'emporta avec rapidité. Les chevaliers de Saint-Jean de Jé-

rusalem étaient eux-mêmes menacés dans Malte, cette nouvelle forteresse que l'empereur leur avait donnée au milieu des mers[1].

Charles-Quint ne pouvait plus fermer les yeux sur les dangers de l'Europe ni sur ses propres dangers; il lui fallait vaincre l'islamisme sur la Méditerranée, comme il l'avait fait reculer sur le Danube. L'empereur le comprit, et résolut une expédition qu'il se réserva de commander en personne. Ici le rôle de Charles-Quint s'agrandissait : il oubliait un instant la querelle des protestants et ses démêlés avec la France, qui n'étaient après tout que des affaires de famille pour l'Europe occidentale; il allait combattre pour la cause de la civilisation chrétienne, encore une fois exposée à périr devant la force aveugle qui s'avançait de l'Orient. Aussi rassembla-t-il, pour une telle entreprise, toutes les ressources dont il pouvait disposer. Des vaisseaux flamands amenèrent des Pays-Bas un corps d'infanterie allemande; les galères de Naples et de Sicile prirent à bord les vieilles bandes espagnoles et italiennes qui s'étaient signalées dans les grandes batailles contre les Français. L'empereur partit de

(1) Les lettres de donation des îles de Malte, de Gozze et de Cuming aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sont du 10 janvier 1530.

Barcelone, aux acclamations du peuple et aux salves de l'artillerie du port, le 29 mai 1535, jour anniversaire de la prise de Constantinople par les Turcs. Le Portugal, où régnait alors Jean III, avait envoyé un détachement considérable, sous la conduite de l'infant don Louis. L'escadre s'arrêta sur les côtes de Sardaigne, dans le port de Cagliari, où se joignirent à elle quelques galères pontificales et la flottille des chevaliers de Malte. Doria fut nommé grand-amiral de la flotte, et le commandement en chef des forces de terre fut donné au marquis de Guasto[1].

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et la chrétienté tout entière allaient être vengés; mais comme il semble convenu qu'on ne met jamais en avant, quand on fait la guerre, le véritable motif qui vous fait agir, Charles-Quint prétendait avoir pris les armes pour rétablir à Tunis un certain Mouleï-Hasan, auquel le royaume appartenait par droit de naissance, et que Barberousse avait injustement détrôné. La flotte prit terre en Afrique, le 16 juin, en vue du château de la Goletta, situé sur un isthme très étroit, à neuf milles de Tunis. Cette place importante était défendue par six mille

(1) Robertson, Hist. de Charles-Quint, liv. V.

Turcs, sous le commandement d'un renégat juif, Sinan, l'un des plus intrépides lieutenants de Barberousse. Le 14 juillet, la Goletta fut emportée d'assaut. C'était l'arsenal de Kaïreddin ; la prise de cette forteresse fit tomber entre les mains de l'empereur plus de cent vaisseaux et trois cents pièces d'artillerie. Charles-Quint entra dans le château par la brèche, et se tournant vers son protégé, Mouleï-Hasan : « Voici, lui dit-il, une porte ouverte par laquelle vous rentrerez dans vos états. » Kaïreddin fut réduit à chercher son salut dans une bataille rangée. Il choisit, sous les remparts de Tunis, une position favorable. Mais quand il fallut en venir aux mains, le 20 juillet, les Africains qui servaient dans l'armée de Barberousse refusèrent de combattre, et les Turcs ne purent résister aux Impériaux. En même temps, les esclaves chrétiens qui étaient dans Tunis avaient brisé leurs fers, et fermé les portes de la place. Kaïreddin, ne pouvant s'y réfugier, s'enfuit dans les montagnes du côté de Bone, avec son fidèle Sinan, le défenseur de la Goletta. Les Espagnols pillèrent Tunis, avec une fureur digne des corsaires qu'ils étaient venus châtier. Durant deux jours entiers, ce ne fut que meurtre, viol ou pillage. Cependant, à travers les cris des mourants, on distinguait les bénédictions

des esclaves chrétiens qui venaient remercier l'empereur de les avoir affranchis par sa victoire. Ils étaient au nombre de trente mille, soit dans Tunis, soit dans les environs [1].

Le 8 août, Charles-Quint rétablit Mouleï-Hasan sur son trône, et lui imposa un traité qui le mettait dans la dépendance de l'Espagne. Ce traité, rédigé en arabe et en espagnol, accordait aux chrétiens la liberté de séjourner à Tunis et le libre exercice de leur religion. Mouleï-Hasan abandonnait à Charles-Quint la possession exclusive de la Goletta; il s'engageait à lui livrer Bone, Byzerte et Africa, qui étaient encore au pouvoir de Kaïreddin; il devait aussi payer au vainqueur une somme de douze mille ducats, comme dédommagement des frais de la guerre, et livrer chaque année, la veille de la Sainte-Anne, douze chevaux et douze poulains arabes, en témoignage de sa reconnaissance. Charles-Quint laissa dix navires et mille Espagnols pour garder la Goletta. Le 17 août, il quitta l'Afrique avec le reste de sa flotte et de son armée, et il revint dans ses états, heureux d'avoir continué l'ouvrage de Ximénès, d'a-

(1) **Etrobius, ap. Chalcondyle.—Hammer, Hist. de l'empire ottoman, liv. XXVIII.**

voir détruit dans un de leurs repaires les pirates qui infestaient la Méditerranée, et implanté sur les côtes de Barbarie, avec le drapeau impérial, les germes de la civilisation européenne.

CHAPITRE VI.

Calvin ; ses premières prédications. — Révolution politique et religieuse à Genève. — Invasion de la Savoie par les Français. — Charles-Quint à Rome. — Nouvelle invasion de la Provence par les impériaux. — Trève de Nice. — Seconde guerre des anabaptistes. — Développement de la doctrine de Calvin. — Vaudois. — De la réforme en Angleterre et en Ecosse. — Alliance de Henri VIII avec Charles-Quint. — Alliance de François Ier avec Soliman. — Bataille de Cerisoles. — Invasion de la Picardie par Henri VIII et de la Champagne par l'Empereur. — Traités de paix. — Mort de Henri VIII et de François Ier.

La réforme que Luther avait opérée en Allemagne, en brisant l'autorité spirituelle, n'avait point été hostile au pouvoir politique. Les princes, au contraire, s'étaient empressés de l'adopter; ils y avaient trouvé en même temps une garantie d'indépendance et un accroissement de richesses. Mais, à côté de cette réforme, aristocratique dans ses résultats, une autre avait pris naissance, qui devait tenter pour le peuple ce que la première avait réalisé pour les grands. C'était là ce que s'étaient proposé les anabaptistes; mais ils échouè-

rent faute de prudence et d'habileté. D'ailleurs ils avaient dépassé le but; et, avec eux, il s'agissait non d'une réforme, mais d'une dissolution sociale. L'action de Zwingli ne s'était point étendue au-delà des montagnes de la Suisse. L'homme auquel il était réservé de compléter l'œuvre de Zwingli, et d'aller plus loin que Luther sans tomber dans les excès de Münzer, c'était Jean Calvin. Il était naturel que la France fût le berceau de cette seconde réforme; car la France est un pays où un principe une fois posé est poussé à ses dernières conséquences, et où il y a toujours eu, même sous la monarchie absolue, plus de tendance à la démocratie qu'à l'aristocratie.

Calvin, dont le vrai nom était *Cauvin*, naquit à Noyon le 10 juillet 1509. Ses parents étaient pauvres et obscurs. Frappés de son intelligence précoce et pénétrante, ils le destinèrent à l'Église. A douze ans, il était déjà pourvu d'un bénéfice dans le diocèse de Noyon; à dix-huit ans, il fut nommé à la cure de Marteville, qu'il échangea deux ans plus tard contre celle de Pont-l'Evêque[1]. On pouvait être curé à dix-huit ans, dans un temps où le fils de Laurent de Médicis, depuis Léon X, était

(1) Annales de l'église cathédrale de Noyon, par Jacques Levasseur, Paris 1633. — Bayle, Dict. hist., art. Calvin.

cardinal à quatorze ans. On donnait à un enfant une cure ou un bénéfice, à la charge de se faire plus tard ordonner prêtre; en attendant, le jeune pasteur laissait ses fonctions à de vieux ecclésiastiques sans fortune et sans protection, et il courait les universités pour faire ses humanités et ses études théologiques. Calvin commença donc par profiter d'un abus qu'il devait attaquer plus tard. Il vint à Paris faire sa philosophie au collége de Montaigu, où avaient étudié, quelques années auparavant, deux hommes qui devaient suivre une carrière bien différente, Erasme et Ignace de Loyola. Calvin alla ensuite à Bourges, où il fit son droit sous le fameux Alciat. Ce fut dans cette ville qu'il reçut d'un docteur allemand, Melchior Wolmar, professeur de grec à l'université, les premiers principes de la religion réformée. Il y avait alors une grande liberté de penser dans l'université de Bourges, depuis que le roi avait donné l'usufruit du Berry à sa sœur, Marguerite de Navarre, la patronne des Protestants[1]. Calvin saisit avidement

(1) Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon en 1525, épousa, en 1527, le roi de Navarre Henri II, de la maison d'Albret. Dans le contrat de mariage, passé au château de Saint-Germain-en-Laye, François I[er] promit à Henri d'Albret qu'il obligerait Charles-Quint à lui restituer tout l'ancien royaume

la doctrine nouvelle; il commença même à se l'approprier, et la prêcha avec succès dans les environs de Bourges. Le seigneur de Linières dit un jour, après l'avoir entendu : *A la bonne heure, au moins, celui-là dit quelque chose de nouveau.* Calvin, ayant achevé ses études, revint à Paris, où il composa un commentaire sur le traité de Sénèque, *de Clementiâ*. Il se lia bientôt avec les partisans plus ou moins déclarés de la réforme, et inspira au recteur de l'Université, Nicolas Cop, une harangue qui déplut fort à la Sorbonne et au Parlement. Il quitta la capitale, où il avait failli être arrêté, alla passer quelque temps en Saintonge, y répandit ses opinions, revint à Paris en 1534, résigna sa cure et son bénéfice, et sortit de France, après avoir publié à Orléans un livre contre *le sommeil des âmes*[1]. Il se retira à Bâle, où il étudia l'hébreu; ce fut là qu'il publia la première édition de son *Institution chrétienne*[2], qu'il dédia à François Ier (Ier aout 1535). Après la publication

de Navarre. En outre, il donna en dot à sa sœur les duchés d'Alençon et de Berry et le comté d'Armagnac.

(1) Aureliæ insignem illum libellum edidit, quem *Psychopannychian* inscripsit, adversùs illorum errorem qui dormire sejunctas a corporibus animas, errore a vetustissimis usque sæculis repetito, docebant (Beza, in vitâ Calvini).

(2) Sur le titre de cette première édition, il y avait un

de cet ouvrage, il passa encore un an à voyager soit dans le duché de Ferrare, soit en France, avant de s'arrêter à Genève, qui devint le centre et comme le chef-lieu de son Eglise.

Genève, cette antique cité des Allobroges (1), cette ancienne résidence des rois de Bourgogne, faisait partie de l'empire au commencement du seizième siècle. Elle était soumise au domaine direct de son évêque, qui portait le titre de prince, et qui jouissait du droit de régale; il relevait du duc de Savoie, comme le duc de Savoie relevait de l'empereur. Mais, en face de ce triple pouvoir, il y avait à Genève une constitution populaire et une sorte de gouvernement républicain. La ville était gouvernée par des syndics et par un conseil dont les membres étaient à la nomination du peuple. L'évêque, à son avénement au siége épiscopal, prêtait serment, entre les mains des syndics, de respecter les priviléges de la cité. Mais le prélat ne tenait pas toujours son serment, et, de son côté, la bourgeoisie était assez disposée à étendre ses droits. De là deux partis toujours en présence,

glaive flamboyant, avec ces mots tirés de l'Évangile: *Non veni mittere pacem sed gladium* (Sponde, Abrégé et continuation des Annales ecclésiast. de Baronius, an. 1535).

(1) Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus Geneva (Cæsar, de Bello Gallico, lib. I).

celui du pouvoir et celui de la liberté. Le premier, qui tenait pour l'évêque et pour le duc de Savoie, fut flétri du nom de *Mamelucks* ou esclaves. Le second, qui voulait le maintien et même le développement des franchises populaires, s'allia, en 1519, avec la ville de Fribourg, et prit le nom de *Eidgenossen* ou confédérés par serment. C'est de là qu'est venu le nom de *Huguenots*, quand la querelle religieuse se fut mêlée à la querelle politique[1].

La réforme s'introduisit à Genève vers 1521. Les succès de Zwingli dans plusieurs cantons Suisses avaient préparé les esprits à la nouvelle doctrine. Mais, dans une ville française par sa position et par son langage, c'était à des Français qu'il était réservé d'accomplir la révolution religieuse. Guillaume Farel s'y présenta le premier; Il eut pour allié naturel, en arrivant à Genève, le parti populaire qui déjà réclamait la liberté civile. Alors le duc et l'évêque, qui jadis avaient eu des querelles assez vives sur les limites de leur pouvoir, se réunirent contre l'ennemi commun, et l'attaquèrent chacun à leur manière : l'évêque, Pierre de Labaume, réduit à quitter la ville en 1533, excommunia les habitants, et le duc vint leur

(1) Spon, Histoire de la ville et de l'état de Genève.

donner l'assaut. Mais les Genevois, qui avaient presque tous adopté la réforme, s'inquiétaient peu d'être excommuniés; quant au duc, ils le repoussèrent avec leurs propres forces, et avec les secours qu'ils reçurent du canton de Berne. Cependant Genève ne devait être vraiment libre que par la protection de la France, et il fallait, pour assurer son indépendance, que la guerre éclatât de nouveau entre Charles-Quint et François Ier.

Le roi de France épiait depuis longtemps l'occasion de faire revivre ses prétentions sur le Milanais. Il cherchait à mettre Sforza dans ses intérêts, en lui persuadant, par l'entremise d'un gentilhomme Milanais, Maraviglia, que la suzeraineté de la France était préférable à celle de l'empereur. L'agent secret de François Ier fut arrêté, sous prétexte d'une querelle particulière, et décapité au mois de décembre 1533. Le roi réclama contre cette violation du droit des gens; ni Sforza, ni Charles-Quint ne se préparant à lui donner satisfaction, il résolut d'en appeler aux armes. Mais, soit qu'il ne fût pas encore prêt, soit qu'il attendît pour agir au-delà des Alpes que l'empereur fût occupé d'un autre côté, il ne commença les hostilités que dans l'été de 1535[1]. Charles-Quint ve-

(1) Du Bellay, Mémoires, liv. V.

nait de prendre Tunis, et était encore occupé à consolider sa domination en Afrique. L'armée française, commandée par l'amiral de Brion, envahit tout à coup la Bresse, le Bugey, et pénétra dans la Savoie. Cette dernière contrée est la barrière naturelle de la France au sud-est, et, en cas de guerre avec l'Italie, c'est toujours le premier pays conquis, quand il n'ouvre pas ses montagnes à nos armées. Alors le duc de Savoie, Charles III, était non-seulement le vassal, mais l'allié de Charles-Quint, dont il avait épousé une sœur. D'ailleurs François I[er] ne pouvait lui pardonner d'avoir fourni l'argent avec lequel le connétable de Bourbon avait levé les troupes qui triomphèrent à Pavie. Les Français s'emparèrent de Chambéry et de Mont-Mélian; ils n'éprouvèrent de résistance que dans les montagnes de la Tarentaise, et, vers la fin d'octobre, ils parvinrent jusqu'au Mont-Cenis[1]. Aux premiers mouvements de l'armée française, Genève s'était déclarée indépendante. La nouvelle république abjura solennellement la religion romaine le 27 août 1535, et l'on grava sur une table d'airain l'inscription suivante, destinée à conserver le souvenir de cette révolution : « En mémoire de la grâce que Dieu nous a

(1) Guichenon, hist. de la maison de Savoie.

faite d'avoir secoué le joug de l'Antichrist Romain, aboli les superstitions, et recouvré notre liberté par la défaite et la fuite de nos ennemis[1].»

On se figure aisément quelle fut la colère de Charles-Quint, quand à son retour de Tunis, après cette triomphante et chrétienne expédition dont il était si glorieux, il trouva Genève indépendante et réformée, la Savoie conquise, et les Français maîtres des Alpes. Sforza mourut, dit-on, de peur (24 octobre), à la pensée du choc qui se préparait. Il ne laissait point de postérité; François Ier réclama les droits qu'il avait sur le Milanais, et qu'il n'avait cédés qu'à Sforza ou à ses enfants. Plein de confiance dans la justice de sa cause, il négocia avec Charles-Quint, au lieu de faire entrer dans Milan ses troupes victorieuses. L'empereur, qui ne demandait qu'à gagner du temps, reconnut, sans se faire prier, la validité des droits de son rival. Cependant il occupa le duché, comme fief impérial, et fit toutes ses dispositions pour s'y maintenir. Il prolongea les négociations, sous prétexte de donner le Milanais à François Ier sans déranger l'équilibre Européen; il proposait d'en accorder l'investiture, tantôt au duc d'Orléans, second fils du roi, tantôt au duc d'Angoulême, son troisième fils. Enfin, quand toutes ses mesures furent bien

(1) Spon, hist. de Genève, liv. II.

prises, il se rendit à Rome, où ses projets devaient éclater. Le 6 avril 1536, le vainqueur des Musulmans entra comme un triomphateur dans la capitale de la Chrétienté. Pour donner un passage plus libre à son cortége, on élargit les rues, et, malgré les sinistres pressentiments du peuple, on enleva les ruines d'un ancien temple de la paix. Pour faire honneur à son hôte, le pape Paul III, qui en 1534 avait succédé à Clément VII, leva un impôt extraordinaire sur la population Romaine[1].

Les envoyés du roi de France demandaient, au nom de leur maître, une réponse définitive sur les affaires du Milanais : Charles-Quint promit de la donner en plein consistoire. En effet, dès le lendemain, au Vatican, en présence du pape et des cardinaux, devant tous les ambassadeurs étrangers qui avaient été convoqués pour la cérémonie, il se lève; il commence son discours, qui était préparé d'avance, par un pompeux éloge de la paix et par un lieu commun sur les horreurs

(1) Rabelais était à Rome en 1536, il assista à la cérémonie. « C'était pitié, écrivait-il en France, de voir les ruines des églises, palais et maisons que le pape a fait démolir pour *com-planer* le chemin à l'empereur; et pour les frais du reste, a taxé pour leur argent, messieurs les cardinaux, les officiers et courtisans, les artisans de la ville et jusqu'aux *aquarols* » (Lettres de Rabelais, annotées par M. de Ste Marthe).

de la guerre. Il accuse l'insatiable ambition du roi de France, comme s'il était lui-même un modèle de désintéressement, et, après une longue suite d'invectives et de récriminations, il provoque François I[er] à un combat singulier: « Quels que soient, dit-il, les motifs qui nous séparent, ne prodiguons pas le sang de nos sujets; décidons notre querelle d'homme à homme et à nos risques et périls, dans une île, sur un pont ou à bord d'une galère au milieu d'un fleuve; que le duché de Bourgogne soit mis en dépôt, de sa part, et celui de Milan, de la mienne, et qu'ils soient le prix du vainqueur. Unissons ensuite les forces de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France, pour abaisser la puissance ottomane et pour extirper l'hérésie du sein de la chrétienté. Mais si François refuse de terminer ainsi tous nos différends, alors rien ne pourra m'empêcher de pousser la guerre jusqu'à ce qu'un de nous deux soit réduit à n'être que le plus pauvre gentilhomme de ses états. Je ne crains pas que ce soit à moi que ce malheur arrive; et si mes ressources n'étaient pas plus solides que celles du roi de France, j'irais à l'instant, les bras liés, la corde au cou, me jeter à ses pieds et implorer sa pitié[1]. »

(1) Sandoval, ap. Robertson, liv. VI.—Mémoires de Martin du Bellay, liv. V.

L'empereur avait prononcé cette harangue, peu digne d'un prince aussi réservé, avec une emphase et un ton impérieux qui déconcertèrent les ambassadeurs français. Ils n'avaient point compris tout le sens du discours, parce qu'il avait été prononcé en espagnol. L'un d'eux essaya pourtant d'y répondre, mais Charles-Quint l'interrompit et ne lui permit pas de continuer. Le pape, qui n'osait prendre un parti, se borna à recommander la paix de la manière la plus pathétique, et l'assemblée se sépara, fort étonnée d'une scène aussi imprévue. Le lendemain, quand les envoyés français, un peu remis de leur première surprise, vinrent demander des explications à l'empereur, il tâcha d'adoucir les termes de son discours, et, au sujet du défi qu'il avait porté, il ne fallait pas, disait-il, regarder cette proposition comme un cartel en forme, mais comme un moyen qu'il indiquait pour éviter l'effusion du sang.

Le roi de France, dont l'âge avait amorti l'ardeur, continuait toujours de négocier. A la fin, l'armée impériale, composée de quarante mille fantassins et de dix mille chevaux, s'assembla sur les frontières du Milanais. Celle de France, bien inférieure en nombre et affaiblie par la retraite d'un corps de Suisses, était campée près de Verceil. Le général français, n'osant risquer une ba-

taille, se retirait à mesure que les impériaux avançaient. Le marquis de Saluces, qui commandait une partie de l'armée française, au lieu de défendre les Alpes, les ouvrit à Charles-Quint. L'Italie était pleine alors d'astrologues et de devins, que la politique de l'empereur faisait parler à son gré, et qui lui prédisaient, moyennant tant, la conquête de la France, et au roi la mort ou une nouvelle captivité. Ce fut sur la foi de ces prédictions que Saluces négligea d'arrêter l'ennemi; il croyait de bonne foi que la France allait se perdre dans la monarchie européenne de Charles-Quint[1]. L'ancien évêque de Genève, Labaume, qui s'était retiré en Franche-Comté, supplia l'empereur de le rétablir en passant sur son siége épiscopal. « Je vais d'abord conquérir la France, lui répondit l'empereur, et je vous rétablirai ensuite. » L'évêque insistait pour que Charles-Quint commençât par le rétablir : « Vous faites bien du bruit, lui dit l'empereur, pour une méchante ville, qui même ne vous appartenait pas. Ma maison a jadis perdu la Suisse entière, qui lui appartenait incontestablement, et je ne dis mot. » Et, sans donner d'autre réponse au prélat, Charles-Quint continua son chemin vers la France.

(1) Martin du Bellay, Mémoires, liv. VI.

Après avoir traversé le Piémont sans obstacle, l'empereur entra sur le territoire français, vers les derniers jours de juillet. Il distribuait d'avance les terres et les dignités de son royaume de France; car il ne doutait point du succès[1]. Mais François Ier, qui avait montré de la mollesse à prendre l'offensive en Italie, retrouva toute sa vigueur pour défendre ses états. Point de grande bataille, car le souvenir de Pavie était toujours présent à sa pensée; mais un système de défense combiné avec prudence et courageusement suivi. Ce plan de campagne nous montre combien Charles-Quint était redoutable, et jusqu'à quel point la France était menacée dans son existence. C'était, au reste, le vieux système gaulois, celui que nos pères avaient adopté contre César, et qui n'avait pas sauvé leur indépendance. Il consistait à ne hasarder aucun combat, à se retrancher dans des camps bien fortifiés, à ne jeter de garnisons que dans les places les plus fortes, et à affamer l'ennemi, en ravageant tout le pays par où il devait

(1) L'empereur avait ordinairement en main ou devant les yeux une carte des Alpes et du bas pays de Provence, que lui avait donnée le marquis de Saluces, et l'étudiait si souvent, appliquant le tout à ses désirs et affections, que déjà il présumait avoir le pays en son bandon ainsy comme il en avait la carte (du Bellay, liv. VI).

passer. Montmorency, qui avait donne le conseil, l'exécuta avec une rigueur impitoyable. Il s'établit, avec une partie de l'armée, dans un camp retranché, sous les murs d'Avignon, au confluent du Rhône et de la Durance, tandis que le roi, avec un autre corps de troupes, alla camper plus haut, près de Valence. Les seules villes de Marseille et d'Arles ne furent point démantelées, la première pour conserver des communications avec la mer, la seconde pour servir de barrière au Languedoc.

Ce n'était partout, dans le midi de la France, que ruines et dévastations. Les habitations abandonnées, les fortifications rasées, les grains, les fourrages et les provisions de toute espèce enlevées ou détruites sur les lieux, les moulins brisés, les fours démolis, les puits comblés, et à côté de ces débris, une population héroïque, prête à s'y ensevelir tout entière, voilà le spectacle qui attendait Charles-Quint. L'empereur commença par attaquer Arles et Marseille. Repoussé sur ces deux points, il s'approche du camp d'Avignon; l'armée française veut sortir des retranchements, et demande à grands cris le combat. Montmorency pouvait à peine la contenir, quand le roi arrive au camp; sa présence redouble l'enthousiasme, et il allait peut-être se livrer une bataille plus glorieuse que la journée de Marignan, ou plus terri-

ble que celle de Pavie, lorsque Charles-Quint battit en retraite. Il avait perdu vingt-cinq mille hommes par la faim ou les maladies. Les paysans le harcelèrent dans sa retraite, et son armée repassa les Alpes en désordre. A peine arrivé en Italie, il s'embarqua pour l'Espagne, et, à défaut des Français, la tempête le poursuivit sur la mer; car il n'arriva à Barcelone qu'après une navigation orageuse, qui lui avait coûté six galères et deux gros navires, dont l'un portait son buffet et l'autre son écurie. On disait au camp du roi, que Charles-Quint était allé enterrer en Espagne son honneur mort en France. Pendant que le roi défendait la Provence avec le maréchal de Montmorency, le duc de Guise et le duc de Vendôme sauvaient la ville de Péronne, et préservaient nos provinces du Nord d'une invasion flamande, dirigée par les lieutenants de Charles-Quint. Vers la même époque, des armateurs de Normandie attaquèrent une flotte espagnole qui revenait d'Amérique, et firent une prise de plus de deux cent mille écus. Ainsi l'empereur était battu sur tous les points, et l'historiographe Paul Jove, auquel il avait promis de la besogne, avait à faire un triste récit [1].

Ce fut pendant cette campagne que le fils aîné

(1) Martin du Bellay, Mémoires, liv. VII et VIII.

de François I[er] mourut à dix-neuf ans, d'une mort presque subite. Le comte de Montecuculi, échanson du prince, fut condamné à mort. L'opinion populaire le regardait comme un instrument de l'empereur; mais les impériaux renvoyaient le crime à l'épouse du second fils de François I[er], à Catherine de Médicis, qui gagnait le trône à cette mort. Au commencement de l'année 1537, le parlement, réuni en Cour des pairs, déclara que Charles-Quint ayant commencé la guerre et violé le traité de Cambray, par lequel François I[er] avait renoncé à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, il était redevenu vassal de la couronne de France. En conséquence, il fut cité à son de trompe, sur la frontière, à comparaître pour crime de félonie. Comme il ne comparut pas, il fut déclaré déchu de ses droits, et la réunion des provinces fut ordonnée[1]. Pour exécuter un tel arrêt, il fallait non des huissiers, mais des soldats. Le roi envahit l'Artois et les Pays-Bas, il soumit plusieurs places; mais il les perdit presque aussitôt qu'il les eut conquises. La trêve de Bomy, conclue le 30 juillet 1537, suspendit les hostilités dans le nord. Enfin une trêve générale de dix ans fut conclue à Nice, le 18 juin 1538, par la médiation du pape

(1) Ribier, lettres et Mémoires d'État, t. I.

Paul III. Aux termes de ce traité, la Savoie fut partagée entre la France et l'empire. Le duc se trouvait, comme il arrive souvent dans la guerre, également dépouillé par ses amis et ses ennemis : il ne conserva plus que la ville de Nice et ses dépendances.

Quelques jours après la conclusion de la trève, les deux rivaux eurent une entrevue à Aigues-Mortes, où les vents contraires avaient poussé Charles-Quint, et où François Ier lui donna noblement l'hospitalité. Le roi vint avec confiance à bord de la galère impériale, et ce fut un assaut de politesse et de courtoisie entre ces deux princes qui venaient de se combattre à outrance. Sur la galère qui portait les deux souverains, était André Doria, cet illustre Génois qui les avait servis tous deux tour à tour. L'amiral était présent à l'entrevue; mais il se tenait à l'écart. Charles-Quint l'engagea à venir saluer le roi, et François Ier le reçut avec son affabilité ordinaire : « Doria, lui dit-il, je veux bien, en considération de l'empereur, vous rendre mon amitié. » L'amiral lui répondit : « Grand roi, c'est une justice que votre majesté me doit; lorsque j'étais à son service, je lui ai donné des preuves de mon attachement et de mon zèle. » L'empereur, s'apercevant que Doria était un peu ému, l'interrompit et lui dit de baiser la main du

roi; François Ier la lui présenta de la manière la plus gracieuse, et lui demanda à voir sa galère. Il y aperçut un canon de bronze sur lequel étaient les armes de France, et comme il s'arrêtait à le regarder, Doria lui dit : « Ce canon est d'un métal excellent. » Le roi reprit : « Je fais frapper à présent de meilleur métal que par le passé. » Il voulait dire non-seulement que son artillerie avait fait des progrès, mais qu'il payait mieux qu'autrefois ceux qui le servaient. Doria comprit fort bien, car il répliqua : « Le métal de l'empereur a toujours été bon. Au reste, prince, ma personne et mes biens sont d'abord à l'empereur, ensuite à votre majesté. » Après cette conversation, le roi retourna vers Charles-Quint, qui était resté sur la poupe, et lui dit : « Mon frère, vous avez fait en Doria une bonne acquisition ; je vous conseille de le conserver [1]. » François Ier avait raison ; car, en disgraciant l'amiral, il avait perdu ce que l'empereur avait gagné, la ville de Gênes et la prépondérance maritime.

Depuis que l'invasion des Turcs avait réconcilié les protestants et les catholiques, les dissensions religieuses avaient recommencé en Allemagne. En 1534 le Landgrave de Hesse avait envahi le Wurtemberg, et rétabli Ulrich dans ce

(1) Brantôme, Capitaines étrangers, art. André Doria.

duché, que la maison d'Autriche occupait depuis 1519. Le duc, en rentrant dans ses états, y avait établi la réforme, et Ferdinand, dont les troupes avaient été battues à Laufen, commençait à se rapprocher des protestants. Par le traité conclu à Cadan, en Bohême, le 29 juillet 1534, la ligue de Smalkade avait reconnu le frère de Charles-Quint comme roi des Romains, à condition qu'à l'avenir nul ne serait élevé à cette dignité que du consentement des électeurs[1]. Le pape Paul III avait consenti à la convocation d'un concile, que son prédécesseur avait toujours refusée; mais il voulait que ce concile se tînt à Mantoue. Le roi de France désapprouva le choix que Paul III avait fait, prétendant que le pape et l'empereur auraient trop d'influence dans une ville d'Italie. Le roi d'Angleterre déclara qu'il ne reconnaîtrait aucun concile convoqué au nom du pape. Les membres de la ligue de Smalkade demandèrent que le concile se réunît en Allemagne. La ligue elle-même fut renouvelée pour dix ans, au mois de septembre 1536, et elle devint plus formidable par l'accession de plusieurs nouveaux membres.

L'union protestante, en dictant ses conditions à l'empereur et au roi des Romains, poursuivait

(1) Sleidan, comment, lib. IX.

toujours avec acharnement les sacramentaires et surtout les anabaptistes. Cette dernière secte, chassée de l'Allemagne, se réfugia dans la Suisse, qu'elle épouvanta de ses fureurs. A St.-Gall, un de ces insensés, Thomas Schucker, prétendant qu'il fallait du sang pour racheter le monde, égorgea son propre frère. Exilés de la Suisse, les anabaptistes se dirigèrent vers le nord, et parcoururent les Pays-Bas, essayant toujours de rentrer en Allemagne. Enfin, en 1534, un boulanger de Harlem, Jean Mathias, auteur d'un livre intitulé *du rétablissement* [1], se déclara chef spirituel à Munster, ville impériale, qui était soumise à la juridiction de son évêque et d'un conseil de magistrats municipaux. Mathias se prétendait inspiré de l'esprit divin, et se donnait tantôt pour Moïse, tantôt pour Enoch. Cependant il se cacha prudemment, jusqu'à ce que son parti fût assez fort pour chasser l'évêque et les magistrats. Le prélat, François de Waldeck, fut réduit à faire le siége de la place. Une multitude effrénée courait dans les rues en criant : *un nouveau baptême ou la mort!* Dieu ordonna, par la bouche de Mathias, d'apporter dans la maison

(1) Librum edunt, *Restitutionem* ipsi vocant... Lutherum etiam et pontificem Romanum aiunt esse falsos prophetas, Lutherum tamen deteriorem (Sleidan, comment. lib. X).

du prophète ce que la ville possédait d'or, d'argent et de pierreries, et tout fut apporté; Dieu ordonna de piller les églises, et elles furent pillées; il ordonna de brûler tous les livres excepté la Bible, et ils furent brûlés. Ceux qui avaient prétendu renverser tous les pouvoirs, étaient devenus les esclaves d'un fou: triste preuve des inconséquences de l'esprit humain et du besoin invincible d'autorité!

Le prophète, qui avait déclaré qu'avec une poignée de soldats il exterminerait l'*armée des impies*, Mathias, est tué dans une sortie. Un ancien compagnon tailleur, Jean Boccold, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, succède à Mathias. Celui-là ne se contente pas du pouvoir: il veut le titre de roi. A la manière de ces fanatiques, qui se prétendaient les *voyants d'Israël et la vérité toute nue*, parce qu'ils couraient effrontément les villes et les campagnes dans un état complet de nudité, il court nu dans les rues en criant : *Voici le roi de Sion;* puis, il retourne dans sa maison ; le peuple vient en foule pour savoir quel est ce roi de Sion; Jean de Leyde ne répond rien, il écrit que Dieu lui a lié la langue pour trois jours, et, ces trois jours accomplis, il présente à l'assemblée du peuple un orfèvre de Warendorff qu'il avait dressé aux révélations. « Voici, dit-il, un prophète : qu'il

parle! Le prophète crie de toutes ses forces : « Écoute, Israël, ce que l'Éternel t'ordonne; vous déposerez l'évêque, les juges, les ministres; vous choisirez douze ignorants pour annoncer ma parole. Et toi, dit-il à Jean de Leyde en lui mettant une épée nue dans la main, reçois cette épée que le Père te donne, il t'établit roi pour gouverner à Sion et sur toute la terre. » Jean de Leyde se soumet aux décrets éternels, il devient roi, et, usant aussitôt d'un des priviléges de la royauté, il fait battre monnaie. Sur cette monnaie, on lisait les paroles de saint Jean : « Si l'homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » Le roi de Sion prêche de nouvelles doctrines sur le mariage : il prétend que l'homme ne doit pas rester enchaîné à une seule femme, et il en épouse trois, parmi lesquelles la veuve de Mathias. Son exemple est bientôt suivi par tous ses partisans, et la polygamie devient un des articles de la loi [1].

Cependant le siége continue, les vivres manquent; une des femmes du nouveau roi (le nombre

(1) Prophetæ et concionatorum auctoritate juxtà et exemplo totâ urbe ad rapiendas pulcherrimas quasque fœminas discursum est... Vulgò viris quinas esse uxores, pluribus senas, nonnullis septenas et octonas (Lambertus Hortensius, de anabaptistarum tumultu, ap. Scardium, t. II).

s'en était accru jusqu'à dix-sept) témoigne quelque compassion pour la misère du peuple. Ici les choses sont poussées au dernier point, et l'on voit, dans un tel acte, la mesure de folie et de cruauté que l'esprit humain peut atteindre en abusant de sa liberté. Jean de Leyde cite la coupable à l'assemblée du peuple ; elle paraît accompagnée de ses parents ; il la fait mettre à genoux, et lui tranche la tête ; les autres femmes dansent, avec lui et avec le peuple, une ronde infernale autour du cadavre. L'indignation des habitants devait finir par livrer la ville. Cependant Jean de Leyde agissait et parlait en roi : les assiégeants ayant offert la paix à des conditions modérées, il osa répondre : « Mettez bas les armes, implorez ma miséricorde, et je pourrai vous faire grâce. » Un transfuge livra Munster, le 24 juin 1535. Le roi fut pris et chargé de chaînes. L'évêque lui ayant demandé qui l'avait rendu si hardi de s'arroger le pouvoir dans Munster. — Et vous, répondit Jean de Leyde, qui vous a donné le droit de commander dans la ville ? — Je règne par la volonté du chapitre et du peuple. — Et moi, par la volonté de Dieu [1]. Ce malheureux fut

(1) Rex ab episcopo rogatus quâ fretus auctoritate tantam sibi licentiam arrogasset in suam civitatem, rogat invicem quis ipsi jus et imperium in eam civitatem dedisset. Cumque res-

promené de ville en ville, pour être livré à la risée du peuple ; mais ni les outrages, ni les menaces, ne purent lui faire abjurer les doctrines qu'il avait professées. Ramené à Munster, il périt dans d'affreux supplices, le 22 janvier 1536. Son cadavre, traîné sur la claie, fut suspendu au haut de la tour de St.-Lambert. Tel fut, selon l'expression de Luther, le dénouement de ce drame à la fois burlesque et sanglant que Satan avait joué à Munster[1].

Au moment où l'anabaptisme succombait en Westphalie, Calvin commençait à formuler sa doctrine en s'appropriant le système des sacramentaires. Il vint à Genève s'associer aux efforts de Farel, au mois d'août 1536[2]. L'année suivante, il fit jurer solennellement à tout le peuple un formulaire qu'il avait rédigé, et, dès cette époque, voulant passer de la théorie à la pratique, il entama la réforme morale et politique de la cité. Il déclara qu'on ne pouvait célébrer la cène tant que l'esprit de faction diviserait les familles, et tant que les mœurs ne seraient point épurées.

ponderet episcopus de collegii populique voluntate sibi ditionem hanc obvenisse, refert ille et se divinitùs eò vocatum (Sleidan, comment. lib. X).

(1) Sleidan. loc. cit.

(2) Th. Beza, vita Calvini.

Trop faible encore pour lutter contre ses ennemis, il fut exilé par le peuple de Genève, en 1538. Il passa l'année suivante à Strasbourg, où il fonda une église française, dont il fut le premier ministre. Ce fut dans cette ville qu'il répondit à la lettre que le cardinal Sadolet avait écrite aux Génevois pour les engager à rentrer dans le sein de l'Église catholique. Il représenta les théologiens de Strasbourg aux diètes de Worms et de Ratisbonne, que l'empereur avait convoquées en 1541 pour apaiser les troubles de religion. Enfin, il fut rappelé par le gouvernement de Genève, et rentra dans cette ville, le 13 septembre 1541. A dater de cette époque, il règne sans partage dans la cité. Ce qu'il veut établir, ce n'est pas la liberté illimitée des opinions religieuses : il ne réclame la liberté que pour la doctrine qu'il croit vraie; il condamne les opinions dissidentes avec autant de rigueur qu'aurait pu le faire l'inquisition. Ce n'est pas assez pour lui que l'on croie ; il faut qu'on agisse conformément à la croyance. Le consistoire, organisé par Calvin, fulminait des censures et des peines canoniques, et le grand conseil, docile à l'influence réformatrice, ajoutait à l'anathème le châtiment temporel. L'adultère était puni, à Genève, du fouet et même de la mort, au moment où le landgrave de Hesse avait deux femmes à la

fois, en vertu d'une consultation signée *Luther et Mélanchton*[1].

Le trait distinctif de la doctrine de Calvin, ce qui la sépare de celle de Luther, c'est la négation de la *présence réelle.* Calvin prétendait que ce dogme était aussi contraire à la nature divine qu'à la nature humaine de Jésus-Christ. «Il nous faut, disait-il, établir telle présence de Jésus-Christ dans la cène, laquelle ne l'attache point au pain et ne l'enferme point là-dedans; laquelle

(1) En 1539, l'un des plus ardents protecteurs de la réforme, Philippe, Landgrave de Hesse, fit représenter à Luther et aux autres ministres qu'une seule femme ne lui suffisait pas, et, ne voulant pas vivre dans l'adultère, il demandait qu'on voulût bien l'autoriser à épouser une seconde femme sans répudier la première. Luther et tous les théologiens de Wittemberg se trouvèrent dans un grand embarras; cependant ils se décidèrent à répondre. Après avoir rappelé au prince que l'objet de sa demande était contraire aux mœurs chrétiennes, ils lui accordèrent le second mariage, à condition que la nouvelle épouse ne serait point reconnue publiquement. «Si on le savait, disaient-ils, on nous traiterait de turcs ou d'anabaptistes. Le plus grand mal est dans le scandale. Il vous faut une dispense: que cet écrit vous en serve, mais qu'il reste caché dans vos archives.» En vertu de cette permission, le contrat de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal fut passé le 4 mars 1540. Les pièces ont été publiées plus tard par le comte Palatin Charles-Louis et le prince Ernest de Hesse, un des descendants du Landgrave.

finalement ne le mette point ici-bas en ces éléments corruptibles, d'autant plus que tout cela déroge à sa gloire céleste; laquelle aussi ne lui fasse point un corps infini pour le mettre en plusieurs lieux, ou pour faire croire qu'il soit partout, au ciel et en la terre, d'autant que tout cela contrevient à la vérité de sa nature humaine[1]. » Il y avait encore, entre les deux chefs de la réforme, une autre différence relative à un article des plus controversés en théologie, à la justification des hommes devant Dieu. Luther avait enseigné que l'homme était sauvé par la foi, et non par l'absolution d'un autre homme, mais que cependant il devait toujours douter de son salut, car sa foi serait-elle jugée suffisante? Calvin, au contraire, professa que puisque c'était la foi qui sauvait, quiconque croyait et agissait selon la foi, ne devait point douter de son salut. Chaque homme pouvait donc à l'heure de la mort, la main sur l'Évangile, se juger et s'absoudre avec une certitude absolue. Par là, Calvin inspira à ses sectateurs plus d'énergie que Luther, mais une énergie qui pouvait dégénérer en présomption. Un vrai chrétien, disait Calvin, ne saurait douter de

(1) Calvin, Institution chrétienne, liv. IV, chap. XVII, sect. 12 et suiv.

son salut; aussi l'électeur palatin Frédéric III disait-il expressément dans sa profession de foi : « Je n'ai point à appréhender les jugements de Dieu; je sais de science certaine que je serai sauvé, et je comparaîtrai avec un visage serein devant le tribunal de Jésus-Christ[1]. »

Il y avait encore d'autres différences entre les deux sectes réformées, relativement à la discipline et aux cérémonies. Un grand nombre d'Églises luthériennes avaient conservé des évêques; presque partout où le calvinisme fut adopté, l'épiscopat fut supprimé. Luther, qui à une raison fière et indépendante joignait une vive imagination, et qui n'était pas à beaucoup près dégagé des sens, conserva dans son culte des traces nombreuses des anciennes solennités romaines. Calvin, qui semblait étranger à toute espèce d'émotion et ne vivait que pour penser, retrancha, avec la *présence réelle*, tout ce qui s'adressait aux sens. A sa voix ou à celle de ses plus austères partisans, les églises se dépouillèrent des tableaux qui leur servaient de parure, les statues descendirent de leur base, les cierges s'éteignirent; plus de fleurs, plus d'encens, plus de fêtes; le temple ne fut habité que par l'esprit, et l'on n'y entendit plus que

(1) Bossuet, Hist. des Variations.

la voix de l'homme qui enseignait ou qui chantait. Une telle forme religieuse pouvait plaire aux esprits assez dégagés de la matière pour se passer de signes extérieurs; elle devait aussi convenir à ces populations pauvres et disgraciées de la nature, qui avaient à peine le pain de chaque jour, et qui étaient par conséquent hors d'état d'entretenir dans l'enceinte sacrée un luxe qui contrastait avec leur misère. Aussi Calvin, qui de Genève agissait bien plus sur la France qu'il n'eût pu le faire à Paris, trouva-t-il bientôt des adhérents parmi les esprits les plus graves du collége de France et de l'Université, en même temps que parmi les pauvres montagnards des Cévennes et du Dauphiné.

Le calvinisme ranima, dans les vallées de la Provence et du Comtat, la secte des *Vaudois* qui remontait au douzième siècle. C'était un marchand de Lyon, Pierre Valdo, qui lui avait donné son nom. Cet homme avait passé la première moitié de sa vie à faire le commerce, et à amasser beaucoup d'or. Un jour qu'il s'entretenait avec d'autres marchands, l'un d'eux tomba mort tout à coup : cette vue plongea Valdo dans une profonde rêverie, et, après avoir rendu les derniers devoirs au confrère qu'il venait de perdre, il prit en dégoût ces richesses qui peuvent nous être enlevées

si vite; il dit adieu à Lyon, au commerce, à ses amis, et s'en alla dans les campagnes, distribuant son bien aux pauvres, et n'ayant pour tout livre de comptes que l'Évangile qu'il méditait jour et nuit. Il professait, par ses paroles et par son exemple, que la pauvreté était sainte; il alla plus loin, il crut voir dans l'évangile qu'elle était obligatoire, et il déclara qu'il n'y avait point de salut pour le riche. En vertu de cet axiome, tout prêtre qui possédait au-delà du nécessaire était un mauvais prêtre, et comme tel déchu du sacerdoce; en revanche, tout laïc était prêtre pourvu qu'il fût vertueux et par conséquent qu'il fût pauvre. L'Église romaine disposait alors d'une grande part des richesses de la terre : elle ne tarda pas à condamner une telle doctrine, qui frappait du même coup son influence morale et son pouvoir matériel. Les puissances temporelles ne devaient pas être plus favorables à la nouvelle secte; car les Vaudois voulaient, comme plus tard les *indépendants* en Angleterre, fonder une sorte de république sur les principes de l'Évangile. Ils soutenaient une opinion qui semblait n'appartenir qu'à une civilisation plus avancée, l'illégitimité de la peine de mort : ils prétendaient que la société n'avait point droit de vie et de mort sur ses membres, parce que Dieu avait dit : *Je ne veux*

point la mort du pécheur; et ailleurs : *La vengeance m'appartient;* et ailleurs encore, sous une forme allégorique : *Laissez croître l'ivraie jusqu'à la moisson.* C'est chose curieuse de voir ainsi poindre, au milieu du douzième siècle, des opinions qui sont devenues si puissantes de nos jours. Mais alors, pour ceux qui les défendaient, il n'y avait que des censures et des supplices. Le pape Luce III condamna les Vaudois, peu de temps après leur première apparition [1]. Malgré l'excommunication pontificale, la secte se maintint dans l'ombre de ses vallées ou sur le sommet de ses montagnes, sans se séparer formellement de l'Église romaine, qui n'avait qu'un signe à faire pour l'écraser. Les Vaudois ne reparaissent dans l'histoire, avec un caractère hostile à l'Église, que vers la fin du quinzième siècle. En 1487, un archidiacre de Crémone, Albert Catanée, délégué par le pape Innocent VIII pour les instruire, en extermina un grand nombre. On dit que Louis XII en fit sur sa route un grand carnage lorsqu'il se rendit en Italie.

En 1530, ce qui restait des Vaudois s'émut au bruit de la réforme qui avait éclaté en Allemagne et en Suisse. Ils eurent quelques conférences avec

(1) Fleury, Hist. ecclésiastique.

Bucer et Œcolampade. Enfin, quand la réform fut venue s'établir à leurs portes, dans la ville de Genève, ils devinrent calvinistes décidés. On estime qu'en 1538 il y avait jusqu'à dix mille familles Vaudoises tant en Provence que dans le Comtat. Le clergé catholique s'alarma; le parlement d'Aix, par arrêt du 18 novembre 1540, condamna au feu dix-neuf de ces hérétiques, bannit leurs femmes, leurs enfants, confisqua leurs biens, et ordonna qu'on détruisît le bourg de Mérindol, leur principale retraite. Les Vaudois prirent les armes pour s'opposer à l'exécution de l'arrêt, et tandis que Sadolet, évêque de Carpentras, leur ouvrait dans sa maison un asile pour les instruire et pour les protéger, les protestants de Suisse et d'Allemagne écrivirent au roi en leur faveur. Le gouverneur du Piémont, Guillaume du Bellay, prit aussi la défense de ces malheureux : « Ceux qu'on accuse d'être Vaudois, écrivait-il à François Ier, sont des gens simples qui ont pris des terres en friche, et qui les ont arrosées de leurs sueurs. Nuls de vos sujets ne paient plus exactement la taille au roi et les droits à leurs seigneurs. On les voit, il est vrai, rarement à l'Eglise, et, quand ils y sont, ils ne s'agenouillent jamais devant les saintes images; ils ne font point dire de messes pour les morts; leurs prières sont en langue vul-

gaire; parmi eux point d'évêques, point de prêtres, mais des ministres élus par le peuple[1]. » Ces paroles, qui rappellent la lettre de Pline à Trajan sur les chrétiens, firent impression sur François Ier. Un édit royal, du 18 février 1541, suspendit l'exécution de l'arrêt du parlement de Provence. La grâce était promise, à condition que les Vaudois abjureraient dans le délai de trois mois; et ils n'abjurèrent point. Cependant le roi leur accorda encore un sursis de plusieurs mois, qui fut successivement prorogé jusqu'en 1545. La politique, autant que l'humanité, inspirait ces mesures à François Ier; car les Vaudois étaient les gardiens de la frontière au sud-est, et pouvaient la livrer à Charles-Quint.

La parole de Calvin avait trouvé de l'écho en Angleterre et en Ecosse; mais Henri VIII, qui s'était fait pape dans ses états, avait la prétention de rester toujours catholique. Cependant, à l'exemple des princes réformés d'Allemagne, il ferma les couvents et s'en appropria tous les biens[2]. Les domaines des communautés abolies s'élevaient environ

(1) De Thou, Hist. liv. VI.

(2) La spoliation des couvents, commencée en 1536, ne fut consommée qu'en 1540. Plusieurs révoltes protestèrent contre cette spoliation dans les comtés du nord, généralement attachés aux anciennes coutumes.

à la vingtième partie de la richesse nationale. C'était un immense accroissement de revenus pour la couronne. Mais le roi seul ne devait point en profiter: il fut expressément déclaré dans le parlement que les richesses des monastères serviraient à diminuer les impôts, à mettre un terme à la mendicité, à doter des comtes, des barons et des chevaliers, enfin à subvenir aux frais de la guerre, si elle venait à éclater. Henri VIII, qui aurait voulu s'arrêter à la spoliation des couvents, fut entraîné malgré lui dans les voies nouvelles: il fit publier une traduction de la Bible en anglais. Les réformés avaient à la cour une patronne puissante, mais qui n'osait les protéger ouvertement: c'était Anne de Boleyn, à qui sa position même inspirait des sentiments opposés à ceux de Catherine d'Aragon.

Cette malheureuse Catherine, qui ralliait les catholiques fidèles à l'église de Rome, ne survécut que trois ans au second mariage de Henri VIII: elle mourut le 8 janvier 1536. Le roi, qui l'avait répudiée, lui donna quelques larmes, et ordonna à toute la cour de prendre le deuil. Le jour des funérailles, Anne de Boleyn parut seule en costume de fête. Elle dit publiquement qu'à dater de ce jour elle était vraiment reine. Et comme elle parcourait l'ancienne demeure de Catherine d'un regard

où brillaient l'orgueil et la joie, elle aperçut une de ses filles d'honneur, Jeanne Seymour, assise sur les genoux du roi [1]. Jeanne unissait à la grâce et à l'élégance de sa personne un caractère naïf et ingénu, aussi éloigné de la gravité espagnole de Catherine que de cette légèreté de manières qui distinguait Anne de Boleyn. Cette légèreté et quelques paroles indiscrètes, indiscrétement répétées, avaient fait naître, sur le compte de la reine, des bruits injurieux qui commençaient à parvenir jusqu'au roi. Le premier jour de mai 1536, il y eut à Greenwich une course et des tournois où devaient paraître en première ligne le frère de la reine lord Richford et sir Henri Norris, qui passait pour son favori. Dans l'un des intervalles entre les courses, la reine, soit par accident, soit à dessein, laissa échapper de son balcon un mouchoir, qui tomba aux pieds des combattants; Norris le prit, et s'en essuya le visage. A cette vue, le roi changea de couleur, se leva brusquement de son siége, et quitta la compagnie. Anne le suivait effrayée, mais il lui enjoignit de garder les arrêts dans sa chambre, et, avec une suite de six personnes seulement, il partit pour Londres. Le lendemain, le roi ordonna à la reine de se rendre par eau à

(1) Chronique de Sanders.

Westminster; mais la barque ne remonta point le fleuve jusque-là, elle s'arrêta à la tour, et Anne y fut enfermée.

Aussitôt que la reine se vit en prison, elle comprit le sort qui l'attendait, et sa raison parut se troubler. Quelquefois elle tombait dans une profonde mélancolie, et versait des larmes abondantes; puis, tout à coup, son visage reprenait un air de sérénité, et elle poussait des éclats de rire immodérés. De quoi était-elle coupable? avait-elle seulement commis quelque indiscrétion, écouté quelques propos d'amour? ou bien avait-elle réellement manqué de foi à Henri VIII, comme on l'en accusa? C'est une question sur laquelle les historiens sont très partagés. Ils ont fait de l'innocence de cette femme une querelle de parti : les catholiques ont dit *oui;* les protestants ont dit *non*. La question est d'autant plus difficile à décider, que les pièces du procès ont été détruites, soit par ceux qui l'avaient condamnée injustement, soit par ceux qui voulaient sauver au moins sa mémoire. Ce qu'il y a de certain, c'est que parmi ses cinq prétendus complices, au nombre desquels on avait mis son frère lord Richford, il y en eut un, nommé Smeaton, qui, à son premier interrogatoire, avoua quelques circonstances suspectes, et qui, au second, se reconnut

entièrement coupable. On a dit qu'il était vendu au roi : on aurait pu le croire en effet s'il avait obtenu sa grâce ; mais il persista dans ses aveux jusque sur l'échafaud, et il fut exécuté. Une commission de vingt-six lords fut chargée de juger la reine, sous la présidence du duc de Norfolk. Elle était accusée d'adultère et de complot contre la vie du roi. Suivant ses amis, elle repoussa cette double accusation avec tant de mesure et de modestie, avec une éloquence si persuasive et des arguments si convaincants, que tout l'auditoire s'attendait à la voir acquitter ; mais les lords déclarèrent sur leur honneur qu'elle était coupable, et la condamnèrent à être brûlée ou décapitée à la volonté du roi. « Mylords, dit-elle, je n'accuse point votre jugement. Vous pouvez avoir une raison suffisante pour vos soupçons ; mais j'ai toujours été pour le roi, une femme loyale et fidèle [1]. » Avant le supplice, le roi fit annuler son second mariage par ce même Cranmer qui avait prononcé la dissolution du premier. La fille d'Anne de Boleyn, Elizabeth, se trouva ainsi illégitime, comme sa sœur Marie, la fille de Catherine d'Aragon [2].

(1) Burnet, Histoire de la réformation de l'Église d'Angleterre.

(2) Wilkins, ap. Lingard, règne de Henri VIII, chap. 4.

On trouve dans plusieurs recueils une lettre datée de la Tour, et adressée à Henri VIII par Anne de Boleyn, après sa condamnation; mais cette lettre n'a aucune ressemblance avec les lettres originales de la reine, qui ont été conservées; elle n'a aucun caractère d'authenticité, et plusieurs historiens, entre autres Lingard, ont eu raison de la regarder comme supposée. Ce qui est vraiment historique, ce sont ses dernières paroles, prononcées au moment de sa mort, et recueillies par de nombreux témoins. C'était le 19 mai, un peu avant midi. Elle fut amenée au gazon de l'intérieur de la Tour. Les ducs de Suffolk et de Richmond, le lord-maire, les scheriffs et les aldermen étaient présents, ainsi que les députés des différentes corporations. Quand la reine parut, elle avait, suivant Kyngston, l'air le plus gracieux et le plus paisible qu'on eût jamais vu à personne en pareille circonstance [1]; et cependant, au grand étonnement de Kyngston lui-même, elle ne protesta point de son innocence: « Bon peuple chrétien, dit-elle, je viens ici pour mourir selon la loi. Je ne suis ici pour accuser personne, ni parler d'aucune des choses dont je suis accusée, et pour lesquelles on m'a condamnée à mourir. Mais je prie Dieu de protéger le roi et de

(1) Kyngston, ap. Lingard, loc. cit.

lui accorder un long règne sur vous; car c'est le plus aimable et le plus gracieux prince qui ait jamais existé, et il a toujours été pour moi bon, aimable et gracieux. Et si quelque personne voulait se mêler de ma cause, je l'engage à y mieux réfléchir. Je prends donc congé de vous tous, et je vous supplie, du fond de mon cœur, de vouloir bien prier pour moi.» Après avoir prononcé ces paroles, elle s'agenouilla près du billot; d'un seul coup, sa tête fut séparée du corps, et ses restes, enfermés dans un coffre de bois d'orme tiré de l'arsenal, furent inhumés dans la chapelle de la Tour. On voit encore dans la Tour de Londres, au milieu des vieilles épées et des armures rouillées, la hache qui fit tomber la tête d'Anne de Boleyn.

Henri VIII usa largement de cette souveraineté spirituelle que le parlement lui avait accordée. Après avoir approuvé jadis la publication d'une bible en anglais, il prohiba cette traduction comme frauduleuse et infidèle. Il fit faire une version nouvelle, sans notes ni commentaires, et n'en permit la lecture qu'à un petit nombre de personnes. Pour lire la bible dans les réunions de famille, il fallait être *lord* ou *gentleman*; les chefs de famille et les femmes nobles étaient autorisés à la lire en particulier. Mais toute femme du peuple, ou arti-

san, apprenti, journalier, domestique ou laboureur, qui oserait ouvrir les livres sacrés, devait être, pour chaque lecture, puni d'un mois d'emprisonnement. Le *bill des six articles*, adopté par le parlement dans les premiers jours de juin 1539, devint le symbole de l'Église d'Angleterre. Ce bill consacrait la présence réelle, la communion sous une seule espèce, le célibat des prêtres, les vœux de chasteté, les messes privées et la confession auriculaire. Toute infraction au premier article était punie de mort; toute infraction aux cinq autres entraînait, pour la première fois, l'emprisonnement et la confiscation, et, en cas de récidive, la mort[1]. Tel était le symbole, que les Anglais ont appelé le *bill de sang*, parce qu'il ne put être exécuté qu'à force de supplices.

Henri VIII se complaisait dans cette guerre à mort contre les opinions. Quelquefois il descendait lui-même dans la lice, et se mesurait corps à corps avec les dissidents; mais, quand il avait épuisé les textes et les raisonnements, il tenait en réserve son dernier argument, le bûcher Ce fut ainsi qu'il réduisit au silence le docteur Lambert, qui avait osé attaquer la présence réelle[2]. La mort

(1) Statuts du règne de Henri VIII, ap. Lingard.

(2) Erasme exprime, dans sa correspondance, la terreur qui planait alors sur toute l'Angleterre; on n'osait ni lui écrire,

même ne mettait point à l'abri des coups du roi. Les honneurs rendus à saint Thomas de Canterbury étaient regardés par Henri VIII comme une protestation perpétuelle contre le pouvoir ecclésiastique de la couronne. L'avocat du roi reçut l'ordre de diriger une information contre le *prétendu saint*. Thomas fut cité à comparaître devant la cour, pour répondre aux accusations qui étaient portées contre lui. On laissa écouler trente jours, délai accordé par les lois canoniques, et, le saint n'ayant point comparu, le jugement aurait été rendu par défaut, si le roi, de sa grâce spéciale, ne lui eût nommé un conseil. La comédie fut jouée jusqu'au bout : la cour siégea à Westminster, et, après avoir entendu l'avocat du roi et le défenseur de l'accusé, elle déclara Thomas, jadis archevêque de Canterbury, coupable de rébellion et de trahison. Elle ordonna de brûler publiquement ses reliques, et confisqua, au profit de la couronne, les propriétés personnelles du saint, c'est-à-dire les offrandes faites à sa châsse (11 août 1538). L'arrêt fut ponctuellement exécuté; on transporta dans le trésor royal l'or, l'argent et les joyaux dont

ni recevoir ses lettres. « Amici qui me subindè literis et muneribus dignabantur, metu nec scribunt, nec mittunt quicquam, neque quicquam à quoquam recipiunt, quasi sub omni lapide dormiat scorpius. »

le tombeau avait été dépouillé : il y en avait de quoi remplir deux coffres très pesants[1].

Si, au lieu d'examiner l'état religieux et politique de l'Angleterre, nous avions à faire la biographie de Henri VIII, nous parlerions avec quelque détail de ces infortunées reines qui se sont succédé si rapidement sur le trône britannique. Jeanne Seymour prit la place d'Anne de Boleyn, comme Anne de Boleyn avais pris celle de Catherine d'Aragon. Elle mourut en accouchant d'un fils, dès 1537. En 1540, Henri VIII épousa Anne de Clèves, sur la foi d'un portrait flatteur qui lui avait été donné de cette princesse; mais, en la voyant, il conçut pour elle une aversion invincible, et la répudia pour épouser Catherine Howard. Cette fois, c'était une autre méprise : Catherine n'avait pas toujours mené une conduite irréprochable, et, pour la punir de ses premières amours, le roi la fit monter sur l'échafaud d'Anne de Boleyn. On serait tenté de s'étonner qu'il se soit trouvé une sixième femme prête à épouser Henri VIII, si l'on ne savait que, malgré les périls et les dégoûts attachés à ces hauts rangs, les rois ne manquent

(1) On trouve la trace de cette étrange procédure dans une bulle de Paul III, datée du 17 décembre 1538 : « In judicium vocari tanquam contumacem damnari ac proditorem declarari fecerat. »

pas plus de femmes que de ministres. En 1543, Henri épousa la veuve d'un membre de la chambre des lords, Catherine Parr. Celle-là, à qui l'on n'avait aucune faiblesse à reprocher, s'avisa de nier la présence réelle, et faillit être mise à mort comme hérétique; heureusement, plus adroite ou plus attachée à la vie que le docteur Lambert, elle se rétracta et survécut à son redoutable époux.

Sous le règne de Henri VIII, le pouvoir monarchique devint absolu en Angleterre. Le parlement abdiqua ses prérogatives, en donnant force de loi aux simples édits ou proclamations royales[1]. En même temps que la puissance royale était en progrès, l'unité achevait de s'établir dans les différentes parties du territoire. En 1536, le pays de Galles tout entièr fut incorporé au royaume d'Angleterre. Les lois anglaises relatives à l'administration et à la justice devinrent obligatoires pour certains cantons de ce pays, qui avaient conservé jusque-là une sorte d'indépendance. Il

(1) Une pareille loi ne pouvait passer sans exciter une vive opposition dans le parlement. Marillac dit, dans son rapport au roi de France : « Laquelle chose, Sire, a esté accordée avec grandes difficultés, qui ont esté débattues longtemps en leurs assemblées, et avec peu de contentement par ce qu'on voit de ceux qui y ont presté leur consentement» (Legrand, Hist. du divorce de Henri VIII).

fut décidé que tous les juges seraient institués par lettres-patentes du roi, qu'aucun lord n'aurait le pouvoir de pardonner la trahison, la félonie, le meurtre commis dans sa seigneurie, et que tous les comtés où il se trouvait un bourg enverraient des députés au parlement. La réforme pénétra jusque dans l'Irlande, qui du rang de seigneurie s'éleva à celui de royaume. Les chefs les plus puissants, devenus pairs du nouveau royaume, prêtèrent serment de fidélité à la couronne, et, malgré plusieurs révoltes en faveur de l'autorité pontificale, Henri VIII fut déclaré chef de l'Église irlandaise.

Le roi d'Angleterre voulait étendre son influence jusque dans l'Écosse, où régnait son neveu Jacques V. En 1535, il avait voulu faire adopter au roi d'Écosse la doctrine qu'il avait fait triompher dans ses Etats sur la suprématie religieuse de la couronne. Mais Jacques V craignait, en s'engageant dans cette voie, de mettre son pays sous le joug de l'Angleterre[1]. Il resta fidèle à l'Eglise romaine et à l'alliance française. Il épousa, en 1537, une fille de François Ier, Madelaine, qui mourut en touchant la terre d'Ecosse. L'année suivante, il s'unit à Marie de Lorraine, fille du duc de Guise, l'un des plus grands seigneurs de France et des plus attachés

(1) Pinkerton, Hist. d'Ecosse.

aux doctrines catholiques. Le pape Paul III, voulant se rattacher l'Ecosse quand l'Angleterre lui échappait, envoya le chapeau de cardinal à David de Béthune, qui devint plus tard archevêque de Saint-André. En 1541, le parlement d'Edinburgh rendit plusieurs ordonnances qui confirmaient la suprématie pontificale, et réprimaient sévèrement toute opinion nouvelle. Henri VIII, ne pouvant rien obtenir par les négociations, eut recours à la guerre. Le duc de Norfolk envahit l'Ecosse au mois d'octobre 1542. Un mois après, les Ecossais envahirent à leur tour le territoire anglais; ils furent taillés en pièces à Solway-Moos, et Jacques V ne survécut pas longtemps à cette défaite: il mourut le 14 décembre. Huit jours auparavant, la reine était accouchée de Marie Stuart.

Cette infortunée princesse, dont la vie devait être si agitée, fut, dès sa naissance, une cause de discorde entre la France et l'Angleterre. Henri VIII voulait la fiancer à son fils Edouard, pour réunir les deux couronnes : il parvint à ses fins par le traité du 1er juillet 1543. Mais le parti catholique romain, qui était aussi le parti national, dirigé par le cardinal de Béthune, s'empara de la jeune reine, l'emmena dans la forteresse de Stirling, et rompit le traité avec l'Angleterre[1]. Dès ce moment,

(1) Rien n'était plus populaire en Écosse que l'alliance

François Ier eut des chances pour assurer la main de la jeune reine à un prince de sa maison. L'Eglise romaine triomphait en Ecosse avec l'influence française; Henri VIII, dans son dépit, renouvela son ancienne alliance avec Charles-Quint.

L'empereur avait alors grand besoin d'alliés; car, depuis la trève de Nice, la fortune semblait vouloir tourner contre lui. Les habitants du Milanais se plaignaient hautement des troupes impériales, qui ravageaient leur pays parce qu'elles étaient mal payées. La garnison de la Goletta se révolta, et menaça de rendre le fort à Barberousse. Enfin les Etats de Castille, réclamant contre tant de guerres qui ne profitaient pas à l'Espagne, refusèrent à Charles-Quint les subsides dont il ne pouvait se passer. Le prince fit tourner le refus des Cortès à l'agrandissement de son pouvoir: il les congédia, et, depuis cette époque, ni nobles ni prélats ne furent appelés dans ces assemblées, en vertu de ce principe, qu'en ma-

avec la France. On lit dans les papiers de l'ambassadeur de Henri VIII à la cour d'Écosse: « Tout le peuple murmure qu'il aimerait mieux mourir que de rompre son antique alliance avec les Français... Peuple, nobles, clergé, tous sont opposés au roi d'Angleterre; il n'y a pas jusqu'aux petits garçons qui ne veuillent lui jeter des pierres, et les femmes y briseront leurs quenouilles.» (Salders' Papers, ap. Lingard).

tière d'impôts, ceux qui ne les paient point n'ont pas droit de les voter. On n'admit plus à ces Etats que les *procuradores* ou représentants des villes. Les bourgeois donnèrent volontiers à la couronne leur confiance et leur argent, en échange de l'influence politique qui leur était accordée. Déjà, en 1523, ils avaient obtenu le droit de porter l'épée[1].

Quand l'Espagne fut tranquille, la Flandre se révolta. En 1536, la ville de Gand n'avait pas voulu subir une taxe extraordinaire, pour subvenir aux frais de la guerre contre la France. Ces riches et fiers bourgeois, qui avaient résisté à Charles-le-Téméraire, prétendaient que, d'après un droit imprescriptible, on ne pouvait leur imposer aucune taxe sans leur consentement. Ils envoyèrent leurs réclamations à l'empereur, qui les reçut fort mal. Dès lors, ils ne songèrent plus qu'à se séparer de l'Espagne : ils coururent aux armes, firent prisonniers les officiers de l'empereur, organisèrent un gouvernement provisoire, et mirent la ville en état de défense. Ils avaient ouvertement levé l'étendard contre Charles-Quint; mais comment résister seuls à un maître aussi puissant? Ils jetèrent les yeux sur la France, ils envoyèrent des députés

(1) Mariana, Hist. d'Espagne. — Ferreras, part. XII.

à François I[er], et lui offrirent non-seulement de le reconnaître pour souverain, mais de l'aider à reconquérir, dans les Pays-Bas, les provinces qui avaient autrefois appartenu à la France, et qui venaient d'y être réunies par un arrêt du parlement de Paris[1].

François I[er] n'avait plus à cette époque l'ambition et l'enthousiasme de son jeune âge; toujours brave sur le champ de bataille, il était souvent timide dans le conseil. Une maladie récente avait affaibli ses forces et altéré son humeur. Cette gaîté brillante qui faisait la joie de sa cour, s'était changée en une sorte d'aigreur mélancolique. Bodin dit que les affaires de la France s'en sont bien trouvées; car lorsque le roi fut un peu chagrin, on n'osa plus lui demander des grâces aussi indiscrètement que l'on faisait auparavant. Alexandre, dit M. de Tavannes, faisait l'amour quand il n'avait plus d'affaires, et le roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il ne fut plus en état de faire l'amour. Alors, souvent enfermé dans son château de Villers-Cotterets, il méditait d'utiles réformes. Ce fut là qu'il fit rédiger plusieurs réglements relatifs à la tenue des registres baptistaires,

(1) Jean Hollander, Mémoires sur la révolte des Gantois en 1539, écrits en 1547.—Robertson, Hist. de Charles-Quint, liv. VI.

fort négligés dans les paroisses. Ce fut là qu'il donna l'édit de 1539, qui ordonnait que les arrêts des cours souveraines fussent désormais écrits en français. Jusque-là, on les avait rédigés en latin¹. A la même époque, le besoin d'argent fit établir la loterie royale, qu'une loi bienfaisante a récemment abolie.

Le roi de France était donc livré tout entier à l'administration intérieure de ses états, quand les Gantois lui proposèrent de se donner à lui. Non-seulement il refusa, mais il communiqua tout à l'empereur. Charles-Quint profita de la loyauté de François Iᵉʳ, et lui demanda la permission de passer par la France pour aller châtier la révolte des Pays-Bas; il promettait que l'affaire du Milanais s'arrangerait à la satisfaction du roi. La plupart des ministres voulaient qu'au moins on exigeât de l'empereur une promesse écrite pour l'investiture du duché de Milan. Le connétable de Montmorency insista pour qu'on se contentât d'une parole verbale, et cet avis fut adopté. On connaît le mot attribué à Triboulet. La France accueillit son hôte avec magnificence. Le roi vint

(1) En 1281, l'empereur Rodolphe Iᵉʳ avait ordonné, dans la diète de Nuremberg, qu'on rédigeât désormais les actes en allemand.

à sa rencontre jusqu'à Châtelleraut. A Amboise, à Blois, à Orléans, partout on célébra des fêtes sur son passage. Le connétable de France marchait devant lui, l'épée nue comme devant le roi. François Ier lui avait cédé jusqu'au droit de grâce : dans toutes les villes qu'il traversait, il délivrait les prisonniers. Mais, malgré tous ces honneurs, il n'était pas très rassuré. A Amboise, au milieu d'une fête, le feu prit à une tapisserie, et, en un moment, la salle fut si remplie de fumée que l'empereur faillit être étouffé. On n'a jamais su ni la cause, ni les auteurs de cet incendie. Mais, dès ce moment, l'empereur sentit que l'air de France n'était pas bon pour lui, et il vit partout des piéges cachés. Un jour le duc d'Orléans, jeune prince fort gai et fort agile, sauta sur la croupe de son cheval et s'écria : « Votre majesté impériale est mon prisonnier. » Ce mot fit tressaillir l'empereur, qui s'efforça de rire. Une autre fois, le roi lui dit en lui montrant la duchesse d'Étampes, qui avait tout pouvoir sur les volontés royales : « Voyez-vous, mon frère, cette belle dame? Elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. » L'empereur répondit froidement : « si l'avis est bon, il faut le suivre ; » mais il mit la duchesse d'Étampes dans ses intérêts. Le lendemain, comme il allait

se laver les mains pour se mettre à table, il tira de sa main un diamant d'un très grand prix, et le laissa tomber aux pieds de la duchesse, qui lui présentait la serviette. Elle ramassa le diamant et voulut le rendre, mais l'empereur refusa de le recevoir, déclarant *qu'il était en de trop belles mains*[1]. La duchesse trouva que Charles-Quint était un bien grand prince, et resta fidèle à ses intérêts.

L'empereur ne resta que huit jours à Paris; il lui tardait d'être à Gand. Il entra en vainqueur dans cette ville, qui n'osa point lui résister. Il abolit les priviléges de la cité, fit mourir les auteurs de la sédition, et pardonna au reste des habitants, à condition qu'ils feraient bâtir à leurs dépens une citadelle dont ils entretiendraient la garnison. L'évêque de Vabres, Georges de Selve, était resté auprès de l'empereur, pour lui rappeler ses engagements avec la France; quand il parla du Milanais, Charles-Quint, qui n'avait plus de ménagements à garder, prétendit qu'il n'avait rien promis[2]. Dès lors, François Ier ne songea qu'à se préparer à la guerre. Il ne pouvait plus compter sur le roi d'Angleterre; le pape restait

(1) Martin du Bellay, Mémoires, liv. VIII.—Sleidan, Comment. lib. XII.

(2) Martin du Bellay, Mémoires, liv, VIII,

inviolablement attaché à son système de neutralité; les protestants d'Allemagne, satisfaits des dernières concessions qu'ils avaient obtenues, ne paraissaient point disposés à se soulever contre l'Empereur. Le roi de France se trouva donc obligé de resserrer son alliance avec les Turcs. Déjà, en 1536, un traité de commerce avait été conclu par l'intermédiaire de l'ambassadeur français, Laforêt[1]. Venise était restée quelque temps incertaine entre Charles-Quint et Soliman; mais les progrès de l'empereur en Italie l'avaient forcée de rompre avec les Turcs, qu'elle ménageait depuis trente-cinq ans. Au mois de mai 1537, le sultan était venu camper à Valone, sur les côtes de l'Albanie, tandis que la flotte ottomane, commandée par Kaïreddin Barberousse, faisait voile vers l'Adriatique. Les Vénitiens se défendirent héroïquement dans Corfou; mais le gouverneur de Bosnie leur enleva plusieurs châteaux-forts en Dalmatie, et Barberousse ravagea les îles que les Vénitiens possédaient encore dans l'Archipel, entre autres

(1) Ce traité consacrait, pour les négociants français, la liberté de la navigation et la juridiction souveraine des consuls dans toutes les affaires civiles. On stipula en même temps la liberté des esclaves qui avaient été faits antérieurement, et l'on s'interdit pour l'avenir le droit de réduire en esclavage les prisonniers de guerre.

Syra, Paros, Egine, Tiné[1], Naxos et Stampalie. Napoli di Romania soutint un siége de dix-huit mois, et resta aux Vénitiens. Mais la république était épuisée par la guerre qu'elle avait soutenue à la fois sur terre et sur mer. Elle signa la paix en 1540, et céda aux Turcs Malvoisie et Napoli di Romania, les châteaux-forts de Nadin et d'Urana sur les côtes de Dalmatie, ainsi que toutes les petites îles de l'Archipel dont Kaireddin avait fait la conquête dans sa première campagne.

Pendant que Barberousse battait, sur la Méditerranée, la flotte combinée de Venise, du pape et de l'empereur, le gouverneur de l'Egypte, Soliman-pascha, partait du port de Suez, soumettait à la domination ottomane le littoral de l'Arabie, et portait ses armes jusque dans l'Inde, où il allait combattre les Portugais. En même temps, le sultan lui-même chassait de Moldavie le voïévode Pierre Raresch, et mettait à sa place son frère Etienne. La plus grande partie de la Hongrie était incor-

(1) L'île de Tiné, l'ancienne Ténos, appelée aussi Hydrussa à cause de ses sources abondantes, s'était d'abord soumise aux Ottomans; mais, secourue par les Candiotes, elle se révolta et chassa les Turcs. Elle est restée deux cents ans encore sous la domination de la république, dont elle fut la dernière possession dans l'Archipel. (Hammer, Hist. de l'Empire ottoman, liv. XXIX).

porée à l'empire ottoman, et le pays des Madgyares était toujours le théâtre d'une lutte acharnée entre la civilisation européenne et la barbarie asiatique. Un traité secret avait été conclu à Grosswardein, en 1535, entre les deux prétendants au trône de Hongrie, Ferdinand et Zapoly. Ferdinand avait consenti à reconnaître son rival comme roi de Hongrie, et à lui laisser, sa vie durant, la jouissance de ce qu'il possédait, à condition qu'après sa mort le royaume tout entier retournerait à la maison d'Autriche. Zapoly n'était point marié; mais, malgré son âge avancé, les magnats de Hongrie le déterminèrent à épouser Isabelle, fille du roi de Pologne Sigismond. Quand Soliman apprit l'existence du traité conclu entre Ferdinand et Zapoly, il s'écria que ces deux princes étaient aussi indignes l'un que l'autre de porter la couronne, et il se préparait à les punir, lorsque Zapoly vint à mourir. La reine Isabelle était accouchée d'un fils quinze jours avant la mort de son époux. Cependant Ferdinand réclamait le royaume tout entier, en vertu du traité. Les magnats soutenaient le jeune roi; Soliman prit l'enfant sous sa protection, et déclara qu'il régnerait sur la Hongrie (octobre 1540).

A la tête du parti qui défendait le jeune roi, proclamé sous le nom d'Etienne, on remarquait

Martinuzzi, qui, de la condition la plus obscure, s'était élevé au plus haut rang, et qui, sous l'apparence d'une piété austère, cachait une insatiable ambition. Ce prêtre, hardi autant que rusé, était au besoin négociateur ou soldat. C'était lui qui avait conseillé à Isabelle de mettre la couronne de son fils sous la protection du sultan. Quand Ferdinand vint assiéger Bude, Martinuzzi, entouré des magnats de Hongrie, s'y défendit avec tant de courage et d'habileté qu'il donna aux Turcs le temps d'arriver (août 1541). Mais Soliman fit payer cher ses secours : vainqueur des Allemands, il garda pour lui les profits de la victoire. Maître de la capitale, de la personne du roi et des chefs de la noblesse, il fit conduire la reine et son fils dans la Transylvanie, qu'il leur assigna pour partage ; il nomma un pascha pour résider à Bude avec une garnison considérable, et réunit ainsi la Hongrie à l'empire ottoman[1].

Charles-Quint entreprit alors une nouvelle expédition en Afrique. Alger était toujours sous la dépendance de l'empire turc ; c'était, depuis la prise de Tunis, le principal asile de tous les pirates africains. L'empereur voulut en finir avec ces

(1) Istuanhaffii, Historia Hungariæ, lib. XIV.—Jovii Historia, lib. XXXIX.

brigands, et continuer l'affranchissement du littoral de la Méditerranée. Mais les côtes d'Alger sont d'un abord difficile, et les vents d'automne commençaient à souffler avec violence. Le pape conseillait à Charles-Quint de ne point partir, et, ce qui valait mieux encore que l'autorité du pape en fait de marine, André Doria l'en dissuadait aussi : « Souffrez, lui disait l'amiral, qu'on vous détourne de cette entreprise; car, par Dieu! si nous y allons, nous périrons tous. » Charles-Quint lui répondit en riant : « Vingt-deux ans d'empire pour moi et soixante-douze ans de vie pour vous, nous doivent suffire à tous deux : nous pouvons mourir contents. » Le 20 octobre 1541, Charles-Quint vint jeter l'ancre près du promontoire Matafous, à douze milles à l'est d'Alger, avec soixante-quatorze galères et deux cents navires de toute grandeur, qui portaient une armée d'environ vingt-quatre mille hommes. On voyait à bord de la flotte un grand nombre de dames espagnoles, comme s'il se fût agi de décerner le prix aux vainqueurs d'un tournoi [1]. Kaïreddin, qui commandait alors toutes les forces maritimes des Ottomans, avait laissé le gouvernement d'Alger à Hasanbeg. Celui-ci n'avait pour se défendre que six

(1) Hammer, Hist. de l'Empire ottoman, liv. XXX.

cents cavaliers turcs et quelques milliers d'Arabes. Mais la nature vint en aide aux Musulmans. A peine les Impériaux avaient-ils mis pied à terre, qu'une effroyable tempête dispersa ou détruisit la plus grande partie de la flotte. Quelques soldats ne parvinrent jusqu'aux murs d'Alger que pour succomber sous le feu de la place. L'artillerie[1], les munitions, les bagages, tout périt. Charles-Quint, après avoir bravement payé de sa personne, fut réduit à ordonner la retraite, qui ne put s'effectuer qu'avec une extrême difficulté. Les ruisseaux étaient devenus des rivières, le sol s'enfonçait sous les pas des soldats. L'armée ne se rembarqua que le 31 octobre. Trois jours après, une nouvelle tempête assaillit la flotte, et la força de se réfugier dans la baie de Bougie, où elle resta à l'ancre pendant trois semaines. Charles, qui était revenu si glorieux de la campagne de Tunis, aurait voulu cacher à l'Europe les résultats de celle d'Alger. A son retour, il envoya une chaîne d'or à l'Arétin, pour acheter le silence de cet homme, que ses

(1) Parmi les canons qui tombèrent au pouvoir des Algériens, quelques-uns étaient marqués aux armes de France : c'était Français I[er] qui les avait autrefois donnés à Doria. L'armée française les a retrouvés dans la Casauba, lors de la prise d'Alger.

sarcasmes et ses injures faisaient appeler le fléau des princes; mais l'insolent Italien dit, en pesant le cadeau impérial : « Voilà une chaîne bien légère pour une aussi lourde faute! »

Le désastre de l'empereur était un triomphe pour les Français, alors plus que jamais unis aux Ottomans. Un ambassadeur que François Ier envoyait à Soliman, Rinçon, venait d'être assassiné en Italie ainsi que Frégose, ambassadeur à Venise, par les gens du marquis de Guasto (2 juillet 1541). Mais le roi de France était déjà représenté auprès de Soliman par le baron de la Garde. Celui-ci, après avoir assisté à la dernière campagne de Hongrie, n'avait pas eu de peine à persuader au divan que le sultan était intéressé, comme François Ier, à continuer la guerre contre Charles-Quint. Les deux puissances prirent donc l'engagement d'unir leurs forces sur terre et sur mer. En 1542, la France mit cinq armées sur pied : la première devait entrer dans le Luxembourg, sous les ordres du duc d'Orléans; la seconde, commandée par le dauphin, devait marcher vers les Pyrénées; les trois autres devaient agir sur la frontière de Flandre, dans le Brabant et dans le Piémont. Cette campagne n'eut d'autres résultats que quelques brillants faits d'armes du duc d'Orléans dans le Luxem-

bourg, et la prise de plusieurs places par du Bellay, qui commandait en Piémont [1].

L'union de l'Écosse et de la France avait rapproché Henri VIII de Charles-Quint : le 11 février 1543, ces deux princes conclurent un traité d'alliance offensive et défensive, et l'on vit alors aux prises les quatre grands souverains du seizième siècle : d'un côté Charles-Quint et Henri VIII, de l'autre François Ier et Soliman. La guerre eut lieu, tour à tour ou à la fois, en Italie et dans les Pays-Bas, en Hongrie et en Écosse, sur la Méditerranée et sur l'Océan. François Ier ouvrit la campagne des Pays-Bas en fortifiant la ville de Landrecy sur la Sambre, et en la défendant contre l'empereur, qui vint l'assiéger en personne. En même temps Soliman, fidèle à ses engagements avec la France, enlevait à Ferdinand les forteresses qui lui restaient dans la Hongrie, et la flotte de Barberousse, après avoir surpris le château de Messine et s'être montrée à l'embouchure du Tibre, faisait voile vers Marseille, où elle était attendue. L'amiral ottoman fut reçu dans cette ville avec les plus grands honneurs, et bientôt la flotte française se joignit à la flotte turque, pour aller assiéger Nice, la seule place qui restât au duc

(1) Martin du Bellay, Mémoires, liv. IX.

de Savoie. La ville fut prise et pillée par les Turcs; mais le château résista, et les alliés en levèrent le siége, en apprenant que Doria s'approchait avec sa flotte et Guasto avec son armée. Le duc de Savoie triompha de la retraite de Barberousse et du comte d'Enghien : il fit frapper des médailles où l'on voyait la croix de Savoie entourée des attributs de la victoire, avec cette inscription : *Nicæa a Turcis et Gallis obsessa*.

Barberousse se sépara des Français pour aller ravager les côtes de l'Italie, et le comte d'Enghien alla commander en Piémont. Au printemps de l'année 1544, il investit la ville de Carignan sur le Pô, à trois lieues au-dessous de Turin. Guasto ne pouvait sauver la ville sans risquer une bataille. Cette bataille, l'armée française la désirait avec impatience; mais François Ier, toujours poursuivi par le souvenir de Pavie, avait défendu toute action générale. Blaise de Montluc fut dépêché en France, pour demander de l'argent et obtenir la permission de combattre. Le conseil se rassembla, et Montluc y fut admis. Presque tous les conseillers et le roi lui-même étaient opposés à la bataille. Le pauvre Montluc était obligé de garder le silence; mais son visage, ses gestes, ses regards parlaient pour lui et répondaient aux objections. Le roi, voyant toute la peine qu'il éprou-

vait à se taire, lui permit de parler. Alors Montluc, saisissant la parole avec cette verve audacieuse et cette ardeur gasconne qui le caractérisaient, peignit le courage des soldats, le dévouement des officiers, le talent du général, la terreur de l'ennemi, et tout cela avec tant de feu dans l'expression, dans les yeux et dans la voix, qu'il semblait déjà maître du champ de bataille et dictant la loi aux Impériaux. Le roi, qui avait commencé par sourire de cet enthousiasme, finit par le partager. Le comte de Saint-Pol, le voyant ébranlé, lui dit : « Sire, changerez-vous d'opinion, et vous rendrez-vous aux paroles de ce fol enragé? » Le roi répondit : « Foi de gentilhomme! mon cousin, il m'a dit de si grandes raisons, et me représente si bien le bon cœur de mes gens que je ne sais que faire. — Sire, dit l'amiral d'Annebaut, voulez-vous dire la vérité? vous avez belle envie de leur donner congé de combattre. Je ne vous asseurerai pas, s'ils combattent, du gain ni de la perte, car il n'y a que Dieu qui le puisse savoir; mais je vous obligerai bien ma vie et mon honneur que tous ceux-là qu'il vous a nommés combattront en gens de bien : car je sais ce qu'ils valent pour les avoir commandés [1]. » Alors le roi, levant les yeux au ciel

(1) Blaise de Montluc, Commentaires, liv. II.

et joignant les mains, jeta son bonnet sur la table, et parut quelque temps se recueillir en lui-même et demander conseil à Dieu. A la fin, rompant le silence, il s'écria : « Qu'ils combattent! —Or doncques il n'en faut plus parler, » dit l'amiral. Le roi leva la séance, et le comte de Saint-Pol accostant Montluc, qui tressaillait d'aise : «Fol enragé, lui dit-il, tu seras cause du plus grand bien qu'il puisse advenir au roi, ou du plus grand mal. — Monsieur, répondit Montluc, je vous supplie très humblement ne vous mettre en peine ni crainte que nous ne gaignions la bataille : et asseurez-vous que les premières nouvelles que vous en entendrez, seront que nous les aurons tous fricassez. »

La prédiction fut réalisée. Le 11 avril, les deux armées étaient en présence dans la plaine de Cerisoles, vis-à-vis Carignan. L'infatigable activité du comte d'Enghien eut bientôt décidé la victoire. Paul Jove, que l'empereur payait pour écrire l'histoire, attribue le résultat de la journée à la colère divine, qui voulait punir les Landsknechts, parce que la veille de la bataille, le jour de Pâques, ils avaient joué aux dés jusque sur l'autel. La défaite des Impériaux s'explique beaucoup mieux par la valeur impétueuse de l'armée française et par l'étrange immobilité du prince de Salerne. Guasto lui-même ne se sentit point le courage de disputer

la victoire. Et cependant, avant la bataille, il ne doutait point du succès. Il avait dit aux bourgeois d'Asti : « Si je ne reviens pas vainqueur, fermez-moi les portes de votre ville, je vous défends de me recevoir. » Il avait dit aux femmes de Milan, en leur montrant des chaînes dont il avait fait provision : « Voyez-vous ces chaînes, elles vous ramèneront, pieds et poings liés, ce petit comte d'Enghien et tous ces jeunes et jolis volontaires français. » Les habitants d'Asti lui obéirent religieusement : ils lui fermèrent leurs portes après la bataille. Il fut réduit à fuir jusqu'à Milan, où il osait à peine se montrer. Les Français trouvèrent, dans le camp ennemi, quatorze ou quinze pièces d'artillerie, un équipage de pont, une immense quantité de munitions, plus de trois cent mille livres, tant en vaisselle qu'en argent monnayé. Les Impériaux avaient laissé plus de douze mille morts sur le champ de bataille ; les Français n'avaient perdu que quelques centaines d'hommes[1].

La conquête du Milanais et le rétablissement de l'influence française en Italie auraient été les conséquences de cette victoire, si François I[er], craignant de voir la France envahie, n'avait rappelé dans l'intérieur du royaume treize mille hommes

(1) Montluc, Commentaires, liv. II. — Martin du Bellay, liv. X. — Brantôme, Capitaines illustres, art. Enghien.

de ses meilleures troupes. Ces craintes, qu'il laissa trop paraître, ne firent que précipiter l'invasion qu'il redoutait. Dans l'été de 1544, Henri VIII et Charles-Quint parurent à la fois sur nos frontières, l'un sur celle de l'est et l'autre sur celle du nord. Ils s'étaient donné rendez-vous sous les murs de Paris. Tandis que l'armée anglaise assiégeait Boulogne et Montreuil, l'armée impériale envahissait la Lorraine et la Champagne. Le comte Guillaume de Furstenberg, qui commandait l'avant-garde, se rendit maître de Commercy sur la Meuse. Bientôt l'empereur en personne s'empara du château de Ligny en Barrois, et, vers le huitième jour de juillet, il investit Saint-Dizier sur la Haute-Marne. Comme il sommait la ville de se rendre, on lui répondit qu'il n'y avait pas de traîtres dans la place, et qu'il fallait l'emporter l'épée à la main. Cependant l'armée française s'était mise en mouvement, sous la conduite du dauphin. Le roi avait recommandé à son fils de camper sur les bords de la Marne, de mettre cette rivière entre lui et les Impériaux, et de leur disputer le passage sans hasarder de bataille décisive. Le dauphin obéit ponctuellement. Il vint camper à Jallon sur la Marne, entre Châlons et Epernay. En même temps le comte d'Aumale, qui commandait à Sténay sur la Meuse, harcelait les Impériaux par ses courses continuelles, et ve-

nait leur enlever des convois jusqu'aux environs de Bar-le-Duc[1].

Saint-Dizier était alors une des barrières de la France à l'est. Aussi la garnison, comprenant toute l'importance du poste qui lui était confié, luttait avec un courage héroïque et contre l'empereur et contre la famine, qui décimait ses rangs. Mais un jour le gouverneur, le comte de Sancerre, envoya un tambourin au camp impérial pour demander l'échange de quelques prisonniers. Le tambourin rentra dans la place, tenant à la main une lettre en chiffres, qui lui avait été remise par un inconnu, et qui était adressée au comte de Sancerre par le duc de Guise, gouverneur de Champagne. La lettre fut déchiffrée en présence du conseil de la garnison : c'était un ordre, signé du duc de Guise, de rendre la place au plus tôt, parce qu'il était impossible de la secourir. Le duc avait-il en effet donné un pareil ordre et livré les clefs du pays? Non, sans doute; mais son chiffre lui avait été dérobé et avait été envoyé au chancelier Granvelle, par un agent de la duchesse d'Etampes, qui était vendue à Charles-Quint. A la nouvelle de la prise de Saint-Dizier, la population de Paris fut consternée. Le roi, qui ignorait la

(1) Martin du Bellay, Mémoires, liv. X.—Gaillard, Hist. de François Ier, liv. VI, chap. 6.

trahison de la duchesse, et qui était alors malade au point de garder la chambre, attribuait ses revers au courroux du ciel. Brantôme dit qu'il s'écriait en sanglotant : « Ah! mon Dieu, que tu me vends cher mon royaume! » Puis, il dit à la reine de Navarre sa sœur : « Ma mignonne, allez-vous-en à l'église, et là, pour moi faites prière à Dieu; puisque son vouloir est tel d'aimer et favoriser l'empereur plus que moi, qu'il le fasse au moins sans que le voie campé devant la principale ville de mon royaume[1]. »

Cependant Charles-Quint continuait sa marche sur la rive gauche de la Marne. Il passa entre Châlons et Notre-Dame de l'Épine, laissant Châlons à sa gauche, et vint camper vis-à-vis le dauphin. Les deux armées n'étaient séparées que par la Marne : l'empereur cherchait à la passer. Le commandant des Landsknechts, Furstenberg, qui avait été plusieurs années au service de France, connaissait parfaitement le cours de la Marne; aussi se chargea-t-il de trouver un gué aux environs de Châlons. Le gué fut trouvé en effet; mais le chercheur de gué fut pris en touchant l'autre rive, et envoyé à la Bastille, d'où il ne sortit plus tard qu'en payant une rançon de trente mille écus. L'empereur, ne

(1) Brantôme, Mémoires.

l'ayant plus pour guide, fut obligé de chercher un autre moyen de passer la Marne. Comme le pays au-delà de cette rivière était entièrement dévasté, il ne savait comment y faire subsister son armée, et il tremblait de retomber dans la situation qui lui avait fait abandonner la Provence, huit ans auparavant. Déjà même il songeait à tourner vers le nord et à regagner les Pays-Bas, quand il reçut un message de la duchesse d'Étampes: elle lui faisait savoir que le dauphin était lui-même dans les plus vives inquiétudes, qu'il désespérait de défendre Épernay, et qu'il avait donné ordre à un de ses officiers d'aller rompre le pont de cette ville et d'enlever tous les magasins qui s'y trouvaient. Les agents de Charles-Quint gagnèrent l'officier chargé de l'ordre du dauphin, et l'armée impériale arriva à Épernay avant la destruction du pont et l'enlèvement des provisions. D'Epernay, elle se porta rapidement sur Château-Thierry, où il y avait aussi des magasins. Alors la désolation et la terreur furent au comble dans Paris: l'ennemi n'en était plus qu'à vingt lieues. On voyait les routes de Rouen et d'Orléans encombrées de Parisiens, qui fuyaient de la capitale avec leurs enfants et ce qu'ils avaient de plus précieux. Les voleurs se répandaient par troupes sur les chemins; ils prenaient l'écharpe rouge, afin d'ennoblir leur vol en

se donnant pour des partis ennemis. Ce fut alors un spectacle touchant que le roi plus fort que ses chagrins et ses souffrances, parcourant à cheval les rues de Paris avec le duc de Guise, et ranimant le courage des habitants : « Mes enfants, leur disait-il, je me charge de vous garder de l'ennemi ; Dieu vous garde de la peur ! »

Tout n'était pas perdu. A la nouvelle de la prise d'Epernay et de Château-Thierry, le dauphin avait quitté précipitamment son camp de Jallon, et il avait été se placer à six lieues au-dessous de Château-Thierry, à la Ferté-sous-Jouarre. De là, il jeta une forte garnison dans Meaux, et envoya de Lorges avec sept ou huit mille hommes d'infanterie et quatre cents hommes d'armes au secours de Paris. De Lorges, craignant d'effrayer Paris par son arrivée, s'arrêta à Lagny, pour opposer une barrière de plus sur la Marne aux Impériaux[1]. L'empereur, qui comptait sur une route libre, tourna tout à coup vers Soissons, et s'arrêta à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Il commençait à être las de la guerre, où il n'aimait à jouer qu'à coup sûr ; il était épuisé d'argent, en mauvaise intelligence avec le roi d'Angleterre, son allié ; enfin il se faisait vieux, et il avait la goutte. La paix fut

(1) Martin du Bellay, liv. X.

conclue à Crespy-en-Laonnois, le 18 septembre 1544. Il fut convenu qu'on restituerait de part et d'autre les conquêtes qui avaient été faites depuis la trève de Nice, et que l'empereur donnerait en mariage au duc d'Orléans sa fille aînée ou la seconde fille de Ferdinand, son frère, avec les Pays-Bas ou le Milanais pour dot[1]. Mais le duc d'Orléans mourut bientôt; ce qui dispensa Charles-Quint de fournir la dot.

Paris était sauvé; mais Boulogne s'était rendue aux Anglais avant la paix de Crespy, et Henri VIII, quoique privé de l'alliance de Charles-Quint, continua la guerre pendant deux ans. En 1545, François Ier voulut lui rendre la pareille, et tenter une descente en Angleterre. L'amiral d'Annebaut rassembla dans les ports de Normandie cent cinquante vaisseaux de guerre, avec quatre-vingt-cinq navires d'une moindre grandeur. Vingt-cinq galères de Marseille avaient passé le détroit de Gibraltar, sous la conduite du baron de Lagarde, et étaient venues se joindre à l'escadre de l'Océan. Le roi se rendit au Havre, pour assister au départ de la flotte; il donna un festin magnifique à ses principaux officiers et aux dames de la cour, qui l'accompagnaient partout. « Une cour sans femmes,

(1) Belcar., lib. XXIV.—Martin du Bellay, liv. X.

disait-il galamment, est une année sans printemps et un printemps sans roses.» La fête se donna à bord du *Carraquon;* « c'étoit, dit du Bellay, le plus beau navire de la flotte, et le meilleur à la voile, portant huit cents tonneaux de charge, et armé de cent grosses pièces d'artillerie en bronze.» Mais, au plus beau de la fête, le feu prit au *Carraquon;* il fut impossible de l'éteindre, et l'on n'eut que le temps de sauver le roi, les dames de la cour, la plus grande partie de l'équipage, ainsi que l'argent destiné à l'entretien de la flotte et à la solde de l'armée.

La flotte leva l'ancre le 6 juillet; le 18, elle était dans les eaux de l'île de Wight. L'escadre anglaise, composée de soixante navires d'élite, se tenait renfermée dans Portsmouth. D'Annebaut fit de vains efforts pour la forcer au combat; mais ni les coups redoublés de l'artillerie française, ni le débarquement des troupes en trois endroits différents sur la côte voisine de Portsmouth, rien ne put déterminer les Anglais à risquer une bataille navale. Les Français se retirèrent, malgré l'opinion de plusieurs seigneurs, qui étaient d'avis d'occuper l'île de Wight et de la fortifier[1]. Cepen-

(1) Du Bellay partageait cette opinion : « Il me semble que veu l'affection et le moyen qu'avoit le roy de se mettre en repos contre son ennemy le roy d'Angleterre, il se présenta

dant la vue des Français avait semé la terreur sur les côtes d'Angleterre, et jeté l'effroi jusque dans Londres. La guerre continuait toujours en Écosse; la ville d'Edinburgh et le port de Leith avaient été pris et livrés aux flammes; mais le château d'Edinburgh et celui de Dumbarton avaient résisté à toutes les attaques. Henri VIII se décida à négocier avec François Ier, et conclut le traité d'Ardres, le 7 juin 1546. Il fut convenu que la France paierait deux millions, en huit ans, à l'Angleterre; les anciennes dettes étaient annulées, et, au dernier paiement, Boulogne devait être rendue à la France[1]. L'Ecosse était comprise dans ce traité, et Henri VIII acheva paisiblement son règne et sa vie : il mourut le 31 janvier 1547, laissant à un enfant de huit ans, Edouard VI, la toute-puissance politique et spirituelle qu'il avait conquise.

Depuis la paix de Crespy, François Ier avait cherché à combattre la réforme dans l'intérieur de ses états. En 1545, le parlement d'Aix renouvela son arrêt contre les Vaudois, et y ajouta que tous les hérétiques seraient exterminés jusqu'au dernier. Mais l'exécution d'un tel arrêt, c'était la guerre,

une occasion pour ce faire, laquelle mal aisément de longtemps ne s'offrira. Mais Dieu conduit les choses en la faveur qu'il luy plaist » (Mémoires, liv. X).

(1) Rymer, acta publica, t. XV.

et la guerre civile la plus affreuse. Un corps de troupes fut mis à la disposition du baron d'Oppède, premier président, et de l'avocat général Guérin, et les magistrats s'avancèrent, précédés par l'artillerie, pour assurer, comme ils disaient, *force à justice*. Quatre mille Vaudois égorgés, vingt-deux ou vingt-quatre villages incendiés, une partie de la Provence et tout le Comtat dévastés, furent les trophées de cette expédition judiciaire [1]. On dit que François Ier versa quelques larmes au récit de ces horreurs, et que ces souvenirs de sang pesèrent toujours sur son âme. Il est cependant certain que le roi approuva formellement la conduite du parlement d'Aix, par lettres-patentes du 18 août 1545. Ce ne fut que sous le règne de Henri II, à l'époque du traité conclu avec les protestants d'Allemagne, que l'affaire fut soumise au parlement de Paris. Il y eut alors réaction en faveur des victimes. Le président d'Oppède fut renvoyé absous, et continua d'exercer sa charge; mais le baron de Lagarde resta en prison pendant quelques mois, pour la part qu'il avait prise à cette expédition, et l'avocat général Guérin fut pendu en 1554.

La dernière pensée de François Ier avait été de se préparer à une nouvelle guerre contre l'empe-

(1) Sleidan., Comment., lib. XVI.—De Thou, Hist., lib. V.

reur. Il avait employé la fin de l'année 1546 à parcourir et à fortifier ses frontières de Bourgogne et de Champagne. Son itinéraire, conservé par du Bellay, nous trace fidèlement la frontière orientale de la France à cette époque. Le roi visita successivement Bourg-en-Bresse, Châlons-sur-Saône, Beaune, Dijon, Langres, Chaumont-en-Bassigny, Ligny-en-Barrois, Saint-Dizier, Vitry-le-François, qu'il avait fait construire sur la Marne à une lieue de Vitry-en-Perthois, Sainte-Menehould, Villefranche-sur-Meuse, Mouzon, Sédan et Mézières. Après le traité de Crespy, les fortifications de Stenay avaient été rasées, et la ville avait été remise entre les mains du duc de Lorraine[1]. Epuisé par cette longue tournée, François Ier vint se reposer au château de Saint-Germain-en-Laye, où il apprit la mort de Henri VIII. «Du quel trespas, dit du Bellay, le roy porta grand ennuy, tant pour l'espérance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoient commencée, que parce qu'ils estoient presque de mesme âge et de mesme complexion.» Dès ce moment il devint plus pensif, et comprit que son heure était proche. En effet, il ne sur-

(1) Martin du Bellay, liv. X.

vécut que deux mois au roi d'Angleterre, et il s'en alla mourir à Rambouillet, le dernier jour de mars 1547, léguant à son fils, Henri II, le soin de continuer la lutte contre l'ambition de Charles-Quint.

CHAPITRE VII.

Traité entre Soliman et la maison d'Autriche. — Progrès du protestantisme. — Etablissement de l'ordre des Jésuites. — Concile de Trente. — Mort de Luther. — Guerre de Charles-Quint contre les princes protestants. — Bataille de Muhlberg. — Maurice, électeur de Saxe. — Publication de l'*interim*. — Réaction en faveur des protestants. — Traité de Friedwald. — Charles-Quint à Inspruck. — Conquête des Trois-Évêchés par Henri II. — Invasion de l'Alsace. — Capitulation de Passaw. — Siége de Metz. — Paix d'Augsbourg. — Abdication de Charles-Quint.

Quand on présenta la plume à Charles-Quint pour signer le traité de Crespy, il dit aux ambassadeurs français, en leur montrant sa main qu'il pouvait à peine remuer : « Voilà ce que m'a coûté la gloire et ce qui vous garantit, mieux que toutes les signatures, l'exécution du traité. Comment pourrais-je manier une épée? Je ne peux pas même tenir une plume. » Cependant, quand son accès de goutte fut passé, l'empereur, qui pour le moment n'avait plus rien à démêler avec la France, s'occupa de pacifier la Hongrie et de réduire les protestants.

Dès les premiers jours du printemps de l'année 1544, les lieutenants de Soliman avaient re-

commencé la guerre dans la Hongrie, dans l'Esclavonie et dans la Croatie. Ils s'étaient emparés de plusieurs places fortes, entre autres de Wissegrad, où était déposée la couronne des anciens rois de Hongrie. Dans le cours des deux années suivantes, plusieurs armistices avaient été conclus. Enfin, le 19 juin 1547, on signa une trève de cinq ans, dans laquelle étaient compris l'empereur, le pape, le roi de France et la république de Venise[1]. Ferdinand était reconnu roi de Hongrie, mais à condition de payer à Soliman un tribut qui s'élevait à trente mille ducats par an.

La réforme avait fait de nouveaux progrès dans l'empire, à la faveur des guerres extérieures qui avaient occupé Charles-Quint. Elle s'était établie dans l'électorat de Brandebourg; en Thuringe, en Misnie, et dans le Palatinat. En 1543, l'archevêque électeur de Cologne, Hermann de Wied, s'était fait luthérien, et cet événement était une révolution en Allemagne; car il donnait la majorité aux protestants dans le collége électoral. Sur les sept électeurs, il ne restait plus de catholiques que le roi de Bohême et les archevêques de Trèves et de Mayence. C'était un coup terrible porté à la

(1) Rapport de Veltwick, plénipotentiaire de Ferdinand et de Charles-Quint, extrait des Archives de la maison d'Autriche, ap. Hammer, liv. XXX.

prépondérance de la maison d'Autriche. Aussi, après la paix de Crespy, Charles-Quint pressa-t-il la convocation du concile qui avait été promis aux diètes de Ratisbonne et de Spire. Mais les protestants, qui avaient si longtemps réclamé le concile sans l'obtenir, ne voulurent plus en entendre parler quand il leur fut accordé [1]. Le concile s'ouvrit à Trente, le 13 décembre 1545. Après avoir renouvelé le symbole de foi jadis adopté au concile de Nicée, l'assemblée rendit un décret sur les saintes Écritures : elle reconnut authentiques les livres que les protestants tenaient pour apocryphes; elle déclara qu'à l'Eglise seule appartenait le droit d'interpréter l'écriture, et défendit, sous peine d'excommunication et d'amende, de vendre ou d'imprimer aucun commentaire sur le texte sacré sans l'autorisation préalable de l'autorité ecclésiastique [2].

(1) Rabelais, étant à Rome en 1536, entendit le cardinal de Trente dire au cardinal du Bellay : « Le saint père et les cardinaux reculent au concile et n'en veulent ouïr parler; mais je vois le temps près et prochain que les prélats d'Église seront contraints le demander, et les séculiers n'y voudront entendre. Ce sera quand ils auront tollu de l'Eglise tout le bien et patrimoine, lequel ils avoient donné du temps que par fréquents conciles les ecclésiastiques entretenoient paix et union entre les séculiers. » (Lettres de Rabelais, annotées par Sainte Marthe.)

(2) Concilii Tridentini canones et decreta, tit. I, cap. 2.

Comme les évêques discutaient sur les règles de la discipline et sur les bases de la foi, on apprit la mort de Luther. Le réformateur avait terminé sa carrière le 18 février 1546, à Eisleben, sa ville natale[1]. Mais la mort d'un chef de secte ne fait pas mourir sa doctrine; loin de là, elle lui communique une nouvelle vie, comme la mort du législateur ajoute à la puissance de la loi. Une partie de l'Allemagne était prête à défendre par les armes la parole de celui qui n'était plus. D'ailleurs, il ne faut pas croire que tous les membres du concile fussent unanimes dans leurs pensées et tendissent au même but. Partout où il y a plusieurs hommes rassemblés, il y a des opinions différentes, et dans la même opinion il y a des nuances diverses. Les évêques de Hongrie et ceux d'Allemagne, qui étaient en fort petit nombre dans le concile, faisaient secrètement des vœux pour certaines innovations; les évêques espagnols et les évêques français, quoique fidèles à l'Eglise catholique, ne voulaient pas se laisser conduire en aveugles par les caprices du Saint-Siége. Ils reprochaient aux prélats italiens d'obéir servilement aux légats du pape qui dirigeaient les débats. En effet, la plupart des évêques d'Italie étaient

(1) Sleidan, Comment., lib. XVII.

pauvres; ceux qui ne pouvaient soutenir leur rang avec les revenus de leur siége, recevaient du pape soixante écus d'or par mois, et, comme a dit Voltaire, ceux qui reçoivent sont toujours de l'avis de celui qui donne. Un évêque français, se plaignant de la trop grande influence du pape dans l'assemblée, dit que le Saint-Esprit arrivait toujours de Rome avec le courrier. Ce mot et quelques autres semblables qu'on aurait pu attribuer à des luthériens, font penser que la réforme avait des représentants cachés jusque dans le sein du concile qui devait la condamner.

Le pape avait alors, pour se défendre contre les novateurs, une milice obéissante et dévouée sans réserve à l'ordre ancien. Les Jésuites, unis entre eux par le lien d'une rigoureuse hiérarchie, ne devaient avoir d'autre loi que l'obéissance à leurs chefs. Armés seulement de la parole, et revêtus d'un costume que tous n'étaient pas même obligés de porter, ils devaient paraître ou s'effacer selon les lieux et selon les temps[1]. Les uns devaient

(1) Etienne Pasquier, dans le plaidoyer qu'il prononça contre les jésuites en 1564, assure que la compagnie « est composée de deux manières de gens, dont les premiers se disent estre comme de la grande observance, et les autres de la petite. Ceux de la grande observance sont obligés à quatre vœux; parce qu'outre les trois ordinaires d'obéissance, pau-

frapper les regards des hommes par de lointaines expéditions, et étendre le domaine de l'Église jusque sur les bords du Gange ou de l'Amazone; les autres devaient rester dans la vieille Europe, se poussant dans les cours, s'insinuant dans l'esprit des rois, les effrayant au besoin, ou se conciliant le monde par l'attrait des sciences humaines, et s'emparant, par l'éducation, de l'esprit des générations futures. Paul III reconnut et organisa les jésuites, de 1540 à 1543. La société de Jésus n'avait été jusque-là qu'une association particulière.

On n'a point oublié ce jeune et brillant espagnol qui avait vaillamment combattu les Français au siége de Pampelune, et qui avait eu la jambe cassée d'un coup de mousquet. Dans les loisirs de sa longue convalescence, il voulut lire quelques romans de chevalerie; ceux qui l'entouraient, n'en

vreté et chasteté, ils en font un particulièrement en faveur du pape... Ceux qui sont de la petite observance sont sans plus astreints à deux vœux, l'un regardant la fidélité qu'ils promettent au pape, et l'autre l'obéissance envers leurs supérieurs et ministres.» — Grotius dit, au livre III de son Histoire, que tous les jésuites n'étaient pas tenus d'habiter dans les maisons de leur ordre: *Angustum videbatur societatis incrementa parietibus includere.* Il ajoute même, ce qui a été démenti, que le mariage ne leur était point interdit: *dant nomina et conjuges.*

avant point à lui donner, lui offrirent l'*Imitation* et la *Vie des Saints*. Ces deux livres firent sur son esprit une impression profonde, et cet homme, qui jusque-là n'avait songé qu'au plaisir et à la gloire, ne connut plus d'autre enthousiasme que celui de la religion. Quand il fut rétabli, il fit plusieurs pèlerinages en Espagne et en Italie; il visita la Terre-Sainte en 1523, après s'être déclaré solennellement le *chevalier de la Vierge*. De retour en Espagne, il voulait attacher son nom à quelque importante fondation, mais il était fort ignorant. Il commença ses études un peu tard: à trente-trois ans, il se mit sur les bancs de l'université, à Barcelone et à Salamanque; et, comme il dogmatisait tout en étudiant la grammaire et la philosophie, il eut quelques démêlés avec l'inquisition. Arrêté deux fois, il n'obtint sa liberté qu'à condition qu'il s'abstiendrait, pendant quatre ans, de discourir sur les matières religieuses[1]. Il quitta l'Espagne, et vint à Paris au commencement de février 1528. Après avoir mendié dans les rues et passé quelque temps à l'hôpital Saint-Jacques, il recommença ses études au collége de Montaigu[2] et les termina à Sainte-Barbe. Reçu *maître ès-arts*, il fit sa théolo-

(1) Ribadeneira, in vitâ Ignatii, lib. I, cap. 14.

(2) Ad Montis Acuti collegium itare quotidie, atque inter procacium puerorùm greges, maturâ jam ætate vir, grammaticæ

gie aux Jacobins, et conçut à Paris, en 1534, le plan de sa société. Le jour de l'Assomption, il alla à Montmartre, avec six compagnons qu'il s'était choisis; et là, après avoir entendu la messe et reçu la communion, ils s'engagèrent à se vouer gratuitement à la conversion des infidèles, et à obéir en tout et partout au pape, leur souverain maître spirituel.

En 1540, Paul III reconnut la nouvelle association sous le titre d'*Institut des clercs réguliers de la compagnie de Jésus.* Un siècle auparavant, le pape Pie II avait donné le titre de compagnie de Jésus à un ordre militaire dont le but était de combattre les Turcs. Le nouvel institut reposa sur un principe entièrement opposé à celui de la réforme, la soumission absolue à l'autorité. Ignace fut nommé, en 1541, général de l'ordre qu'il avait fondé. La société se développa rapidement pendant les années suivantes. Peu de temps après la mort de son fondateur, elle se divisait en neuf provinces qui se partageaient toute l'Europe occidentale, une en France et une en Portugal, deux en Allemagne, deux en Italie, deux dans les Pays-Bas et trois en Espagne. Les mis-

rudimenta repetere non dedignatus est. (Maffei, in vitâ Ignatii, lib. I, cap. 18.)

sions étrangères formaient trois provinces, le Brésil, l'Éthiopie et les Indes-Orientales. Chaque provincial ne pouvait agir sans consulter le général, qui résidait à Rome et prenait le mot d'ordre au Vatican [1]. Aussitôt que la société fut organisée, la cour de Rome se hâta de s'en servir contre les novateurs. Au concile de Trente, les légats du pape étaient assistés de jésuites, qui prenaient la parole en leur nom, et ne cédaient rien des droits de l'Église. Lainez, l'un d'eux, celui qui succéda à Ignace dans le généralat, dit que les autres églises ne pouvaient réformer l'église de Rome, parce qu'il n'appartenait point à l'esclave de commander à son seigneur.

Le concile, peu nombreux dans ses premières séances et presque exclusivement composé d'Italiens et d'Espagnols, avait formellement condamné toute innovation dans le dogme comme dans la discipline [2]. Anathème fut prononcé contre tout

(1) Etienne Pasquier, Recherches de la France, liv. III, chap. 52 et 53. — Grotius, Hist. lib. III. — Compte-rendu des constitutions des Jésuites au parlement de Provence, par M. de Monclar. — Ph. Wolf, allgemeine geschichte der Jesuiten.

(2) Sarpi, plus connu sous le nom de Fra-Paolo ou Paul de Venise, a écrit l'Histoire du Concile de Trente. Palavicini a traité le même sujet. Ces deux historiens, dit Voltaire, ont dit la vérité d'une manière différente, l'un en homme libre, dé-

protestant qui ne rentrerait pas dans le sein de l'Eglise catholique. En même temps, l'affaire de l'archevêque de Cologne était portée à Rome : Hermann n'ayant point comparu, fut excommunié et destitué de tout pouvoir spirituel et politique. Charles-Quint était décidé à prêter appui au concile et au pape ; car les confédérés de Smalkade aspiraient ouvertement à l'indépendance politique aussi bien qu'à la liberté religieuse. Depuis que l'empereur avait approuvé les arrêts du concile, ils ne voulaient plus reconnaître en lui le chef légitime du corps germanique ; ils ne le nommaient plus que *Charles de Gand* ou *le prétendu empereur*. Charles-Quint était à Ratisbonne, au centre de la ligue catholique, rassemblant des troupes de toutes les parties de ses Etats. Le 26 juin 1546, il avait conclu avec le pape un traité qui lui assurait des subsides pour la durée de la guerre. Les luthériens, de leur côté, comprenaient que le temps d'agir était arrivé. Luther avait passé sa vie à raisonner et à prêcher ; mais Luther était mort, et c'était sur les champs de bataille que la querelle théologique devait se décider. Quatre-vingt mille lances de part et d'autre allaient soutenir thèse

fenseur d'un sénat libre, l'autre en jésuite qui voulait être cardinal.

pour ou contre l'efficacité des indulgences, le célibat des prêtres et l'infaillibilité pontificale: d'un côté, les soldats d'Autriche, d'Espagne, des Pays-Bas et d'Italie; de l'autre, les volontaires de la Saxe, de la Hesse, de la Thuringe, du Brandebourg et de toutes les villes libres qui avaient embrassé la réforme. La ville d'Augsbourg, entre autres, avait levé un corps considérable, dont elle avait donné le commandement à Sébastien Schertel, officier de fortune qui s'était enrichi au pillage de Rome. Le commandement de l'armée de la ligue fut partagé entre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. La première campagne eut lieu dans la Bavière, pendant l'automne de 1546. L'empereur sut mettre à profit l'indécision des chefs réformés, et, sans risquer de grandes batailles, il se rendit maître de Neubourg, de Dilligen, de Donawerth, de Nordlingue et de plusieurs autres places situées sur le Danube ou sur ses affluents. Bientôt les villes de Souabe, le Wurtemberg, la Franconie, Strasbourg, Francfort-sur-le-Mein, Augsbourg, firent leur soumission. L'archevêque de Cologne, condamné par le pape, consentit à céder ses Etats à son successeur catholique[1].

(1) Sleidan, Comment., lib. XVIII.

Malgré ces succès, l'empereur fut forcé de suspendre ses opérations au commencement de l'année 1547. L'Italie était sourdement agitée. A Gênes, Louis de Fiesque, comte de Lavagne, qui correspondait avec la France, avait relevé l'étendard de la liberté et menacé le pouvoir du vieux Doria (3 janvier). Le pape avait rappelé ses troupes, pour défendre le duché de Parme et de Plaisance, qu'il avait donné à son fils Pierre-Louis Farnèse, et dont l'empereur refusait l'investiture au jeune duc. La Bohême et la Moravie s'étaient soulevées contre Ferdinand, et, pour comble d'embarras, François Ier allait conclure un traité d'alliance avec les princes luthériens. Mais à peine le roi de France a-t-il expiré (31 mars), que l'empereur marche à grandes journées vers la Saxe. Le 24 avril il avait passé l'Elbe: il était devant Muhlberg. Il avait dans son armée un prince saxon, jadis protestant zélé, qui s'était fait l'allié de Charles-Quint pour dépouiller l'électeur, son proche parent. Jean-Frédéric est vaincu devant Muhlberg, blessé au visage, fait prisonnier, et conduit en présence de l'empereur, qui, au milieu du champ de bataille, jouissait du spectacle de sa victoire: « Le hasard de la guerre, dit-il, m'a fait votre prisonnier. Très gracieux empereur, j'espère être traité... — On me reconnaît donc

enfin pour empereur! lui répondit Charles-Quint en l'interrompant. Vous serez traité comme vous le méritez. » Le roi des Romains, Ferdinand, était présent à l'entrevue; il adressa au vaincu des paroles encore plus insultantes. L'électeur ne répondit rien, et suivit les soldats espagnols qui étaient chargés de le garder.

L'un des résultats de la bataille de Muhlberg fut de faire dominer Charles-Quint sur l'Elbe, comme il dominait sur le Danube et sur le Rhin, et en même temps de remettre la Bohême sous le joug de Ferdinand. Tandis que l'esprit de la réforme était ainsi comprimé dans la Bohême pour y éclater un jour et allumer la guerre de Trente-Ans, Charles-Quint continua la soumission de la Saxe, et vint mettre le siége devant Wittemberg. C'était la ville sainte des luthériens: jadis le berceau de la réforme, elle en était devenue le dernier boulevard. C'était la femme de l'électeur, Sibylle de Clèves, qui défendait la place. Le courage de cette femme s'était exalté par les revers de son époux, et, au lieu de s'abandonner aux larmes dans l'intérieur de son palais, elle ne quittait plus les remparts, montrant ses enfants aux soldats, et animant les travailleurs par ses paroles et par son exemple.

Charles-Quint somma Sibylle de se rendre:

elle refusa. Alors, pour amollir ce courage de femme, il lui fit savoir que, si elle persistait à ne point livrer la place, son mari paierait de sa tête une telle obstination. En effet, le procès du prisonnier s'instruisit sans délai; le premier prince de l'empire fut livré à un conseil de guerre, composé d'officiers espagnols et italiens que présidait le duc d'Albe. Cette commission condamna l'électeur à mort, comme infracteur de la paix publique et comme coupable de lèse-majesté. L'arrêt fut signifié à Jean-Frédéric, pendant qu'il jouait aux échecs avec Ernest de Brunswick, prisonnier comme lui. Il reçut cette nouvelle avec calme : « Plaise à Dieu, dit-il, que cette sentence n'afflige pas ma femme et mes enfants plus qu'elle ne m'effraie moi-même, et que, dans l'espérance d'ajouter quelques jours à une vie déjà trop longue, ils ne renoncent pas aux titres et aux possessions que Dieu leur a donnés! » Et il continua la partie avec autant d'attention qu'auparavant; il la gagna, manifesta sa satisfaction, et se retira dans son appartement pour se préparer à la mort. Mais Sibylle avait perdu tout son courage; elle vint trouver son époux dans le camp impérial. L'électeur, cédant à ses larmes, sauva malgré lui sa vie, à condition de rendre Wittemberg, de résigner la dignité électorale, et de rester prisonnier à perpé-

tuité. Sur l'article de la religion, il fut inflexible, et Charles-Quint n'insista point. L'empereur donna à son allié, Maurice, l'électorat de Saxe, excepté Gotha qui fut laissé à l'électeur déchu[1].

Voyant la Saxe conquise, le landgrave de Hesse se rendit sans combattre; il paya cent cinquante mille couronnes pour les frais de la guerre, démantela ses places fortes, livra son artillerie, et abandonna tous ses Etats à la discrétion de l'empereur. Il se mit à genoux devant ce monarque et implora son pardon, en présence d'une cour nombreuse; mais n'ayant pas même obtenu la faveur de baiser la main impériale, il ne se releva que pour aller en prison, et fut condamné, comme l'électeur de Saxe, à une détention perpétuelle, malgré les représentations de Maurice lui-même, sur la foi duquel il avait fait sa soumission. Ainsi il ne restait plus rien de cette ligue protestante qui avait paru si formidable, et l'Allemagne tout entière semblait prosternée aux pieds de Charles-Quint.

L'empereur avait triomphé de ses ennemis, mais au profit de qui avait-il vaincu? Etait-ce au profit du pape et de l'Eglise catholique, au nom de

(1) Sleidan, Comment., lib. XIX. — Dumont, Recueil de Traités, t. IV.

laquelle il avait paru prendre les armes? Non; il est facile de le voir à la manière dont il traite les vaincus; il les écrase de tout le poids de son orgueil, il les épuise d'hommes et d'argent, il leur enlève la possession de leurs terres et jusqu'à l'ombre de la puissance politique. Mais, en ce qui concerne la religion, il est beaucoup plus tolérant. Il ordonne, il est vrai, le rétablissement du catholicisme; mais il ne paraît point disposé à se faire le soldat du concile et l'exécuteur de ses hautes-œuvres. Sa religion, c'est la raison d'Etat: pour lui, la véritable question, c'est de combattre la féodalité allemande, qui avait pris le luthéranisme pour drapeau; c'est d'assurer à la fois l'unité de l'Allemagne et sa prépondérance personnelle. C'est donc l'empereur et non l'Eglise qui a vaincu à Muhlberg.

Cependant, comme il fallait une solution aux querelles théologiques qui divisaient l'Allemagne, Charles-Quint se chargea de la donner. Le concile de Trente était interrompu par suite des démêlés de l'empereur avec le pape. Paul III avait transféré l'assemblée à Bologne; mais trente-quatre évêques seulement avaient accompagné les légats dans cette dernière ville[1]. Tous les prélats espa-

(1) Le 10 septembre 1547, Pierre-Louis Farnèse avait été

gnols et la plupart des prélats napolitains étaient restés à Trente par ordre de l'empereur, et il y avait schisme dans le concile convoqué pour rétablir l'unité. Le 23 janvier 1548, l'ambassadeur impérial qui résidait à Rome, protesta contre le concile de Bologne dans les termes les moins mesurés et les moins respectueux[1]. Bientôt Charles-Quint s'empara provisoirement de la puissance spirituelle, que Henri VIII s'était arrogée en Angleterre. Il fit rédiger un formulaire destiné à réconcilier les deux Eglises, par deux prélats catholiques d'un caractère tolérant, Pflüg et Helding, auxquels il avait adjoint un théologien protestant, de l'école de Mélanchton, Jean Agricola, qui avait pris part à la rédaction de la Confession d'Augsbourg. Le nouveau système était conforme en général aux doctrines catholiques, malgré la douceur ou l'ambiguité des expressions. Il y avait cependant deux points sur lesquels on se relâchait de la rigueur des principes : la communion sous les deux espèces était tolérée, et il était permis aux ecclésiastiques mariés de

assassiné. Gonzague, qui gouvernait Milan pour l'empereur et qui passait pour avoir trempé dans le complot, s'empara aussitôt de Plaisance et de son territoire. Dès ce moment, le pape Paul III entama des négociations avec la France et la république de Venise.

(1) Robertson, Hist. de Charles-Quint, liv. X.

vivre avec leur femme sans renoncer aux fonctions du ministère sacré[1].

L'*Interim* eut le sort des actes qui sont destinés à contenter tout le monde : il ne contenta personne. Les catholiques le trouvaient trop indulgent ; les luthériens le trouvèrent trop rigoureux. Cependant l'empereur le fit adopter, le 15 mai, par la diète d'Augsbourg, et toutes les villes s'y soumirent parce qu'elles étaient remplies de soldats espagnols, tout prêts à appuyer de leurs armes la profession de foi impériale. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les doctrines promulguées en Allemagne par Charles-Quint, auraient été condamnées comme impies dans ses Etats d'Espagne, et que leur auteur, s'il n'avait eu une couronne et une armée pour se défendre, aurait pu expier par le feu son système de conciliation. Une seule ville, Magdebourg, persista à refuser l'*Interim*. En 1550, une nouvelle diète, tenue à Augsbourg, ordonna le siége de la place, et chargea Maurice de la réduire.

Mais Maurice, une fois parvenu au but de son ambition et revêtu des dépouilles de la maison de Saxe, se souvint de la religion luthérienne et des

(1) Palavicin., Hist. concil. Trident., lib. X. — Sleidan, Comment., lib. XX.

libertés germaniques. Il fit durer pendant six mois le siége de Magdebourg, et, tout en feignant de presser la place, il machina, par des négociations secrètes, la ruine de Charles-Quint. Il traita ensuite avec les habitants à des conditions si modérées qu'ils le choisirent pour leur *burgrave*, et Charles-Quint trompé ratifia le traité sans rien soupçonner, à la fin de l'année 1551[1]. Il avait déjà éprouvé un échec l'année précédente, lorsqu'il avait voulu assurer à Philippe, son fils, la survivance de la couronne impériale. Les électeurs, qui commençaient à avoir une volonté, avaient maintenu la succession à Ferdinand. Ainsi Charles-Quint, parvenu à la maturité de son âge et au point le plus haut de sa destinée, n'avait plus qu'à descendre la pente rapide de la puissance et de la vie.

La France se ranimait alors sous Henri II. En 1550, les Anglais avaient rendu Boulogne, moyennant quatre cent mille écus. La jeune reine d'Ecosse, Marie Stuart, était élevée en France, sous l'œil des Guise, pour devenir l'épouse du Dauphin, depuis François II. L'héritière de Navarre, Jeanne d'Albret, s'était unie, en 1548, à un prince français, Antoine de Bourbon, qui fut le

(1) Sleidan, Comment., lib. XXII.

père de Henri IV. La France avait renouvelé ses traités avec la Suisse, et recommençait à intervenir dans les affaires d'Italie. Paul III était mort en 1549; le duc de Parme, Octave Farnèse, avait à la fois contre lui l'empereur son beau-père[1], et le nouveau pape Jules III. Il implora l'appui de la France, et le maréchal de Brissac, gouverneur des possessions françaises en Piémont, reçut ordre de marcher au secours du jeune duc (1551).

La même année, les hostilités recommençaient sur mer avant que la guerre ne fût déclarée. Le baron de Lagarde, commandant la flotte française qui croisait sur les côtes de Normandie, aperçut vingt-quatre vaisseaux flamands bien armés : au lieu de les attaquer, il fit dire aux chefs de l'escadre que la sœur de l'empereur, Marie, reine de Hongrie, était à bord d'un de ses vaisseaux, se rendant de Flandre en Espagne; qu'en conséquence, ils eussent à faire à la princesse le salut d'usage. Les Flamands donnèrent dans le piége et déchargèrent tous leurs canons. Lagarde les investit aussitôt sans leur donner le temps de recharger, et leur prit quinze vaisseaux, dont la cargaison lui valut plus de quatre cent mille livres. Sur la Méditerranée, une autre

(1) Octave Farnèse avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint.

escadre, commandée par un lieutenant de Lagarde, rencontra quatre navires impériaux, et les prit dans le port de Villefranche où ils s'étaient retirés.

C'était le temps où Henri II était occupé à conclure la grande alliance avec les protestants d'Allemagne. Il ne ménageait pas le pape, contre lequel ses soldats faisaient la guerre en Italie en faveur du duc de Parme. Un édit, rendu en 1551, défendit d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles. Le roi signifia au pape qu'il ne laisserait point aller les évêques français au concile qui venait de se rouvrir à Trente, qu'il regardait cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'Eglise, qu'il prendrait dans ses Etats telles mesures qu'il jugerait nécessaires au maintien du catholicisme. Ces protestations furent présentées au concile même par Jacques Amyot, depuis précepteur de Charles IX et grand-aumônier de France. Le pape, effrayé de ces menaces, se hâta de traiter avec Henri II, et laissa Farnèse en possession de la ville de Parme et de ses dépendances; mais le roi de France n'en restait pas moins l'allié des Turcs et des luthériens. Avant la prise de Magdebourg, le 5 octobre 1551, il avait conclu avec Maurice le traité de Friedwald, qui resta quelque

temps secret. Henri II s'était engagé à fournir des subsides aux princes confédérés, et en même temps à attaquer l'empereur du côté de la Lorraine. Quand la guerre commença, il prit dans son manifeste le titre de *défenseur des libertés germaniques et des princes captifs.* Il s'était réservé le droit d'occuper Cambrai, Metz, Toul et Verdun, et de les garder comme *vicaire de l'empire.* Enfin, il était convenu que, si l'on venait à élire un nouvel empereur, le choix ne pourrait tomber que sur le candidat qui serait agréé par la France[1]. Le traité de Friedwald a jeté les bases de cette politique éminemment française, suivie plus tard par Henri IV, Richelieu et Louis XIV; politique généreuse autant qu'habile, qui protégeait les petits Etats contre le despotisme des plus forts, et qui assurait à la fois la grandeur de la France et l'équilibre européen.

Maurice avait aussi sollicité l'appui de l'Angleterre. Après la mort de Henri VIII, le bill des six articles avait été abrogé, et l'Église anglicane, déjà indépendante de Rome, avait adopté la réforme. A ce titre, l'Angleterre devait des secours aux protestants d'Allemagne. Mais les factions qui divisaient le royaume pendant la minorité d'E-

(1) Dumont, Recueil de Traités, t. II.

douard VI, ne laissaient au gouvernement ni le temps ni la force de s'occuper des affaires étrangères[1]. Maurice rencontra plus de sympathie dans le Danemarck, qui se trouvait, par sa position, mêlé aux affaires de l'Allemagne, et qui avait un égal intérêt à maintenir la réforme et à limiter le pouvoir impérial. Christiern III, qui après quelques moments d'interrègne[2] avait succédé à Frédéric Ier, était, comme son prédécesseur, l'allié naturel des protestants d'Allemagne : il traita avec Maurice, en qualité de duc de Holstein et de membre du cercle de Basse-Saxe. Le roi de Suède (c'était toujours Gustave Wasa), sans être aussi intéressé que le roi de Danemarck à soutenir les princes confédé-

(1) Burnet, Hist. de la réformation de l'Église d'Angleterre.

(2) La couronne était élective en Danemarck. De là des troubles après la mort de Frédéric Ier, en 1533. Son fils aîné, Christiern III, ne fut reconnu que l'année suivante. En Suède, au contraire, Gustave Wasa pourvut au repos de son pays par la stabilité de sa dynastie : en 1540, aux états d'Orebro, la couronne de Suède fut déclarée héréditaire dans la maison de Wasa; en 1544, les états de Westeras reconnurent le prince Eric comme héritier présomptif de Gustave. De 1534 à 1536, la ville de Lubeck avait espéré profiter des troubles du Danemarck, pour reconquérir son ancienne importance commerciale dans la Baltique : elle succomba sous les efforts réunis de Christiern III et de Gustave Wasa. (Mallet, Hist. du Danemarck.)

rés, devait cependant désirer leur triomphe. Les deux couronnes du nord avaient conclu des traités avec la France, au temps des dernières guerres de François I[er] contre Charles-Quint[1]. Ainsi commençaient, au milieu du seizième siècle, ces alliances qui devaient, au siècle suivant, fonder la liberté religieuse en Europe par le traité de Westphalie.

Fort de l'appui du roi de France et du roi de Danemarck, l'électeur de Saxe rallia autour de lui tous les princes luthériens, les ducs de Mecklembourg, le margrave de Brandebourg, les fils du Landgrave de Hesse, et tant d'autres qui n'attendaient qu'un signal pour agir. Il s'avança rapidement vers la haute Allemagne, rétablissant dans toutes les villes les magistrats que l'empereur avait destitués et les ministres luthériens qui avaient été chassés de leurs églises. Quand son armée fut devenue assez nombreuse, il s'empara d'Augsbourg, où deux ans auparavant avait éclaté la toute-puissance impériale.

(1) En 1542, Christiern III envoya un secours de cavalerie à François I[er]. En 1543, il fit partir une flotte qui devait attaquer les Pays-Bas; mais cette flotte fut dispersée par la tempête. En 1544, Charles-Quint traita avec Christiern, et le traité de Spire accorda aux Hollandais, moyennant un droit modéré, le passage du Sund et la liberté de la navigation dans la Baltique.

Rien ne saurait exprimer l'étonnement et la consternation de Charles-Quint à la nouvelle de ces événements. Il était d'autant plus abattu, que les Turcs recommençaient la guerre en Hongrie, et les Français en Italie. Pendant que l'Allemagne se soulevait tout entière, il était dans les défilés du Tyrol, à Inspruck, entre tous les ennemis qui l'attaquaient à la fois, et il n'avait qu'un corps de troupes à peine suffisant pour garder sa personne. Le concile continuait ses opérations dans la ville de Trente, et Charles-Quint, se voyant combattu à outrance par les luthériens, tentait de se rapprocher des catholiques. A la nouvelle de la défection et des progrès de Maurice, la terreur s'empara des prélats réunis à Trente; les évêques allemands retournèrent chez eux en toute hâte pour veiller à la sûreté de leurs domaines; les autres n'étaient pas moins pressés de se retirer, et le légat, qui avait beaucoup de peine à diriger l'assemblée, saisit avec joie l'occasion de la proroger. Le concile fut ajourné à deux ans, mais il ne se rouvrit qu'en 1562[1].

L'empereur ne savait quel parti prendre, et, pour comble de disgrâce, il fut attaqué d'un violent accès de goutte, et condamné à rester immobile

(1) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente.

quand tout marchait autour de lui et contre lui. Ferdinand cherche vainement à arrêter Maurice sur le Danube, et à négocier dans la ville de Lintz. Maurice s'avance sur Inspruck à marches forcées; il n'était plus qu'à deux jours de la ville, et l'empereur allait devenir son prisonnier, lorsque la révolte d'un bataillon de mercenaires retarda sa course. Charles profite de cet incident pour sortir d'Inspruck. Il faisait une nuit obscure; la pluie tombait par torrents. L'empereur part dans une litière, dont il pouvait à peine supporter les mouvements; il prend sa route à travers les Alpes, par des sentiers presque impraticables, à la lueur des flambeaux, suivi de sa cour et de ses gens en désordre. Il arrive enfin, exténué de fatigue, à Villach, dans la Carinthie; c'était un lieu inaccessible, et là du moins sa personne était en sûreté. Maurice entra dans Inspruck comme l'empereur en sortait, et il livra au pillage tous les bagages que Charles-Quint et ses ministres n'avaient pu emporter[1].

Henri II avait fidèlement exécuté ce qu'il avait promis par le traité de Friedwald : il avait envahi la Lorraine avec une armée nombreuse. Toul et Verdun s'étaient livrés sans résistance. Le

(1) Robertson, liv. X.

connétable de Montmorency, ayant obtenu la permission de traverser Metz, s'y était établi avec ses troupes. Le roi s'avança jusque dans l'Alsace, où il espérait surprendre Strasbourg; mais les habitants de cette ville lui fermèrent leurs portes, et se préparèrent à se défendre. Les électeurs de Trèves et de Cologne, le duc de Clèves, les cantons Suisses intercédèrent en faveur de Strasbourg; ils supplièrent le roi de France de ne point opprimer l'Allemagne, dont il s'était proclamé le libérateur. Henri II, qui commençait à manquer de vivres et d'argent, reprit sa route vers la Champagne, satisfait d'*avoir fait boire ses chevaux dans le Rhin*, et d'avoir assuré sa frontière orientale par la conquête des trois évêchés [1].

Toute l'Allemagne désirait la paix. Une requête fut présentée à Charles-Quint, au nom de tous les princes de l'empire. Les Etats catholiques redoutaient presque également la victoire des protestants et celle de l'empereur: ils voyaient d'un côté la servitude de l'Eglise, de l'autre la ruine des libertés germaniques. Ils demandaient, comme Maurice et avec Maurice, la liberté du landgrave de Hesse et le libre exercice de la religion réformée. Charles-Quint hésitait; Ferdinand le dé-

(1) De Thou, Hist., lib. X.

termina à céder, Ferdinand qui depuis quelque temps s'était rapproché du parti réformé, qui voyait croître son influence en Allemagne à mesure que celle de son frère diminuait, et qui cherchait à se frayer les voies à l'empire, pour se dédommager de ses revers dans la Hongrie[1]. La paix fut signée à Passaw, le 2 août. Les princes confédérés devaient déposer les armes et licencier leurs troupes dans le délai de dix jours, à condition que le landgrave serait mis en liberté; qu'une diète se réunirait dans six mois, pour avi-

(1) Soliman, en reconnaissant Ferdinand comme roi tributaire de Hongrie, avait laissé au jeune Étienne, fils de Jean Zapoly, la possession de la Transylvanie, son héritage paternel. Martinuzzi, qui avait la confiance d'Isabelle et la tutelle du jeune prince, négocia secrètement avec Ferdinand, et l'engagea à envahir la Transylvanie. Isabelle, incapable de se défendre, consentit, d'après le conseil de Martinuzzi, à abandonner le pays à Ferdinand, et à renoncer aux droits de son fils sur la Hongrie. Elle se retira dans la Silésie, où le roi des Romains devait donner à Etienne, avec une de ses filles en mariage, les principautés d'Oppelen et de Ratibor. Martinuzzi fut récompensé de sa trahison par le chapeau de cardinal et le gouvernement de la Hongrie. Puis, devenu suspect à son nouveau maître, il fut assassiné par Castaldo, général dévoué à Ferdinand. Soliman, à son retour de sa campagne d'Orient, se montra fort irrité de ce qui s'était passé en Hongrie : il menaçait d'enlever à Ferdinand non-seulement la Transylvanie, mais encore ce qu'il avait consenti à lui laisser par le dernier traité,

ser aux meilleurs moyens de terminer les querelles de religion; qu'en attendant, ceux qui suivaient la confession d'Augsbourg auraient le libre exercice de leur culte, et que les membres de la chambre impériale seraient pris indifféremment dans les deux partis[1].

Le roi de France n'avait point été compris dans le traité de Passaw. A peine la paix eut-elle été conclue, que Charles-Quint sortit enfin de sa retraite, rassembla des troupes de ses différents Etats, et marcha vers le Rhin. L'empereur parut devant Metz vers la fin d'octobre. C'était le duc de Guise, François de Lorraine, qui commandait la place; il avait autour de lui plusieurs princes du sang, les plus braves gentilshommes, et une garnison décidée à périr ou à sauver la nouvelle barrière de la France, antique capitale du royaume d'Ostrasie. Le duc répara les fortifications de la place, et la défendit avec autant de prudence que d'intrépidité. Il fatiguait, par de fréquentes sorties, la nombreuse armée des assiégeants. Les impériaux attaquaient la place par différents côtés à la fois. Mais, dit Robertson, l'art des siéges n'était pas encore parvenu à ce degré de perfection où il fut porté vers la fin du seizième siècle, dans la longue

(1) Sleidan, Comment., lib. XXIV.

guerre des Pays-Bas. L'empereur, qui jusque-là avait été retenu par la goutte à Thionville, se fit porter au camp en litière, pour animer les soldats par sa présence. Mais la rigueur de la saison commençait à se faire sentir, et le camp était tantôt inondé de pluie, tantôt couvert de neige. La faim et les maladies décimaient l'armée, surtout les Italiens et les Espagnols, accoutumés à un ciel plus doux. Après avoir perdu plus de trente mille hommes pendant soixante-cinq jours de siége, Charles-Quint commença sa retraite le 26 décembre, et quitta Metz en répétant avec amertume : *la fortune n'aime pas les vieillards*[1].

Tout conspirait à la fois contre l'empereur. En 1553, tandis que l'Allemagne épuisait ses forces dans des querelles intérieures, et que Maurice trouvait la mort en combattant Albert de Brandebourg, Henri II envahissait les Pays-Bas, et Charles-Quint reculait encore une fois devant le génie du jeune roi. En Italie, la ville de Sienne s'était soulevée, et le parti populaire s'était placé sous la protection de la France. La flotte turque, commandée par Dragut, ravageait les côtes du royaume

(1) Bertrand de Salignac, relation du siége de Metz. — Bref discours du siége de Metz, rédigé par escript, de jour en jour, par un soldat, à la requeste d'un sien amy. Lyon, 1553.

de Naples, et, grâce aux secours des Ottomans, les Français s'emparèrent d'une grande partie de l'île de Corse, alors soumise aux Génois[1]. En Hongrie, Isabelle avait reparu avec son fils; quelques magnats s'étaient déclarés en sa faveur, et le pascha de Belgrade avait pris son parti contre Ferdinand. Les impériaux, mal payés, abandonnèrent la Transylvanie à Isabelle, ou plutôt à Soliman. Ainsi Charles-Quint, vaincu par l'âge et par la fortune, voyait triompher les trois ennemis qu'il avait toujours combattus, les Turcs, la France et la religion réformée.

Henri II, tout en s'alliant avec les protestants d'Allemagne, avait, comme son père, protégé par des édits la religion du plus grand nombre. L'édit de Châteaubriant, publié en 1551, avait défendu toute manifestation de culte ou profession de foi contraire à l'Eglise catholique. En 1552, un arrêt du parlement de Paris interdit les *Ecoles buissonnières*, c'est-à-dire les assemblées secrètes des protestants dans les campagnes. Ceux qui étaient proscrits en France pour leurs opinions religieuses, allaient chercher un asile à Genève où Calvin régnait en maître absolu. Mais s'il y donnait un refuge à ceux qui pensaient comme

(1) De Thou, Hist., lib. XI.

lui, il traitait assez rudement ceux qui ne professaient point sa doctrine ou qui s'étaient permis de la modifier. Michel Servet, de Villa-Nueva en Aragon, avait commencé sa carrière par se distinguer dans la médecine; on a même dit qu'il avait, longtemps avant Harvey, découvert la circulation du sang. Il abandonna l'étude de la nature pour les discussions théologiques, et, comme dit Voltaire, il négligea un art utile pour des sciences dangereuses. Il avait conçu sur la Trinité des opinions qui n'avaient point cours en Espagne, et que l'inquisition n'aurait pas tardé à punir. Il quitta donc son pays, et vint étudier à Toulouse et à Paris; puis il voyagea en Allemagne, où il publia ses premiers pamphlets. Son opinion était que le Christ n'était pas de la même nature que le Père, qu'il n'était pas dieu, mais seulement envoyé de Dieu pour rappeler le monde à l'observation de la loi[1].

La doctrine soutenue par Servet n'était autre chose que le théisme, prêché à la même époque par Lélio Soccini de Sienne. Il est remarquable que ce soit d'Espagne et d'Italie, c'est-à-dire des

(1) De Trinitatis erroribus libri septem. Haguenau, 1531.— Dialogorum de Trinit. lib. duo. — De Justitiâ regni Christi cap. quatuor. Haguenau, 1532.

deux pays les plus catholiques de l'Europe, que soient venus les deux hommes qui ont poussé la réforme jusqu'à ses dernières limites. Les anabaptistes, qui avaient été plus loin dans la pratique, n'avaient point été aussi hardis dans la doctrine. Calvin regarda cette nouvelle opinion comme mortelle, non pas seulement au catholicisme et au luthéranisme dont il ne se souciait guère, mais à sa propre réforme et au christianisme tout entier. L'autorité avait été enlevée au prêtre, mais du moins elle était restée à la loi; ni pape ni évêque ne pouvaient plus délier ni absoudre, mais l'Évangile était toujours obligatoire. Or, sur quoi reposait l'obligation? sur le caractère divin de celui qui avait apporté la loi au monde. Donc la Divinité étant attaquée, la loi elle-même était ébranlée, et la société européenne, au lieu d'un texte sacré, inviolable, venant de Dieu même, n'avait plus qu'une loi humaine et par conséquent variable comme tout ce qui vient de l'homme. Il parut à Calvin que l'Europe allait se dissoudre si de telles doctrines pouvaient prévaloir, et, en les découvrant au fond des obscurités métaphysiques dont Servet les enveloppait, il entra dans une de ces colères qui sont aussi réprouvées par l'Évangile que par la philosophie; colère qui voulait la mort non pas seulement de

la doctrine, mais de l'homme qui l'avait professée.

Servet, après avoir parcouru quelques villes d'Allemagne, était revenu en France, et s'était établi à Vienne en Dauphiné, d'où il écrivit à Calvin plusieurs lettres sur la Trinité, et où il fit imprimer son grand ouvrage de la *Restitution du christianisme*[1]. Servet fut poursuivi pour ses opinions par les magistrats de Lyon. C'était Calvin lui-même qui l'avait dénoncé; il avait envoyé à Lyon les lettres de Servet sur la Trinité, et quelques feuillets de l'ouvrage qui s'imprimait à Vienne. Obligé de quitter la France, Servet vint se réfugier à Genève. Calvin, alors tout-puissant dans cette ville, avait déclaré que si Servet osait y venir, il n'en sortirait pas vivant[2]. En effet, à peine est-il arrivé, qu'il est arrêté, jugé et condamné au feu (1553). On dit que le malheureux resta deux heures sur le bûcher sans pouvoir être consumé ni étouffé, parce que le vent agitait trop les flammes. On l'entendait s'écrier : « Quoi! je ne pourrai mourir! Quoi! avec cent pièces d'or et le riche collier qu'on m'a pris, on n'a pu acheter assez de bois pour me consu-

(1) Christianismi restitutio. Vienne, 1553.

(2) Si mihi placeat, huc se venturum recipit; sed nolo fidem meam interponere; nam si venerit, modò valeat mea auctoritas, vivum exire nunquàm patiar (Calvin. Epist.).

mer plus promptement[1] ! » Socin, qui avait quitté l'Italie comme Servet avait quitté l'Espagne, répandit les mêmes opinions dans quelques parties de l'Allemagne et surtout en Pologne. Chassé de ce pays par le roi Sigismond-Auguste, il vint se réfugier en Suisse. Il mourut naturellement à Zurich, où il avait eu bien de la peine à échapper au sort de Servet. Un de ses disciples, Gentilis de Calabre, eut la tête tranchée à Berne. Un autre socinien, Paul Alciat, de Milan, pour échapper au glaive catholique ou protestant, passa chez les Turcs et se fit musulman. Quelques années auparavant, Soliman avait fait condamner à mort un membre du corps des oulemas, Cabiz, qui avait enseigné publiquement que Jésus-Christ était supérieur à Mahomet[2].

L'Angleterre, sous la minorité d'Édouard VI, était toujours agitée par les intrigues des seigneurs qui se disputaient le pouvoir. Cependant la religion anglicane avait été constituée. Cette religion n'était autre chose qu'une transaction entre

(1) Sponde, Hist. de Genève, t. II. — Après le supplice de Servet, Calvin publia un livre où il soutint cette doctrine que l'hérésie devait être réprimée par le glaive : *Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti, et brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos.*

(2) Hammer, Histoire de l'Empire ottoman, liv. XXVI.

les doctrines de Calvin et l'ancienne hiérarchie catholique. Les grands dignitaires ecclésiastiques, chargés par le parlement de diriger la révolution, n'oublièrent point de la faire à leur profit : ils sacrifièrent quelques dogmes, modifièrent les cérémonies, et conservèrent leurs revenus. L'Irlande, autant par conviction religieuse que par opposition à l'Angleterre, resta fidèle au catholicisme, et commença à susciter au gouvernement anglais des embarras dont il n'est pas délivré aujourd'hui. Quant à l'Écosse, la réforme y avait pris, pendant la minorité de Marie Stuart, un caractère violent et presque sauvage. Dès l'année 1546, le précurseur des puritains, Georges Wishart, avait soulevé contre la foi romaine, non-seulement cette partie de la population que la misère pousse toujours vers les nouveautés, qui sont pour elle une espérance, mais plusieurs barons écossais destinés à s'opposer un jour à la jeune reine[1].

Wishart fut traduit comme hérétique devant la cour spirituelle qui siégeait à Saint-Andrew, sous la présidence du cardinal de Béthune. Il en appela de l'Église à la Bible et à Dieu; mais ses juges l'écoutèrent à peine, et le condamnèrent au feu. Le bûcher fut dressé en face du château de l'archevêque, et le prélat assista à l'exé-

(1) Walter Scott, Hist. d'Écosse.

cution comme à une fête, sur le seuil de son palais, orné de magnifiques tapisseries. Wishart, attaché au poteau, vit la mort de sang-froid. Avant qu'on ne mît le feu aux sacs de poudre destinés à hâter l'action des flammes : « Capitaine, dit-il à celui qui devait donner le funèbre signal, puisse Dieu pardonner à l'homme que je vois là-bas, si fièrement assis devant le seuil de son palais! Dans peu de jours, on l'y verra suspendu avec autant de honte et d'opprobre qu'il étale aujourd'hui d'insolence et de vanité. » Il expira après avoir ainsi parlé, et le peuple, qui avait pris ces paroles pour une prophétie, ne tarda point à les réaliser. Un complot fut tramé contre la vie du cardinal. Un jour qu'on travaillait aux fortifications du château, le guichet de la grande porte se trouvait ouvert de grand matin; le chef des conjurés, un noble écossais, Norman Lesley, pénètre avec seize de ses hommes jusqu'à la chambre du cardinal. La désertion ou la mort des domestiques assez hardis pour résister avait favorisé cette invasion. Le prélat étonné demande grâce. « Grâce! s'écrie Melvil, un des conspirateurs, tu auras la grâce que tu as faite à Wishart. » L'épée suspendue sur la poitrine du cardinal, il l'engage à se recommander à Dieu. Béthune est poignardé, et, selon la parole de Wishart, son corps est suspendu aux créneaux du

château de Saint-Andrew [1]. Le château fut repris sur les conjurés ; les meurtriers furent envoyés en France, où on les mit aux galères ; mais le cardinal était mort. En voyant ses restes déchirés, les Écossais, réformés ou catholiques, auraient dû tous méditer sur les terribles vicissitudes des guerres religieuses, et se rappeler ces paroles de l'Évangile : *Celui qui se servira du glaive périra par le glaive.*

Mais quand une fois le glaive est tiré, il ne rentre pas sitôt dans le fourreau, et ces deux hommes immolés furent comme deux drapeaux sanglants, qui partagèrent l'Écosse en deux partis irréconciliables. Les réformés appelèrent l'Anglais à leur aide ; les catholiques invoquèrent le secours de la France, et, tout en se prétendant la nation, les deux partis s'appuyèrent sur l'étranger. L'année même de la mort de Henri VIII, le 10 septembre 1547, les catholiques, commandés par le comte d'Arran, furent vaincus par les Anglais à la bataille de Pinkencleugh. L'établissement de la réforme en Angleterre dut favoriser en Écosse le parti puritain, et Knox, nourri à l'école de Wishart, Knox qui avait proclamé le meurtre du car-

(1) Lingard, Histoire d'Angleterre. — Robertson, Histoire d'Ecosse.

dinal de Béthune *une action divine*, jeta les premiers fondements de l'Eglise presbytérienne.

A la mort du roi d'Angleterre, Edouard VI, le trône, un instant occupé par Jeanne Gray[1], qui devait payer de sa vie cette royauté passagère, revint à la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Marie, élevée dans la religion de sa mère, fit monter avec elle, sur le trône d'Angleterre, l'esprit de l'inquisition espagnole. Son premier soin fut de détruire tout ce qui avait été fait sous Edouard VI; elle supprima la liturgie réformée, et rétablit partout la religion telle qu'elle était à la mort de Henri VIII. Elle garda quelque temps la suprématie spirituelle que son père s'était attribuée; mais ce pouvoir, qui lui servait à faire triompher ses opinions, n'était pour elle qu'un dépôt qu'elle

(1) Le duc de Northumberland, après avoir enlevé au duc de Sommerset le pouvoir et la vie, avait fait changer l'ordre de succession au trône. Edouard VI, d'une main mourante, signa l'exclusion déjà prononcée contre ses sœurs, Marie et Elisabeth. Il exclut également la jeune reine d'Ecosse, Marie Stuart, qui descendait de Marguerite, fille aînée de Henri VII. Il désigna comme héritière Jeanne Gray, qui épousa un des fils du duc de Northumberland, Guilford Dudley. Jeanne Gray était arrière-petite-fille de Henri VII, par la fille cadette de ce prince, qui, devenue veuve du roi Louis XII, avait épousé, en secondes noces, Charles Brandon, duc de Suffolk.

se proposait de restituer au pape aussitôt que les circonstances le permettraient [1]. La plus grande partie de la nation était opposée au système religieux de la reine, et Marie, craignant un soulèvement populaire en faveur de la réforme, fut réduite à appeler l'étranger au secours du catholicisme restauré. Elle avait le choix entre l'Espagne et la France. Ses relations de famille, le souvenir de sa mère, Catherine d'Aragon, devaient la décider pour l'Espagne : elle négocia son mariage avec le fils de Charles-Quint, l'archiduc Philippe. L'empereur, voyant sa puissance décliner en Allemagne, souhaitait vivement une alliance qui devait subordonner l'Angleterre à la politique espagnole.

Le roi de France ne prévoyait qu'avec inquiétude les conséquences d'un tel mariage, et M. de Noailles, ambassadeur à Londres, mit tout en œuvre pour le faire manquer. Ce gentilhomme s'entendait avec les chefs du parti protestant; il les admettait la nuit dans sa maison et les engageait à tirer l'épée, pour défendre leurs libertés; il ranimait leurs espérances en leur promettant l'appui de Henri II. La

(1) Plus difficultatis fit circa auctoritatem sedis apostolicæ, quàm veræ religionis cultum. (Lettre de Marie au cardinal Pole, 28 octobre 1553.)

Chambre des Communes, que l'ambassadeur français se flattait de diriger à son gré, présenta une adresse à la reine pour l'engager à ne point choisir son mari dans une famille étrangère; mais la politique impériale l'emporta. Le traité de mariage fut conclu le 12 janvier 1554. L'administration réelle du royaume devait rester entre les mains de la reine. Philippe s'engageait, sous la foi du serment, à maintenir toutes les classes de la société dans leurs droits et priviléges, et à exclure les étrangers de toute espèce d'emploi. Les enfants qui naîtraient de ce mariage devaient hériter non-seulement de l'Angleterre, mais de ce que l'empereur possédait en Bourgogne et dans les Pays-Bas; ils devaient aussi hériter de l'Espagne, du royaume de Naples et du Milanais à l'extinction de la postérité de don Carlos, né du premier mariage de Philippe. La reine ni ses enfants ne pourraient sortir de l'Angleterre sans le consentement du Parlement. Philippe ne devait, sous aucun prétexte, prétendre à la succession s'il survivait à sa femme, ni prendre pour son propre service les vaisseaux anglais, les munitions ou les joyaux appartenant à la couronne, ni enfin engager l'Angleterre dans la guerre qui durait toujours entre le roi de France et Charles-Quint[1].

(1) Rymer, Fœdera.

Malgré toutes ces belles promesses, la nation s'obstinait à regarder ce mariage comme une invasion étrangère[1]. Les Anglais haïssaient les Espagnols, d'abord comme catholiques exaltés, et puis comme maîtres du Nouveau-Monde, où ils avaient eux-mêmes l'ambition de s'établir. Quand Philippe II vint en Angleterre, son caractère sombre et taciturne, son orgueil castillan, sa dévotion minutieuse, sa répugnance pour les formes du gouvernement britannique, augmentèrent la haine qu'on avait conçue contre lui avant de le connaître. En vain, à son débarquement à Southampton, il voulut fraterniser avec le peuple anglais, et approcha de ses lèvres un verre de bière, boisson nouvelle pour lui; il ne se rendit point populaire[2].

(1) Henri II écrivait à son ambassadeur : « Il faudra conforter sous main les conducteurs des entreprises que scavez le plus dextrement que faire se pourra, et s'eslargir plus ouvertement et franchement parler avec eux que n'avez encore fait, en manière *qu'ils mettent la main à l'œuvre...* » Cette dépêche était datée du 26 janvier. A cette époque-là même, éclata le complot de sir Thomas Vyat, auquel M. de Noailles et Elisabeth n'étaient point étrangers. Les documents authentiques sur cette partie de l'histoire d'Angleterre sont déposés dans les précieux manuscrits de la bibliothèque de Besançon. C'est là que se trouve toute la correspondance de M. de Noailles, et celle de Renard, ambassadeur de Charles-Quint.

(2) Le mariage fut célébré le 25 juillet 1554, dans la cathédrale de Winchester.

Peu de temps après son mariage, Marie réalisa le projet qu'elle avait toujours nourri au fond du cœur : elle proposa au Parlement de rentrer dans le sein de l'Eglise universelle. La motion fut accueillie par acclamation dans la chambre des lords, et le consentement fut unanime dans celle des Communes ; sur trois cents membres, deux seulement hésitèrent, et le lendemain ils se désistèrent de leur opposition. Le cardinal Pool, dont la tête avait été mise à prix sous Henri VIII, revenu dans son pays en qualité de légat, donna aux deux chambres et à la nation tout entière l'absolution pontificale. Les seigneurs auxquels Henri VIII avait distribué une partie des biens monastiques ou qui avaient acheté ces biens à vil prix, tout en transigeant sur leurs croyances, mirent leurs intérêts à couvert. Le statut du parlement, confirmé par une bulle du pape, déclara qu'il ne serait fait aucune recherche sur les domaines ecclésiastiques[1].

Tout semblait fini, et l'Angleterre était rentrée dans la voie dont elle s'était écartée un instant. Mais ce calme n'était qu'apparent, et, malgré l'unanimité du Parlement, il fermentait dans la masse de la nation un esprit de colère et

(1) Lingard, Hist. d'Angleterre, t. VII, chap. 2.

de révolte, que la reine ne put combattre qu'à force de supplices. Marie tourna contre les protestants les armes que Cranmer avait forgées contre les catholiques, et l'archevêque de Canterbury fut lui-même une des premières victimes. La terreur dicta un grand nombre d'abjurations. Ceux qui ne voulurent ni abjurer leur foi ni braver la mort, se réfugièrent sur le continent. Ils furent assez mal reçus par les luthériens d'Allemagne, qui leur reprochaient de ne pas croire à la présence réelle, et qui les appelaient les *martyrs du diable*[1]; mais ils trouvèrent l'hospitalité chez les disciples de Zwingli et de Calvin, et ils obtinrent la permission d'ouvrir des églises à Strasbourg, à Bâle, à Genève et à Zurich. La France même leur ouvrit ses portes et ferma les yeux sur leur croyance, parce qu'ils étaient ennemis de Marie et de l'Espagne.

L'Artois, les Pays-Bas et l'Italie étaient toujours le théâtre de la guerre entre Charles-Quint et Henri II. Dans l'été de 1554, le roi de France, après avoir pris Marienbourg, Bouvines et Dinant, vint mettre le siége devant Renti, position importante sur les confins de l'Artois et du Boulonnais.

(1) Vociferabant martyres Anglicos esse martyres diaboli. (Melanchton, ap. Lingard.)

L'empereur, qui avait encore la goutte, se fit porter en litière à la tête de son armée. Le duc de Guise combattit sous les murs de Renti, avec un courage qui rappelait la défense de Metz. La victoire resta aux Français; mais la place fut sauvée, et les impériaux se répandirent dans la Picardie, qu'ils livrèrent aux plus affreux ravages. En Italie, Henri II défendait la ville de Sienne contre l'empereur et Côme de Médicis. L'armée française, commandée par Pierre Strozzi, gentilhomme florentin, fut battue près de Marciano; mais Blaise de Montluc, avec les débris de l'armée, se jeta dans Sienne et s'y défendit pendant dix mois, jusqu'à ce que la famine le forçât de capituler, le 2 avril 1555[1]. Le pape Jules III était mort le 23 mars. Le cardinal Cervini fut élu pape le 9 avril, et prit le nom de Marcel II; mais vingt-un jours après le pontife était mort, et, le 23 mai, un nouveau conclave élut le cardinal Caraffa, qui ceignit la tiare sous le nom de Paul IV. C'était un événement heureux pour la France; car Paul IV, dont l'empereur avait combattu l'élection, conclut un traité avec Henri II, pour attaquer en même temps le duché de Toscane et le royaume de Naples.

Un invincible dégoût du monde et des affaires

(1) Blaise de Montluc, Comment., liv. III.

commençait alors à s'emparer de Charles-Quint. Depuis le traité de Passaw, le gouvernement de l'Allemagne était resté à Ferdinand. Le 5 février 1555, le roi des Romains avait ouvert à Augsbourg la diète qui devait régler les affaires de religion. Le cardinal Moron parut aux premières séances; il venait tenter en Allemagne l'expérience qui avait si bien réussi en Angleterre au cardinal Pool[1]. Mais la ligue protestante était sur ses gardes, et Ferdinand avait intérêt à la ménager. Les catholiques eux-mêmes comprirent que, pour assurer leur liberté, il fallait respecter celle des autres; ils acceptèrent les faits accomplis, et l'Allemagne tout entière s'associa au grand acte qui devait assurer l'union fraternelle des deux religions. La paix fut signée le 25 septembre. Elle confirmait aux luthériens les garanties qui leur avaient été promises à Passaw. La liberté religieuse était accordée, sans restriction, aux villes et aux Etats qui avaient adopté la confession d'Augsbourg. De leur côté, les luthériens s'engageaient à ne troubler nulle part le libre exercice de la religion catholique. Les *sécularisations* déjà

(1) Nunciatum fuit Româ venturum ad imperii comitia cardinalem Moronum qui per Germaniam experiatur idem quod in Britanniâ Polus jam perfecisset. (Sleidan, Comment., lib. XXV.)

faites étaient déclarées irrévocables; mais, à l'avenir, si quelque prélat ou ecclésiastique se séparait de la communion romaine, il renoncerait par là même à son diocèse ou à son bénéfice, et l'Eglise catholique lui nommerait un successeur qui serait mis en possession de ses domaines[1]. C'était ce qu'on appelait le *réservat ecclésiastique*, gage de paix pour le moment, germe de guerre pour l'avenir.

Charles-Quint souscrivit à regret au traité d'Augsbourg, qu'il regardait comme un échec à sa puissance et à sa gloire. Il voyait avec dépit l'Allemagne lui échapper, et le pouvoir impérial passer aux mains de Ferdinand. Déjà, en mariant son fils à la reine d'Angleterre, il s'était dépouillé en sa faveur du Milanais et du royaume de Naples[2]. Non content de ces concessions, Philippe avait les

(1) Sleidan, Comment., lib. XXV. — Fra-Paolo, Hist. du concile de Trente.

(2) Le jour du mariage de Philippe avec la reine Marie, le conseiller impérial Figueroa présenta à Gardiner, évêque de Winchester et chancelier d'Angleterre, deux actes desquels il paraissait, disait-il, que son souverain, pensant qu'il était au-dessous de la dignité d'une si grande reine d'épouser un homme qui n'était pas roi, avait résigné à son fils le royaume de Naples et le duché de Milan (Lingard, Hist. d'Angleterre, t. VII, chap. II.)

yeux fixés sur les Pays-Bas, et dévorait d'avance tout l'héritage paternel. La volonté de Charles-Quint rencontrait partout des obstacles, et ses forces l'abandonnaient en même temps que la fortune. Dans ces circonstances, il prit le parti de se retirer du monde, et de déposer les insignes de ce pouvoir qui n'était plus qu'un vain nom. Tels sont les motifs réels de cette abdication dont les historiens ont fait un événement si dramatique[1]. Charles-Quint, qui était en effet grand comédien, voulut faire croire qu'il renonçait volontairement à toutes ces couronnes, et environna de l'appareil le plus imposant ce dernier acte de sa vie politique. Le 25 octobre 1555, il convoqua à Bruxelles les Etats des Pays-Bas. Là, siégeant pour la dernière fois sur son trône, ayant à sa droite son fils qui venait de quitter l'Angleterre, et sa sœur, reine de Hongrie et régente des Pays-Bas, en présence d'une brillante assemblée de grands d'Espagne et de princes de l'empire, il rappela dans un

(1) Les preuves de cette assertion se trouvent dans les Mémoires du cardinal de Granvelle. Ces manuscrits, l'un des plus curieux monuments de l'histoire du seizième siècle, doivent être incessamment imprimés par les soins du savant bibliothécaire de Besançon. Ils feront partie de la grande collection de documents historiques que le gouvernement fait publier.

pompeux discours tous ses travaux passés, et déclara qu'il transmettait vivant son héritage à son fils, pour se préparer dans la retraite à comparaître devant Dieu[1]. Le président du conseil de Flandre donna lecture de l'acte par lequel l'empereur résignait à son fils ses domaines des Pays-Bas. Au commencement de l'année suivante, Charles transmit à son fils les couronnes d'Espagne, avec toutes les terres qui en dépendaient, soit en Europe, soit dans les Indes[2]. Le 5 février 1556, il conclut avec Henri II la trève de Vaucelles, qui devait durer cinq ans. Il conservait encore le titre d'empereur, qu'il voulait léguer à son fils; mais, n'y pouvant parvenir, il abdiqua l'empire le 27 août, et envoya à Ferdinand les ornements impériaux[3]. Tandis que le roi des Romains prenait en main le sceptre et le globe

(1) Strada, de Bello Belgico, lib. I.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de cette seconde résignation. Les auteurs les plus dignes de foi, entre autres Sandoval, la placent le 16 janvier 1556. Mais cet acte resta quelque temps secret; car dans la trève de Vaucelles Philippe n'est désigné que comme roi d'Angleterre et de Naples. Il est certain qu'il n'a pris le titre de roi de Castille qu'après avoir été proclamé à Valladolid, le 24 mars 1556.

(3) Ferdinand exerça le pouvoir impérial après l'abdication de Charles-Quint, mais il ne fut reconnu par les électeurs que le 24 février 1558.

d'or, Charles, qui n'était plus, comme il le disait, qu'un simple gentilhomme, quitta les Pays-Bas le 17 septembre, et, onze jours après, prit terre à Laredo dans la Biscaye. Dès qu'il fut débarqué, il se prosterna sur le rivage, et baisa la terre en disant : « O mère commune des hommes, je suis sorti nu du sein de ma mère, je rentrerai nu dans ton sein ! » Reçu froidement sur son passage, il pleura ces honneurs jadis rendus à sa toute-puissance. A Burgos, il attendit plusieurs semaines le premier quartier de la pension de cent mille écus que Philippe II devait lui payer[1]. Quand l'argent fut arrivé, il paya et congédia le plus grand nombre de ses domestiques, et alla s'enfermer dans le couvent de Saint-Just, à quelques milles de Plaisance en Estramadure. Là s'ensevelit cette grande destinée qui avait commencé avec le seizième siècle, et qui l'avait dominé si longtemps.

(1) Strada, de Bello Belgico, lib. I. — Godleveus, Relatio abdicationis Caroli V, ap. Goldast. — Robertson, Hist. de Charles-Quint, lib. XI.

CHAPITRE VIII.

Rupture de la trêve de Vaucelles. L'Angleterre s'unit à l'Espagne contre la France. — Avénement d'Élisabeth. — Traité de Câteau-Cambresis. — De la réforme en France sous Henri II. — François II. — Conjuration d'Amboise. — Avénement de Charles IX. — Retour de Marie Stuart en Écosse. — Jean Knox. Fondation de l'Église presbytérienne. — Insurrection des Pays-Bas. — Mort de don Carlos. — Destruction des Maures en Espagne. — Guerres de religion en France, depuis le tumulte de Vassy jusqu'à la paix de Saint-Germain. — Retour sur l'histoire des Etats du Nord et de l'Orient. — Conquête de Chypre par les Turcs. — Bataille de Lépante.

Au moment où Charles-Quint descendait du trône et allait consacrer le reste de ses jours à la contemplation et à la prière, le pape Paul IV, qui avait passé les plus belles années de sa vie dans un cloître, agitait l'Europe de ses intrigues, et abandonnait sa vieillesse au démon de l'ambition. Charles-Quint, avant de s'enfermer dans le couvent de Saint-Just, avait conclu la trêve de Vaucelles; Paul IV rêvait, au Vatican, la continuation

de la guerre, et pressait de tous ses vœux l'arrivée d'une nouvelle armée française en Italie. Le duc de Guise passa les Alpes avec une armée de vingt mille hommes, pendant l'hiver de 1557. Reçu dans Rome en triomphateur, il ne trouva pas les préparatifs de guerre aussi avancés que Paul IV l'avait promis. Les troupes pontificales étaient en fort petit nombre, et manquaient à la fois d'argent et de provisions. La république de Venise gardait une prudente neutralité; les autres Etats de l'Italie se liguaient ouvertement en faveur de Philippe II, ou formaient des vœux secrets pour le succès de ses armes. Le duc de Guise, quoique réduit à ses propres forces, marcha sur Naples, et ouvrit la campagne par le siége de Civitella, sur la frontière du royaume. Obligé de se retirer après un siége de trois semaines, il chercha à provoquer le duc d'Albe à une grande bataille; mais le général espagnol s'obstina à rester dans ses retranchements, et laissa la famine et les maladies détruire insensiblement l'armée française[1].

Philippe II, voyant la trêve rompue, avait levé une armée dans les Pays-Bas. Au mois de mars 1557, il était retourné en Angleterre, non pas

(1) Robertson, liv. XII.

tant pour revoir Marie, qui se plaignait de son absence, que pour entraîner la nation anglaise dans la lutte contre Henri II. La guerre fut décidée par le parti catholique, c'est-à-dire contre le vœu de la majorité du pays. Le comte de Pembroke arriva bientôt sur le continent à la tête de sept mille Anglais[1], et le commandement de l'armée combinée, qui s'élevait à quarante mille hommes, fut donné à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Philibert, après avoir menacé Marienbourg, Rocroy et Guise, investit tout à coup la ville de Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency vint au secours de la place, mais il fut vaincu. Plus de trois mille Français restèrent sur le champ de bataille, et dans ce nombre on compta le duc d'Enghien, prince du sang, et six cents gentilshommes. Le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le maréchal de Saint-André, trois cents gentilshommes et plus de quatre mille soldats furent faits prisonniers. Le comte d'Egmont, qui devait périr plus tard dans les troubles des Pays-Bas, commandait la cavalerie espagnole à la

(1) Pour équiper cette armée, la reine leva un emprunt par lettres du sceau privé, datées du 31 juillet 1557 : certains gentilshommes de divers comtés devaient fournir une somme de cent livres chacun, que la reine s'engageait à rendre au mois de novembre suivant. (Strype, ap. Lingard.)

bataille de Saint-Quentin; c'était lui qui avait eu la plus belle part à la gloire de la journée[1].

Après la bataille, Philippe II, qui était resté à Cambrai, vint rejoindre son armée victorieuse au camp sous Saint-Quentin. Le duc de Savoie était d'avis de marcher droit sur Paris; mais Philippe, plus timide, préféra continuer le siége de Saint-Quentin. La ville, héroïquement défendue par l'amiral de Coligny, résista jusqu'au 27 août[2]. L'armée anglo-espagnole occupa Saint-Quentin, Ham, Noyon et le Catelet. Mais Henri II avait eu le temps de pourvoir à la défense de la capitale, et bientôt le duc de Guise, qui avait sauvé Metz quelques années auparavant, rappelé d'Italie pour être nommé lieutenant général du royaume, fut assez habile et assez heureux pour arrêter les progrès

(1) Les Anglais protestants, réfugiés sur le continent, virent avec déplaisir la victoire de la reine catholique à Saint-Quentin. Goodman, dans son traité *Comment obéir et désobéir*, parle avec colère des réformés qui avaient combattu ce jour-là *pour complaire à cette autre Jézabel*. « L'Évangile vous a-t-il donc enseigné à être les meurtriers volontaires de vous-mêmes et de vos frères, plutôt que les loyaux défenseurs du peuple de Dieu, de votre pays, de vos foyers?

(2) Discours de Gaspard de Coligny, où sont sommairement contenues les choses qui se sont passées durant le siége de Saint-Quentin, en 1557.

de la nouvelle invasion. Le pape, se voyant sans appui après le départ des Français, traita avec Philippe II par l'intermédiaire des Vénitiens et de Côme de Médicis. Le duc d'Albe vint, au nom du roi d'Espagne, demander pardon au Saint-Père d'avoir envahi le patrimoine de l'Eglise. Ainsi, selon la remarque de Robertson, c'était le vainqueur qui s'humiliait devant le vaincu. Par un autre traité, Philippe II rendit au duc de Parme, Octave Farnèse, la ville et le territoire de Plaisance, dont Charles-Quint s'était emparé en 1547. La république de Sienne, qui avait mis sa liberté sous la protection de la France, fut réunie à la Toscane.

Le duc de Guise ne se contenta point de fermer l'intérieur de la France aux Espagnols et aux Anglais. Après avoir dirigé plusieurs attaques simulées sur différentes villes de la frontière de Flandre, il se porta tout à coup sur sa gauche, et investit Calais avec son armée, Calais qui depuis plus de deux siècles appartenait à l'Angleterre. C'était en plein hiver, au commencement de janvier 1558. La place était mal défendue. Comme les environs de Calais étaient inondés pendant l'hiver, et que les marais qui entouraient la ville devenaient alors impraticables, les Anglais avaient coutume de rappeler la plus grande partie

de la garnison vers la fin de l'automne et de ne la renvoyer qu'au printemps. Le duc de Guise poussa le siége avec une incroyable célérité; dès le premier assaut, il prit le fort Sainte-Agathe; trois jours après, il prit celui de Newnham-Bridge; il s'empara ensuite du château qui commandait le port; enfin le neuvième jour la ville était prise, et toute la France saluait le duc de Guise comme son libérateur[1]. Vers la même époque, la France resserrait son alliance avec l'Ecosse. Le 24 avril 1558, Marie Stuart épousa le Dauphin François, et, au moment où le mariage se célébrait à Paris, les Ecossais envahissaient le Northumberland. Au milieu de ces événements, tous favorables à la France, la triste reine d'Angleterre, haïe de son peuple et délaissée de son époux, mourut avec la douleur d'assister à la décadence de l'Angleterre[2] et de prévoir le triomphe de la réforme (24 novembre 1558). Elle laissait le trône à Elisabeth, qui devait relever l'Eglise anglicane.

(1) De la Chastre, Mémoire sur la prise de Calais et de Thionville. — Discours de la prise de Calais, publié à Tours en 1558, dans les Archives curieuses de l'histoire de France, t. III.

(2) La prise de Calais fut un coup de poignard pour la reine, et elle déclara sur son lit de mort que si l'on ouvrait son cœur, on y trouverait le mot *Calais* profondément gravé. (Godwin, ap. Lingard).

Le duc de Guise avait continué la guerre après le mariage du dauphin; il avait pris Thionville, dans le duché de Luxembourg; mais cet avantage avait été compensé par la bataille de Gravelines, que l'armée espagnole, aidée de la flotte anglaise, avait gagnée sur le maréchal de Thermes. Cette victoire, dont l'honneur appartenait encore au comte d'Egmont, força le duc de Guise d'abandonner le Luxembourg pour défendre les frontières de Picardie. Philippe et Henri vinrent se mettre à la tête de leurs soldats, et l'Europe attendait une bataille décisive entre les deux rivaux. Mais les deux armées restaient immobiles; les peuples aspiraient à la paix, et bientôt les négociations s'ouvrirent dans l'abbaye de Cercamp. Comme on discutait sur les bases du traité, on apprit la mort de Charles-Quint. Ce prince venait d'expirer dans le couvent de Saint-Just, le 21 septembre 1558, après avoir assisté vivant à ses propres funérailles[1]. Mais cet événement fit peu de sensation: Charles-Quint était mort pour l'Europe le jour où il avait abdiqué.

Après plus de six mois de négociations, la paix fut conclue à Câteau-Cambresis. Deux traités furent signés: l'un, le 2 avril, entre la France et l'An-

(1) Strada, de Bello Belgico, lib. I.

gleterre; l'autre, le lendemain, entre la France et l'Espagne. Aux termes du premier traité, Henri II devait garder Calais et ses dépendances pendant huit ans; à l'expiration de ce délai, il devait rendre la place ou payer cinq cent mille couronnes; mais, même après le paiement de la somme convenue, la reine d'Angleterre prétendait conserver ses droits sur Calais, à moins qu'elle ne vînt elle-même à violer quelque article du traité. Elisabeth cherchait par là à sauver son honneur et à satisfaire l'orgueil de son peuple, qui voyait avec peine Calais lui échapper. Par le second traité, l'Espagne et la France renonçaient aux conquêtes qu'elles avaient faites dans la dernière guerre. Philippe devait évacuer Saint-Quentin, Ham et le Câtelet. Henri devait restituer toutes les places qu'il occupait en Toscane et dans le pays de Sienne; il rendait le Mont-Ferrat au duc de Mantoue, la Corse aux Génois, au duc de Savoie tous ses Etats, excepté les villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villanova, qui devaient rester en dépôt entre les mains du roi jusqu'à ce que ses droits à la succession de son aïeule, Louise de Savoie, fussent définitivement réglés. La France restait toujours en possession des trois évêchés. Le pape, l'empereur, les rois de Danemarck, de Suède, de Pologne, de Portugal, la reine d'Ecosse,

et presque tous les États de la chrétienté étaient compris dans ce traité[1]. Deux mariages devaient bientôt se célébrer, comme gages de la paix européenne : la fille de Henri II, Elisabeth, qui avait été fiancée à don Carlos, fils de Philippe II, épousa Philippe lui-même, et la sœur de Henri II, Marguerite, devint la femme du duc de Savoie.

Malheureusement la fin de la guerre étrangère fut pour la France le signal de la guerre civile. En 1557, un édit royal avait établi l'inquisition. Déjà, sous le règne de François Ier, on avait vu des inquisiteurs dans les provinces méridionales. Cependant l'inquisition ne devait point prendre racine dans notre pays, et le parlement n'avait enregistré l'édit qu'avec certaines restrictions. Il avait été expressément déclaré que les membres du clergé régulier ou séculier seraient seuls soumis au nouveau tribunal, et qu'il procéderait sous l'inspection des évêques, non comme juridiction soumise à la cour de Rome.

C'étaient le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, chefs du parti catholique, qui avaient fait établir l'inquisition; mais, malgré la rigueur des lois nouvelles, le calvinisme n'avait point reculé. Il s'étendait dans l'ombre, et quel-

(1) Dumont, Recueil de Traités, t. II.

quefois même il osait se montrer au grand jour : témoin les attroupements du *Pré-aux-Clercs*, en 1559, et ces processions de gentilshommes armés, qui traversaient Paris en chantant les psaumes de Marot. L'édit d'Ecouen, donné au mois de juin, établit la peine de mort contre les protestants, avec défense aux juges de diminuer la peine, comme ils l'avaient fait depuis quelques années[1]. Cet édit fut vérifié par tous les parlements ; mais comme il y avait dans le parlement de Paris des conseillers qui paraissaient disposés en faveur du nouveau culte, et qui parlaient hautement de tolérance et de liberté, le roi se rendit lui-même dans le sein de l'assemblée. C'était le 10 juin, un jour de *mercuriale*[2]. « La paix, dit le roi, est conclue avec l'Espagne ; mais à l'occasion des guerres il y a eu de mauvaises hérésies qui se sont introduites en ce royaume ; il faut les esteindre comme la guerre. Continuez donc à poursuivre en ma présence les délibérations commencées. Pourquoi d'ailleurs n'avez-vous pas encore entériné un édit contre les luthériens, que je vous ai mandé? »

(1) Michel de Castelnau, Mémoires, liv. I, chap. 3.

(2) On nommait ainsi une sorte de chambre de discipline qui, dans l'origine (sous Charles VIII), se tenait tous les mercredis, et qui était composée des présidents et des hommes les plus estimés de la compagnie.

La minorité du parlement réclama, devant le roi, la liberté de conscience jusqu'au prochain concile. Un des conseillers, Henri Dufaur, dit au cardinal de Lorraine, comme autrefois Elie à Achab: « C'est vous qui tourmentez Israël. » Anne Dubourg, conseiller-clerc, en défendant les protestants, osa porter ses censures jusque sur la conduite privée du roi. « Sire, je sais qu'il est certains crimes qu'on doit impitoyablement punir, tels que l'adultère, le blasphème et le parjure; mais de quoi accuse-t-on ceux qu'on livre au bras du bourreau? de lèse-majesté? jamais ils n'ont omis le nom du prince en leurs prières. De quelle révolte peut-on les convaincre d'être auteurs? Quoi! parce qu'ils ont découvert, par les lumières des saintes Ecritures, les grands vices et les honteux défauts de la puissance romaine, parce qu'ils ont demandé qu'on y mît ordre, est-ce une licence digne du feu[1]? » Anne Dubourg et Dufaur furent saisis en plein parlement par le comte de Montgommery, capitaine de la garde écossaise. Trois autres conseillers furent arrêtés le même jour, et le roi ordonna qu'on instruisît leur procès. Vingt

(1) La confession de foi d'Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, son interrogatoire et son procès, pamphlet huguenot, publié à Anvers en 1561 et cité par M. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. II.

jours après, Anne Dubourg était prisonnier à la Bastille; au pied de l'antique forteresse, on célébra un tournoi en l'honneur du mariage des princesses Elisabeth et Marguerite, et le roi, qui prenait part à ces jeux, tomba blessé à mort de la main de Montgommery.

Le parti catholique triomphait avec les Guise par l'avénement de François II. Dubourg, en sa qualité d'ecclésiastique, fut traduit devant l'inquisition, qui était présidée par l'évêque de Paris, Dubellay, et dont faisait partie un nommé Mouchi, espion du cardinal de Lorraine. Dubourg, qui réclama vainement le droit d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire par les chambres du parlement assemblées, fut déclaré hérétique et dépouillé de ses habits sacerdotaux par le tribunal ecclésiastique. Puis il fut livré au bras séculier, c'est-à-dire à des commissaires désignés par ses ennemis; cette commission prononça la sentence de mort. Dubourg entendit son arrêt avec calme et résignation: « Eteignez vos feux, dit-il à ses juges, renoncez à vos vices, convertissez-vous à Dieu. » Il fut exécuté en place de Grève, la veille de Noël 1559. Le comte Palatin avait écrit au roi pour lui sauver la vie. Quelques jours avant le supplice, le 12 décembre, entre cinq et six heures du soir, un président du parlement qu'on suppo-

sait l'un des plus acharnés contre Dubourg, Antoine Minard, catholique zélé, autrefois curateur de Marie Stuart, avait été tué d'un coup de pistolet, comme il revenait du palais, monté sur sa mule, selon l'usage du temps[1]. Dufaur fut condamné à une interdiction de cinq ans et à une amende de cinq cents livres, pour avoir, selon les expressions de l'arrêt, « téméräirement soutenu qu'il n'y avoit point de meilleur remède pour guérir les maux de l'Eglise que la convocation d'un concile, et qu'en attendant on devoit suspendre les supplices. » Mais Dufaur en appela au parlement, qui cassa l'arrêt des commissaires.

La cour était divisée en deux partis, qui représentaient deux opinions religieuses et deux intérêts politiques : le parti catholique, dirigé par les Guise, et le parti protestant qui reconnaissait pour chefs les princes de la maison de Bourbon, Antoine, roi de Navarre, et Louis, son frère, prince de Condé. Le droit du sang appelait les Bourbons au trône à l'extinction des Valois, et cette orgueilleuse maison de Guise, qui faisait remonter son origine à la seconde race de nos rois, convoitait déjà la succession royale. Les protestants réclamaient la liberté, et les catholiques

(1) Castelnau, Mémoires, liv. I, chap. 5.

ne voulaient faire aucune concession. Quand les partis sont sur le point d'en venir aux mains comme deux armées rangées en bataille, tenir le milieu est difficile; il n'y a de transaction durable qu'après le combat. La couronne opta pour le parti le plus fort et le plus nombreux, pour le parti catholique, et les Guise régnèrent sous le nom de Marie Stuart et de François II[1]. Le règne de Catherine de Médicis ne date que de l'avénement de Charles IX.

Dès lors, les réformés se préparèrent au combat. Ils avaient réglé et discipliné leurs forces pendant les dernières années de Henri II. Les Eglises protestantes de l'Ile de France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou s'étaient réunies par députés au faubourg Saint-Germain. Dans ce premier *Synode national*, on avait rédigé une constitution en quarante articles; on avait lié entre elles les églises disséminées sur toute la surface du royaume, et l'on avait arrêté des projets d'adresse aux princes luthériens d'Allemagne. Pendant que les réformés rassemblaient en fais-

(1) On contestait à François II, à cause de son extrême jeunesse, le droit de se choisir des conseillers; Jean de Tillet, greffier au parlement, publia à cette occasion l'ouvrage intitulé : *Traité pour la majorité du roi de France contre le légitime conseil malicieusement inventé par les rebelles.*

ceau ce qu'ils avaient de moyens de défense soit au dedans, soit au dehors, les Guise, disposant de toutes les ressources du royaume, prodiguaient aux catholiques les pensions, les bénéfices, les dignités; ils créaient en un jour jusqu'à dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, oubliant, dit Sainte-Palaye, que les marques d'honneur sont la monnaie de l'Etat: il est aussi dangereux de la hausser que de la baisser à l'excès.

Les calvinistes ne débutèrent point par des batailles rangées, par la guerre ouverte, mais par des intrigues et par des complots. La conjuration d'Amboise éclata trois mois après le supplice d'Anne Dubourg. Le but que s'étaient proposé les conjurés, était d'arracher le jeune roi aux mains des Guise, et par là de donner la liberté aux protestants. La religion était donc le prétexte de cette conjuration, *combien que le bruit fust qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie*[1]. L'entreprise fut concertée à Nantes, au mois de janvier, dans une assemblée de ministres et de gentilshommes protestants. Le prince de Condé, qui était alors à Blois avec le roi, était l'ame invisible du complot; Godefroy du Barry, plus connu sous le nom de La Renaudie, en était le

(1) Brulart, journal.

chef apparent et responsable. Cet homme devait, dit-on, la vie au duc de Guise, qui l'avait tiré des prisons de Dijon où il avait été renfermé pour faux [1]. Le projet semblait devoir réussir; car il devait être exécuté par un grand nombre d'hommes dévoués. Cinq cents gentilshommes, tous bien accompagnés, et mille soldats déterminés, conduits par trente capitaines choisis, devaient se porter ensemble sur Blois. Le roi n'avait pour se défendre que deux ou trois cents archers. Le régiment des gardes ne fut créé que sous Charles IX.

La Renaudie, après s'être concerté à Blois avec le prince de Condé, parcourut les provinces pour augmenter le nombre de ses complices; il vint à Paris, où il communiqua son secret à un avocat, nommé des Avenelles. « Celui-ci, dit Castelnau, trouva cet expédient fort bon; aussi estoit-il protestant. » Mais, ayant considéré les conséquences et les dangers de l'entreprise, il alla tout révéler à l'un des secrétaires du cardinal de Lorraine; ce rapport fut confirmé par un gentilhomme de la maison du duc de Nevers, *qui estoit de la partie* [2]. Ce qui prouve que les protestants français étaient déjà en relation avec l'étranger, c'est que la conjuration

(1) Brantôme, Mémoires.

(2) Castelnau, Mémoires, liv. I, chap. 8.

fut connue, avant d'éclater, en plusieurs endroits de la Flandre, de l'Allemagne, de la Suisse, et même en Italie. Le cardinal de Lorraine en fut averti par le cardinal de Granvelle, qui l'engageait à se tenir sur ses gardes. Le duc de Guise conduisit le roi du château de Blois dans celui d'Amboise, et rassembla des troupes à la hâte. Mais les conjurés ne se découragèrent point; seulement ils ajournèrent l'exécution de leur projet du 10 au 16 mars. Le jour désigné, ils marchèrent sur Amboise. La Renaudie fut tué d'un coup d'arquebuse; plusieurs de ses compagnons périrent les armes à la main. «Il y en eut beaucoup qui furent pris et pendus; quelques-uns furent attachés aux créneaux du château, *pour estonner les autres*, de sorte qu'en moins de quatre à cinq jours, les conjurés et leurs adhérens qui estoient à la cour, et qui n'osoient dire mot, se trouvèrent bien loin de leur compte [1].» La reine-mère, Catherine de Médicis, qui cherchait à opérer à son profit un rapprochement entre les deux partis, fit délivrer et renvoyer un assez grand nombre de conjurés.

Le duc de Guise, proclamé lieutenant général du royaume, voulait en finir avec les protestants, et donner à la France non pas seulement l'in-

(1) Castelnau, liv. I, chap. 8.

quisition mitigée, telle que Henri II avait consenti à l'établir, mais l'inquisition espagnole dans toute sa pureté[1]. Heureusement il se rencontra un homme qui joignait le patriotisme à la science et la modération à la fermeté. Michel L'Hospital, qui venait d'être nommé chancelier par l'influence de la reine-mère, recueillit tout ce qu'il avait de force pour conjurer la guerre qui menaçait d'éclater. Par l'édit de Romorantin (mai 1560), le roi attribua aux évêques la connaissance du crime d'hérésie : « Interdisons à nos cours de parlement, baillis, sénéchaux et autres juges, d'entreprendre aucune connoissance du crime d'hérésie et de ne s'en mêler aucunement, sinon qu'ils n'en soient requis par les juges d'Eglise de leur prêter et bailler secours pour l'exécution de leurs ordonnances et jugements[2] » Cet édit préservait la

(1) Dès l'avénement de François II, le duc de Guise était en correspondance avec le roi d'Espagne. Il lui écrivait, le 4 février 1560 : « J'obéirai toujours, sire, aux bons et louables conseils qu'il vous plaist me donner ; » et, quelques jours après, il écrivait encore : « Je ne saurois qu'ajouter si ce n'est vous asseurer que notre roy est si ferme et constant à l'entretenement de la foy catholique, qu'il ne fera ni permettra jamais en son royaume chose qui y contrevienne. » (Archives de Simancas, citées par M. Capefigue, Hist. de la réforme, t. II.)

(2) Registres du Parlement, année 1560.

France de l'inquisition, c'est-à-dire d'un tribunal ecclésiastique dépendant de la cour de Rome; cependant c'était une grande concession faite au parti catholique. Le parlement n'enregistra l'édit qu'avec peine, et avec des modifications par rapport aux laïques, à qui la cour réserva le droit de se pourvoir devant le juge royal.

Dans ses *remonstrances* au parlement, prononcées le 5 juillet 1560, L'Hospital chercha à faire comprendre aux magistrats que ce n'étaient point les lois, encore moins la violence, qui pouvaient rétablir en France l'unité de religion : « Le remède doyt venir de plus grand lieu, par la main de Dieu et du concile universel qui est acheminé. Le pape l'a ordonné, et les princes l'ont accordé. Espère l'on bientost l'avoir. Jusque-là fault essayer à vivre doulcement... Le roi a faict comme les bons médecins qui souvent cognoissent les maladies sans cognoistre les causes d'icelles, et, ayant usé de quelques remèdes aigres qui n'ont profîcté, prennent les doulx, et, ayant usé de choses chauldes qui ne profictent, appliquent les froides. » Le chancelier reprocha aux premiers ordres de l'Etat de ne point donner le bon exemple au peuple : « La noblesse et gens de guerre ne peuvent estre reteneus pour estre bien payés d'opprimer le peuple. De la justice, cette compaignye, qui est le principal siége,

reçoyt tous les jours les abbuz des subalternes, et n'est exempte de faultes. Et l'Eglise, qui debvoit prévoyre, est cause du désordre de la religion pour leurs mauvais exemples..... Le peuple est fort mal instruict, non-seulement aux villes, où la malice estoit assez accoustumée, mais aux champs, où la simplicité souloit estre. Les vicaires ne leur parlent que de payer les dixmes et offrandes, et rien des bonnes mœurs[1]. » L'Hospital présenta ensuite à l'enregistrement parlementaire un nouvel édit qui ordonnait la résidence aux évêques, et qui contenait de sages dispositions sur le gouvernement des provinces.

Mais le parlement n'avait qu'une autorité impuissante pour remédier aux maux de l'État. L'Hospital convoqua à Fontainebleau une assemblée de notables, que le chancelier lui-même avait désignés dans les trois ordres. L'assemblée s'ouvrit le 21 août. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne répondirent point à l'appel de la cour; ils restèrent dans le midi de la France, occupés à organiser les forces de leur parti. C'était l'amiral Coligny qui représentait les protestants. La première

(1) Remonstrances de M. le chancelier L'Hospital au parlement, touchant l'estat du royaume, distribution de la justice et union entre les officiers d'icelle.

séance fut remplie par les discours du roi, du chancelier et du duc de Guise. Le lendemain Coligny s'approcha de François II, et, après avoir mis deux fois le genou en terre, il présenta au roi une pétition des huguenots de Normandie, qui demandaient la liberté de conscience. Le cardinal de Lorraine défendit les droits de la religion catholique, et accusa l'esprit turbulent des réformés, qui ne voulaient obéir au roi qu'autant qu'il leur accorderait la liberté. Montluc, évêque de Valence, et Marillac, archevêque de Vienne, exprimèrent avec éloquence des opinions modérées, et réclamèrent hautement la réforme des mœurs et la convocation d'un concile national[1]. Ils demandaient aussi les états-généraux : c'était le vœu de la majorité, c'était celui de L'Hospital. Les états furent convoqués à Orléans pour le 13 décembre, malgré les Guise et malgré l'Espagne[2]. En attendant, les procédures devaient être sus-

(1) De Thou, Hist., lib. XXV.

(2) Philippe II, qui était instruit par les Guise de tout ce qui se passait en France, était opposé à la convocation des États. Il faisait dire aux princes Lorrains : « Si vous voulez exterminer l'hérésie, il ne faut pas enfler le cœur aux hérétiques. Si vous voulez châtier les rebelles, je suis à votre disposition. (Instructions d'Antoine de Tolède, dans les Archives de Simancas.)

pendues contre les huguenots, excepté contre ceux qui prendraient les armes. Ce fut aussi dans l'assemblée de Fontainebleau que L'Hospital fit adopter le principe de différents édits qu'il méditait sur les *évocations*[1], les *arbitrages*, et la création des *juridictions consulaires*, réformes importantes dont le chancelier développa lui-même les motifs dans son discours du 7 septembre au parlement de Paris.

Tandis que L'Hospital appelait à son aide l'autorité des mœurs et des lois, les Guise, s'entourant de la force militaire, assemblaient une armée à Orléans, où devaient se réunir les états. Le roi de Navarre et le prince de Condé cédèrent aux sollicitations de la cour, et se rendirent à Orléans malgré les conseils de Calvin. Au froid accueil qu'on leur fit et aux paroles sévères du roi, les deux princes comprirent qu'ils étaient trahis. Le prince de Condé, auquel les Guise n'avaient point pardonné la conjuration d'Amboise, fut arrêté et renvoyé devant le parle-

(1) Jusqu'à cette époque un jugement n'était exécutoire que dans le ressort du tribunal qui l'avait rendu. Ainsi un arrêt du parlement de Paris ne pouvait être exécuté dans le ressort du parlement de Dijon ou de tout autre sans une autorisation spéciale de ce parlement. L'édit des *évocations* était destiné à faire cesser cet abus.

ment. Ce tribunal instruisit en effet le procès; mais le jugement fut rendu par une commission composée de huit chevaliers des ordres, de plusieurs pairs, présidents au parlement et maîtres des requêtes. Le prince fut condamné à mort le 26 novembre. Le chancelier L'Hospital ne voulut point signer l'arrêt, déclarant qu'il était prêt à mourir, mais non à se déshonorer; le président Guillard du Mortier et le comte de Sancerre imitèrent sa fermeté. Cet incident suspendit l'exécution de l'arrêt, et bientôt la mort de François II sauva le prince de Condé (5 décembre 1560).

L'avénement de Charles IX fut celui du parti modéré, et ce prince, dont le nom nous rappelle aujourd'hui la Saint-Barthélemy, fut salué par les acclamations des huguenots. Les états s'ouvrirent à Orléans, le 13 décembre. Le parti des Guise avait voulu s'opposer à cette réunion, prétendant que les députés, élus sous François II, n'avaient plus aucun pouvoir sous son successeur; mais L'Hospital fit prévaloir ce principe que l'autorité royale ne meurt point en France, et qu'elle passe du roi défunt à son légitime successeur. Le chancelier fit l'ouverture des états par une harangue qui présente un tableau fidèle de la France à cette époque[1]. Il fit conférer à la reine-mère l'autorité

(1) L'Hospital parla, dans cette circonstance, en homme qui

de régente, et le roi de Navarre fut nommé lieutenant général du royaume. Les états s'occupèrent de rétablir l'ordre dans les finances ; le trésor était grevé d'une dette qui excédait quarante-deux millions. L'Hospital, qui portait un œil attentif sur toutes les parties de l'administration publique, fit adopter à l'assemblée la célèbre ordonnance connue sous le nom d'*ordonnance d'Orléans*. Les élections ecclésiastiques étaient rétablies avec certaines restrictions : c'était toujours le roi qui nommait les évêques, conformément au concordat ; mais les

savait concilier les prérogatives de la couronne avec les droits de la nation. « Aulcuns ont doubté s'il estoit utile et profitable aux roys de tenir les estats, disant que le roy diminue sa puissance, de prendre l'advis et conseil de ses subjects, et aussi qu'il se rend trop familier à eulx ; ce qui engendre mespriz et abaisse la majesté royale. Telle opinion me semble avoir peu de raison : premièrement, je dis qu'il n'y a acte tant digne d'ung roy et tant propre à luy, que tenir les estats, que donner audience générale à ses subjects et faire justice à chascung. Les roys ont été eslus premièrement pour faire la justice, et n'est acte tant royal faire la guerre que faire justice.... Quant à la familiarité, elle n'a jamais nuy aux roys de France ; ains sont les plus obéis entre tous les roys. Les roys voisins sont servis à genoux et testes nues : sont ils mieulx obéys que les nostres ? Il faut baisser les yeux devant le Grand-Seigneur, comme l'on faisoit devant les roys de Perse : en est-il plus aimé de ses subjects ? »

chapitres, assistés d'un certain nombre de notables, présentaient une liste de candidats. Les annates étaient supprimées. En même temps les prélats étaient tenus à la résidence, et tous les ecclésiastiques en général astreints à une observation plus régulière des devoirs de leur ministère. La puissance des nobles était contenue dans de justes limites, et le tiers-état soustrait à ce qui restait de l'arbitraire féodal. La répartition des impôts et leur emploi étaient soumis à un contrôle plus rigoureux. Les frais de justice étaient réglés par un tarif uniforme, et des garanties étaient données aux justiciables contre l'ignorance et l'incapacité des magistrats[1].

Les protestants respiraient, sous les auspices du parti modéré. Le prince de Condé avait été rétabli dans tous ses droits; le parlement avait cassé l'arrêt rendu à la fin du règne précédent, et le duc de Guise lui-même désavoua les poursuites qu'il avait ordonnées contre le prince. L'édit de juillet 1561, tout en déclarant illicites les assemblées religieuses des protestants, substitua le bannissement à la peine de mort[2]. Les états-généraux, prorogés à Orléans, se rouvrirent à

(1) Essai sur la vie et les ouvrages de Michel de L'Hospital, par M. Dufey, de l'Yonne.

(2) Au cas que le prévenu et accusé d'hérésie fust par les

Pontoise le 1er août, et, dans les derniers jours du mois, vinrent terminer leurs opérations à Saint-Germain-en-Laye. La majorité des députés se montra favorable à la liberté de conscience[1]. Le colloque de Poissy fut convoqué vers la même époque, au lieu du concile général qui avait été demandé dans l'assemblée des notables et dans les états-généraux. Catherine de Médicis cherchait alors à concilier les partis, et paraissait disposée à établir en France une réforme modérée. Le 4 août 1561, elle écrivit au pape Pie IV une lettre dont la rédaction fut attribuée à Montluc, évêque de Valence. Dans cette lettre, la reine insistait sur quelques abus à corriger dans la discipline ecclésiastique, et particulièrement sur la nécessité de célébrer l'office divin en langue vulgaire.

Les conférences avaient commencé à Poissy, le 1er août, entre les prélats et les théologiens catholi-

juges d'Église délivré au bras séculier, en ce cas voulons que nos juges royaux seuls procèdent contre lui, sans lui pouvoir imposer plus griève peine que de lui interdire l'habitation de notre royaulme, le tout par manière de provision, en attendant le concile général ou l'assemblée des prélats de notre royaulme (Édit enregistré au parlement le 31 juillet 1561).

(1) Discours de L'Hospital aux états-généraux, assemblés à Saint-Germain-en-Laye, le 26 août 1561. — Discours de Jacques Bretagne, vierg de la cité d'Autun, au nom du tiers-état,

ques. Le 9 septembre, douze ministres protestants, parmi lesquels on remarquait Théodore de Bèze, furent admis non pas dans l'enceinte, mais à la barre de l'assemblée. Le colloque s'ouvrit par un discours que prononça le jeune roi : « Messieurs, vous êtes advertis des troubles qui sont en ce royaulme sur le faict de la religion. C'est pourquoi je vous ai faict assembler en ce lieu à réformer les choses que vous verrez y estre à réformer, sans passion quelconque, ny regard aulcung de particulier intérest, mais seulement de l'honneur de Dieu, de l'acquit de vos consciences et du repoz public; ce que je désire tant, que j'ay délibéré que vous ne bougiez de ce lieu jusqu'à ce que vous ayez donné si bon ordre, que mes subjects puissent désormais vivre en paix et union les ungs avec les aultres, comme j'espère que vous ferez. » Le chancelier prit ensuite la parole, et, regardant cette assemblée comme un véritable concile national, il prouva qu'elle était plus en état de remédier aux maux de la France que le concile général, attendu depuis si longtemps. Il engagea les membres de l'assemblée à laisser de côté *toutes subtilitez et curieuses disputes.* « N'est besoing aussi de plusieurs livres, ains de bien entendre la parole de Dieu, et se conformer à icelle le plus que l'on pourra. Oultre plus, qu'ilz ne doibvent

estimer ennemys ceulx qu'on dict de la nouvelle religion, qui sont chrestiens comme eulx et baptisez, et ne les condamner par préjudices, mais les appeler, chercher et rechercher, ne leur fermer la porte, ains les recevoir en toute doulceur et leurs enfants, sans user contre eulx d'aigreur et opiniastreté..... S'ils jugent bien et sans affection, ce qu'ilz discerneront sera gardé; mais s'il y a de l'avarice ou ambition, ou faulte de craincte de Dieu, rien ne s'en tiendra[1]. »

Des paroles aussi modérées ne pouvaient convenir au parti ultramontain. Apeine L'Hospital eut-il fini de parler, que le cardinal de Tournon se leva furieux, et, appuyé du cardinal de Lorraine, demanda communication des paroles du chancelier, afin que l'on pût y répondre. Catherine de Médicis, qui assistait au colloque, refusa cette communication, et Théodore de Bèze prit la parole au nom des protestants. Il déclara que sa foi et celle de ses frères était fondée sur l'Écriture-Sainte. Il confessa, selon le symbole de Nicée, un seul Dieu en trois personnes *consubstantielles*. « Quant à la présence du Christ dans l'Eucharistie, nous croyons qu'il y est en esprit, mais quant à la ma-

(1) Discours de L'Hospital à l'assemblée de Poissy, 9 septembre 1561.

tière, il est éloigné du pain et du vin comme la terre l'est du ciel[1]. » A ces mots, grande rumeur sur le banc des évêques ; on crie au blasphème, à l'hérésie. Il fallut que la reine interposât son autorité pour maintenir la parole à Théodore de Bèze. Le cardinal de Tournon lui répondit longuement, et le colloque n'amena aucun résultat. Le général des jésuites, Lainez, que le cardinal légat avait amené à l'assemblée, envenima encore la querelle, et osa attaquer jusqu'à la reine. Il revendiqua pour le pape et pour le concile général le droit exclusif de décider les questions religieuses. Les conférences dégénérant en violentes disputes, on eut recours à une commission composée de cinq théologiens catholiques et de cinq ministres protestants, désignés par la reine-mère et le chancelier L'Hospital. Les premiers travaux de cette commission semblaient promettre un heureux rapprochement : on rédigea une profession de foi sur l'eucharistie, qui paraissait devoir concilier le dogme romain et l'opinion calviniste ; mais les prélats et les docteurs catholiques désavouèrent leurs commissaires, et le colloque fut définitivement rompu. Catherine de Médicis s'efforça

(1) Harangue de Théodore de Bèze, en l'assemblée de Poissy.

de consoler, par un accueil bienveillant, les orateurs du parti protestant, et L'Hospital, poursuivant son œuvre de conciliation, fit rendre l'édit de janvier 1562. Les calvinistes devaient restituer les biens qu'ils avaient enlevés à l'Église, et s'abstenir de toute ligue ou assemblée secrète; mais ils avaient pleine liberté d'exercer leur culte hors de l'enceinte des villes, et même de tenir des synodes en prévenant l'autorité civile.

Les Guise étaient désormais dans l'opposition: ils blâmaient hautement les maximes de L'Hospital et de Catherine de Médicis. La jeune veuve de François II, Marie Stuart, après avoir passé le temps de son deuil à Reims auprès du cardinal de Lorraine, avait quitté la France, le 15 août 1561, pour retourner dans son royaume d'Ecosse, qui lui semblait un lieu d'exil. Marie échappa aux embûches d'Élisabeth, et aborda à Leith après quatre jours de navigation. Toute la population d'Edinburgh se précipita au-devant de sa jeune souveraine, absente depuis treize ans. Le cœur joyeux et satisfait, elle monta sur le palefroi qui lui était destiné; mais à son entrée dans la ville, au milieu des *vivat* et des cris de joie, elle aperçut quelques visages sinistres, et elle remarqua que les tentures dont les maisons étaient ornées représentaient les traits de l'Ancien-Testament relatifs au châtiment des

infidèles, tels que Samuel immolant le roi des Amalécites, Elie faisant mourir les prêtres de Baal, Jézabel déchirée par les chiens. Ces tableaux disaient assez haut quels changements s'étaient opérés en Ecosse pendant l'absence de Marie Stuart. Où la reine avait laissé d'antiques églises et de riches abbayes, elle ne retrouvait que des ruines. Un protestant exalté, Jean Knox, naguère exilé par les catholiques, était revenu de Genève, où il avait encore fortifié son zèle parmi les disciples de Calvin. A sa voix, le peuple avait brisé les images, dispersé les reliques, démoli les temples. « Frappez, disait Knox, il faut écraser le nid pour faire périr la couvée. » Ces malheureux avaient détruit non-seulement les temples, mais les bibliothèques, les archives et jusqu'aux tombeaux, comme des monuments d'idolâtrie [1].

Plusieurs causes avaient favorisé en Ecosse le triomphe de la réforme, l'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre, la mort de la régente, Marie de Lorraine, et le rappel des troupes françaises à la mort de François II. Les principaux lords écossais, avides d'envahir les biens ecclésiastiques, avaient formé ensemble une congrégation secrète, *la congrégation de Jésus*, qui devait anéantir celle de

(1) Robertson, Hist. d'Ecosse.

Satan, c'est-à-dire l'Église catholique. Mais ce n'était point assez d'accumuler des ruines; il fallait élever un édifice nouveau. Knox avait fondé l'Église presbytérienne (1560). Cette Eglise, à l'exemple de celle de Genève, ne reconnaissait point d'évêques, pour conserver, disait-on, l'égalité chrétienne. Cependant, comme il faut toujours des chefs, sous un nom ou sous un autre, on créa des *surintendants*, chargés de veiller sur la doctrine et sur la conduite du clergé inférieur; mais ces surintendants ne siégeaient point au parlement, et n'avaient ni le pouvoir ni les revenus des anciens évêques. Enfin, pour compléter son ouvrage et pour le perpétuer, Knox venait de composer un traité de discipline et de juridiction ecclésiastique, et le parlement avait approuvé cet ouvrage comme le symbole de l'Eglise Ecossaise.

Tel était l'ennemi contre lequel Marie Stuart avait à lutter, quand elle revint dans ses Etats, animée de l'esprit des Guise et plus attachée que jamais à la foi romaine. Le lendemain de son arrivée, quand elle voulut entendre la messe dans sa chapelle, on pensa tuer son aumônier jusque sous ses yeux. On criait à l'idolâtrie; on disait en chaire qu'une messe était plus à craindre qu'une armée de dix mille hommes. Knox, qui ne désignait la reine que sous le nom de Jézabel, se glo-

rifie dans son histoire de l'avoir un jour tellement humiliée qu'elle fondit en larmes. Elle ne put parvenir ni à adoucir cet homme, ni à l'effrayer. Cité devant le conseil, il se défendit avec arrogance et fut renvoyé absous: il avait derrière lui le peuple, le clergé nouveau et la plus grande partie des nobles.

Elisabeth, qui s'unissait en Ecosse au parti presbytérien, l'avait sévèrement réprimé en Angleterre. Dès l'année 1559, elle avait fait abroger par le parlement les statuts passés sous Marie pour le rétablissement du catholicisme. Elle avait fait revivre la plupart des actes de Henri VIII en faveur de la suprématie, et ceux d'Edouard VI en faveur de la réforme. En opérant ces changements, la reine n'avait fait que réaliser le vœu du plus grand nombre; car si la plupart des évêques montrèrent d'abord quelque répugnance pour la révolution, dans le clergé inférieur, qui comprenait environ dix mille paroisses, il n'y eut pas plus de deux cents opposants. Alors fut établie la cour de *haute commission*, qui devait juger les délits ecclésiastiques, et dont la juridiction devait exciter plus tard de si énergiques réclamations. Au mois de janvier 1562, le bill des *trente-neuf articles* fut adopté : c'était la base du culte national. A dater de cette époque, l'Eglise *anglicane* ou *haute*

église fut définitivement constituée. Les évêques qui consentirent à s'y rattacher conservèrent, avec leurs immenses revenus, leurs priviléges politiques et leur siége au parlement[1].

La reine d'Angleterre était en correspondance avec le prince de Condé et les protestants français, auxquels l'édit de janvier avait rendu la liberté. François de Guise, qui comptait sur l'appui du roi d'Espagne, donna le signal de la guerre par le massacre de Vassy. Le 1er mars, plus de soixante huguenots furent tués dans leur temple, sous prétexte qu'ils avaient troublé par leurs chants l'office romain que célébrait le chapelain du duc de Guise. Le chef de la maison de Lorraine s'avança rapidement sur Paris, où tout était préparé pour le recevoir. L'année précédente, il avait conclu avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André l'alliance connue sous le nom de *triumvirat*. Catherine de Médicis se retire à Melun, puis à Fontainebleau. Le duc de Guise, sans lui donner le temps de s'entendre avec le prince de Condé, marche droit à Fontainebleau, et la ramène captive avec son fils. Les triumvirs lui présentent alors leurs requêtes, qui deviennent des lois. « Nous estimons nécessaire que le roi, par

(1) Lingard, Hist. d'Angleterre, t. VII, chap. 5.

édict perpétuel, déclare qu'il ne veut et n'entend authoriser, approuver, ny souffrir en son royaume aucune diversité de religion, ny d'église, prédications et administrations de sacrements : ains veut et entend la seule église catholique, apostolique et romaine[1]. » Cette requête était d'autant plus impérieuse qu'elle exprimait les sentiments de la population parisienne. On demandait à grands cris la clôture des prêches, l'exil ou la mort des huguenots. « Le peuple désignoit le nom de ceux qui devoient vuider la ville; s'ils ne le faisoient pas, il vouloit les piller et saccager[2].» Le roi de Navarre avait trahi son parti, et s'était joint aux triumvirs. Cependant L'Hospital n'avait pas perdu l'espoir de prévenir la lutte, et Catherine, prisonnière des catholiques, négociait avec les chefs protestants.

Le prince de Condé, après avoir vainement attaqué les faubourgs de Paris avec une armée de six mille hommes, s'était replié sur la Loire, et avait fait d'Orléans le centre de son parti. Il conclut un traité avec Elisabeth (juillet 1562). La

(1) Requeste présentée au roy et à la royne par le triumvirat, 1562.

(2) Registres du parlement et de l'Hôtel-de-Ville, cités par M. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. II.

reine d'Angleterre s'engageait à avancer la somme de cent mille couronnes, et à envoyer une armée de six mille hommes sur les côtes de Normandie, mais à condition que le Havre-de-Grâce lui serait livré comme caution. Les calvinistes étaient maîtres de Rouen; mais les catholiques vinrent assiéger la place, et s'en emparèrent[1]. Le roi de Navarre avait été blessé à mort dans la tranchée. La ville fut pillée pendant huit jours, et l'armée victorieuse ne ménagea pas plus les catholiques que les protestants. La guerre civile était engagée à la fois sur plusieurs points du royaume, en Bourgogne, dans le Lyonnais, en Provence et en Dauphiné. Dans le Midi la lutte était encore plus acharnée : Montluc, du côté des catholiques, et le baron des Adrets, du côté des huguenots, faisaient assaut de cruauté. Mais il ne s'était point encore livré de grandes batailles. Le duc de Guise voulait en finir par une action décisive : le 19 décembre, il vainquit le prince de

(1) L'Hospital, qui avait tout fait pour prévenir la guerre, cherchait à en amortir les coups. « Le duc de Guise disoit qu'en vingt-quatre heures il eust pris la ville d'assaut si le roy eust voulu ; mais le chancelier de L'Hospital insistoit toujours qu'il ne la falloit forcer, et que *c'estoit une mauvaise conqueste que de conquérir sur soy-mesme par armes.* » (Castelnau, liv. III, chap. 13.)

Condé dans les plaines de Dreux. Catherine de Médicis n'avait point voulu signer l'ordre de livrer bataille; elle avait déclaré qu'elle s'en rapportait à la valeur et à la prudence du chef de l'armée. Les deux partis étaient aux prises, se faisant une guerre à outrance, ne recevant la loi de personne, et le gouvernement, tombé sous le joug des plus forts, faisait de vains efforts pour rétablir la paix publique et sa propre indépendance.

Le duc de Guise veut poursuivre sa victoire, et ensevelir le parti protestant sous les ruines d'Orléans; mais il tombe sous les murs de cette ville, le 23 février 1563, frappé en trahison par un calviniste, Jean Poltrot de Méré. A cette nouvelle, le découragement s'empara du parti catholique. Les plus exaltés parmi les protestants, ceux qui recevaient le mot d'ordre de Genève, et à leur tête l'amiral Coligny, voulaient profiter de la mort du duc de Guise et continuer la guerre. Condé, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Dreux, prêta l'oreille aux propositions de la reine et du chancelier; il signa la *convention d'Amboise*, le 19 mars 1563. Ce traité modifiait sur plusieurs points l'édit de janvier : l'exercice de la religion réformée était interdit dans *la ville, prévosté et vicomté de Paris;* cependant nul ne pouvait y être inquiété pour ses opinions religieuses. Le

nouveau culte était permis dans certaines villes désignées et dans l'intérieur des châteaux[1]. Le traité conclu, l'armée royale enlève le Havre aux Anglais; Condé et quelques protestants modérés servirent comme volontaires dans cette expédition.

Pendant que les deux religions transigeaient en France, le concile général, qui s'était rouvert à Trente le 18 janvier 1562, travaillait à rétablir la domination exclusive de l'Eglise catholique. Il termina ses opérations à la fin de décembre 1563. Les canons du concile, confirmés par la bulle pontificale du 26 janvier 1564, furent adoptés sans difficulté en Pologne, en Portugal, dans la république de Venise et dans les petits Etats de l'Italie. Ils ne furent point admis en France, parce qu'ils dérogeaient aux maximes de l'Eglise gallicane[2]. L'Espagne les reçut avec quelques restric-

(1) Édit du roi Charles IX sur la pacification des troubles du royaume, 19 mars 1563, ap. Fontanon.

(2) A la réouverture du concile, Catherine de Médicis avait désigné, pour y représenter la France, Saint-Gelais de Lansac, le président du Ferrier et le sieur de Pibrac. Ces hommes, tous pénétrés des idées de L'Hospital, répétaient les maximes des conciles de Constance et de Bâle, et réclamaient une réforme dans la discipline et dans les mœurs; mais leur voix fut étouffée par la majorité des prélats, dévouée aux maximes ultramontaines.

tions qui mettaient à couvert le droit des princes, et Philippe II les fit publier dans son royaume de Naples et dans les Pays-Bas.

L'Espagne avait conservé l'unité religieuse, grâce au glaive terrible dont elle avait armé l'inquisition; mais le calvinisme avait pénétré dans les Pays-Bas, surtout dans les provinces bataves. Charles-Quint n'avait établi dans ce pays que des commissaires, qui mettaient de l'humanité dans les procédures ecclésiastiques; Philippe II y transporta l'inquisition espagnole. Il épuisa les ressources financières des Pays-Bas, en créant de nouveaux siéges épiscopaux, c'est-à-dire en multipliant les pasteurs à mesure que le nombre des fidèles diminuait. Enfin il mit le comble à l'irritation publique, en faisant publier comme lois de l'Etat les décrets du concile de Trente. De là des symptômes de révolution, non pas seulement religieuse, mais politique. Les classes les plus pauvres, les habitants des côtes et ceux des bois, adoptèrent avidement la foi nouvelle, et les plus grands seigneurs du pays, le comte d'Egmont, le comte de Horn, et le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, se mirent à la tête de la ligue, pour s'affranchir du joug espagnol. Philippe II, qui n'avait pas voulu écouter de réclamations, fut réduit à envoyer une armée pour combattre les rebelles,

et ces rebelles devinrent bientôt formidables. En vain un courtisan de la vice-reine, croyant qu'il était aussi aisé de les vaincre que de les flétrir, laissa tomber sur eux l'épithète de *gueux* : ils la ramassèrent pour s'en faire un trophée ; dès ce moment, ils se désignèrent eux-mêmes sous ce nom ; ils prirent pour insignes une besace et une écuelle de bois, et ces *gueux* s'apprêtèrent à tenir tête aux grands d'Espagne, à conquérir la liberté de conscience et à fonder la république batave[1]. C'était en 1566 qu'éclatait cette insurrection, si funeste à la monarchie espagnole.

Les révoltés avaient compté sur l'alliance de l'Angleterre et sur l'appui des protestants français. Calvin était mort à Genève, le 27 mai 1564; mais partout ses partisans s'armaient pour faire triompher sa doctrine. En Ecosse, les puritains, secrètement soutenus par Elisabeth, s'agitaient contre Marie Stuart. Cette reine infortunée avait épousé en secondes noces le jeune Darnley, son cousin, qui par son père descendait des rois d'Ecosse et par sa mère de ceux d'Angleterre. Mais bientôt elle le trouva indigne d'elle, et se laissa aller à ces faiblesses de cœur qui furent aussi une des causes de sa ruine. Qui ne sait la tragique aventure

(1) Schiller, Histoire de l'insurrection des Pays-Bas.

de Rizzio, la mort soudaine de Darnley, et ce troisième mariage contracté avec Bothwell sous de sinistres auspices? La noblesse écossaise et le parti puritain se soulevèrent pour venger Darnley. Dans ce moment critique, Marie se vit abandonnée de ses sujets, et, tandis que Bothwell allait faire le métier de pirate dans les Orcades et de là en Norwège, où il mourut, la reine fut enfermée dans un château-fort, situé au milieu du lac Leven [1]. Cependant elle parvint à s'échapper; libre, elle réunit une armée de six mille hommes; mais elle fut vaincue à Langside. Ses amis lui conseillaient de se retirer en France; elle aima mieux se confier à son implacable ennemie; elle monta sur une barque de pêcheur, et aborda dans le Cumberland, sur le territoire anglais (1568). Le jeune fils de Marie restait en otage aux mains des puritains, qui gouvernaient l'Écosse sous la tutelle d'Elisabeth.

Les calvinistes français s'étaient plaints des restrictions apportées à l'édit d'Amboise [2]. Coligny

(1) Il y a quelques années, en desséchant une partie du lac Leven, on a trouvé un sceptre d'ivoire, orné d'argent, avec cette inscription : *Mary Queen of Scotland.*

(2) Dans l'édit de Roussillon, donné le 9 avril 1564, le roi déclara qu'il avait entendu permettre aux gentilshommes huguenots d'exercer leur religion en leurs châteaux pour eux, pour leur famille et pour leurs sujets seulement. Il leur était

avait toujours désapprouvé la paix, et Condé regrettait de l'avoir signée. En 1565, il y avait eu à Bayonne une entrevue entre Catherine de Médicis et le duc d'Albe, représentant du roi d'Espagne. La politique modérée de la reine-mère s'était trouvée en contact avec le système impitoyable du gouvernement espagnol, et l'on prétendait qu'au milieu des fêtes et des tournois, il avait été résolu d'exterminer l'hérésie en France et dans les Pays-Bas. Les protestants coururent aux armes les premiers, et tentèrent de surprendre le jeune roi dans le château de Monceaux; mais la reine déroba son fils à leurs embûches, et les deux partis en vinrent aux mains dans la plaine de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Les catholiques furent vainqueurs; mais le maréchal de Vieilleville voyait au fond des choses, quand il disait a Charles IX : « Ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé; c'est le roi d'Espagne. » Le connétable de Montmorency avait été tué dans l'action par l'Ecossais Robert Stuart. Les calvinistes se retirèrent en Lorraine, où ils reçurent des secours de l'Allemagne. Après

défendu d'y admettre aucun étranger, comme aussi de lever des impôts pour l'entretien de leur culte et d'assembler des synodes.

avoir vainement assiégé Chartres, ils prêtèrent l'oreille aux propositions de Catherine, et, par l'édit de Longjumeau, donné le 2 mars 1568, ils obtinrent la liberté religieuse, telle que l'édit de janvier l'avait établie six ans auparavant.

Dans les Pays-Bas, la réforme était comprimée par la terreur. Aux approches du duc d'Albe, le prince d'Orange s'était retiré en pays étranger. Il avait engagé le comte d'Egmont à l'accompagner; mais celui-ci n'avait pas voulu s'expatrier, parce que les biens des émigrés devaient être confisqués. Il avait même cherché à retenir le prince d'Orange par cette considération; mais Guillaume exposait prudemment ses biens pour mettre sa vie en sûreté. *Adieu prince sans terre,* lui avait dit le comte d'Egmont, en souriant. *Adieu comte sans tête*, avait répliqué le prince d'Orange; et cette plaisanterie de sinistre augure ne tarda pas à se réaliser. Cent mille Flamands émigrèrent avec Guillaume de Nassau, et, comme plus tard les protestants français bannis par Louis XIV, allèrent porter dans les pays voisins leurs trésors et leur industrie. Le duc d'Albe se hâta d'instituer le Conseil des troubles, que les Brabançons nommèrent *le conseil de sang:* c'était une commission chargée de juger ou plutôt de condamner tous ceux qui avaient appartenu de près ou de loin à ce qu'on

appelait la *gueuserie*. On frappa non-seulement ceux qui avaient fréquenté les prêches, contribué à l'entretien des ministres et à la construction des temples ; mais ceux même qui avaient logé des protestants ou entretenu avec eux les correspondances les plus innocentes. Il y en avait aussi que leurs grands biens faisaient nécessairement condamner comme hérétiques. Environ trente mille personnes furent ruinées par des confiscations; dix-huit mille furent condamnées à mort et exécutées[1].

Mais ce n'était point assez pour le duc d'Albe de ces victimes obscures, quelque nombreuses qu'elles fussent : il voulait frapper les hautes têtes du parti. Deux ans auparavant, à l'entrevue de Bayonne, on l'avait entendu dire à Catherine de Médicis, *que la tête d'un saumon valait mieux que celles de cent grenouilles*. Il invita le comte d'Egmont à une fête qu'il donnait au milieu des échafauds. D'Egmont, confiant parce qu'il était loyal, et se croyant d'ailleurs assez protégé par la gloire de Gravelines et de Saint-Quentin, se rendit à cette fête en toute sécurité. Il oubliait que, dans les temps de guerres civiles, les partis ne pardonnent pas, en faveur des plus

(1) Schiller, Hist. de l'insurrection des Pays-Bas.

grands services, le plus léger signe d'hostilité. Il fut arrêté au milieu de la fête, condamné à mort par le Conseil des troubles, et exécuté après avoir langui sept mois au château d'Anvers. Le comte de Horn, arrêté et condamné en même temps que lui, monta le même jour sur l'échafaud. D'Egmont, ne démentant point son caractère, avait espéré jusqu'au dernier moment; il avait cru qu'on ne voulait que l'effrayer de l'appareil de la mort, et, au moment fatal, il se tourna vers le capitaine espagnol qui présidait à l'exécution, pour lui demander s'il n'avait point de grâce à espérer. Romero (c'était le nom du capitaine) baissa tristement les yeux, et se tut. Le comte s'agenouilla, et se mit à prier. L'évêque d'Ypres l'assistait comme confesseur; car d'Egmont, quoiqu'il eût réclamé la liberté pour les protestants, déclara qu'il mourait catholique. Le prélat lui donna le crucifix à baiser, et tout fut fini.

Il restait aux Pays-Bas, pour le triomphe de la liberté civile et religieuse, un homme moins brillant que le comte d'Egmont, moins vaillant peut-être dans les combats, mais excellent tacticien et politique profond, Guillaume de Nassau, qui avait dérobé sa tête aux bourreaux espagnols. « C'était, dit Schiller, un de ces hommes pâles et maigres qui ne se reposent point la nuit, qui ne vivent que

pour penser, et devant lesquels chancellent les hommes les plus intrépides.... Ses projets étaient lents à mûrir, mais l'exécution en était assurée, parce qu'il avait prévu d'avance tous les obstacles qu'il devait rencontrer. Son âme ardente et active se cachait sous une physionomie toujours égale, et restait impénétrable à l'artifice comme à la confiance : on l'avait surnommé le *Taciturne*[1]. » Avec un tel caractère et les ressources que lui donnaient sa position dans les Pays-Bas et ses rapports avec l'Allemagne, il eut bientôt une armée de vingt mille hommes à opposer aux Espagnols. Il possédait des terres considérables dans le Brabant, et, dans ce pays d'ancienne liberté, la constitution déliait les citoyens de toute obligation envers le prince, aussitôt que le prince s'affranchissait lui-même de ses obligations envers les citoyens. Guillaume se servit de cette clause pour faire légalement la guerre au roi d'Espagne. Vaincu deux fois par les vieilles bandes de Charles-Quint, que Philippe II avait placées sous les ordres du duc d'Albe, il fut réduit à se retirer en Allemagne; mais les affaires de Belgique n'étaient point terminées. Le cardinal de Granvelle, qui avait gouverné les Pays-Bas au commencement de la révolte,

(1) Schiller, Histoire de l'insurrection des Pays-Bas.

apprenant les succès du duc d'Albe et les victoires des Espagnols, demanda si l'on avait pris le *Taciturne.* — Non. — En ce cas, il n'y a rien de fait.

Pendant que la domination espagnole se rétablissait dans les provinces du Nord, il se passait en Espagne, dans l'intérieur de la famille royale, une sombre et mystérieuse tragédie. Le 14 janvier 1568, le roi envoya l'ordre à toutes les églises et à tous les couvents de Madrid de faire des prières, afin d'obtenir de Dieu assistance et inspiration pour un projet qu'il méditait dans son cœur. Dans la nuit du 18, le roi entra tout à coup dans la chambre de son fils don Carlos, trouva dans le lit du prince un pistolet chargé, s'empara de ses papiers, et le fit garder à vue [1]. Don Carlos resta prisonnier jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 24 juillet de la même année. On ne savait à quelles causes attribuer cette captivité et cette mort, et ce double événement est encore une énigme pour l'histoire. Les écrivains français ont généralement pensé que don Carlos, jadis fiancé à Elisabeth de Valois, n'avait point cessé de l'aimer, et que la reine répondait à cet amour. Cette opi-

(1) Correspondance de Fourquevaulx, ambassadeur français en Espagne, ap. Raumer, Lettres historiques sur les seizième et dix-septième siècles.

nion, dont la poésie dramatique s'est emparée, ne repose sur aucune preuve historique. Les auteurs protestants ont expliqué les faits d'une autre façon. Philippe II était pour eux le type de l'intolérance et du despotisme; ils ont fait du fils un prince éclairé, tolérant, libéral, dans toute la moderne acception du mot. A les en croire, Carlos avait toujours manifesté sa sympathie pour les calvinistes persécutés; il brûlait de secouer le joug de plomb qui pesait sur sa jeunesse, et de se créer dans les Pays-Bas une souveraineté indépendante. Ces projets furent découverts; Philippe livra son fils à l'Inquisition, et don Carlos fut étranglé dans les cachots du Saint-Office. Cette seconde version n'est pas mieux prouvée que la première.

Très peu de jours après l'arrestation de son fils, Philippe II écrivait à l'impératrice sa sœur qu'il avait dû faire enfermer Carlos dans l'intérêt du royaume et dans l'intérêt même de l'Infant. Vers la même époque, il écrivait au pape Pie V que, dès la plus tendre jeunesse, la force d'un naturel vicieux avait étouffé dans Carlos toutes les instructions paternelles. Le roi dit, en présence de l'ambassadeur français, que son fils avait l'esprit dérangé, qu'il devait être interdit et déclaré incapable de succéder au trône. En effet, don Carlos

était né avec une infirmité physique et morale que la violence de ses passions avait pu faire dégénérer en folie. L'Infant ne cachait point la haine qu'il portait à son père. Un jour, on l'avait entendu dire : « Parmi cinq personnes auxquelles je veux beaucoup de mal, mon père est le premier ; Ruy Gomès vient ensuite. » « Personne n'ignore, dit Fourquevaulx dans ses dépêches à la cour de France, qu'aux dernières fêtes de Noël don Carlos n'a pas reçu la communion et n'a pas pris part au jubilé, parce que, ne voulant pas renoncer à ses haines, il n'a pas reçu l'absolution de son confesseur... On va jusqu'à prétendre qu'il méditait un attentat contre son père. » L'ambassadeur ajoute que don Carlos avait conçu une violente jalousie contre don Juan d'Autriche ; que, le soir du 17 janvier, à l'Escurial, il l'avait attiré dans un endroit écarté, et avait tenté de le tuer d'un coup de pistolet. Ce fut cette dernière circonstance qui décida Philippe II à faire arrêter l'Infant, et sa mort, qui arriva six mois après, ne doit être attribuée qu'à l'affaiblissement progressif de toutes ses facultés. Quant à Elisabeth, qui ne survécut pas longtemps à don Carlos, elle ne fut pas empoisonnée par son mari, comme l'ont prétendu dans le temps quelques écrivains anonymes ; elle

mourut en accouchant avant terme d'une fille qui expira immédiatement après elle. Ce récit s'éloigne un peu des circonstances romanesques adoptées par la plupart des historiens, mais il est beaucoup plus vraisemblable, et nous nous plaisons à déclarer que nous le devons tout entier aux patientes recherches d'un savant étranger, M. Frédéric Raumer, qui a consulté sur ce sujet les documents les plus authentiques[1].

L'Espagne eut à lutter, en 1568, contre les restes de cette race qui l'avait jadis dominée. Les Maures des Alpujarras s'indignaient depuis longtemps de la violation du traité de Grenade, qui avait garanti à leurs pères la liberté religieuse. Ils se révoltèrent sous la conduite d'un fabricant de carmin, qui appartenait à l'antique famille des Abencerrages. Ils relevèrent l'étendard sacré, qu'ils avaient tenu caché dans leurs montagnes, et massacrèrent les prêtres catholiques qu'on leur avait imposés. Aben Humeya, devenu leur chef, leur khalife, soutint deux ans la guerre, dans les Alpujarras, contre don Juan d'Autriche, que Philippe II avait chargé de cette expédition. A la fin, ils furent vaincus; fem-

(1) Fr. Raumer, Lettres historiques sur les seizième et dix-septième siècles.

mes, enfants, vieillards, tout fut massacré sans pitié, et ce qui échappa au glaive fut vendu comme esclave [1].

En France, les passions religieuses eurent bientôt rompu la paix conclue à Longjumeau, la *petite paix* ou la *paix fourrée*, comme on l'appelait. Le pape Pie V engageait tous les princes catholiques à déclarer la guerre à l'hérésie; il écrivait à Charles IX qu'il ne fallait en aucune façon et sous aucun prétexte faire grâce aux ennemis de Dieu [2]. Ce pontife se flattait de rétablir l'autorité absolue du Saint-Siége : il publia en 1568 la bulle *In cœnâ Domini*, par laquelle il excommuniait quiconque accordait aux conciles généraux une autorité supérieure à celle du pape; il menaçait en même temps tout prince ou tout gouvernement qui exigerait des ecclésiastiques quelque contribution que ce fût. Cette bulle fut rejetée en France, même par les catholiques, et, en 1580, au milieu de la lutte religieuse, un arrêt du parlement déclara traître et criminel de lèse-majesté tout évêque français qui la publierait dans son diocèse.

(1) Ferreras, Hist. d'Espagne.

(2) Nullo modo nullisque de causis hostibus Dei parcendum est. (Epist. Pii V ad Carol. IX.)

Sans céder à toutes les exigences de la cour de Rome, le gouvernement français était redevenu hostile aux protestants. Un édit royal interdit toute fonction judiciaire et toute espèce d'emploi public à ceux de la religion réformée, et le parlement, en vérifiant cet édit, ajouta « que tous ceux qui à l'avenir seraient reçus ès offices royaux, jureraient de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. » Le prince de Condé et l'amiral de Coligny, menacés dans leur liberté, avaient mis leur parti sous les armes. L'Hospital sortit du conseil, et avec lui la tolérance et la modération. On fut effrayé de sa retraite, même parmi ses ennemis[1]. La duchesse douairière de Guise, Anne d'Este, écrivait en apprenant cette nouvelle : « Nous avons esté bien marryes du faict de monsieur le chancelier; mais, à ce que nous sentons, il a eu grand tort. Or, Dieu veuille avoir pitié de nous et de ce pauvre royaume! »

(1) Au milieu des troubles religieux, L'Hospital avait poursuivi la réforme de la législation civile. En 1566, il avait donné la célèbre *Ordonnance de Moulins*, qui assurait les droits des créanciers et des mineurs, réglait les donations et les testaments, limitait les substitutions, et supprimait un grand nombre d'abus dans l'administration de la justice. L'ordonnance de Moulins abolissait aussi certaines confréries religieuses, instituées dans les classes inférieures du peuple. Les parle-

En effet, il n'y avait plus ni lois ni traités : tout était abandonné à la fortune des combats.

La religion du plus grand nombre triompha à Jarnac, le 13 mars 1569. Le prince de Condé périt dans cette bataille, tué ou plutôt assassiné par Montesquiou. Coligny rallia les débris de l'armée, et, quelques mois après, obtint un faible avantage en Limousin, près de La Roche-l'Abeille (25 juin). Il avait reçu des renforts d'Allemagne et des Pays-Bas. Guillaume d'Orange combattait dans les rangs des calvinistes, et ce fut à La Roche-l'Abeille que le jeune prince de Béarn, âgé de seize ans, fit ses premières armes. Les réformés, après avoir vainement assiégé Poitiers, furent défaits à Moncontour (3 octobre) par le duc d'Anjou, le vainqueur de Jarnac. Quelques jours auparavant, le 27 septembre, le parlement de Paris avait rendu contre Coligny une sentence de mort. La bataille de Moncontour fut décisive, et Philippe II, par l'intermédiaire de son ambassadeur, don Henriquez, engagea le roi de France à profiter de sa victoire pour détruire les hérétiques,

ments du Midi refusèrent d'enregistrer cet article. — Voyez sur le Chancelier de L'Hospital le beau travail de M. Villemain, et l'éloquent discours prononcé en 1836, à la rentrée de la cour de Cassation, par M. le procureur général Dupin.

jusqu'au dernier [1]. Le pape Pie V conseillait aussi la rigueur au gouvernement français; il écrivait à Catherine de Médicis qu'il ne pouvait y avoir aucune paix, aucune trève entre *Satan et les fils de la Lumière* [2].

Le traité de Saint-Germain fut conclu le 8 août 1570, malgré Rome et malgré l'Espagne. Les calvinistes obtinrent la pleine et entière liberté de leur culte dans deux localités par chaque gouvernement de province. Aucun synode ou réunion huguenote ne pouvait avoir lieu dans un rayon à dix lieues de Paris. Les protestants pouvaient aspirer à toutes les charges du royaume. On leur donnait la faculté, en cas de procès avec les catholiques, de récuser jusqu'à six conseillers. Enfin, comme garanties de ces concessions, plusieurs places de sûreté leur étaient abandonnées: La Rochelle, Cognac, Montauban, et la Charité-sur-Loire. Les Etats catholiques, tels que

(1) Mémoires de Lanoue, chap. XXVI. — Mémoires de Saulx-Tavannes, liv. I.

(2) Compertum nobis est nullam esse Satanæ cum filiis lucis communionem; ita inter catholicos quidem et hæreticos nullam compositionem, nisi fictam fallaciisque plenissimam, fieri posse pro certo habemus. (Lettre de Pie V à Catherine de Médicis, 29 janvier 1570, extraite des archives du Vatican, ap. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. II.)

Rome et l'Espagne, s'indignèrent de la conclusion de la paix. Pie V ne pouvait comprendre que le fils aîné de l'Église, que le roi très chrétien eût consenti à recevoir la loi des hérétiques. Mais les États protestants d'Allemagne, l'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, les landgraves de Hesse félicitaient Catherine et Charles IX. L'édit de Votre Majesté, écrivaient-ils au roi, est pour la France ce que la capitulation de Passaw a été pour la Germanie[1]. « Enfin, dit Pasquier, la paix a été conclue et publiée à notre cour de Parlement. C'est finir par où nous devions commencer, si nous eussions été bien sages. Mais en telles affaires, il nous en prend comme des procès, auxquels il ne faut jamais parler d'accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses[2]. »

L'Europe, si agitée à l'occident dans la dernière moitié du XVIe siècle, n'était guère plus tranquille au nord et à l'orient. L'Allemagne s'était reposée quelques années, grâce à la paix d'Augsbourg; mais, dès le règne de Maximilien II, qui avait succédé à Ferdinand en 1564, on put prévoir entre les divers Etats de l'empire une nou-

(1) Manuscrits Colbert, Hist. de la Réforme, t. II.

(2) Etienne Pasquier, Lettre à M. de Fonssomme.

velle lutte religieuse. Le calvinisme s'était introduit dans le Palatinat, dans plusieurs villes impériales des bords du Rhin, et même dans certaines parties des Etats héréditaires de la maison d'Autriche. Les luthériens ne voulaient point partager avec ces nouveaux réformés les libertés qu'ils avaient conquises, et la diète de 1566 déclara formellement que la religion catholique et la religion luthérienne seraient seules reconnues en Allemagne.

Les deux couronnes qui se partageaient les Etats scandinaves, la couronne de Suède et celle de Danemark, étaient restées unies tant qu'elles avaient été menacées par un ennemi commun, l'empereur Charles-Quint; mais en 1563 l'ancienne rivalité se réveilla, et la guerre dura jusqu'au traité de Stettin, conclu en 1570 sous la médiation de la France. L'objet du débat, la Scanie, la Blekingie et l'île de Gothland restèrent définitivement aux Danois[1]. Vers la même époque, la Suède, la Pologne et la Russie se disputaient la Livonie. En 1561, le grand-maître des chevaliers Porte-glaive, Gotthard Kettler, conclut avec la Pologne le traité de Wilna, qui constituait pour lui la Courlande et la Sémigalle en duché hérédi-

(1) Mallet, Hist. du Danemarck.

taire, sous la suzeraineté de la Pologne. Mais l'archevêque de Riga, qui avait encore sous sa dépendance la partie orientale de la Livonie, réclama la protection de la Suède. Le Tzar Ivan IV intervint dans la querelle, pour la terminer à son profit, et la Livonie devint pour les peuples du Nord ce que le Milanais avait été pour ceux de l'Europe occidentale, une cause de guerre et un champ de bataille.

Les Turcs laissaient enfin respirer la Hongrie. Soliman avait lutté jusqu'au dernier soupir contre la maison d'Autriche ; mais Soliman était mort le 30 août 1566, et Sélim II, son fils et son successeur, avait conclu une trève de huit ans avec Maximilien II. Le nouveau sultan cherchait à s'agrandir aux dépens de la Perse, du côté de l'orient. Il faisait creuser un canal qui devait unir le Don et le Volga, la mer d'Azof et la mer Caspienne. En même temps, les Turcs continuaient leurs progrès sur la Méditerranée et sur le littoral de l'Afrique. Déjà, avant la mort de Soliman, ils s'étaient emparés de Tripoli (1551). Dix ans plus tard, les efforts de Philippe II avaient échoué contre cette place, où commandait Dragut, digne successeur de Barberousse. Cependant Malte, le dernier asile des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, arrêtait les Ottomans sur les

côtes de l'Afrique, comme autrefois Rhodes les avait arrêtés sur les côtes de l'Asie-Mineure. Les chevaliers s'étaient emparés du *galion des sultanes*, entre Zante et Céphalonie. Dragut vint mourir en assiégeant Malte, héroïquement défendue par La Valette (1565). En 1566, les Turcs prirent l'île de Chio sur les Génois, qui en étaient maîtres depuis plus de deux siècles. En 1570, ils enlevèrent l'île de Chypre aux Vénitiens : c'était tout ce qui restait à la république de son ancienne puissance en Orient.

La conquête de l'île de Chypre et les cruautés dont elle avait été accompagnée portèrent dans toute l'Europe l'indignation et l'effroi. Les villes avaient été livrées à l'incendie et au pillage. Plus de vingt mille chrétiens avaient péri dans le désastre. Le gouverneur vénitien de Famagosta, Bragadino, avait été écorché vif, malgré le texte formel d'une capitulation que le général turc, Mustapha pacha, avait signée[1]. Mais il y avait alors à la tête de l'Église romaine un pape plein de courage et d'énergie, qui ne se borna pas comme ses prédécesseurs à prêcher la croisade en beau latin, mais qui osa la faire lui-même, et opposer les galères pontificales, jusque-là si hum-

(1) Hammer, Hist. de l'Empire ottoman, liv. XXXVI.

bles et si timides, à la marine victorieuse des Ottomans. C'était Pie V, que nous avons vu si ardent contre les réformés, mais qui mérita bien de l'Europe chrétienne lorsqu'il tenta de s'opposer aux progrès des Musulmans. Il ne pouvait lutter seul contre de tels ennemis; mais quels alliés trouver en Europe, dans un temps où la plupart des Etats étaient divisés par des querelles religieuses? Venise et Philippe II se présentèrent. Venise avait à se venger de l'affront que lui avaient fait les Turcs par la conquête de l'île de Chypre, et Philippe II tenait à honneur de combattre partout pour la foi catholique. D'ailleurs, le progrès maritime des Ottomans commençait à menacer non-seulement ses possessions d'Afrique, mais ses Etats d'Espagne et d'Italie.

L'expédition chrétienne fut prête comme par enchantement. Le 26 mai 1571, un traité avait été conclu entre le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, et, le 25 septembre, don Juan d'Autriche appareilla du port de Messine, avec soixante-dix galères d'Espagne, six de Malte et trois de Savoie. Cette flotte fut bientôt renforcée par douze galères du pape et par l'escadre vénitienne, qui se composait de cent huit galères et de six galéasses[1] Les navires vénitiens étaient

(1) Hammer, Hist. de l'Empire ottoman, liv. XXXVI.

commandés par Sébastien Veniero, dont la famille était accoutumée à donner des doges à la république. La flotte du pape obéissait à Marco-Antonio Colonna, d'une maison qui avait autrefois défendu contre le Saint-Siége la féodalité romaine. Mais le commandement suprême de toutes ces forces navales appartenait à don Juan, ce frère naturel de Philippe, qui venait d'exterminer les Maures en Espagne. Cependant la flotte ottomane était à elle seule plus forte que les trois escadres chrétiennes : elle comptait environ trois cents voiles. Les deux armées se rencontrèrent le 7 octobre dans le golfe de Lépante, à peu de distance de Corinthe. Là, comme autrefois à la bataille d'Actium, la fortune allait décider, sur les mers de la Grèce, entre le génie de l'Orient et celui de l'Occident.

Les deux flottes se combattirent avec toutes les armes réunies de l'antiquité et des temps modernes. Ainsi que les sabres, les mousquets et les canons, on employa les lances, les flèches et les longs javelots. On se servit des crampons et des ponts volants qui avaient donné l'avantage aux Romains dans leurs premières batailles navales, et, la plupart des galères étant ainsi accrochées, les soldats luttèrent corps à corps comme sur un champ de bataille. Don Juan et Veniero vou-

lurent se mesurer avec l'amiral turc, Mouezinzadé-Ali; ils le prirent avec sa galère, et, pour venger ce gouverneur vénitien qui avait été écorché vif dans Famagosta, ils firent trancher la tête à l'amiral turc et l'arborèrent sur son propre pavillon. Ce triste signal annonçait que la victoire des chrétiens était complète, et que la marine ottomane était anéantie. Ce jour, qui avait coûté la vie à trente mille Turcs, rendit la liberté à cinq mille chrétiens. Constantinople était consternée; Venise donnait des fêtes magnifiques, et Pie V, tressaillant au récit de la victoire qu'il avait lui-même préparée, s'écriait, en appliquant à don Juan les paroles consacrées : *Il fut un homme envoyé de Dieu, nommé Jean*. Cependant les Turcs gardèrent leurs conquêtes, et armèrent une flotte nouvelle. La discorde affaiblit les vainqueurs; Venise traita bientôt avec la Porte, et il est vrai de dire, avec Voltaire, que les Turcs semblaient avoir gagné la bataille de Lépante[1].

(1) Voltaire, Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, chap. CLX.

CHAPITRE IX.

Fondation de la république des Provinces-Unies. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Henri de Valois roi de Pologne. — Mort de Charles IX. — Nouvelles guerres de religion en France et dans les Pays-Bas. — Organisation de la Ligue. — Procès et mort de Marie Stuart. — Guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. — Destruction de la *flotte invincible*. — Etats de Blois. — Mort de MM. de Guise et de Henri III. — Lutte de Henri IV contre la Ligue et l'Espagne. — Entrée du roi dans Paris. — Pacification des provinces. — Édit de Nantes. — Traité de Vervins. — Etat de l'Europe à la fin du seizième siècle.

Philippe II, après avoir illustré son règne en triomphant de l'islamisme, continuait à troubler la France et à opprimer les Pays-Bas; mais la paix de Saint-Germain contrariait ses desseins. Les chefs des huguenots avaient mis bas les armes; ils se rendaient en foule à Paris pour assister au mariage du prince de Béarn et de Marguerite de Valois, mariage qui avait été proposé par Charles IX et Catherine de Médicis comme le gage de la réconciliation des partis. Le vent de la cour paraissait alors si favorable aux protestants, qu'on y parlait

assez librement du pape, qui hésitait à approuver l'union projetée. Charles IX disait avec sa familiarité ordinaire : « Si le pape fait trop la beste, je prendrai Margot par la main, et la mènerai espouser en plein presche[1] ».

Guillaume de Nassau, après avoir pris part aux dernières luttes des calvinistes, avait profité de la paix de Saint-Germain pour rester en France. Il était lié avec les chefs du parti, et particulièrement avec Coligny, qui s'intéressait vivement à la liberté des Pays-Bas. L'amiral lui conseilla de faire la guerre sur mer. C'était un avantage pour les Bataves; car les Espagnols n'avaient point de vaisseaux sur ces parages. Guillaume suivit le conseil : il organisa ce qu'on appelait les *gueux marins*, et, dès le 1er avril 1572, deux cent cinquante de ces intrépides pirates surprirent la ville de Briel, dans l'île de Woorn. A dater de ce jour, la république batave était fondée. Les villes de Zélande et de Hollande ne tardèrent point à se donner aux insurgés, et le prince d'Orange fut proclamé *stathouder*. Un tel événement, dû aux conseils de Coligny autant qu'à la valeur de Guillaume, était un coup terrible porté à l'Espagne; pour les catholiques français, c'était un symptôme

(1) De l'état de la France sous Charles IX.

effrayant; car c'était sous les auspices du calvinisme que la nouvelle république s'élevait aux portes de la France. Philippe II en écrivit à Catherine de Médicis, Catherine de Médicis à Philippe II, et l'on put croire plus que jamais que les deux gouvernements se concertaient pour frapper du même coup la rébellion et l'hérésie.

Cependant la paix de Saint-Germain n'était pas encore rompue, cette paix *boiteuse et mal assise*, comme on l'appelait[1]. Le mariage du prince de Béarn se préparait, quand sa mère, la reine de Navarre, tomba malade, et mourut après quatre jours de souffrances. On accusa Médicis de l'avoir fait empoisonner; mais le fait fut démenti par les chirurgiens calvinistes chargés de l'autopsie. Henri de Béarn prit alors le titre de roi de Navarre, et son mariage fut célébré le 18 août. Au milieu des fêtes du Louvre et de l'Hôtel-de-Ville, catholiques et réformés, tous croyaient encore à la paix; mais le 22, comme l'amiral sortait du Louvre, un coup d'arquebuse le blessa au bras gauche et lui emporta un doigt de la main droite. Le coup avait été tiré par un nommé

(1) On avait ainsi nommé la paix de Saint-Germain, parce qu'elle avait été conclue par Armand de Biron qui était boiteux, et par de Mesme qui portait le nom de la seigneurie de Mal-Assise.

Maurevel, assassin vendu au duc de Guise. A cette nouvelle, le roi courut chez Coligny, l'embrassa en pleurant, et déclara qu'il tirerait vengeance d'une telle trahison. Mais le duc de Guise, qui avait dirigé le coup, disposait de la ville en souverain. La reine-mère, qui voulait du pouvoir à tout prix, s'était rapprochée des catholiques, et le coup d'arquebuse tiré contre l'amiral n'était que le signal des massacres qui allaient ensanglanter Paris.

Les réformés, en voyant couler le sang de leur chef, avaient hautement témoigné leur indignation : « Si l'on nous ne faict justice, nous nous la ferons nous mesmes. » Les catholiques, de leur côté, prétendaient qu'un grand complot calviniste avait été formé, que les huguenots étaient d'accord avec l'Allemagne et l'Angleterre pour démembrer la France. Catherine de Médicis déclara à son fils que les catholiques s'étaient ligués entre eux pour leur défense[1], et que si le roi refusait de les commander, ils étaient prêts à élire un capitaine général. Le 23 août, dans l'après-midi, la reine-

(1) D'après une pièce trouvée dans les manuscrits de M. Dupuy et citée par M. Capefigue, l'origine de la Ligue remonterait non pas à 1572, mais à quatre ans plustôt : il aurait été conclu le 25 juin 1568 *une ligue royale de la noblesse et estats* pour le maintien de l'Eglise catholique.

mère réunit ses principaux conseillers dans le jardin des Tuileries. Ce fut là qu'il fut résolu de mettre à mort tous les chefs calvinistes. Le roi céda, malgré lui, aux instances de ses ministres et de sa mère[1]. Le conseil et Catherine cédaient à la terreur que leur inspirait le duc de Guise, et le duc de Guise lui-même, qui croyait ne servir que son ambition, était l'instrument des passions populaires.

Les registres de l'Hôtel-de-Ville nous apprennent que le soir, bien tard, le prévôt des marchands, Le Charron, fut mandé au Louvre; le roi, après avoir déclaré que *ceulx de la nouvelle religion se vouloient eslever par conspiration contre sa dicte Majesté et contre son Estat*, ordonna aux prévôts des marchands de se saisir des clefs de Paris et d'en fermer soigneusement les portes, de tirer tous les bateaux du côté de la ville et de les enchaîner, enfin de faire mettre sous les armes tous les capitaines, lieutenants, enseignes et bourgeois des quartiers, pour recevoir et exécuter les commandements de Sa Majesté[2]. Bientôt les compagnies bourgeoises se

(1) Mémoires de Tavannes.

(2) Registres du bureau de la ville de Paris, dans les Archives curieuses de l'Hist. de France, t. VII.

rassemblèrent sur la Grève; le duc de Guise leur expliqua ce qu'elles avaient à faire, et elles se répandirent en petites troupes dans les divers quartiers de la ville, afin qu'aucun huguenot ne pût échapper à leurs coups.

Entre deux et trois heures du matin, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le funèbre signal. Coligny fut la première victime; le roi avait voulu le sauver, mais trop tard. Téligny, gendre de l'amiral, fut frappé presque en même temps, ainsi que Larochefoucault, Lavardin, Soubise, et tant d'autres dont les noms ont été conservés dans le Martyrologe des protestants. La plupart des calvinistes furent surpris dans leur lit. Quelques-uns, tels que Guerchy, se défendirent longtemps contre les meurtriers. Un gentilhomme fut poursuivi, la hallebarde dans les reins, jusque dans la chambre et dans la ruelle de Marguerite de Valois [1]. Le roi de Navarre et le prince de Condé furent préservés des assassins, parce que, dit le maréchal de Tavannes, ils étaient du sang de France, qu'il fallait épargner et respecter.

Le lendemain matin, Charles IX eut horreur de ce qu'il avait laissé faire, et la bourgeoisie elle-même s'effraya du pillage qui suivait les massa-

(1) Mémoires de Marguerite de Valois.

cres. L'Hôtel-de-Ville intervint au nom du roi pour rétablir l'ordre[1]. Le roi écrivit dans les provinces, non pour ordonner de nouveaux massacres, mais pour désavouer ce qui s'était fait à Paris. Dans ces lettres, datées du 24 août, il s'élevait hautement contre la sédition qui avait éclaté dans la capitale; il attribuait tout à l'ancienne rivalité des Guise et des Châtillon. « Ayant esté forcé le corps de garde qui avoit esté ordonné à l'entrée de la maison de l'amiral pour sa seureté, l'ont tué avec quelques gentilshommes, comme il en a esté aussi massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville, ce qui a esté mené avec une telle furie que l'on n'y a peu apporter le remède tel que l'on eust peu désirer. » Et le roi recommandait aux gouverneurs de prévenir toute espèce de troubles dans leur province, de faire publier partout « qu'un chacun ait à demeurer en repos et seureté dans sa maison, ni prendre les armes et of-

(1) *De part le Roy*, il est très expressément commandé aux prévosts des marchands et eschevins de cette ville et aux quarteniers d'icelle, qu'ils n'aient aulcunement à souffrir que aulcuns soldatz, soi de la garde de Sa Majesté ou aultres, ne pillent, ne mesfacent ez maisons de ceulx de la religion prétendue réformée, et que s'il y en avoit aulcuns qui le fassent, les archers et aultres forces de ladite ville les empeschassent. Faict à Paris le dimanche 24 d'aoust 1572. *Signé* [illegible].

fenser l'un l'autre, sous peine de la vie, faisant observer et soigneusement garder l'édit de pacification [1] ». Charles IX fit écrire dans le même sens aux puissances étrangères : dans la lettre aux Suisses, le massacre du 24 est présenté comme un *accident* auquel le roi a été tout-à-fait étranger. [2]

Mais les passions populaires étaient remuées trop profondément pour s'arrêter à la voix du prince qui n'était plus roi que de nom. A Paris, les meurtres continuaient, sous les yeux mêmes des magistrats chargés de les empêcher. Le mouvement catholique se communiqua rapidement dans les provinces, et le sang des calvinistes coula à grands flots, à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Rouen, à Bourges, à la Charité, à Lyon, à Toulouse, et à Bordeaux [3]. Dans la plupart de ces villes, les gouverneurs, aussi faibles que le roi ou d'accord

(1) Lettre du roi au gouverneur de Bourgogne, dans les Mémoires de l'état de la France sous Charles IX. — L'auteur de ces mémoires suppose que, par d'autres lettres, le roi et Catherine de Médicis avaient ordonné le massacre dans toute la France; mais rien ne prouve l'authenticité de ces ordres secrets.

(2) Lettres du trésorier des ligues escrites auxdites ligues par le commandement du Roy.

(3) Martyrologe des Calvinistes, imprimé en 1582.

avec les Guise, lâchèrent la bride au peuple qui voulait du sang. Ailleurs des hommes de cœur maintinrent force à la loi, comme le vicomte d'Orthe à Bayonne, La Guiche à Mâcon, Saint-Herem en Auvergne, de Gordes en Dauphiné, le comte de Tende en Provence. On vit des évêques, fidèles à la charité, faire de leur palais épiscopal un asile pour les réformés. A Lyon même, où l'on compta tant de victimes, il y eut d'honorables exemples de fermeté. Les soldats et le bourreau ordinaire refusèrent de prendre part aux massacres. « Les soldats déclarèrent qu'ils ne vouloyent point esgorger ceux desquels ils n'avoyent jamais receu aucun desplaisir. Le bourreau allégua que si la justice, après sentence donnée, les livroit entre ses mains, il adviseroit à ce qu'il auroit à faire, et qu'au demeurant il n'y avoit que trop d'exécuteurs en la ville, tels qu'ils demandoient.[1] »

Le roi, après avoir consenti au massacre de la Saint-Barthélemy, avait voulu en rejeter l'odieux sur les Guise. Il avait essayé de mettre un terme à ces horreurs; mais les meneurs catholiques avaient poursuivi leur œuvre de sang, et Charles IX, qui n'avait pas eu la force de les comprimer, était

(1) Mémoires de l'état de la France sous Charles IX.

réduit à se déclarer leur chef ou à leur céder la place. Sa mère lui dit un soir, dans le conseil privé : « Voulez-vous que MM. de Guise deviennent roys de France? » Dès ce moment, le roi prit son parti : il se déclara nettement contre les vaincus. Il alla à Montfaucon, suivi d'une cour brillante, insulter au cadavre de l'amiral. Il ordonna, sous peine de mort, au roi de Navarre et au prince de Condé d'abjurer la religion réformée [1]. Enfin il déclara en plein parlement que tout le sang versé l'avait été par ses ordres, *afin d'empescher l'effet d'une détestable conspiration.* Le premier président de Thou vanta, dans sa réponse, *la grande et merveilleuse prudence du roi.* Cependant Charles IX promit un édit pour faire cesser les massacres. « Le parlement, dit-il, cognoistra désormais des crimes, lesquels ne seront plus punis par pillage et tuerie [2]. » En effet, il parut bientôt une déclaration royale qui garantissait aux huguenots la vie et la liberté, en leur défendant toutefois de tenir aucune assemblée jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à la tranquillité du royaume. Le parlement condamna à mort Briquemault et Cavagne, qui avaient échappé au massacre, mais

(1) De Thou, Hist., lib. LII.

(2) Registres du parlement, ap. Capefigue, t. III.

qui avaient été arrêtés comme complices de la conjuration de Coligny. La mémoire de l'amiral fut flétrie, ses biens furent confisqués, et ses descendants déclarés roturiers jusqu'à la dernière génération.

On voit, par le récit qui précède, que la Saint-Barthélemy fut une explosion soudaine, populaire, et non pas un guet-apens préparé plusieurs années d'avance entre la cour de France et celle d'Espagne [1]. Catherine de Médicis était une femme corrompue, avide de plaisir et de pouvoir, mais qui ne se porta que malgré elle aux mesures extrêmes. Charles IX aurait voulu vivre en repos, et n'était point, comme on l'a dit, altéré du sang de ses sujets. Le véritable auteur du crime, c'est le fanatisme du peuple, qui voulait la mort des huguenots, comme la populace romaine demandait aux empereurs le supplice des chrétiens.

(1) Les historiens ne sont pas plus d'accord sur le nombre des victimes que sur les causes du massacre. Péréfixe a écrit qu'il avait péri cent mille personnes, Sully soixante et dix mille, de Thou trente mille, Lapopelinière vingt mille. Les auteurs du martyrologe des Calvinistes en ont compté seize mille cent soixante-huit, dont sept cent quatre-vingt-six seulement sont désignées par leur nom. L'abbé de Caveirac a cru pouvoir, dans sa *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, réduire le nombre des morts à deux mille.

Est-ce une raison pour absoudre le roi et sa mère? non sans doute : leur devoir était de résister au fanatisme, de le dompter ou d'y périr. Le pouvoir est responsable non-seulement du mal qu'il ordonne, mais de celui qu'il tolère. Malheur au gouvernement qui se laisse dominer par un parti! Charles IX la sentait bien, cette terrible responsabilité qui devait peser sur sa mémoire, quand il disait à Ambroise Paré, chirurgien protestant que son amitié avait sauvé : « Ambroise, je ne sais ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps grandement émeus, voire tout ainsi que si j'avois la fiebvre, me semblant à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se présentent à moi, les faces hideuses et couvertes de sang. Je voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbéciles et innocents. » Michel de L'Hospital, qui depuis quatre ans ne prenait plus aucune part aux affaires, ne survécut que six mois à la Saint-Barthelemy, et mourut dans la retraite, en pleurant sur les malheurs de la patrie[1].

(1) L'Hospital était au nombre des proscrits. Des assassins, envoyés par les Guise, allaient forcer l'entrée du château de Vignay, où s'était retiré l'ancien chancelier; tout à coup des cavaliers accourent à toute bride; leur chef crie aux assassins:

A l'étranger, la Saint-Barthélemy fit des impressions diverses, selon les sentiments et la politique des différents États européens. Une partie de l'Allemagne, la Suède et le Danemarck s'indignèrent. Elisabeth prit le deuil avec sa cour, refusa d'entendre l'ambassadeur de Charles IX, et resserra la captivité de Marie Stuart, qui était pour elle comme un gage contre les catholiques de son royaume. Mais à Rome et à Madrid on frappa des médailles en l'honneur de la Saint-Barthélemy, et l'on alluma des feux de joie. Le pape et le roi d'Espagne regardaient les massacres de France comme le pendant de la victoire de Lépante. Vaincre les infidèles ou assassiner les hérétiques était également méritoire à leurs yeux. Peut-être même avaient-ils, au fond du cœur, plus de haine pour les protestants que pour les Turcs; car, en religion comme en politique, les hommes ont souvent plus d'aversion pour ceux qui sont séparés d'eux

«Au nom du roi, retirez-vous;» et, conduit devant L'Hospital, il lui annonce qu'on lui pardonne l'opposition qu'il a si longtemps formée aux mesures projetées contre les Protestants : « J'ignorois, répond L'Hospital, que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon.» Sa fille, qui professait la religion réformée, et qui était à Paris le 24 août, avait trouvé un asile dans l'hôtel d'Anne d'Este, veuve de François de Guise. (Dufey, de l'Yonne, Essai sur L'Hospital.)

par une faible distance, que pour ceux qui leur sont complétement opposés.

En France, quand le premier moment du fanatisme fut passé, les catholiques eux-mêmes furent effrayés de ce qu'ils avaient osé. Les huguenots, animés par la persécution, se préparaient à se défendre et à venger leurs frères. Les Cévennes étaient devenues l'asile de la liberté religieuse; Nîmes et Montauban en étaient les forteresses, et les protestants de La Rochelle, maîtres de l'île de Rhé, avaient des communications faciles avec l'Angleterre. Le comte de Montgommery, échappé à la Saint-Barthélemy, s'était retiré auprès d'Élisabeth, pour revenir bientôt combattre et mourir sur l'échafaud. Le duc d'Anjou vint faire le siége de La Rochelle, et le roi de Navarre fut obligé de l'accompagner. Les catholiques, mal unis entre eux, combattirent avec mollesse; les protestants se défendirent avec ce courage qu'inspire le désespoir. Le gouvernement consentit à traiter, et l'édit de juillet 1573 rétablit la paix entre les deux religions. « La mémoire des choses passées depuis le 24 aoust 1572 demeurera esteinte et assoupie; et, pour donner occasion à nos subjects des villes de La Rochelle, Montauban et Nismes, de rester et demeurer en repos, leur avons permis l'exercice libre de la religion

prétendue réformée dans les dictes villes, pour icelui faire faire en leurs maisons et lieux à eux appartenant, hors toutefois des places et lieux publics, pour eux, leurs familles et aultres qui s'y voudront trouver. Tous ceux de la dicte religion des aultres endroits du royaulme pourront aller, venir et vivre en toute liberté de conscience, faire les baptesmes et mariages, sacrements en leur manière, sans plus grande assemblée que dix seulement, fors et excepté deux lieues à l'entour de la prévosté et vicomté de Paris[1]. » Le bourg de Sancerre, célèbre par sa résistance héroïque, obtint, le 19 août, une capitulation qui lui garantit l'exercice de la liberté religieuse.

Le duc d'Anjou s'était hâté de traiter avec le parti protestant, parce qu'il venait d'être élu roi de Pologne, à la mort de Sigismond II. La politique française voulait faire des Etats polonais une barrière contre les progrès des Turcs et contre ceux des Moscovites. D'après le traité négocié par Montluc, évêque de Valence, la France s'engageait à faire rendre à la Pologne la Valachie, occupée par les Turcs, et tout ce qui avait été conquis par le Tzar, soit en Livonie, soit

(1) Edict du roi Charles IX sur la pacification des troubles de ce royaulme, juillet 1573.

en Lithuanie. Mais avant d'agrandir le territoire polonais, il eût fallu affranchir la royauté du contrôle de la noblesse. Or, en 1572, à l'extinction de la race mâle des Jagellon, le trône était devenu plus électif que jamais; il avait été décidé que, du vivant du roi, il ne lui serait plus désigné de successeur. En même temps l'usage des *pacta conventa* avait été établi, et Henri de Valois jura les premiers en 1574. C'était une sorte de charte aristocratique, qui restreignait encore le pouvoir royal et ajoutait aux prérogatives de la noblesse[1]. Le duc d'Anjou ne put se résigner à vivre ainsi en tutelle; il ne sut point se plier aux mœurs et aux usages de la Pologne; il refusa d'épouser Anne Jagellon, la sœur de Sigismond, et, aussitôt qu'il eut appris la mort de Charles IX, il quitta en fugitif le peuple qui l'avait élu roi.

Henri III trouva la France agitée d'une nouvelle guerre de religion. Entre les deux partis qui s'étaient combattus à outrance, commençait à s'élever un parti intermédiaire, le parti *politique*, composé des hommes qui laissaient de côté la question religieuse pour rétablir la paix dans l'État. Les huguenots modérés se joignirent aux politiques, dont le duc d'Alençon s'était déclaré le

(1) A. M. Fredro, Gesta Polonorum sub Henrico Valesio.

chef. Le duc de Guise vainquit les deux partis coalisés, près de Dormans, le 10 octobre 1575. Le 3 février suivant, le roi de Navarre quitta la cour, et alla rétracter à Tours son abjuration forcée. Dès ce moment, il devenait le chef des protestants, et tout faisait présager une lutte acharnée. Henri III consentit à la paix; un traité fut conclu, dans l'abbaye de Beaulieu, le 16 mai 1576. Ce n'était plus seulement dans certaines places désignées, mais dans toute l'étendue du royaume que les réformés obtenaient la liberté de leur culte. Leurs intérêts devaient être garantis, dans les parlements, par des magistrats de leur culte. Indépendamment des villes de Nîmes, de Montauban et de La Rochelle, dont ils étaient en possession, ils obtinrent six nouvelles places de sûreté: Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières.

Dans les Pays-Bas, Philippe II ne faisait aucune concession, et la révolte, au lieu de s'éteindre dans le Nord, gagna les provinces méridionales. Le traité conclu à Gand, le 8 novembre 1576, unit contre l'Espagne les deux pays que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Belgique et de Hollande. Le vainqueur de Lépante, Don Juan, qu'on célébrait partout en Europe comme le héros de la chrétienté, vint mourir dans les Pays-Bas (1578), sans pouvoir rétablir nulle part

la domination de Philippe II. Mais la ligue que le traité de Gand avait consacrée, ne pouvait être durable. Il y avait entre les Belges et les Bataves opposition de caractère, d'intérêts et de religion. Ne pouvant plus s'entendre, ils se séparèrent, et, tandis que Guillaume rendait l'union plus solide en la réduisant aux provinces maritimes et protestantes [1], les provinces méridionales et catholiques, qui avaient l'ambition de devenir une nation indépendante, se donnèrent pour chef un archiduc autrichien, Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II. Mais ce prince recula devant les difficultés que présentait la création d'un État nouveau, et les Belges, cherchant partout un chef, finirent par déférer la souveraineté au duc d'Alençon. Malgré quelques succès militaires, tels que la prise de Câteau-Cambresis et une victoire sur les Espagnols devant Cambrai, ce prince ne sut pas se conformer aux mœurs et au caractère, d'ailleurs assez inconstant, de ses nouveaux sujets. Après avoir passé quelque temps en Angleterre, où il avait l'espérance d'épouser Éli-

(1) L'acte constitutif de la confédération fut signé à Utrecht, le 23 janvier 1579, entre les provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre et de Groningue. Les provinces de Frise et d'Over-Yssel y adhérèrent le 11 juin de la même année.

sabeth, le duc d'Alençon, pressé entre la haine des Belges et les armes des Espagnols, revint en France et mourut de chagrin en 1584.

Philippe II fut vainqueur dans les provinces méridionales, grâce à l'habileté et au courage d'Alexandre Farnèse, qui avait succédé à Don Juan. Mais comme le roi d'Espagne désespérait de se rétablir par la guerre dans les États du Nord, il eut recours à des assassins pour se défaire de Guillaume de Nassau, qui s'y défendait si bien. Déjà, plusieurs années auparavant, il avait mis à prix la tête du stathouder. En 1581, les provinces confédérées avaient proclamé leur indépendance à la face de l'Europe. Le 10 juillet 1584, Guillaume fut assassiné à Delft; un Franc-Comtois, Balthazard Gérard, le tua d'un coup de pistolet au sortir de la table. Il expira devant sa femme. Cette femme, c'était Louise de Coligny, qui semblait prédestinée à de tels malheurs : il y avait douze ans qu'elle avait vu son père et Téligny, son premier époux, égorgés sous ses yeux à la Saint-Barthélemy. Mais la république batave ne périt point avec Guillaume, et le jeune Maurice, son fils, fut proclamé *stathouder* à sa place [1].

La guerre civile avait été interrompue en France

(1) Schiller, histoire de l'insurrection des Pays-Bas.

par l'édit de Beaulieu; mais la Ligue s'était organisée la même année (1576), sous les auspices de l'Espagne, qui était d'accord avec les Guise. Henri III, n'osant combattre l'Union, s'en déclara le chef, aux États convoqués à Blois en décembre 1576. Mais la modération prévalut quelque temps encore dans les conseils du roi, et, malgré quelques guerres sans importance, la liberté fut maintenue aux protestants par l'édit de Poitiers (1577) et par celui de Fleix (1581). Ces concessions irritaient les catholiques sans satisfaire les réformés, et Henri III, en cherchant à maîtriser les uns et à se concilier les autres, ne recueillait que le mépris et la haine des deux partis. A mesure que le pouvoir royal s'affaiblissait, l'association catholique croissait en puissance et en audace. MM. de Guise traitèrent, au nom de la Ligue, avec le roi d'Espagne, qui venait de se dédommager, par la conquête du Portugal[1], de la perte des Pays-Bas.

(1) En 1580, à la mort du cardinal Henri, Philippe II s'empara du Portugal, malgré la décision des jurisconsultes portugais en faveur de Catherine, duchesse de Bragance. La conquête du Portugal par le roi d'Espagne était un fait menaçant pour l'équilibre européen. Aussi l'un des prétendants, don Antonio, prieur de Crato, trouva-t-il asile et protection en France et en Angleterre. Catherine de Médicis, qui prétendait elle-même avoir des droits sur le Portugal, arma contre

Aux termes du traité de Joinville, la religion catholique devait être seule pratiquée dans toute l'étendue de la France. Tout prince hérétique était déclaré incapable de régner, et si le roi de France venait à mourir sans enfants mâles, c'était le cardinal de Bourbon qui devait lui succéder. Ce prélat était l'oncle de l'héritier présomptif, vieillard mourant dont les Guise et Philippe II espéraient recueillir l'héritage. Dans le même traité, le roi d'Espagne prenait la Ligue sous sa protection, et s'engageait à lui fournir un subside de cinquante mille écus par mois pour faire la guerre aux huguenots[1].

Cette union intime de Philippe II avec les catholiques français, était assurément ce qu'on pouvait concevoir de plus funeste pour l'indépendance et la liberté du royaume. Mais on devait s'en alarmer ailleurs qu'en France : les Pays-Bas et l'Angleterre en furent effrayés. Elisabeth, qui jusque-là avait montré tant de réserve à secourir les Provinces-Unies, leur envoya dix mille hommes sous le commandement de Leicester, et elle se

l'Espagne une flotte de soixante vaisseaux, qui fut vaincue à la hauteur des Açores, le 27 juillet 1582.

(1) Traité entre Philippe II et la maison de Guise, conclu à Joinville le 31 décembre 1584, et renouvelé à Reims le 2 septembre 1585, ap. Léonard, Recueil de traités, t. II.

prépara à frapper, par des exemples terribles, les catholiques qui conspiraient autour d'elle et correspondaient avec le continent. Ce fut alors qu'elle se décida à porter les mains sur cette princesse issue du sang des Guise, sa rivale en puissance et en beauté, qu'elle tenait renfermée depuis dix-sept ans dans un château-fort. La tête de Marie Stuart fut destinée, par les réformés d'Angleterre, à expier la Saint-Barthélemy et l'assassinat du prince d'Orange. Les Anglais regardaient la cause de la réforme comme liée à celle de leur puissance en Europe. En 1585, il se forma en Angleterre une association protestante, dont les membres s'engageaient à défendre la reine contre ses ennemis, et le Parlement porta cette étrange loi : « Que si quelque complot était formé contre la sûreté de l'Etat ou contre la vie de la reine, Sa Majesté était autorisée à nommer des commissaires pour juger les personnes *par qui* ou *pour qui* le complot aurait été formé, pour les déclarer inhabiles à succéder à la couronne si elles y avaient des droits, et pour les poursuivre jusqu'à la mort. » C'était évidemment Marie Stuart qu'on voulait atteindre, et qu'on prétendait rendre responsable non-seulement des complots qu'elle aurait excités, mais de ceux même qui auraient éclaté à son insu ou malgré sa défense. En effet, dès l'année

suivante (1586), un jeune gentilhomme, Antoine Babington, catholique fervent et plein de cet enthousiasme chevaleresque que le malheur et la beauté de Marie Stuart inspirait à une partie de la jeune noblesse, forma une conspiration dont le but était, à ce qu'il paraît, d'assassiner la reine d'Angleterre et de mettre la reine d'Écosse en liberté[1].

Le complot fut découvert et puni par le supplice de Babington. Bientôt Marie comparut devant les commissaires qu'Elisabeth avait désignés, et elle fut déclarée coupable d'avoir pris part à la conspiration. Cependant les accusateurs n'avaient produit contre elle que l'aveu des conjurés qui n'existaient plus, des copies de lettres qu'on lui attribuait sans pouvoir en montrer les originaux, et le témoignage de ses secrétaires, qui ne lui furent jamais confrontés. Lingard dit avec raison qu'une des plus fortes preuves de l'innocence de Marie, c'est une lettre qu'elle avait écrite au duc de Guise, avant de savoir si l'on devait la juger. Dans cette lettre, elle déclarait qu'elle était entièrement étrangère au complot de Babington. Or, elle pouvait parler librement au duc de Guise, son cousin, dont le système politique et

(1) Walter Scott, Histoire d'Écosse. — Lingard, Histoire d'Angleterre.

les opinions religieuses ne pouvaient qu'approuver un complot contre Elisabeth[1]. Au reste, d'après la loi que nous avons citée tout à l'heure, il n'était pas nécessaire pour condamner Marie Stuart, qu'elle eût pris part à la conspiration : il suffisait qu'elle y eût intérêt. La sentence de mort fut prononcée le 25 octobre 1586.

Mais l'arrêt une fois rendu, Elisabeth hésitait à le faire exécuter. Elle parlait sans cesse de *sa chère sœur, de son aimable cousine. Comment pourrais-je*, s'écriait-elle, *tuer l'oiseau qui s'est réfugié dans mon sein?* Cependant, à ces paroles que paraissait dicter la pitié, elle avait ajouté : *Il n'y a que le peuple qui me soit plus cher que ma cousine.* Et le peuple demanda du sang, par l'organe d'un parlement puritain. L'ordre fatal fut enfin signé dans les premiers jours de février 1587. En le remettant à son chancelier, Elisabeth lui recommanda de n'en faire usage que dans le cas où de nouvelles entreprises seraient tentées contre sa personne. Mais les ministres, prenant sur eux toute la responsabilité, et croyant d'ailleurs pénétrer la secrète volonté de la reine, expédièrent l'arrêt aux comtes de Kent et de Shrewsbury, auxquels il était enjoint de le faire exécuter sans délai.

(1) Lingard, Histoire d'Angleterre, t. VIII.

L'histoire et la poésie ont à l'envi célébré le calme avec lequel Marie Stuart reçut la terrible nouvelle. Après avoir écrit ses dernières volontés et de tendres lettres d'adieu à ses parents de France, après avoir distribué à ses domestiques les objets précieux qui lui restaient, elle voulut se préparer à la mort selon sa croyance; mais cette faveur lui fut refusée. Elle resta seule dans son oratoire, où elle communia avec une hostie consacrée, que le pape Pie V lui avait jadis envoyée, et qu'elle avait précieusement gardée pour cet instant suprême. Quand elle descendit dans la grande cour du château, où les instruments du supplice étaient préparés, comme elle portait à la main un crucifix, le comte de Kent lui dit d'un ton sévère : « Madame, il faut avoir le Christ dans le cœur et non pas à la main. — Pour l'avoir plus sûrement dans le cœur, il est bon de l'avoir sous les yeux. » Ces paroles exprimaient bien le caractère des deux personnages et celui des deux cultes qui étaient en présence. Marie fut condamnée à subir, avant le coup mortel, l'exhortation puritaine du doyen de Peterborough, qui la menaça de la damnation éternelle si elle ne renonçait à *l'idolâtrie*. Puis elle ôta elle-même ceux de ses vêtements qui auraient pu gêner le coup mortel, consola ses femmes et son vieil intendant, Melwill, qui fondaient en

larmes auprès d'elle. Elle posa sa tête sur le billot, et tomba martyr de la foi romaine. Le doyen prononça la formule ordinaire : « Ainsi périssent tous les ennemis de la reine ! » Une seule voix répondit *Amen* ; c'était celle du comte de Kent.

En apprenant la mort de Marie Stuart, le roi d'Écosse, son fils, témoigna d'abord la plus vive indignation. Il refusa d'écouter l'envoyé anglais qui venait lui faire des excuses de ce malheureux *accident* ; c'était ainsi qu'il plaisait à Elisabeth d'appeler la mort de Marie Stuart. Le jour où la cour d'Ecosse prit le deuil, le comte d'Argyle se présenta armé de pied en cap devant le roi, en disant : *Voilà le véritable deuil de la reine.* Mais cette démonstration n'eut point de suite. Élevé dans les doctrines de la réforme et entouré de presbytériens, Jacques VI, depuis la mort de sa mère héritier présomptif d'Elisabeth, était enchaîné à la politique de l'Angleterre. D'ailleurs il était peu propre à la guerre, et pâlissait à la vue d'une épée nue. Philippe II, seul en Europe, se présenta sérieusement pour être le vengeur de Marie Stuart. Le roi d'Espagne était alors maître du Portugal et de ses nombreuses colonies ; par là, il commandait à toutes les mers, et avait le monopole du commerce européen. L'Angleterre, qui avait envoyé des auxiliaires aux révoltés des

Pays-Bas, inquiétait aussi l'Espagne sur ses possessions maritimes. Plus d'une fois les amiraux anglais avaient attaqué les flottes espagnoles, et intercepté ces galions qui revenaient chargés des dépouilles des deux mondes[1]. Ces considérations, autant que la mort de Marie Stuart, décidèrent Philippe II à faire contre la Grande-Bretagne des préparatifs formidables.

La flotte, que l'Espagne appelait d'avance *invincible*, sortit du port de Lisbonne le 29 mai 1588. Elle était composée de cent trente vaisseaux, qui portaient vingt mille soldats, plus de huit mille matelots et deux mille six cents canons, avec des vivres pour six mois. Cette redoutable *armada* devait détrôner Élisabeth, détruire l'Eglise anglicane et l'Eglise presbytérienne, mettre les Pays-Bas à la raison, et sans doute aussi conquérir la France en passant. Mais à peine fut-elle hors du port, qu'elle fut accueillie par une furieuse tempête, harcelée et vaincue en cinq combats par les Anglais. Enfin, au moment où elle se préparait à retourner en Espagne, elle fut dispersée par une nouvelle tempête, qui en jeta les débris sur les côtes du Danemarck, de la Norwège et de l'Ecosse. Plus de quatre-vingts vaisseaux avaient péri.

(1) Voyez t. I, p. 277.

Ainsi finit la *flotte invincible*. Philippe II, en apprenant la nouvelle de ce désastre, dit froidement : « La volonté de Dieu soit faite! J'avais envoyé ma flotte pour combattre l'Angleterre et non les éléments[1]. » L'année suivante, ce fut au tour de l'Angleterre de menacer Philippe II sur les côtes du Portugal ; et, en même temps qu'elle attaquait le roi catholique, Élisabeth faisait passer de nouveaux secours aux Calvinistes français.

Depuis le traité de Joinville, conclu entre les Guise et l'Espagne, la Ligue avait pris d'immenses développements. Comme un vaste réseau, elle enveloppait la plupart des provinces, et à Paris elle trouvait un puissant instrument dans l'organisation municipale. Seize des plus ardents ligueurs furent distribués dans les seize quartiers de la ville, et, prêts à se réunir au besoin, formèrent le lien de l'Union parisienne. Henri III, qui depuis 1581 avait suivi le système des *politiques* et maintenu l'équilibre entre les deux religions, céda aux menaces des catholiques et subit leurs conditions. Dans les conférences de Nemours, il fut arrêté qu'il serait fait un édit perpétuel et irrévocable, par lequel l'exercice du calvinisme serait défendu sous peine de mort. L'édit fut en effet

(1) Ferreras, Hist. d'Espagne.

enregistré au Parlement, le 18 juillet 1585. Les réformés n'avaient plus de villes de sûreté, et les catholiques en obtenaient à leur tour, entre autres, Soissons, Dinant, le Conquest, Châlons, Verdun, Toul, Saint-Dizier, Beaune et Dijon. C'était Catherine de Médicis qui avait conclu avec les princes lorrains la convention de Nemours [1].

Henri III était tombé sous le joug des Guise. Le pape Sixte-Quint céda à la Ligue, dont il redoutait les fureurs : il excommunia le roi de Navarre. Mais Henri protesta contre la décision pontificale, et gagna la bataille de Coutras (1587). La Ligue, humiliée de cette défaite, en devint plus ardente, et tourna sa fureur contre Henri III. La Sorbonne arrêta, dans une assemblée secrète, que l'on pouvait ôter le gouvernement aux princes incapables, comme on peut ôter l'administration des biens d'un mineur à un tuteur infidèle. L'assemblée de Nancy (1588) intima au roi de nouveaux ordres : elle le somma de se joindre plus ouvertement à la Sainte-Ligue, de faire publier comme lois de l'Etat les décrets du concile de Trente, d'établir l'inquisition au moins dans les bonnes villes, enfin, de

(1) Articles accordés à Nemours, au nom du roi, par la reine sa mère, avec les princes et seigneurs de la Ligue, en présence du duc de Lorraine, 7 juillet 1585.

donner de nouvelles places de sûreté aux catholiques [1]. C'était lui proposer d'abdiquer. Il hésite, négocie; puis, prévoyant un mouvement dans la capitale, il défend au duc de Guise de revenir à Paris. Le duc y court; il y est salué par les acclamations du peuple, et la journée des *Barricades* (12 mai) prouve au roi que la capitale du royaume obéit à d'autres qu'à lui. Henri III se réfugie à Chartres. Poursuivi, obsédé par les instances des catholiques, il signe l'édit d'*union*, par lequel il se déclare de nouveau chef de la Ligue. Le duc de Guise est nommé lieutenant général, et les députés des Etats sont convoqués à Blois. L'assemblée s'ouvrit le 16 octobre, en présence du roi, qui engagea les représentants des trois ordres à s'unir pour le bien public. « Il s'agit, leur dit-il, de la restauration de l'Etat. La tenue des Etats-Généraux est un remède pour guérir, avec les bons conseils des subjects, les maladies que le long espace de temps et la négligente observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied [2]. »

Le garde-des-sceaux, Montholon, développa la

(1) Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588.

(2) Harangue faicte par le roy Henry III à l'ouverture de l'assemblée des Etats-Généraux, en la ville de Blois, le seizième jour d'octobre 1588.

pensée du roi; il exhorta le clergé à réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise, « à remédier aux injustes provisions, à ces incapables admissions aux charges ecclésiastiques, à l'ambition, à l'avarice, au mépris du droit divin, à la corruption et dépravation des monastères. Il rappela à Messieurs de la noblesse l'obéissance qu'ils devaient au roi; il les engagea à renoncer aux duels et aux combats privés. « Laissez, dit-il, la vengeance au roi, qui en fera telle et si importante justice que en serez satisfaits. Desputés du tiers-estat, vostre principal maniement est la police et justice. Les juges tiennent le premier rang en ce royaume, pour estre la justice, fondement et stabiliment de toute monarchie. Les lois ne sont plus exécutées; il semble qu'à ceste heure, elles ne sont autre chose que papiers escrits.... Le roy a de grandes debtes; il met force diligence à faire la guerre aux hérétiques; unissez-vous donc à luy, et tous, d'une mesme volonté, vous remettrez l'Eglise du Dieu vivant en son ancienne resplendeur; toute bénédiction environnera ceste monarchie, sous l'auctorité de nostre roi très chrestien [1]. »

Ces conseils modérés ne furent point enten-

(1) Remontrance de M. le garde-des-sceaux, à l'ouverture de l'assemblée des Etats-Généraux du royaume, tenue à Blois le seizième jour d'octobre 1588.

dus; la majorité de l'assemblée était dévouée aux Guise, et se défiait de Henri III. En vain le roi déclara-t-il qu'il voulait que l'édit *d'union* fût à jamais observé dans son royaume comme loi fondamentale; en vain jura-t-il de l'observer lui-même religieusement. Le tiers-état demanda deux choses incompatibles: la continuation de la guerre contre les protestants, et la réduction des tailles au pied de l'an 1516. Comme le roi répondait à cette requête avec courtoisie, mais avec réserve, il y a eu un de la compagnie, dit Pasquier, qui a été si impudent de dire tout haut *que toutes ces belles paroles du roi n'étaient que vent*(1). Les États voulaient aussi intervenir dans le choix des juges et même dans celui des conseillers du roi. A mesure que l'opposition devenait plus hostile à la couronne, elle se groupait autour de Henri de Guise, et l'on pouvait craindre un changement de dynastie. Ce fut alors que Henri III crut sortir du péril par un double assassinat : il ordonna la mort du duc et du cardinal de Guise(2). Le roi fit ensuite arrêter le prévôt et les échevins de Paris, députés

(1) Lettres d'Estienne Pasquier, liv. VIII.

(2) Relation de la mort de MM. de Guise, par Miron, médecin de Henri III. — Mémoires de l'Estoile.

aux états, ainsi que tous ceux de l'assemblée qui passaient pour dévoués à la maison de Lorraine.

On sait l'indignation qui éclata dans Paris à la nouvelle de la mort des Guise et de l'arrestation des députés. L'Hôtel-de-Ville et les *Seize* se mirent à la tête du mouvement. Le conseil secret de l'Union, confirmé par une élection populaire, s'empara de la souveraineté, donna le gouvernement de Paris au duc d'Aumale, l'un des représentants de la maison de Guise, et se mit en correspondance avec les provinces. A Lyon, à Toulouse, à Marseille, à Rouen et dans toutes les grandes villes, le peuple s'associa à la révolution que Paris avait faite. La Sorbonne, l'oracle des consciences catholiques, déclara solennellement « que tout le peuple du royaume étoit deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté au roi Henri; que le mesme peuple pouvoit licitement et en assurée conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la défense et conservation de l'Eglise apostolique et romaine contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roi [1]. »

(1) Résolution des docteurs de Sorbonne sur la question à savoir s'il est licite au peuple français de se révolter de l'obéissance de son roy, 1589, ap. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. V.

Le Parlement, épuré par les Seize, sanctionna la déchéance prononcée contre Henri III.

Catherine de Médicis venait de mourir à Blois, après avoir déploré la conduite de son fils, et prévu que le sang serait vengé par le sang. Henri III congédia les États, et, docile au dernier conseil de sa mère, il s'unit au roi de Navarre, pour faire la guerre à ses sujets révoltés. Le traité fut conclu à Tours le 26 avril 1589, et l'armée huguenote devint l'armée royale. Par un édit de Henri III, le parlement de Paris et la chambre des comptes furent transférés à Tours, où était fixé le siége du gouvernement. Quelques magistrats, entre autres Pasquier, répondirent à l'appel du roi. Mais le duc de Mayenne avait été nommé, par le conseil de l'Union, lieutenant général du royaume. Paris se mettait en état de défense, et armait les villages voisins[1]. Le 29 juillet, les troupes royales prirent position sur les hauteurs de Saint-Cloud. Henri III allait enfin se mesurer avec la Ligue, quand le poi-

(1) Il est ordonné que les habitants des villages d'Issy, Vaugirard, Mont-Rouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Chastillon et Meudon, prendront les armes pour mettre en pièces les compagnies des ennemis qui se présenteront, 24 mai 1589. (Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville, ap. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. V.)

gnard de Jacques Clément donna le trône au roi de Navarre (1er août).

Mais ce trône, il fallait l'acheter par des victoires; car la Ligue avait élu roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, alors prisonnier des huguenots. Philippe II s'était empressé de reconnaître le prélat, mais à condition que les intérêts de l'Espagne ne seraient point oubliés. En montant sur le trône, le cardinal devait payer à sa majesté catholique toutes les dépenses faites pour le triomphe de la Ligue; il devait maintenir et exécuter les conditions stipulées avec les chefs de l'Union, et personne ne devait prétendre à lui succéder sans l'aveu du roi d'Espagne[1]. Henri de Bourbon avait pour lui l'appui de l'Angleterre et l'alliance des protestants d'Allemagne; le sénat de Venise, le duc de Mantoue et le duc de Ferrare l'avaient reconnu comme roi de France, et le sultan Amurath III lui avait promis d'envoyer une flotte à son secours. Henri IV gagna la bataille d'Arques (23 septembre), avant même d'avoir reçu les secours d'Élisabeth. L'année suivante, à Ivry (14 mars), il vainquit encore Mayenne et ses auxi-

(1) Instructions de Philippe II à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça, dans les archives de Simancas.

liaires espagnols, et il se montra aussi doux après la victoire que terrible pendant le combat. La famine allait lui livrer Paris; Alexandre Farnèse vint des Pays-Bas ravitailler la place et prolonger la guerre.

Depuis la mort du cardinal de Bourbon (9 mai 1590), l'ambition du roi d'Espagne se montrait sans aucun voile; il réclamait le trône de France pour l'infante dona Isabelle, née de son troisième mariage avec une princesse française, sœur aînée de Henri III. La loi salique défendait aux femmes d'aspirer à la couronne de France; mais Philippe II prétendait que cette loi était l'œuvre de la violence, qu'elle devait être abolie, et il tenta en France le contraire de ce que Louis XIV devait plus tard accomplir en Espagne. Philippe avait dans ses intérêts les Seize et la partie démocratique de la Ligue. Ces furieux, ayant à leur tête Bussy-Leclerc, gouverneur de la Bastille, mirent à mort le président Brisson et deux conseillers au parlement, Claude Larcher et Jean Tardif, qu'on accusait de modération. Mayenne, qui s'appuyait sur la noblesse et sur la bourgeoisie, châtia sévèrement de tels excès. Dès ce moment la Ligue était vaincue, car elle était divisée.

Aux états de Paris, convoqués en 1593 par le lieutenant général, on vit en présence le parti es-

pagnol et le parti français; et, tandis que les députés hésitaient s'ils devaient porter la main sur la loi salique, cet antique fondement de la monarchie[1], le parlement de Paris trancha hardiment la question. « La cour, toutes les chambres assemblées, a ordonné et ordonne que remontrances seront faictes par M. le président Lemaistre, assisté d'un bon nombre de ladicte cour, à M. de Mayenne, lieutenant de l'estat et couronne de France, qu'il ait à employer l'auctorité qui lui est commise pour empescher que, sous le prétexte de la religion, le throsne ne soit transféré en mains étrangères; et néanmoins dès à présent a desclaré et desclare tous faicts accomplis ou qui se feront cy-après pour l'establissement d'un prince ou princesse estrangère nuls et de nul effect et valeur, comme faicts au préjudice de la loy salique et autres loys fondamentales du royaume de France[2]. » Cet arrêt était le commencement de la transaction qui devait rendre enfin la paix à la France et le trône à son légitime possesseur. Il ne restait plus à Henri IV qu'à abjurer la religion protestante, et les portes de Paris s'ouvraient devant lui.

(1) Collection des Etats-Généraux, t. XV.

(2) Arrêt donné en la cour de parlement de Paris, le 28 juin 1593.

Le roi rentra dans sa capitale le 22 mars 1594, et le lendemain il entendit le *Te Deum* à Notre-Dame. Il laissa sortir les Espagnols avec les honneurs de la guerre, et, en les voyant passer, il dit à leurs officiers : « Messieurs, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. » Bientôt le parlement est rétabli ; les magistrats fidèles reviennent de Tours, Achille de Harlay à leur tête. Tous les arrêts rendus depuis 1588 sont annulés. Le conseil municipal s'épure de lui-même. La Sorbonne, également épurée, rend une nouvelle déclaration, fondée sur l'axiome de Saint-Paul : *Toute puissance vient de Dieu.* Elle renonce à toute ligue et union, et jure sur l'Evangile fidélité à Henri IV, *légitime et vrai roy très chrétien, seigneur naturel et héritier des royaumes de France et de Navarre.* La Bastille se rendit comme la Sorbonne, et l'ordre fut rétabli dans Paris.

Le parlement, la bourgeoisie, la noblesse se ralliaient à Henri IV ; mais, malgré le dernier décret de la Sorbonne, la plus grande partie du clergé lui était toujours hostile. « Les prêtres ne vouloient confesser que préalablement ils ne sussent de ceux qui s'y présentoient s'ils avoient été bien aises de la venue du roi à Paris, et ceux qui disoient oui, les renvoyoient et ne vouloient les

confesser[1]. » La Ligue n'était pas morte ; le siége en avait été transféré à Soissons et à Laon, villes fortes qui étaient en rapport avec les Espagnols, encore maîtres de la Picardie. L'Union catholique s'étendait en Anjou, en Bretagne, en Guienne, dans le Languedoc, dans la Provence, dans le Lyonnais et dans la Bourgogne. Henri IV vainquit Mayenne et les Espagnols au combat de Fontaine-Française, le 5 juin 1595. Le 16 septembre, le pape Clément VIII le reconnut roi de France. C'était non-seulement par les armes, mais par l'or que le *Béarnais* avait triomphé : il avait acheté la soumission des gouverneurs de provinces, et, selon le calcul de Sully, ces traités coûtèrent à l'État jusqu'à trente-deux millions.

Pour rétablir l'ordre dans les finances et pour suffire aux besoins de la guerre, Henri IV convoqua à Rouen les notables du royaume (1596). Il aurait craint, en réunissant les États-Généraux, de ranimer la popularité de la Ligue[2]. Le roi harangua l'assemblée avec autant de vigueur que de loyauté. Les notables répondirent à la confiance

(1) Journal de Henri IV.

(2) Les députés aux États-Généraux étaient élus par les bailliages et les sénéchaussées ; les notables représentaient aussi les trois ordres, mais ils étaient désignés par le conseil.

du prince par de sévères remontrances sur la réforme des abus, et par un vote de subsides qui porta le revenu du royaume à trente millions[1]. Tandis que le génie de Sully augmentait les ressources de la France, l'épée de Henri IV continuait de l'affranchir des Espagnols, et poursuivait les restes de la Ligue jusqu'aux extrémités de la Bretagne.

La paix fut rétablie au dedans par l'édit de Nantes, au dehors par le traité de Vervins. Le roi commença par donner des garanties aux calvinistes, qui lui reprochaient son abjuration. Par la convention de Saint-Germain-en-Laye (6 décembre 1597), il autorisa les réformés à conserver pendant huit ans toutes les places dont ils étaient maîtres[2]. Il s'engageait en même temps à payer les garnisons protestantes, et à maintenir, même

(1) Collection des Etats-Généraux, t. XVI.

(2) L'état exact de ces places de sûreté se trouve dans une dépêche de J. de Taxis à Philippe II. L'ambassadeur espagnol, après avoir minutieusement indiqué le nombre et la situation de ces places, le nom des gouverneurs et la force des garnisons, termine son rapport en disant au roi catholique : Je supplie Votre Majesté d'y porter une sérieuse attention, et d'y mettre bon ordre. (Archives de Simancas, ap. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. VIII.)

après le terme de huit années, les gouverneurs de la religion réformée. Par cette convention, qui ne fut point enregistrée au parlement, les calvinistes étaient constitués non pas seulement comme secte religieuse, mais comme parti politique, et, de l'aveu même du roi, ils formaient un Etat dans l'Etat. Puis vint le grand acte qui peut être considéré comme le fondement de la liberté religieuse dans notre pays, l'édit de Nantes, si imprudemment révoqué, un siècle plus tard, par la toute-puissance de Louis XIV.

Les bases de l'édit avaient été longtemps discutées, dans les conférences de Chastellerault, par J. Schomberg, Jeannin, de Thou, Calignon, qui tous appartenaient à ce parti modéré dont L'Hospital avait été le précurseur. « Nous avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes de nostre royaume, sans estre enquis, molestés ni astreints à faire chose contre leur conscience. » Les seigneurs et gentilshommes qui professaient la religion réformée, étaient autorisés à exercer leur culte dans l'intérieur de leurs châteaux. Les réformés pouvaient pratiquer librement leur religion dans toutes les villes désignées par l'édit de Poitiers et dans les faubourgs de toutes les autres

villes, excepté celles où il y avait des archevêchés ou évêchés, et les lieux et seigneuries appartenant aux ecclésiastiques. L'exercice de la religion réformée était particulièrement interdit à Paris et à cinq lieues aux environs. Cependant les protestants qui habitaient soit dans la capitale, soit dans les autres villes où l'exercice de leur culte était prohibé, ne devaient point être recherchés pour leurs opinions religieuses.

Les réformés étaient tenus d'observer les fêtes de l'Eglise romaine, et de payer la dîme ecclésiastique; ils devaient avoir des cimetières séparés. Du reste, l'édit proclamait l'égalité entre les deux cultes. « Il ne sera faict différence ny distinction, pour le faict de la religion, à recevoir les escoliers ès universités, colléges et escoles, et les malades ès hospitaux, maladreries et aumosne publique... Afin que la justice soit rendue à nos subjects sans aucune haine ou faveur, ordonnons qu'en nostre cour de parlement de Paris, sera establie une chambre composée d'un président et seize conseillers, laquelle sera appelée la *chambre de l'édict*, et cognoistra des causes et procès de ceux de la religion, tant dans le ressort de ladicte cour que dans celui de nos parlements de Normandie et de Bretagne. » Il devait être établi en outre une chambre mi-partie de catholiques et de protestants dans

les parlements de Toulouse, de Grenoble et de Bordeaux[1].

Indépendamment de l'édit en quatre-vingt-douze articles, donné par le roi au mois d'avril 1598, et enregistré au parlement le 2 février suivant, il y avait un édit secret, qui comprenait cinquante-six articles, et qui fut communiqué seulement aux chefs du parti calviniste. « Ceux de la religion ne seront pas contraints de contribuer aux despenses concernant la religion catholique, telles que réparation d'églises, achat d'ornements, luminaires, etc.; ne seront aussi contraints de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours de festes.... Sera baillé à ceux de la religion un lieu pour la ville, prévosté et vicomté de Paris, à cinq lieues pour le plus de ladicte ville, auquel lieu ils pourront faire l'exercice public d'icelle. » Les réformés obtenaient aussi le droit de s'assembler pardevant le juge royal, et de s'imposer les sommes nécessaires pour les frais de leurs synodes et l'entretien de leurs ministres. Le roi s'engageait à protéger ses sujets protestants, même au-delà des frontières de son royaume, et à obtenir pour eux la liberté de voyager et de négocier dans toutes les contrées alliées de la France, à condi-

(1) Fontanon, édits et ordonnances des rois de France, t. IV.

tion toutefois qu'ils respecteraient la police des pays où ils se trouveraient. Les autres articles réglaient les concessions d'argent ou de terres faites aux principaux chefs, tels que les Turenne, les Rohan, les La Tremoïlle et les Rosny[1].

Le traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598, réconcilia la France avec l'Espagne. Philippe II, qui ne survécut que quelques mois à ce traité, rendait à la France toutes les places fortes qu'il occupait en Picardie, et Blavet qu'il possédait encore en Bretagne. Le marquisat de Saluces restait provisoirement à la France, et lui ouvrait l'Italie[2]. Au sud-ouest, le royaume, agrandi de la Navarre, s'étendait jusqu'aux Pyrénées. Au nord, Henri IV consentait à céder Cambrai. Les Pays-Bas, réunis à la Franche-Comté, devaient former une sorte d'Etat neutre, au profit de l'infante Isabelle, qui épousait l'archiduc Albert. Mais les Provinces-Unies n'avaient point signé la paix. Maurice continua la guerre avec succès, vainquit l'archiduc, et, quelques années après, imposa au roi d'Espagne

(1) M. Capefigue, Hist. de la Réforme, t. VIII.

(2) Après une nouvelle invasion de la Savoie et la prise de Chambéry par les Français, la paix fut définitivement conclue, à Lyon, en 1601 : le duc de Savoie reprit le marquisat de Saluces, et céda au roi de France la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

la trève de douze ans, qui peut être considérée comme une reconnaissance implicite de la république nouvelle[1].

A la fin du seizième siècle, l'Espagne redescendait de ce haut rang auquel l'avaient élevée le génie de Charles-Quint et la découverte du Nouveau-Monde. L'Angleterre, au contraire, une et forte sous Elisabeth, voyait croître à la fois son influence en Europe et sa puissance maritime[2]. L'Irlande était châtiée de ses révoltes, et le fils de Marie Stuart, héritier d'Elisabeth, gouvernait l'Ecosse dans l'intérêt de la politique anglaise. En Allemagne, la paix d'Augsbourg ne suffisait plus aux besoins des peuples, et une nouvelle guerre de religion paraissait inévitable. Les luthériens étaient en querelle avec les calvinistes, et l'Eglise romaine triomphait de ces divisions. Les Turcs occupaient toujours une partie de la Hongrie, et Mahomet III, suivant les traces de ses prédécesseurs, avait fait de nouveaux progrès dans ce pays. Le duc de Mercœur, qui le dernier avait soutenu la ligue contre Henri IV, vint se mettre au service de Rodolphe II, et combattit les Ottomans dans la Hongrie[3]. Mais,

(1) Dumont, Recueil de traités.

(2) Cambdeni Annales rerum Anglicarum et hibernicarum, regnante Elisabeth.

(3) On avait encore une si haute opinion du mérite et de la

malgré la décadence de l'Espagne et les dangers de l'Allemagne, la maison d'Autriche était toujours menaçante. Le royaume de Portugal n'existait plus ; l'Italie était asservie; la Flandre et la Franche-Comté appartenaient encore aux Espagnols. Aussi la politique de Henri IV était-elle de s'allier à l'Angleterre, aux Provinces-Unies et aux petits Etats d'Allemagne, pour combattre à la fois l'Espagne et l'empereur.

Les peuples du Nord, occupés de leurs propres affaires, ne se trouvaient que bien rarement en contact avec l'Europe occidentale. Pendant les dernières années du seizième siècle, les rois de Danemarck, Frédéric II et Christiern IV, travaillèrent paisiblement à civiliser leurs Etats. A la même époque, l'histoire de la Suède est plus agitée. Le roi Jean III avait voulu rétablir le catholicisme dans son royaume, et cette prétention avait excité de grands troubles. Au dehors, l'intérêt de la Suède était de s'unir à la Pologne, pour s'opposer aux progrès de la Russie. Jean III fit un traité d'alliance avec Etienne Bathory, Palatin de Tran-

force militaire des Turcs à la fin du seizième siècle, que Montaigne écrivait vers 1580 : « Le plus fort estat qui paroisse pour le présent au monde est celui des Turcs, peuple également duicts à l'estimation des armes et mespris des lettres. » (Essais, liv. I, chap. 24.)

sylvanie, qui avait été élu roi de Pologne après la fuite de Henri de Valois. Mais les Polonais traitèrent avec le Tzar Ivan IV, et la paix de Kiverowa Horca, conclue le 15 janvier 1582, leur donna la Livonie, objet de si sanglants débats. Les Suédois continuèrent seuls la guerre contre les Russes. En 1587, un nouveau lien unit la Suède et la Pologne : le fils de Jean III, Sigismond, fut élu successeur d'Etienne Bathory. Mais, en gagnant un trône électif, il perdit son trône héréditaire. Les Suédois, après avoir fait la paix avec les Russes et rétabli le luthéranisme, donnèrent la couronne au duc Charles, oncle de Sigismond; et ces deux Etats, qui avaient tant besoin d'être unis, furent désormais séparés. La Pologne faisait alors de vains efforts pour réconcilier l'Église grecque avec l'Eglise romaine; elle ne put y parvenir, malgré les efforts du roi et du clergé [1], et elle eut encore à gémir sur les progrès du socinianisme, protégé par plusieurs seigneurs. Les élections royales devenaient de plus en plus orageuses. A la mort d'Etienne Bathory,

(1) Le synode, convoqué à Brzesc, sous la présidence du primat Czarnkowski, signa l'union des deux Églises le 12 juin 1595. Cette union, qui devait avoir lieu d'après les principes du concile de Florence, fut confirmée par un second synode le 6 septembre 1596, et sanctionnée par le roi le 15 décembre de la même année.

les partis s'étaient présentés armés à la diète, et dès lors on pouvait prévoir le démembrement du pays.

Divisions religieuses, divisions politiques, telle était la plaie de la Pologne il y a plus de deux siècles; unité politique, unité religieuse, telle était déjà la force de la Russie. Ivan IV avait marché dans la voie d'Ivan III et de Vassili IV; il avait détruit les Tartares de Kasan, réduit ceux d'Astrakan et repoussé ceux de Krimée, qui voulaient venger leurs frères. Fondateur de la milice permanente des *streltsi* ou *strelitz*, il avait réformé la discipline militaire et remplacé l'arc par le fusil. Terrible à la noblesse, il avait poussé la cruauté jusqu'au délire, et disposé du sol russe comme de son propre bien. Le domaine impérial, l'*Opritschnina* ou réserve, comprenait dix-neuf villes, quelques districts de la province de Moskou et plusieurs quartiers de la capitale, d'où les anciens propriétaires avaient été violemment expulsés. Le reste de l'empire, *Semschtchnina* ou le pays, était abandonné à l'administration des boyards; mais partout le Tzar se réservait le pouvoir militaire, le droit du glaive, dont il usait en maître absolu. Son successeur, Féodor Ivanovitz, dernier prince du sang de Rurick, affranchit l'Eglise nationale, en créant à Moskou un patriarche indépendant de celui de Constantinople (1588). La faiblesse de Féodor et les

troubles qui suivirent sa mort, arrêtèrent quelque temps l'essor de la Russie. Elle fut forcée de renoncer à la Livonie, et de laisser respirer la Suède[1] et la Pologne. Mais la noblesse moscovite était domptée, et le pouvoir du prince devait bientôt se relever plus absolu sous les Romanow. Les Tartares étaient désormais hors de combat, et la conquête de la Sibérie ouvrait aux Russes une vaste carrière au nord et à l'orient[2].

On dit que Henri IV, après avoir pacifié la France, songea à établir dans l'Europe entière une paix perpétuelle. L'Europe devait former une grande fédération, une république chrétienne, divisée en quinze Etats, à peu près égaux en force et en puissance. Pour prévenir les querelles et pour régler les différends entre les peuples confédérés, on eût établi à Metz, à Nancy, à Cologne, ou dans quelque autre ville centrale, un grand conseil composé de soixante membres. C'eût été le tribunal suprême de l'Europe, et, selon l'expression de Henri IV, le sénat de la république chrétienne. Cette assemblée devait empêcher d'un côté les excès et la tyrannie des princes, et de l'autre les

(1) Le traité de Narva, conclu en 1595 entre la Suède et la Russie, donnait au Tzar la Carelie et l'Ingrie.

(2) Karamsin, Hist. de Russie.—Schœll, cours d'histoire des Etats européens.

plaintes et les révoltes des sujets. On aurait soutenu la Hongrie, la Pologne et la Suède contre les Turcs et les Moscovites, que l'on confondait avec les Tartares. Puis, quand ces quinze Etats auraient été solidement établis, chacun d'eux aurait fourni son contingent en hommes et en argent; on aurait levé deux grandes armées, équipé une flotte immense, et l'Europe entière aurait marché à la destruction de l'empire ottoman[1].

Ce projet était vaste et généreux, il devait sourire au génie de Henri IV; mais le Béarnais avait trop d'expérience des hommes et des choses, pour nourrir l'espérance de réaliser ces chimères. Comment croire, par exemple, qu'il songeât sérieusement à chasser les Turcs de l'Europe, lui qui, au temps de sa lutte contre l'Espagne, s'était allié au sultan Amurath III, et qui plus tard conclut avec Achmet Ier un traité de commerce dans lequel les Anglais étaient compris[2]. Ce qui est certain, c'est que Henri IV s'efforça de répandre en Europe les principes de tolérance et de modération qu'il avait fait triompher dans ses Etats. Lorsqu'après la

(1) Mémoires de Sully. — Péréfixe, Histoire de Henri IV.

(2) Un des articles de ce traité, conclu en 1604, portait que toutes les nations de l'Europe, y compris les Anglais, pourraient commercer librement dans le Levant sous la bannière de la France, et sous la protection des consuls français.

conspiration des poudres, la loi anglaise eut réduit les catholiques à un état d'ilotisme complet, le roi de France plaida leur cause auprès du gouvernement britannique[1]. Il réconcilia les calvinistes et les luthériens d'Allemagne; il leur persuada de conclure, pour leur commune défense, la ligue d'Heilbronn, qui fut confirmée à Heidelberg, et renouvelée à Aschausen sous le titre d'*Union évangélique*. Au moment où la mort le frappa, Henri IV allait abaisser la maison d'Autriche. La gloire de la France, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, c'est d'avoir défendu partout, par la politique comme par les armes, deux grands principes sur lesquels repose la société moderne : la liberté religieuse et l'équilibre européen.

(1) Correspondance de Boderies.

LIVRE QUATRIÈME.

DE LA PHILOSOPHIE, DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS EN EUROPE, DEPUIS 1492 JUSQU'A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

De la philosophie à la fin du quinzième siècle. — Décadence de la scolastique. — Retour aux systèmes anciens. — Origines de la Philosophie moderne. — Georges de Trébizonde, Ficin, Reuchlin, Pomponat, Telesio, Patrizzi, Giordano Bruno, Erasme, Rabelais, Cornelius Agrippa, Ramus, Montaigne, Charron, etc. — Politique. Machiavel, Thomas Morus, La Boëtie, Bodin. — Jurisprudence. Dèce, Alciat, Cujas, etc.

Au mouvement politique et religieux qui renouvela l'Europe au seizième siècle, correspond, dans la sphère de l'entendement, une révolution analogue. Cette philosophie qui avait humblement courbé la tête devant l'autorité, la scolastique, périt avec le moyen-âge dont elle avait été l'expression. Deux causes contribuèrent principalement

en Europe au renouvellement de la philosophie : d'une part les travaux de l'érudition, qui, aidée de l'imprimerie, produisait au grand jour les ouvrages des anciens, et, de l'autre, l'élan de l'esprit moderne, qui voulait tout voir, tout connaître, et portait partout le besoin de critique et d'examen.

Après la chute de l'empire grec, quelques savants étaient venus, Aristote et Platon à la main, demander un asile à l'Italie. Rome, Naples, Florence surtout, leur avaient donné une généreuse hospitalité, et bientôt la guerre avait commencé dans les écoles, entre les interprètes du Lycée et ceux de l'Académie. Aristote courait de grands risques dans le combat; car il avait régné au moyen-âge, et la scolastique l'avait compromis en le réduisant à sa taille. La pensée du philosophe de Stagyre avait disparu sous des monceaux de commentaires. Patrizzi estime qu'au commencement du seizième siècle, il avait été écrit plus de douze mille volumes sur ce sujet. C'était un grand malheur pour Aristote; car, à force d'explications, il était devenu inintelligible. Il y en avait qui trouvaient chez lui tous les dogmes chrétiens, jusqu'à l'Incarnation et la Trinité, comme un autre, dont se moque Rabelais, trouvait les sacrements dans les Métamorphoses d'Ovide. « Je ne sais, disait un de ces enthousiastes, si Aristote tient plus du jurisconsulte

que du prêtre, du prophète que du Dieu[1]. » « Aristote, disait un autre, a eu la théologie infuse; il a été le précurseur de Jésus-Christ dans les mystères de la nature, comme saint Jean-Baptiste l'a été dans les mystères de la grâce[2]. »

Il n'entre point dans notre sujet d'approfondir et de juger la philosophie péripatéticienne et les différents systèmes qu'on a pu lui opposer, soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes; mais il est une remarque que nous ne pouvons nous empêcher de faire ici comme historien : c'est que la philosophie d'Aristote a presque toujours servi d'instrument à ceux qui voulaient défendre l'ordre établi, tandis que la philosophie platonicienne a été invoquée par ceux qui voulaient innover, soit en politique, soit en religion. Cette différence vient sans doute de ce qu'Aristote, rapportant tout à l'observation et à l'expérience, s'occupe plus spécialement du réel, et semble subordonner le fond à la forme, l'esprit à la lettre. Platon, au contraire, qui préfère à la prudente

(1) Corneille de Lapierre, ap. le P. Pardies, Lettres d'un philosophe à un cartésien.

(2) Quem theologicâ insuper glossâ illustrârunt, in cujus calce concludunt, Aristotelem sic fuisse Christi præcursorem in naturalibus, quemadmodum Joannes-Baptista in gratuitis. (Corn. Agrippa, de Vanitate scientiar., cap. LIV.)

méthode de l'expérience les voies hasardeuses de la spéculation, tient peu de compte du monde réel, et daigne à peine s'occuper de la forme : tant il est en adoration devant la substance, devant l'esprit ! Aussi tous les novateurs, tous ceux qui dans leur temps ont voulu modifier l'état social, ont marché, à leur insu ou non, sous la bannière de Platon. Voyez ce qui se passe à l'époque où le christianisme s'établit : les premiers docteurs de l'Eglise, Justin, Clément, Origène, Synésius, Augustin, appartiennent à l'école d'Alexandrie ; et quand, au seizième siècle, Luther se lève pour réformer le catholicisme, il tient la Bible d'une main et dans l'autre Platon[1]. L'Église et la réforme ne sont revenues à Aristote qu'après avoir triomphé.

Parmi les savants grecs qui renouvelèrent en Europe la philosophie platonicienne, il faut mettre au premier rang Gemistius Pletho[2], qui était venu s'établir à Florence avant la prise de Constantinople. Dans les rangs opposés brillent Théodore de Gaza et Georges de Trébizonde[3]. En vain le

(1) Voyez plus haut, page 17.

(2) Georgii Gemistii Plethonis de Platonicæ atque Aristotelicæ philosophiæ differentiâ. Venise, 1540.

(3) Georgii Trapezuntii comparatio Aristotelis et Platonis. Venise, 1523.

cardinal Bessarion, esprit délicat et modéré, voulut rétablir la paix entre le Lycée et l'Académie[1], comme dans le concile de Florence il essaya de réunir l'Eglise grecque et celle d'Occident; Platon fut vainqueur, et bientôt une *Académie* nouvelle s'éleva dans Florence, sous les auspices des Médicis. Marsile Ficin, l'un des fondateurs de cette Académie, donna à l'Italie une version latine de Platon; il traduisit aussi Plotin et des fragments de Proclus, de Jamblique, de Porphyre et des autres Alexandrins. On lui reproche d'avoir souvent prêté ses propres sentiments aux auteurs qu'il interprétait, et d'avoir trop cherché à mettre les philosophes anciens d'accord avec la révélation chrétienne[2]. Ses paroles et ses écrits excitèrent en Italie un enthousiasme général. Jean Pic, seigneur de la Mirandole, mêlant ensemble le système de Platon et celui d'Aristote, les idées hébraïques et les idées chrétiennes, renouvela cette science mystérieuse et universelle, la *cabbale*, que Raymond

(1) Moderatiùs Platoni adhæsit, et ita pro ejus philosophiâ ab Alexandrinis reformatâ pugnavit, ut tamen nec Aristotelicam philosophiam contemneret, nec in christianam doctrinam peccaret, Bessario, Græcorum exulum, qui sæculo XV in Italiâ consederunt facilè doctissimus. (Brucker, Historia critica philosophiæ, period. III, pars I, lib. I, cap. 2.)

(2) Brucker, Ibid.

Lulle avait remise en honneur au treizième siècle. Un Allemand, Jean Reuchlin, vint en Italie étudier Platon avec Ficin et la cabbale avec Pic de la Mirandole. Puis, il alla répandre dans son pays cette science ambitieuse et confuse, qui n'avait d'autre mérite que d'être opposée à la scolastique[1]. Paracelse[2] de Einsiedeln, en Suisse, et Jerôme Cardan, de Pavie, appartiennent à la même école. Tous deux médecins et philosophes, ils ont prétendu soumettre aux mêmes lois le monde matériel et le monde moral, et arriver ainsi à la grande unité, à l'harmonie universelle des choses : ils n'ont fait que confondre des sciences bien distinctes dans leurs procédés comme dans leurs principes. Cependant Jérôme Cardan est supérieur à Paracelse par la trempe de son esprit, et il mêle quelquefois aux rêveries les plus bizarres des vues élevées et des observations ingénieuses[3].

L'école d'Aristote se défendit avec vigueur. Parmi ses principaux représentants, il faut distinguer Pomponat, de Mantoue. Il enseigna la philosophie avec gloire et non sans profit; car il put

(1) Reuchlin, de verbo mirifico libri III, Bas. 1494. — De arte cabbalisticâ libri III, hagen., 1517.

(2) Le vrai nom de Paracelse est Bombast de Hohenheim.

(3) Tennemann, Manuel de l'Histoire de la philosophie, traduit par M. Cousin, t. II.

donner à sa fille une dot de douze mille ducats[1]. Il déclara, dans les écoles et dans ses livres, que la doctrine d'Aristote et les lumières de la raison naturelle étaient impuissantes à résoudre le problème de l'immortalité de l'âme, que la foi seule, et non la philosophie, nous faisait croire l'âme immortelle[2]. André Césalpini, d'Arezzo, interprétait Aristote selon les idées d'Averroès. Précurseur de Spinoza, il représentait Dieu, non comme la cause, mais comme la substance même du monde, comme le *grand-tout;* il admettait une âme unique, universelle, pour tous les hommes et pour toutes les créatures animées[3]. Ces opinions, fort répandues en Italie, avaient été condamnées, en 1513, par le concile de Latran et par une bulle de Léon X[4].

(1) Bayle, Dictionnaire hist., art. Pomponat.

(2) Nullæ rationes naturales adduci possunt cogentes animam esse immortalem, minùsque probantes animam esse mortalem. (Petrus Pomponatius, de Immortalitate animæ, cap. 15.)

(3) Andr. Cesalpini quæstiones peripateticæ, Venet., 1571.

(4) Quùm diebus nostris zizaniæ seminator nonnullos perniciosissimos errores in agro Domini seminare sit ausus, de naturâ præsertim animæ rationalis, quòd videlicet *mortalis* sit aut *unica in cunctis hominibus;* et nonnulli, temerè philosophantes, secundùm saltem philosophiam verum esse asseverent; contrà hoc, sacro approbante concilio, damnamus et reprobamus. (Bulle du 19 décembre 1513, ap. Sponde, Ann. eccles.)

Au milieu de la corruption des mœurs italiennes, le système d'Epicure ne pouvait pas être oublié; la volupté avait été érigée en principe par Lorenzo Valla[1]. Par forme de compensation, Juste Lipse (Joost-Lipss) ressuscita le stoïcisme, moins pour en faire une doctrine pratique, que pour initier ses contemporains à la lecture de Sénèque et d'Epictète. D'autres philosophes, sans s'attacher exclusivement à un seul auteur, cherchèrent à combiner différents systèmes ou à penser par eux-mêmes. Telesio, de Cosenza, enseigna à Naples la *philosophie naturelle*, et fonda une académie dite *Telesiana* ou *Cosantina*. Patrizzi, né à Clisso en Dalmatie, après avoir professé la philosophie platonicienne à Ferrare et à Rome, suivit les traces de Telesio, essaya de pénétrer les principes essentiels des choses, et expliqua la nature par des hypothèses[2].

Giordano Bruno, né à Nola vers le milieu du seizième siècle, entra de bonne heure chez les dominicains; mais la foi s'étant éteinte dans son âme, il quitta le cloître et l'Italie. Il vint à Genève, et ne se trouva pas mieux dans la ville de Calvin

(1) Laurentii Valla de voluptate et vero bono, lib. III, Basil, 1519.

(2) Tennemann, Manuel de l'Histoire de la Philosophie, traduit par M. Cousin, t. II.

que dans le couvent des dominicains. Il se rendit à Paris, où il combattit Aristote et enseigna le *grand art* de Raymond Lulle[1]. Bruno embrassait tout dans sa vaste science, physique, mathématiques, littérature, philosophie. Il voulut tout ramener à l'unité, et arriva au panthéisme. Mais, dans le grand tout, Bruno distingua avec soin le principe vivifiant, la cause productrice, *natura naturans*, et le monde extérieur, la forme qui apparaît à nos sens, *natura naturata*[2]. Ces idées rappelaient celles que la bulle de 1513 avait condamnées. Bruno, ne pouvant vivre en paix dans un pays catholique, parcourut l'Angleterre et l'Allemagne; puis, poussé par l'instinct de la patrie, il revint en Italie. En 1598 il était à Padoue; il y fut arrêté par l'inquisition de Venise; il fut envoyé à Rome, et brûlé comme hérétique le 17 février 1600[3].

Il est un homme dont le nom ne doit point être passé sous silence, quoiqu'il n'ait pas eu de système qui lui fût propre. Erasme, sans s'attacher à aucune école, a rendu de grands services à la phi-

(1) Philotheus Jordanus Brunus Nolanus de Compendiosâ architecturâ et complemento artis Lullii. Paris, 1582.

(2) Dell' infinito universo e mondi. — Della causa principio e uno, 1584.

(3) Tennemann, t. II.

losophie, comme il a contribué à la réforme sans s'affilier à aucune secte. Il était né à Rotterdam en 1467. Après avoir reçu les ordres à Utrecht, il vint à Paris dans les dernières années du quinzième siècle. L'évêque de Cambrai lui avait fait avoir une bourse dans le collége de Montaigu. Après quelques années passées à Paris, il alla en Angleterre et acheva ses études à Oxford, où il connut Thomas Morus[1]. Il voyagea ensuite en Italie, où il assista, en 1506, à l'entrée triomphante du pape Jules II dans Bologne. Il comprit dès lors que tout ce luxe extérieur serait funeste à l'Eglise. Au moment où Luther commençait à prêcher en Allemagne, Erasme écrivait à peu près dans le même sens. « L'étude de l'Ecriture, disait-il, est tombée avec la pureté des mœurs. On ne fait usage des livres saints que pour favoriser les passions humaines, et la crédulité du peuple tourne au profit de quelques-uns. » Dans son *Eloge de la Folie*, où plus d'une grave opinion est présentée sous une forme légère, Erasme n'épargne pas plus les moines, les cardinaux et même le pape, que les ministres, les courtisans et les souverains. « Il n'y a pas d'espèce d'hommes au monde qui vive plus doucement et avec moins de soucis que

(1) Burigny, Histoire de la vie et des ouvrages d'Erasme.

ces vicaires de Jésus-Christ. Ils croient avoir assez fait pour le Seigneur lorsqu'au milieu des plus fastueuses cérémonies, dans un appareil mystique et presque théâtral, leur sainteté vient prodiguer des bénédictions ou lancer des anathèmes. Faire des miracles, le temps en est passé; instruire le peuple, cela donne trop de mal; expliquer l'Ecriture sainte, c'est l'affaire de l'école; prier, c'est bon quand on n'a rien à faire; verser des larmes, cela ne convient qu'aux femmes; vivre dans la pauvreté, c'est une honte; céder, c'est une lâcheté, indigne assurément de celui qui admet par grâce les plus grands rois à baiser ses bienheureux pieds; mourir, c'est bien triste; être crucifié, c'est infâme[1]. » Le pape Paul III avait oublié ces paroles d'Erasme, quand il pensait à le faire cardinal[2].

Mais Erasme ne se bornait point à censurer toute la hiérarchie ecclésiastique, depuis le moine jusqu'au pape; il attaquait la foi superstitieuse aux indulgences et l'abus du culte des saints. « Que dire de ceux dont la conscience s'endort sur la foi des indulgences, qui mesurent, comme avec une

(1) Encomium Moriæ, 59.

(2) Quùm statuisset Paulus III in futuram synodum aliquot eruditos in cardinalium ordinem allegere, propositum est et de Erasmo. (Erasm., Epist., lib. XXVII.)

horloge, la durée du Purgatoire, et qui en calculent d'avance, sans craindre de se tromper, les siècles, les années, les jours et les heures?... Il n'y a pas de négociant, de militaire, de juge, qui ne croie qu'en faisant une offrande d'un écu, après en avoir volé des milliers, il ne lave toutes les souillures de sa vie... Et que demandent-ils tous à leurs Saints, si ce n'est ce que je donne moi-même (c'est la Folie qui parle)? Parcourez tous ces *ex-voto* dont les temples sont tapissés jusqu'à la voûte; en verrez-vous un seul qu'un homme ait offert en action de grâces pour avoir été guéri de la folie? Vous y verrez un naufragé qui se sauve à la nage, un soldat qui n'est pas mort de ses blessures, un autre qui a su se dérober au péril d'être blessé, en laissant à ses camarades le soin de battre l'ennemi. Ici c'est un pendu dont la corde se rompt, grâce à un Saint, patron des voleurs, pour qu'il puisse continuer à soulager ceux à qui leur argent pèse; là c'est un malade qui guérit de la fièvre plus vite que ne le voulait son médecin. L'un, après avoir vu son char renversé, ramène à l'écurie ses chevaux sains et saufs; l'autre a été retiré vivant de dessous les ruines d'un édifice. Pas un ne remercie le ciel d'être devenu raisonnable; tant il est doux de ne l'être pas!... Le christianisme est infecté de ces rêveries que les prêtres

autorisent et entretiennent parce qu'ils savent ce qu'elles valent[1]. »

Voilà ce qu'Erasme écrivait en 1508; aussi l'accusait-on d'avoir contribué à la réforme autant que Luther lui-même. Erasme, disait-on, a pondu les œufs, et Luther les a fait éclore. Un religieux, prêchant un jour à Paris devant François Ier, déclara que l'Anti-Christ ne pouvait pas tarder à arriver, et parmi les précurseurs de l'Anti-Christ il compta le philosophe de Rotterdam. Un autre, expliquant ces paroles du psaume 90 : *Vous écraserez le lion et le dragon*, disait : Le lion, c'est Luther; le dragon, c'est Erasme. Et cependant le philosophe n'approuva point la réforme telle que Luther l'avait conçue. Aussi le réformateur, après avoir vainement tenté de l'attirer dans son parti, s'écriait-il avec humeur : « Erasme est Erasme et n'est point autre chose. »

C'est assurément beaucoup d'être soi-même, et de n'accepter de personne une opinion toute faite; mais en examinant les ouvrages d'Erasme, ses contradictions, et les paradoxes qu'il se plaisait souvent à soutenir, il est difficile de croire qu'il ait eu des opinions bien arrêtées. Son impartialité n'était au fond que du scepticisme. D'ailleurs,

(1) Encomium Moriæ, 40 et 41.

il n'était pas homme à sacrifier sa vie, ni même son repos, pour ce qu'il aurait cru la vérité. Esprit plus littéraire encore que philosophique, il avait besoin du calme de la solitude et de l'amitié des puissants pour se livrer à ses études chéries, pour savourer à loisir les auteurs anciens, et répandre dans ses écrits les fleurs de l'atticisme ou de l'urbanité romaine. Sa devise n'était point ces courageuses paroles de Juvénal, qu'un philosophe du dernier siècle mit au frontispice de ses écrits : *vitam impendere vero*, sacrifier sa vie à la vérité; mais cette maxime plus prudente et plus sûre : *non amo seditiosam veritatem*, je n'aime pas la vérité en lutte contre l'ordre établi[1].

Dans la philosophie, Erasme n'a pris parti pour aucune école; mais si l'on ne peut savoir exactement ce qu'il pensait, on sait du moins ce qu'il ne pensait pas. Il eut toujours un invincible dégoût pour la scolastique, et il contribua, avec son

(1) Erasme a dit dans une de ses épîtres : « Luther nous a donné une doctrine salutaire et de très bons conseils; je voudrais qu'il n'en eût pas détruit l'effet par des fautes impardonnables. Mais, quand il n'y aurait rien à reprendre dans ses écrits, je ne me suis jamais senti disposé à mourir pour la vérité. Tous les hommes n'ont pas reçu le courage nécessaire pour être martyrs; et si j'eusse été mis à l'épreuve, je crains bien que je n'eusse fait comme saint Pierre. »

ami l'Espagnol Vivès, à en affranchir son siècle[1]. Né avec un goût pur qu'il perfectionna par l'étude, il attaqua les formes barbares et pédantesques de l'ancienne argumentation. Sa parole vive et acérée rompit les mailles de ces filets dans lesquelles les docteurs de l'Ecole embarrassaient la raison humaine. Il donna l'exemple de discuter avec clarté et même avec élégance; et s'il ne réforma point la philosophie elle-même, il prépara du moins la réforme de la langue philosophique. Ses écrits lui valurent les suffrages de l'Europe entière. Henri VIII, Charles-Quint, François Ier, tous les souverains voulaient l'attacher à leur personne; mais il eut la force de préférer son indépendance à la servitude des cours. Après une vie toute consacrée à la science, il mourut en 1536, à Bâle, où il avait passé une partie de sa vie, et où son souvenir est conservé aussi religieusement qu'à Rotterdam.

Rabelais, qui vint après Erasme, poussa bien plus loin le scepticisme. Il était né en Touraine, à Chinon, en 1483, l'année de la naissance de Luther. Mais ce que Luther devait faire en Allemagne par l'enthousiasme et par la foi, Rabelais

(1) Brucker, Hist. crit. philos. Period. III, Pars I, lib. II, cap. 1.

le tenta en France par le doute et par l'ironie. Comme Luther, il commença par se faire moine, et comme lui il s'ennuya de l'être. Cette vive et joyeuse imagination, qui devait lui faire écrire tant de folies dans sa vieillesse, lui en fit faire quelques-unes dans son jeune âge. Après avoir réfléchi quelque temps dans une prison monastique où ses supérieurs l'avaient enfermé, il jeta le froc aux orties, et alla prendre le bonnet de docteur en médecine à la faculté de Montpellier. En 1531, il était professeur dans cette ville, et son crédit auprès du chancelier Duprat sauva les priviléges de la faculté, abolis par le parlement; car alors les universités qui dataient du moyen-âge avaient le sort des puissances féodales. De Montpellier, Rabelais passa à Lyon, où il exerça quelque temps la médecine. Ensuite il accompagna le cardinal Du Bellay dans son ambassade à Rome; et là, tout en amusant par ses saillies le pape et les cardinaux, il les observa profondément, et puisa dans ce qu'il voyait le texte de ses plus sanglantes railleries.

En 1545, Rabelais, qui était de retour en France depuis plusieurs années, obtint la cure de Meudon, par le crédit du cardinal Du Bellay. Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait composé l'histoire de Gargantua et de Pantagruel. On a dit qu'à l'exemple du premier Brutus, il contrefit

l'insensé pour échapper à la tyrannie des Tarquins. Cependant il prit soin qu'on ne pût se méprendre sur ses intentions, comme le prouvent ces paroles de son prologue : « Posé le cas que, au sens litéral, vous trouvez matières assez joyeuses, toutesfoys pas demourer là ne fault ; ains à plus hault sens interpréter ce que par adventure cuydiez dict en guayeté de cueur...... Veistes-vous oncques chien rencontrant quelque os medulaire? C'est, comme dict Platon, la beste du monde plus philosophe. Si veu l'avez, vous avez peu noter de quelle dévotion il le guette, de quel soing il le guarde, de quelle ferveur il le tient, de quelle prudence il l'entomme, de quelle affection il le brise, et de quelle diligence il le sugce. Qui l'induict à ce faire? quel est l'espoir de son estude? Quel bien prétend-il? rien plus que ung peu de mouelle[1]. »

Quelle était donc cette moelle cachée au fond des bouffonneries et trop souvent des ordures de Rabelais? c'était le doute absolu. En effet, il n'attaqua pas seulement les moines, auxquels il ne pouvait pardonner les ennuis de sa jeunesse; comme Erasme, il n'épargna ni les évêques, ni les cardinaux, ni le pape lui-même. Quand Pa-

(1) Prologue de Gargantua.

nurge est dans l'*Ile sonnante* (c'est le nom sous lequel Rabelais désigne la cour de Rome), il aperçoit un évêque qui dort, et que toutes les cloches du monde ne peuvent réveiller. « Pardieu, dit Panurge, vieille buze, par aultre moyen bien chanter je vous feray. Adoncques print une grosse pierre, le voulant ferir par la moitié. Mais Editue s'escrya, disant : « Homme de bien, frappe, feriz, tue et meurtriz tous roys et princes du monde, en trahison, par venin, ou aultrement, quand tu vouldras; déniche des cieulx les anges; de tout auras pardon du papegaut; à ces sacrez oyzeaulz ne touche[1]. »

Rabelais ne s'arrête pas là; il ne se borne même pas à lancer çà et là quelques traits contre la messe et la confession. Ses coups portent plus haut que ceux de Luther, quand, pour donner une idée de la généalogie de Pantagruel, il parodie celle de Jésus-Christ[2]. Il ôte à la Bible son prestige divin, et, en comparant la loi de Moïse à celle de Numa, il lui enlève ce caractère sacré que les protestants avaient si scrupuleusement conservé. Enfin l'âme elle-même, l'existence du principe spirituel est mise en question, et, après avoir

(1) Pantagruel, liv. V, chap. 8.
(2) *Id.*, liv. II, chap. 1.

ainsi fauché toutes les croyances sans rompre ouvertement avec l'Eglise catholique, le curé de Meudon reçoit les sacrements, et dit à ses amis : *Je vais chercher un grand peut-être*[1] (1558).

Le scepticisme, dont on se plaint tant aujourd'hui, était déjà assez répandu en France au milieu du seizième siècle. A l'aspect de tant de divisions et d'incertitudes dans la philosophie comme dans la religion, il y en avait à qui la tête tournait, et qui, à force d'avoir étudié, se prenaient à douter de la science et d'eux-mêmes. Ainsi, Cornélius Agrippa, de Cologne, cet homme qui avait été le secrétaire de Maximilien avant d'entrer au service de Louise de Savoie, qui fut tour à tour soldat, jurisconsulte, médecin, théologien, astrologue; qui habita successivement la France, l'Espagne, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne ; qui tantôt déclamait contre Luther, tantôt écrivait à Mélanchton : « Saluez de ma part notre invincible Luther, cet excellent serviteur de Dieu[2]; » Cornélius Agrippa, à la fin, dégoûté de tous les princes, de tous les pays, de tous les métiers, de toutes les sectes et de tous les systèmes, ne sachant que faire ni que penser, fatigué du monde et de lui-

(1) Budé, Epist.

(2) Agrippa, Epist., lib. VII, Epist. 12.

même, écrivit un livre pour prouver que toutes les sciences sont vaines, que l'homme ne sait rien et ne peut rien savoir, qu'il n'a pas même le droit de dire avec Socrate : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien. » Car l'homme, ajoute Agrippa en sceptique consommé, n'est pas plus sûr de son ignorance que de son savoir[1]. Il y avait cependant une science qu'Agrippa regardait comme infaillible, c'était l'astrologie. Il avait été l'astrologue en titre de la duchesse d'Angoulême, en même temps que son médecin. Etant au service de cette princesse, il donna une preuve curieuse de son talent à lire dans les astres et de la certitude de la science qu'il professait : il fit un jour l'horoscope du connétable de Bourbon, et lui promit toutes sortes de triomphes et de prospérités. Quelques mois après, le duc mourut au siége de Rome, du premier coup d'arquebuse.

On doit cependant convenir que les plus savants hommes du temps, entre autres Erasme et Budé, ont rendu hommage à l'esprit d'Agrippa, à son érudition, et même aux intentions qui ont dicté son livre *De la Vanité des Sciences*. Ce n'était, à leur avis, qu'une satire mordante dirigée contre

(1) Agrippa, de Incertitudine et vanitate scientiarum. Cologne, 1527.

la fausse science et la fausse philosophie[1]. Telle est l'opinion de Brucker[2] et de quelques critiques modernes. Ce n'est point sur la science véritable que portent en général les coups d'Agrippa, c'est sur les sciences fausses, stationnaires, serviles; telles que la tradition les avait faites et que l'autorité les imposait. Cet homme, malgré ses travers et ses inconséquences, est un des premiers qui aient réclamé pour la raison humaine le droit de juger sans contrôle; il a travaillé pour sa part à déblayer le terrain où d'autres devaient bâtir, et son scepticisme était le premier pas de la philosophie moderne.

Il y avait à la même époque un homme d'un esprit bien plus haut et bien plus droit, d'une érudition plus vaste et mieux digérée, et surtout d'un caractère plus ferme et plus conséquent, Ramus, qui peut être considéré à bon droit comme le fondateur de la philosophie en France et le précurseur de Descartes. Rien n'est plus curieux à examiner que la vie d'un tel homme; rien n'est plus instructif que le spectacle d'une intelligence aussi élevée, d'une volonté aussi forte, luttant

(1) In omni genere rerum vituperat mala, laudat bona. (Erasm., Epist., lib. XXVII.)

(2) Brucker, Period. III, Pars I, lib. II, cap. 4.

contre tous les obstacles, et parvenant à triompher à la fois des rigueurs de la fortune et des préjugés du temps.

Ramus, dont le vrai nom était la Ramée, naquit en 1515, dans un village du comté de Vermandois. Il ne fut point élevé dans un couvent, et ne reçut pas une de ces éducations vulgaires qui n'enseignaient trop souvent qu'à tout croire sans examen ou à rire de tout sans pudeur. Le hasard et le malheur, voilà ses maîtres et ses appuis. Son aïeul avait été charbonnier; son père était laboureur; et lui, à peine sorti du berceau, fut attaqué deux fois de la peste, qui ravageait la France au commencement du règne de François Ier. Poussé hors de son village par un instinct irrésistible, qui le destinait à être autre chose qu'un laboureur ou un charbonnier, Ramus vint à Paris. Mais que faire dans cette ville, sans instruction, sans argent et sans ami? il entra au collége de Navarre comme domestique. Là il était occupé, tout le jour, de soins matériels, à la discrétion de maîtres infatués d'eux-mêmes, ou de jeunes gentilshommes bien décidés à ne rien savoir. Mais la nuit, quand tout dormait à Navarre, il dévorait quelques lambeaux de livres qui étaient tombés sous sa main [1].

(1) Multos annos duram servitutem in collegio Navarræ ser-

Après avoir lu ainsi furtivement les *Entretiens de Socrate* : « Voilà, s'écria-t-il, la seule philosophie digne de l'homme! » et comme ces saints qui trouvaient leur vocation dans un feuillet de la Bible, le philosophe trouva la sienne dans une page de Xénophon, inspirée par le génie de Socrate.

Aristote, détrôné en Italie, régnait encore en France. Tous les jours, dans le collége où Ramus remplissait ses humbles fonctions, on soutenait thèse en beau latin pour la doctrine péripatéticienne, et plus d'une fois peut-être le champion d'Aristote, en balbutiant son argumentation banale, pâlit en regardant par hasard le froncement de sourcil et le silence expressif de ce valet qui lisait Platon la nuit. Quand il eut été arraché à ce misérable état, plutôt par la ténacité de sa volonté que par la pitié d'autrui, il soutint thèse à son tour, et l'on devine de quel ton il traita la puissance philosophique qui avait dominé si longtemps. Il proportionna l'attaque aux éloges exagérés qu'il avait entendus; il traîna l'idole dans la boue, et souleva contre lui tant de colères, de

vivit. Sed quùm interdiù dominis suis fidelem operam præstitisset, nocte, Cleanthis philosophi exemplo non dissimili, oleo et lucernâ disciplinarum lumen brevi tempore tantum sibi comparavit, ut artium liberalium laureâ sit donatus. (Banosius, Vita Rami.)

préjugés et d'intérêts que l'autorité royale crut devoir intervenir en faveur d'Aristote. François Ier, à qui l'on avait fait accroire que la langue grecque et la philosophie elle-même étaient attaquées dans la personne d'Aristote, défendit à Ramus d'écrire et d'enseigner.

Ramus obéit; le roi mourut sans lui avoir rendu justice. Ses ennemis le diffamaient dans toute l'Europe; les partisans d'Aristote le jouaient sur les théâtres de leurs colléges. Lui, continuant ses études et s'enracinant dans ses convictions, riait, comme eût fait Socrate, de toutes ces fureurs dirigées contre sa personne, et à ses amis qui souffraient pour lui il répondait avec le poète :

Grata superveniet quæ non sperabitur hora.

En effet, sous le règne de Henri II, il obtint, par le crédit du cardinal de Lorraine, *la main-levée de sa plume et de sa langue*[1]. Il fut nommé, en 1551, professeur d'éloquence et de philosophie au Collége royal, que François Ier avait fondé. Déjà, quelques années auparavant, il avait été appelé à diriger le collége de Presles, à Paris. Mais ce fut au Collége royal qu'il déploya sa science et son génie. Libre enfin dans son enseignement, il fit

(1) Bayle, Dict. hist. art. Ramus.

connaître à la France la philosophie Platonicienne, ou plutôt la philosophie telle que lui-même l'avait conçue; car il ne voulait point jurer sur les paroles de Platon, comme on avait juré jusque-là sur celles d'Aristote. « Je ne prétends pas, disait-il, qu'il faille adopter une opinion parce qu'elle est de Platon. Si un portefaix venait me dire quelque chose de plus raisonnable que le disciple de Socrate, je n'hésiterais pas à préférer un portefaix pensant droit à Platon dans l'erreur. »

Novateur en philosophie, Ramus penchait vers la réforme religieuse. La Sorbonne, qui soupçonnait ses opinions, avait voulu l'expulser du collége de Presles; mais le parlement l'avait maintenu dans ses fonctions. Quand l'édit de janvier 1562 eut donné la liberté aux réformés, Ramus professa ouvertement le calvinisme, et, traitant les saints comme il avait traité Aristote, il enleva de la chapelle du collége de Presles les images qui la décoraient. Esprit inquiet et aventureux, il voulait réformer même la réforme, et il proposa aux calvinistes quelques changements dans l'administration de leurs églises; mais Théodore de Bèze les fit rejeter par le synode de Nîmes comme trop favorables à la démocratie. Quand la guerre civile eut éclaté, l'Université le bannit de son sein comme protestant; sa bibliothèque et son mobilier furent

pillés; mais Charles IX lui donna un asile à Fontainebleau, et en 1563, de retour à Paris, il put encore professer au collége de France. Cependant il fut bientôt réduit à quitter la capitale; il se réfugia dans l'armée du prince de Condé, et assista en 1567 à la bataille de Saint-Denis. L'année suivante, il visita les universités allemandes, professa même quelque temps à Heidelberg, et revint mourir à Paris, à la Saint-Barthélemy[1].

Montaigne, qui vivait à la même époque, resta neutre au milieu des opinions qui divisaient l'Europe. « En cette université, disait-il, je me laisse ignoramment et négligemment manier à la loi générale du monde... Oh ! que c'est un doulx et mol chevet, que l'ignorance et l'incuriosité à reposer une teste bien faicte ! » Montaigne a dit encore : « L'incertitude de mon jugement est si également balancée en la pluspart des occurrences, que je compromettrois volontiers à la décision du sort et des dés[2]. » Mais si en théorie l'auteur des Essais n'avait point d'opinion arrêtée, dans la pratique il était pour l'ordre établi, et se défiait des innovations : « En ce débat, par lequel la France est à présent agitée de guerres civiles, le meilleur

(1) Banosius, Vita Rami.

(2) Montaigne, Essais, liv. II, chap. 17.

et le plus sain party est sans doubte celuy qui maintient et la religion et la police ancienne du païs[1]... Je suis desgouté de la nouvelleté, quelque visage qu'elle porte; et ay raison, car j'en ay veu des effets très dommageables... Ceux qui donnent le bransle à un Estat sont volontiers les premiers absorbez en sa ruyne : le fruit du trouble ne demeure guères à celui qui l'a esmeu; il bat et brouille l'eau pour d'aultres pescheurs. »

Mais, tout en défendant l'ordre ancien, Montaigne ne s'en dissimulait pas les abus, et il demandait lui-même plus d'une réforme. L'éducation lui paraissait surchargée de choses inutiles, et mal appropriée à l'avenir de la jeunesse. Il désapprouvait la vente des charges de judicature et les frais de justice. « Qu'est il plus farouche que de veoir une nation où, par légitime coustume, la charge

(1) Montaigne était cependant bien loin d'approuver les excès du parti catholique. «Entre les gents de biens qui suyvent ce parti (car je ne parle pas de ceulx qui s'en servent de prétexte pour exercer leurs vengeances particulières, ou fournir à leur avarice, ou suyvre la faveur des princes; mais de ceux qui le font par vray zèle envers leur religion, et saincte affection à maintenir la paix et l'estat de leur patrie), de ceulx-ci, dis-je, il s'en veoid que la passion poulse hors les bornes de la raison; et leur faict par fois prendre des conseils injustes, violents et encore téméraires. » (Liv. II, chap. 19.)

de juger se vende, et les jugements soient payés à purs deniers comptants, et où légitimement la justice soit refusée à qui n'a de quoy la payer? » Montaigne a attaqué la torture comme inhumaine et comme inutile. « C'est une dangereuse invention que celle des gehennes, et semble que ce soit plustost un essay de patience que de vérité. Et celuy qui les peult souffrir cache la vérité, et celui qui ne les peult souffrir : car, pourquoi la douleur me fera-t-elle plustost confesser ce qui est, qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'est pas? et, au rebours, si celuy qui n'a pas faict ce de quoy on l'accuse, est assez patient pour supporter ces torments; pourquoy ne le sera celuy qui l'a faict, un si beau guerdon que la vie luy estant proposé? Pour dire vray, c'est un moyen plein d'incertitude et de dangier[1]. »

Avec des opinions aussi sages et aussi modérées, l'auteur des Essais dut prendre peu de part aux affaires de son temps. Destiné par son père à l'étude du droit, il avait été fait de bonne heure conseiller au parlement de Bordeaux; puis il avait quitté la robe pour l'épée. Mais, quelle que fût sa profession, c'était aux travaux de la pensée qu'il consacrait la plus grande part de ses forces et de

(1) Montaigne, Essais, liv. II, chap. 5.

son temps. Il partit pour l'Italie, au moment où la Ligue allait embraser la France. Il traversa la Suisse, et fraternisa avec les Helvétiens, se pliant à leurs mœurs et adoptant leurs usages; car, disait-il, chaque usage a sa raison. En Italie, il regretta le passé, au milieu des merveilles de la renaissance. Dans son journal, qui n'a été retrouvé que cent quatre-vingts ans après sa mort, il compare les palais modernes « que cette Rome bastarde va sous ses yeux attachant aux antiques masures, à ces nids que les moineaux et les corneilles vont suspendre aux voûtes et aux parois des temples démolis[1]. » A Rome il baisa les pieds du Saint-Père, et fit le pèlerinage de Lorette; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir quelques démêlés avec la censure ecclésiastique au sujet de certaines opinions répandues dans ses *Essais*. Il était aux bains de Lucques, lorsqu'il apprit qu'il avait été élu maire de Bordeaux. Il hésita quelque temps à accepter cette charge, en songeant aux devoirs qu'elle imposait. « Je ne veux pas, dit-il, qu'on refuse aux charges qu'on prend, l'attention, les pas, les paroles, et la sueur et le sang au besoing. » Il

(1) Le journal de Montaigne, écrit moitié en français, moitié en italien, a été publié pour la première fois par M. de Querlon en 1774.

accepta pourtant, sur l'ordre exprès de Henri III[1]. En 1588, il assista aux Etats de Blois, calme au milieu des passions qui s'agitaient autour de lui. Il acheva sa vie dans la retraite, et mourut en faisant des vœux pour le triomphe de Henri IV (1592).

Longtemps avant de publier les Essais, Montaigne avait traduit la *Théologie naturelle* de l'espagnol Raymond de Sébonde. Cet ouvrage, basty, selon l'expression de notre auteur, d'un espaignol baragouiné en terminaisons latines, avait éte imprimé pour la première fois à Deventer, en 1487. Montaigne le traduisit en français pour son père, et le publia en 1569. C'est un livre qui contient de hautes idées sur la philosophie et sur la religion ; il a quelquefois inspiré Bacon, Pascal, Leibnitz et Bossuet. Nous citerons, d'après la version de Montaigne, un passage que Bacon a imité, un parallèle entre la Bible et la nature : « Dieu nous a donné deux livres, celui de l'universel ordre des choses ou de la nature, et celui de la Bible. Le premier est commun à tout le monde, et non pas le second; car il fault estre clerc pour le pouvoir lire. En oultre, le livre de nature ne se peult ny falsifier, ny effaçer, ny faul-

(1) M. J. V. Leclerc, Discours sur la vie et les ouvrages de Montaigne.

sement interpréter, là où il va tout aultrement de celuy de la Bible. Si est-ce que l'un et l'aultre est party de mesme maistre. Aussi s'accordent-ils très bien l'un avec l'aultre, et n'ont garde de s'entre-contredire... Ils ont mesme but et mesme argument; ils contiennent pareille discipline et une mesme instruction, différents en ce seulement, que l'un se conduict par argumentation et par preuve, et l'aultre par résolution et autorité, et que l'un représente plus l'obéyssance, l'aultre la maistrise. »

Le contemporain et l'ami de Montaigne, Charron s'était formé à l'école de la philosophie antique. Dans son traité sur la *Sagesse*, il pose en principe que le premier devoir de l'homme est de s'étudier et de se connaître. « O homme, qui veux embrasser l'univers, tout cognoistre, controller et juger, ne te cognois et n'y estudies. Tu t'oublies, tu te répands et te perds au dehors; tu te trahis et te dérobes à toy-mesme; tu regardes tousjours devant toy. Ramasse-toy et t'enferme dedans toy. Examine-toy, espie-toy, cognoy-toy. Par la cognoissance de soy, l'homme monte et arrive plustost et mieux que par toute autre chose à la cognoissance de Dieu [1]. ». Sceptique comme

(1) Charron, De la Sagesse, liv. I, chap. I.

Montaigne sur un grand nombre de questions fondamentales, Charron montra toujours un caractère droit, et prêcha une morale pure. Il appartenait à cette école de libres penseurs qui inspira l'édit de Nantes, et fit entrer la liberté de conscience dans la loi française. Aussi quelques vieux ligueurs voulurent-ils s'opposer à l'impression du Traité de la Sagesse; mais le président Jeannin prit la défense de ce livre dans le conseil privé, et le gouvernement de Henri IV en autorisa la publication.

Au seizième siècle, quelques philosophes s'occupèrent de rechercher les principes de l'art de gouverner, et la politique commença à devenir une science. Machiavel publia le livre *du Prince* vers 1515. Le publiciste florentin part de ce principe, que la société est corrompue, et qu'on ne traite pas un corps malade comme un corps sain et bien portant. « L'homme qui voudra, dit-il, faire profession d'être parfaitement bon parmi tant d'hommes qui ne le sont pas, ne manquera jamais de périr. C'est une nécessité que le prince qui veut se maintenir, sache n'être pas bon quand il serait dangereux de l'être. » Plus loin Machiavel examine si les princes doivent tenir leur parole. « Chacun sait combien il est louable dans un prince de garder sa foi et de procéder

rondement et sans finesse; mais l'expérience de ces temps-ci montre qu'il n'est arrivé de faire de grandes choses qu'aux princes qui ont fait peu de cas de leur parole, et qui ont su tromper les autres. Au contraire, ceux qui ont procédé loyalement s'en sont toujours mal trouvés à la fin... Un prince prudent ne doit point tenir sa parole, quand sa parole est contraire à ses intérêts, et quand les circonstances qui la lui ont fait engager n'existent plus. » C'est la morale que Charles-Quint a si souvent mise en action. Cependant, Machiavel, un peu honteux du précepte, dit plus bas : « Cette maxime ne vaudrait rien si tous les hommes étaient bons; mais comme ils sont tous méchants et qu'ils ne tiendraient pas leur parole, tu ne dois pas non plus leur tenir la tienne [1]. »

Après avoir énuméré les qualités qui conviennent à un prince, et ce sont vraiment des qualités morales, Machiavel ajoute : « Il n'est pas besoin que tu aies toutes les qualités que j'ai dites, mais seulement que tu sembles les avoir. Tu dois paraître clément, fidèle, affable, intègre et religieux : cette dernière qualité est celle qu'il importe le plus d'avoir extérieurement. » L'auteur examine jusqu'à quel point la clémence con-

(1) Machiavelli, il Principe, cap. XVIII.

vient à un souverain, et surtout à un souverain nouvellement établi, comme l'était César Borgia dans la Romagne. « J'avoue, dit-il, que tous les princes doivent désirer d'être renommés pour leur clémence; mais aussi qu'ils prennent bien garde à l'usage qu'ils feront de cette vertu. César Borgia passait pour cruel, et cependant sa politique avait réuni, pacifié et réformé toute la Romagne [1]. Si l'on approfondit sa conduite, on verra qu'il a été meilleur et véritablement plus clément que le peuple de Florence, qui, pour éviter de passer pour cruel, a laissé détruire Pistoie. » En effet, l'on accusa la république de Florence d'avoir ruiné la ville de Pistoie, en épargnant deux familles qui la mettaient à feu et à sang, les Panciatici et les Cancellieri. « Avec très peu d'exemples de sévérité, dit Machiavel, un souverain est bien plus clément que les princes qui, à force de clémence, laissent éclater des désordres qu'ils ne peuvent plus réprimer [2]. »

Le livre *du Prince* porte en général l'empreinte d'une âme froide et dure, qui est complétement étrangère à la pitié, et qui sait à peine ce que c'est que justice. Il y a pourtant de l'exagération à trai-

(1) Voyez t. I, p. 351.

(2) Machiavelli, il Principe, cap. XVII.

ter l'auteur d'empoisonneur et d'assassin, comme on l'a fait dans plusieurs réfutations. On a dit que César Borgia était l'idéal de Machiavel; cette assertion n'est point exacte. Il est vrai que le publiciste a loué quelques actions de Borgia; mais il est bien loin d'approuver sans réserve le caractère et la conduite de ce prince. Tout en conseillant la défiance et la rigueur comme des nécessités politiques, il recommande la modération dans l'exercice du pouvoir, témoin ces phrases qu'il ne faut pas oublier quand on veut donner une idée exacte de ce traité: « Le prince qui se fait craindre doit agir de manière que, s'il ne se fait pas aimer en même temps, il évite de se faire haïr; car on peut fort bien être redoutable sans être odieux. Le prince l'éprouvera toujours s'il s'abstient de prendre le bien de ses sujets et de ses soldats, comme aussi d'enlever leurs femmes ou de les séduire. » Ailleurs Machiavel pose des limites à la sévérité qu'il a conseillée au souverain: « Il ne faut point prodiguer le sang humain; le prince ne doit ordonner une exécution qu'en cas de nécessité absolue. » Parler ainsi, ce n'est certainement point prêcher l'assassinat. Machiavel défend aussi la confiscation: « Quand le prince a été forcé de signer une condamnation à mort, qu'il

s'abstienne de toucher aux biens de la victime. » Et l'auteur ajoute quelques mots, qui prouvent combien il avait pénétré ce qu'il y a de plus triste au fond du cœur humain : « Les hommes, dit-il, oublient plutôt la mort d'un père que la perte de leur patrimoine [1]. »

Machiavel n'a vu que le mauvais côté de l'homme et des choses humaines ; chez lui, pas un seul mouvement qui vienne de l'âme, pas l'ombre d'un sentiment désintéressé ; tout, dans sa politique, est ramené au calcul et à l'intérêt. La modération elle-même, quand l'auteur la recommande au prince, n'est pas considérée comme une chose bonne en elle-même, mais comme une manœuvre de gouvernement. Vice ou vertu, peu importe : ce ne sont que des moyens ; le but, c'est l'Etat. L'auteur écrivait pour les princes, qui, selon l'expression de Cosme de Médicis, ne peuvent pas toujours gouverner le chapelet à la main. La raison d'Etat, c'est le dieu auquel Machiavel sacrifie tout. Aussi ce livre, attaqué par les philosophes et les hommes vraiment religieux, est-il devenu, au seizième siècle et même après, comme le bréviaire des souverains et des hommes

(1) Machiavelli, il Principe, cap. XVIII.

d'Etat. Napoléon disait : « Tacite a fait des romans, Gibbon est un clabaudeur; Machiavel est le seul auteur qu'on puisse lire [1]. »

Il y avait, au seizième siècle, un homme qui entendait la politique tout autrement que l'auteur *du Prince*, et qui voulait la fonder non sur l'intérêt, mais sur la justice et sur la vertu. Le chancelier de Henri VIII, Thomas Morus, tout en restant fidèle à l'Eglise romaine, avait conçu des idées de réforme fort avancées pour son temps. Dans son *Utopie* [2], il attaqua sans ménagement le luxe des seigneurs, la corruption du clergé, les priviléges et les monopoles. Telles sont les causes auxquelles il attribuait la misère du peuple et le grand nombre de crimes qui affligeaient l'Angleterre. « Ce sont vos brebis, dit-il en s'adressant à un cardinal, jadis si douces et contentes de peu, dont l'appétit est devenu si indomptable qu'elles dévorent les hommes mêmes, et dépeuplent à la fois les villes et les campagnes [3]. »

Thomas Morus désapprouve l'excès des peines, et condamne la peine de mort d'une manière absolue. Il n'admet aucune infraction, sous quelque

(1) M. de Pradt, Ambassade de Pologne.

(2) De optimo reipublicæ statu, deque novâ insulâ Utopiâ libri duo, auctore Thoma Moro.

(3) Utopia, lib. I.

prétexte que ce soit, à cette parole divine : *Tu ne tueras point.* « Les lois portées par les hommes auraient-elles donc le pouvoir de légitimer l'accord qu'ils ont fait entre eux de s'arracher la vie dans certains cas, en observant quelques formalités juridiques? Ces mêmes lois auraient-elles le pouvoir de dispenser de l'étroite obligation du précepte le bourreau, qui, sans autre déclaration formelle de la part de Dieu, enfonce le couteau dans le sein des victimes que la justice humaine s'est choisies ? » Mais Thomas Morus blâme surtout la peine de mort appliquée au vol, comme tendant à multiplier le crime qu'elle veut empêcher. « Que je tue celui que je dépouille, se dit le voleur, ou que je me borne à le voler, je n'en serai pas moins mis à mort si je suis dénoncé et pris; or, en l'égorgeant, je me défais du principal témoin de mon crime; donc ma propre sûreté exige que j'enlève à la fois la bourse et la vie à celui qui tombe entre mes mains. Ainsi, sans diminuer le nombre des vols, vous augmentez celui des assassinats[1]. »

L'auteur d'Utopie s'élève avec force contre l'abus des grandes armées permanentes, qui ont besoin de la guerre pour être occupées. Comme Montaigne, il condamne la vénalité des charges de

(1) Utopia, lib. I.

judicature, et, après avoir flétri les défauts de la société réelle, il trace le tableau d'une société mieux réglée, telle que son génie l'avait conçue. Sans doute il y a là plusieurs chimères, impossibles à réaliser; mais quelques-unes des idées de Thomas Morus, jugées impraticables de son temps, ont été plus tard consacrées par l'expérience. C'est ainsi qu'il réclamait, comme remèdes aux maux du plus grand nombre, le progrès de l'agriculture et des arts industriels, la répartition plus égale de la terre, le perfectionnement des lois, et la réforme de l'éducation.

A une époque où les querelles religieuses faisaient couler tant de sang, Morus prêchait la tolérance. « Le premier principe des Utopiens, en matière de religion, c'est la liberté absolue. Le législateur de l'île a porté un édit qui permet à chacun de suivre la religion qui lui plaît [1]. Il est permis de faire des prosélytes, non pas en décriant les autres cultes ou en prononçant anathème contre ceux qui les professent, mais en expliquant de bonne foi et dans la simplicité du cœur les motifs de sa propre croyance, et en montrant sans passion l'excellence de la religion que

(1) In primis sanxit uti quam cuique religionem libeat, sequi liceat. (Utopia, lib. II.)

l'on veut faire adopter aux autres. » La tolérance est une vertu facile pour les sceptiques : on supporte volontiers toutes les opinions, quand on n'en a soi-même aucune; mais ce qui est beau et rare, c'est la tolérance dans un homme qui, comme Thomas Morus, est mort martyr de sa foi.

L'ami de Montaigne, La Boëtie, composa, bien jeune encore, un ouvrage politique, où, sous prétexte de renouveler la liberté primitive, il ruinait les fondements de toute autorité [1]. Et cependant cet homme si hardi dans ses opinions, était, au dire de Montaigne, le plus modéré dans la pratique. « Il ne feut jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son pays, ny plus ennemi des remuemens et nouvelletez de son temps... Il avoit son esprit moulé au patron d'aultres siècles que ceulx-ci. » Jean Bodin, qui avait pris part aux affaires et qui appartenait au parti politique, essaya de tenir le milieu entre la démocratie et la monarchie absolue. Dans son livre *de la République* [2], il remonta à l'origine de tous les gouver-

(1) De la Servitude volontaire ou le Contr'un. — Cet ouvrage, composé en 1543, ne fut imprimé pour la première fois qu'en 1578, dans le tome III des Mémoires de l'état de la France sous Charles IX.

(2) De la république, Paris, 1576.

nements, en exposa les principes, et établit la théorie des climats, que s'est appropriée Montesquieu. L'ouvrage de Bodin eut un succès européen; il fut traduit en latin, et publiquement enseigné dans l'Université de Cambridge; mais le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est qu'il a inspiré *l'Esprit des lois*.

Le droit des gens était devenu une science, aussi bien que le droit public. La ligue de Cambrai et les grands traités du seizième siècle prouvent que l'on commençait à entrevoir les lois qui doivent régir les nations, dans les rapports qu'elles ont entre elles [1]. Le droit civil tendait à se séculariser. Pendant le moyen-âge, la théologie avait dominé la jurisprudence comme la philosophie; le droit canon avait absorbé le droit civil. Au treizième siècle, le pape Honoré III avait défendu, sous peine d'excommunication, d'enseigner le droit romain dans l'Université de Paris. Mais la cour de Rome ne put s'opposer à la réaction qui s'opéra dans toute l'Europe en faveur des légistes [2]. Au quinzième et au seizième siècle, la jeunesse se pressait en foule autour de ces jurisconsultes ita-

(1) Voyez tom. I, page 365.

(2) M. de Savigny, Histoire du Droit romain au moyen-âge.

liens qui renouvelaient la science du droit romain. A Bologne, sept ou huit cents disciples assistaient aux leçons du professeur Ricini, qui fut le maître d'Alciat. Philippe Dèce régnait par son savoir dans l'Université de Padoue. Ce fut ce dernier jurisconsulte que Louis XII voulut avoir à Milan, quand il eut conquis l'héritage des Visconti. Padoue étant dans les dépendances de Venise, le roi de France fit demander à la République qu'elle lui cédât son professeur; Venise le refusa; on s'obstina de part et d'autre, et peu s'en fallut que la guerre n'éclatât entre ces deux puissances pour la possession d'un jurisconsulte. Cependant Louis XII l'emporta; Dèce se dévoua sans réserve au parti français en Italie, et il se fit excommunier par Jules II pour avoir soutenu le concile de Pise.

François Ier, qui voulait doter la France de la civilisation italienne, attira dans ses Etats le célèbre Alciat, et lui donna une chaire dans l'Université de Bourges. Mais la France possédait déjà des jurisconsultes. Dès le commencement du seizième siècle, Budé commenta les Pandectes; bientôt Charles Dumoulin publia ses savants ouvrages, et Cujas parut, celui de tous les modernes qui a pénétré le plus avant dans l'esprit du droit romain. Godefroy, de Paris, composa plusieurs traités re-

marquables sur le droit civil et sur le droit public [1]. « Tel advocat, dit Pasquier, contrefait parfois le sçavant, qui ne reluit que de la plume de Godefroy, sans le nommer [2]. » Mais toute cette science, Godefroy la porta à l'étranger; il se retira à Genève, puis en Allemagne, et professa à Heidelberg. Rappelé en France à la mort de Cujas, il préféra mourir loin de sa patrie; car il était calviniste. La plupart des jurisconsultes de cette époque penchaient vers les innovations religieuses. La renaissance du droit romain tendait, comme les doctrines du protestantisme, à séculariser la loi civile. C'est ce qui explique le sang-froid de Cujas à la vue des progrès de la réforme, et le mot si connu : *Nihil hoc ad edictum prætoris.*

L'édit royal de Villers-Cotterets (1539) n'ordonnait pas seulement de rédiger les actes publics en français; il défendait aux tribunaux ecclésiastiques d'empiéter sur les juridictions ordinaires [3]. François I[er] et ses successeurs firent continuer la rédac-

(1) Corpus juris civilis. — Consuetudines civitatum et provinciarum Galliæ, cum notis. — Statuta regni galliæ, cum jure communi collata. — Synopsis statutorum municipalium.

(2) Pasquier, Recherches de la France, liv. IX, chap. 39.

(3) Le président Hénault fait remarquer, dans son Abrégé chronologique de l'histoire de France, qu'avant l'ordonnance de 1539 il y avait trente-cinq procureurs à l'officialité de Sens,

tion des coutumes, ordonnée par Charles VII. C'était le temps où l'Allemagne se constituait, où l'Espagne, l'Angleterre, l'Ecosse remplaçaient par un droit nouveau la plupart des vieilles formules féodales. Le mouvement se faisait sentir jusque chez les peuples du Nord et de l'Orient; Christiern II, Ivan III, Soliman ont attaché leurs noms à des législations bien supérieures à celles qui les avaient précédés. Partout enfin on rédigeait, on réformait les anciennes lois, et l'on en établissait de nouvelles, en harmonie avec les circonstances qui avaient renouvelé l'état politique de l'Europe.

et cinq ou six seulement au bailliage; tandis qu'après l'ordonnance il y en avait plus de trente au bailliage, et cinq ou six à l'officialité.

CHAPITRE II.

Progrès de la méthode scientifique. — Traduction des livres d'Hippocrate, d'Euclide, d'Archimède, etc. — Sciences physiques. Fallope, Vigo, Jacques de Carpi, Ambroise Paré, Georges Agricola, etc. — Sciences exactes. Lucas Paccioli, Commendino, Tartaglia, Viète, etc. — Copernic. — Découverte du véritable système du monde. — Réforme du calendrier.

Dans toutes les carrières ouvertes à l'activité humaine, le seizième siècle fut une époque d'émancipation et de progrès. Ce fut alors que les sciences, qui jusque-là s'étaient égarées dans la voie des hypothèses, prirent pour guide l'observation, et s'assurèrent ainsi le moyen d'arriver à des résultats plus positifs. Les livres d'Euclide, d'Archimède, de Diophante, d'Hippocrate, publiés dans leur langue originale ou traduits pour la première fois dans les langues vulgaires de l'Europe, ranimèrent le génie des sciences naturelles et des sciences exactes. Quelques-uns, tels que Fallope de Modène, Vigo de Gênes et Bolognigni de Padoue, étudiaient le corps hu-

main, et éclairaient la médecine par l'anatomie. Jacques de Carpi fit aussi d'importantes découvertes anatomiques. L'opinion populaire l'accusa d'avoir disséqué deux Espagnols encore vivants, pour mieux surprendre les secrets de la vie et le mécanisme de l'organisation humaine. Mais cette atrocité n'est ni mieux prouvée, ni plus vraisemblable que celle qu'on imputa dans le même temps à Michel-Ange, d'avoir percé son modèle de son épée, pour mieux représenter l'agonie du Christ.

En France, on commençait à élever des amphithéâtres publics pour la dissection des cadavres. Jean Gonthier est le premier qui ait donné une description assez exacte des muscles; il en a même aperçu plusieurs qui avaient échappé aux recherches de Galien[1]. Ce fut Gonthier qui forma Vésal, de Bruxelles, médecin de Charles-Quint et de Philippe II. Vidus Vidius vint d'Italie professer la chirurgie et la médecine au Collége royal; cette chaire fut créée pour lui vers 1542, et il remplaça Guillaume Cop en qualité de médecin du roi. Fernel restaura l'art médical par ses savants ouvrages; mieux que tous ses devanciers, il étudia la nature et les causes des maladies, et sa *pathologie* devint

(1) Gaillard, Hist. de François I[er], liv. VIII, chap. 3.

la base de l'enseignement. Ambroise Paré simplifia la chirurgie, si barbare au moyen-âge; il excellait à panser les blessures que faisaient les armes à feu[1]. Aux siéges de Boulogne, de Metz, de Rouen, aux batailles de Saint-Quentin, de Dreux, de Saint-Denis, partout où il y avait des Français souffrants, il apparut comme un sauveur. A l'exemple d'Hippocrate, il repoussa les offres de l'étranger; il voulut consacrer son art à sa patrie, et, religieux autant que savant, il renvoyait à la Providence l'honneur de ses cures merveilleuses : « Je le pansay, Dieu le guarit. »

Toutes les parties de la nature étaient étudiées avec une égale curiosité. A Bologne, Aldrovandi, après avoir professé près d'un demi-siècle dans l'Université de cette ville, après avoir sacrifié toute sa fortune à des recherches scientifiques, laissa un cours d'histoire naturelle en treize volumes in-folio. Après les voyages des Gama, des Colomb, des Magellan, parurent les descriptions, les mappemondes, les cartes, entre autres celles de Ribeyro en 1527, et celles de Gemma-Frisius en 1550. Gerard Mercator, célèbre géographe des Pays-Bas, substitua les *cartes réduites* aux *cartes plates*, et Wright, navigateur anglais, découvrit

(1) Manière de traiter les plaies faites par les arquebuses, 1552.

la loi d'après laquelle ces cartes devaient être dressées[1]. Les géographes viennent après les voyageurs, après les *découvreurs*, selon l'expression du temps, comme les historiens après les héros. Ce phénomène qui avait tant effrayé les compagnons de Colomb, la déclinaison de l'aiguille aimantée, n'était pas encore expliqué; mais on en étudiait les circonstances, on cherchait à en reconnaître les lois. Crignon publia, en 1532, un traité sur la déclinaison de l'aimant sous différents méridiens. Vers la même époque, un médecin allemand, Georges Agricola, s'enfonçait dans les mines de la Misnie; il écrivit sur les métaux un traité que d'autres ont copié plus tard, et, en examinant les débris fossiles qu'il rencontrait dans ses voyages souterrains, il entrevit quelques lueurs d'une science encore inconnue, la géologie.

Les sciences exactes, si longtemps négligées en Occident, commençaient à marcher d'un pas rapide. Dès la fin du quinzième siècle, un moine italien, Lucas Paccioli, de Borgo en Toscane, était sorti de son cloître et avait été visiter l'Orient, non-seulement comme les pèlerins du moyen-âge pour adorer les lieux sacrés, mais en homme ani-

(1) Wright, certains errours in navigation detected and corrected, 1599.

mé de l'esprit moderne, pour recueillir çà et là les traditions de la science arabe. De retour en Italie, il occupa à Milan une chaire de mathématiques fondée par Ludovic Sforza, et, après avoir revu et commenté l'ancienne traduction d'Euclide, attribuée à Campanus [1], il résuma dans un savant traité, publié en 1494, la science algébrique telle qu'elle existait de son temps [2]. L'algèbre ne s'élevait point encore au-dessus de la solution des équations des deux premiers degrés. Bientôt, tandis que le géomètre Commendino, d'Urbin, déterminait le centre de gravité des solides, Scipion Ferrei, de Bologne, et Tartaglia, de Brescia, parvinrent à résoudre les équations du troisième degré, et Louis Ferrari celles du quatrième. Jérôme Cardan, de Pavie, qui nous a transmis l'histoire des découvertes de son temps, fut accusé d'avoir voulu quelquefois se les approprier; il prétendit au moins en avoir perfectionné plusieurs. Mais c'est à Raphaël Bombelli, de Bologne, au Sicilien Maurolico, et surtout à notre immortel Viète, de Fontenai en

(1) Bossut, Histoire générale des mathématiques, Période III, ch. I.

(2) Summa de arithmetica e geometria. — Lucas Paccioli composa aussi, sous ce titre *De divinâ proportione*, un ouvrage qui traite à la fois de perspective, de musique, d'architecture et de plusieurs autres objets.

Poitou, qu'appartient l'honneur d'avoir éclairci et simplifié l'analyse des équations. Viète perfectionna et généralisa la langue algébrique, ou plutôt il la créa, en se servant le premier des lettres de l'alphabet pour représenter toutes sortes de grandeurs connues ou inconnues [1]. Viète inventa aussi plusieurs démonstrations géométriques, et rendit un grand service à la France en déchiffrant les signes mystérieux dont se servaient les Espagnols pour correspondre entre eux au temps de la Ligue. Nous ne parlons pas des logarithmes, merveilleuse invention, dont l'auteur, l'Écossais Neper, était né au milieu du seizième siècle, mais qui ne fut connue en Europe que dans les premières années du dix-septième [2].

Il fallait ce grand développement des sciences mathématiques, et en même temps le perfectionnement des instruments destinés à suppléer la vue humaine [3], pour arriver aux grandes découvertes astronomiques; car l'astronomie est à la fois une science de calcul et une science d'observa-

(1) Bossut, Histoire générale des mathématiques, loc. cit.

(2) Logarithmorum canonis descriptio, seu Arithmeticæ, supputationum mirabilis abreviatio. Edinburgh, 1614.

(3) L'optique devint une science au seizième siècle, grâce au silicien Maurolico et au napolitain Porta, qui imagina l'expérience de *la chambre obscure*.

tion. Ici nous touchons à la plus grande gloire scientifique du seizième siècle, à la découverte du système du monde, à l'œuvre de Copernic.

Copernic naquit en 1473, dans la ville de Thorn, qui appartenait alors à la Pologne. Il étudia les lettres anciennes et les mathématiques à l'Université de Cracovie. A vingt-trois ans, il fit le pèlerinage d'Italie; il visita cette contrée où nous avons vu Erasme, Luther, Rabelais, où se donnaient rendez-vous, de toutes les parties de l'Europe, ceux qui devaient faire un jour la gloire de leur pays. A Bologne, Copernic suivit les leçons de Dominique Moria, qui avait fait d'importantes découvertes en astronomie. A Rome, l'Allemand Muller, dit *Regio-Montanus*, disciple de Purbach, s'était rendu célèbre en expliquant les théories de Ptolémée. On dit même que le système de l'astronome grec coûta la vie à son interprète : Georges de Trébizonde avait traduit l'*Almageste* en latin; Regio-Montanus releva plusieurs fautes dans la traduction, et les fils du traducteur, au lieu d'argumenter sur le texte, assassinèrent le critique, pour venger l'honneur de leur père. Mais, tout en soutenant que Georges de Trébizonde n'avait pas compris ce qu'il traduisait, Regio-Montanus n'avait pas prétendu attaquer Ptolémée. Fidèle aux idées anciennes, il professa toujours que la terre

était immobile au centre du monde. C'était à Copernic qu'il appartenait de retrouver l'ordre véritable de la création.

Ce qui donna à l'astronome polonais la première idée du mouvement terrestre, ce fut l'observation que Dominique Moria avait déjà faite à Bologne, et que lui-même renouvela plusieurs fois, savoir, que Mars, Jupiter et Saturne ne paraissaient pas toujours de la même grandeur[1]. Copernic en tira cette induction que ces planètes avaient une révolution qui variait leur distance à notre égard ; et, la révolution de ces planètes une fois constatée, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour deviner celle de la terre. Copernic se rappela les plus anciens systèmes d'astronomie, et les compara à celui de Ptolémée. Au quatrième siècle avant l'ère chrétienne, un philosophe pythagoricien, Philolaüs, de Crotone, avait soutenu que c'était le soleil qui était immobile au centre du monde, tandis que la terre se mouvait autour de lui. Copernic opposa cette vieille opinion aux théories moins anciennes de Ptolémée, et, secondé d'un côté par les instruments d'observation que l'industrie moderne mettait à son service, de l'autre par les progrès récents des sciences mathématiques, il prouva ce que les

(1) Gassendi, Vie de Copernic.

pythagoriciens avaient deviné; d'une hypothèse il fit une vérité.

Dans le nouveau système, le soleil est remis à sa place, au centre de notre monde planétaire. Autour de lui, avancent d'Occident en Orient, et chacune dans un orbite particulier, les planètes Vénus, Mercure, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne, qui ont en outre un mouvement de rotation sur leur axe. La lune tourne autour de la terre, et l'accompagne dans le cercle qu'elle décrit autour du soleil. Quatre satellites tournent de même autour de Jupiter, et cinq autour de Saturne. Les comètes tournent aussi autour du soleil, mais dans des orbites très excentriques, que Copernic laissa à déterminer au célèbre Danois Tychobrahé. Enfin, par-delà les régions des planètes, Copernic relégua les étoiles fixes, qui sont probablement autant de soleils, centres d'autres systèmes planétaires. Et telle était la hauteur du génie de ce grand homme, que plusieurs des conséquences qu'il avait tirées de ses principes, sans être lui-même à portée de les vérifier, furent plus tard reconnues vraies. Quand il avait dit que Vénus et Mercure, plus rapprochés que nous du soleil, tournaient comme la terre autour de cet astre, on lui avait répondu : Mais si Mercure et Vénus tournent autour du soleil, et

que nous tournions dans un plus grand cercle, nous devons voir Mercure et Vénus tantôt pleins, tantôt en croissant, comme la lune; or, c'est ce que nous ne voyons pas. C'est pourtant ce qui arrive, répondit Copernic, et c'est ce que vous verrez si vous trouvez moyen de perfectionner votre vue ou les instruments qui la suppléent. En effet, l'invention du télescope et les observations de Galilée prouvèrent que Copernic avait raison[1].

Mais cet ensemble d'observations et de calculs sublimes, qui révélaient au genre humain quelques-unes des lois de l'univers, ne fut d'abord reçu en Europe que comme une ingénieuse hypothèse. Encore cette hypothèse n'était-elle admise que chez les savants et les hommes éclairés. Parmi les autres, c'était un concert d'épigrammes et de quolibets. On jouait Copernic sur le théâtre, comme autrefois on avait joué Socrate, comme dans le même temps on jouait Ramus, qui de son côté rétablissait l'ordre dans l'entendement. Copernic souriait de ces sarcasmes. «Que voulez-vous, disait-il à ses amis, je ne sais pas ce qui plaît au vulgaire, et le vulgaire ne comprend pas ce que je sais.» Cependant, pour se mettre à l'abri des igno-

(1) Voltaire, Philosophie de Newton, 3e partie, chap. VIII.

rants et des envieux, il dédia son système au pape Paul III. Il était alors retourné dans son pays, où il fut fait chanoine de Warmie. Calme au milieu des querelles religieuses qui divisaient l'Europe il resta toute sa vie attaché aux formes catholiques et à ce culte intime qu'il avait voué à la science. «Je vous supplie, écrivait-il au pontife, de protéger mes livres[1] contre les insinuations malveillantes. Il ne manquera pas de gens qui abuseront contre moi de certains passages de l'Écriture, qu'ils prendront à la lettre et qu'ils détourneront de leur véritable sens[2].» Cette prédiction se réalisa; car Copernic prévoyait aussi infailliblement les inconséquences de l'esprit humain que la marche régulière des corps célestes. Plus d'un demi-siècle après la mort de ce grand homme, son système, que Galilée avait complété, fut condamné comme hérétique par l'inquisition romaine.

Dans la lettre que nous venons de citer, Copernic avait voulu prouver à Paul III que de pareilles recherches intéressaient l'Eglise, et que plusieurs papes les avaient encouragées. « Il n'y a pas si longtemps, disait-il, que, sous le pontificat de Léon X, dans le concile de Latran, il fut question

(1) De motu octavæ sphæræ. — De orbium cœlestium revolutionibus.

(2) Lettre de Copernic à Paul III, ap. Gassendi.

de réformer le calendrier, qui est aujourd'hui contraire à l'ordre véritable des saisons[1]. Pourquoi ne le fit-on pas? parce que la grandeur véritable des mois et des années était encore inconnue, parce que les mouvements du soleil et de la lune n'avaient point été mesurés avec assez de précision... J'ai cherché à avancer cette question, dont la solution permettra plus tard à l'Eglise de réformer le calendrier. »

Le calendrier européen n'avait point été réformé depuis le concile de Nicée (325). Les évêques qui assistaient à cette assemblée, voyant combien le temps avait dérangé le calendrier de César, consultèrent plusieurs savants d'Alexandrie, qui répondirent que l'équinoxe de printemps tombait le 21 mars. Ce fut d'après ce principe que les Pères réglèrent le temps de la fête de Pâques, et fixèrent le calendrier. Mais l'équinoxe de printemps, qui au temps du concile de Nicée arrivait le 21 mars, 1220 ans plus tard, à l'ouverture du concile de Trente

(1) On s'était occupé de la réforme du calendrier longtemps avant le concile de Latran dont parle Copernic. Au concile de Constance, en 1414, un astronome célèbre, Pierre Dailli, avait proposé quelques moyens d'opérer cette réforme. Vers la même époque, le cardinal de Cusa avait commencé à exhumer cette vieille opinion pythagoricienne, que la terre tournait autour du soleil.

(1548), avait avancé de dix jours et tombait le onzième du même mois. La précession des équinoxes tient, comme l'expliquent les astronomes, à un mouvement particulier à l'axe de la terre, qui s'accomplit en vingt-cinq mille neuf cents années, et qui fait passer successivement les équinoxes et les solstices par tous les points du zodiaque. Ce mouvement n'a été bien compris et rigoureusement expliqué, que lorsque Newton eut découvert les lois de la gravitation[1]. Mais les faits étaient constatés au seizième siècle, et Copernic, qui les avait exactement observés, voulait qu'on en tînt compte, et qu'on se hâtât de réformer le calendrier, pour mettre l'année civile en harmonie avec l'année solaire.

Paul III était trop occupé du concile de Trente et des querelles de religion, pour tenter lui-même cette réforme scientifique; elle n'eut lieu que trente-sept ans plus tard. Grégoire XIII, qui occupait alors le trône pontifical, fit retrancher dix jours à l'année 1582. L'ordre fut ainsi rétabli, et le nouveau calendrier fut appelé *Grégorien*, quoique le travail eût été fait par un savant italien nommé Lilio. C'est ainsi qu'on avait dit autrefois *le Calendrier de César*, quoique la ré-

(1) Voltaire, Essai sur les Mœurs, chap. CLXXXIII.

forme de ce temps-là fût l'œuvre de Sosigènes, mathématicien d'Alexandrie. L'opinion populaire attribue toujours les grandes choses aux grands hommes, parce que si ce ne sont point eux qui les font, ce sont eux qui les ordonnent et qui les font prévaloir.

La bulle qui réformait le calendrier était du 1er mars 1582, afin que le changement eût lieu pour l'époque de l'équinoxe; mais il ne fut pas immédiatement adopté dans toute l'Europe, parce qu'il devait pendant quelque temps jeter du trouble dans les relations civiles. Le parlement de Paris résista plusieurs mois, et n'enregistra la bulle qu'au commencement de novembre, sur l'ordre exprès de Henri III[1]. On l'a souvent remarqué, rien ne résiste aux améliorations comme l'esprit de corps des anciennes compagnies. Quant à la diète germanique, l'empereur Maximilien II eut beau faire: elle ne voulut point entendre parler du nouveau calendrier. L'Allemagne le rejeta longtemps, sous prétexte qu'en instruisant les hommes, la cour de Rome voulait les dominer

(1) Montaigne fait allusion à ce changement dans un des derniers chapitres de ses Essais : « Il y a deux ou trois ans qu'on accourcit l'an de dix jours en France. Combien de changements doivent suivre cette réformation! Ce feut proprement remuer le ciel et la terre à la fois » (liv. III, chap. II).

comme autrefois. Les protestants, dit Voltaire, s'obstinèrent à ne pas recevoir des mains du pape une vérité qu'il aurait fallu recevoir des Turcs, s'ils l'avaient proposée[1].

(1) Essai sur les Mœurs, chap. CLXXXIII.

CHAPITRE III.

Double caractère des lettres au seizième siècle. — Littérature classique. Sannazar, Vida, Scaliger, Budé, Robert et Henri Estienne, etc. — Littérature moderne. Arioste, Le Tasse, Machiavel, Guichardin, Marot, Ronsard, Comines, Alonzo de Ercilla, Cervantes, Camoens, Spencer, Hans Sachs, etc. — Universités, académies, bibliothèques.

Quand on considère le développement intellectuel de l'Europe depuis les dernières années du quinzième siècle jusqu'à la fin du seizième, on remarque dans toutes les littératures, qui commençaient alors à se former, deux tendances bien différentes et même opposées à certains égards. Les uns, s'attachant aux anciens, qui avaient alors le mérite d'être redevenus nouveaux après avoir été oubliés si longtemps, s'efforçaient de les imiter, et leur empruntaient le sujet de leurs inspirations, la forme de leurs ouvrages, et jusqu'à la langue dont ils s'étaient servis. Les autres, sans négliger l'étude de l'antiquité, puisèrent leurs inspirations en eux-mêmes et dans la nature; ils cherchèrent

à de nouvelles circonstances, à des souvenirs nouveaux une expression nouvelle; ils n'imitèrent point: ils créèrent la littérature moderne.

C'était en Italie que le goût des lettres anciennes avait commencé à se ranimer. Partout on recherchait avec ardeur ces chefs-d'œuvre du génie grec ou romain qui avaient disparu au moyen-âge. Poggio Bracciolini, d'Arezzo, est un de ceux qui ont arraché à l'oubli le plus grand nombre de manuscrits. C'est lui qui, dans une cave du couvent de Saint-Gall, trouva Quintilien, les trois premiers livres de Valérius Flaccus, et des fragments du commentaire d'Asconius Pedianus sur les discours de Cicéron. On lui doit aussi la découverte de Columelle et d'une partie de Lucrèce. Un Sicilien, Jean Aurispa, fit le premier connaître à l'Italie le texte complet de Platon, de Lucien, de Xénophon, de Pindare, et les poésies qui portent le nom d'Orphée[1]. Léon X acheta cinq cents ducats d'or les Annales de Tacite, qu'on venait de retrouver chez de pauvres moines de Westphalie. Et à peine ces trésors étaient-ils découverts, que l'imprimerie les répandait partout[2]. Les Estienne en France, en

(1) Schœll, Cours d'histoire des États européens, t. XIII.

(2) Les premiers livres imprimés à Rome datent de 1465. C'étaient deux allemands, Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz, qui avaient apporté l'art de Guttenberg dans la capitale

Italie les Alde et les Giunta publiaient avec un soin religieux des éditions qui sont restées célèbres, les éditions *principes*, qui sont, avec les manuscrits, la base de toute philologie[1].

C'était peu de lire les anciens, on voulut les imiter; on écrivit, non plus dans ce latin barbare qui avait suffi au moyen-âge, mais dans la langue de Virgile et de Cicéron. Quelques-uns même s'essayèrent dans la langue grecque, si peu répandue en Italie au temps de Pétrarque[2]. Bembo et Sado-

du monde chrétien. Jean et Vindelin de Spire l'introduisirent à Venise, en 1469. A Paris, la première imprimerie fut établie en 1470, dans la maison de Sorbonne, qui appartenait à l'Université. C'étaient deux docteurs en théologie qui avaient attiré en France des imprimeurs allemands, Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Friburger.

(1) La plupart de ces typographes étaient partisans de la réforme, et se déclaraient pour une doctrine qui avait substitué l'autorité du *livre* à celle de la parole du prêtre. Le premier des Estienne, l'éditeur du Psautier en cinq langues, était mort en 1520, avant que la querelle de religion n'eût divisé la France; mais son fils Robert et son petit-fils Henri furent obligés de quitter leur pays, le premier pour avoir imprimé une Bible avec des notes de Calvin, le second pour avoir publié une satire contre les moines, sous le titre, qui paraissait fort innocent, de *Préparation à l'apologie d'Hérodote*. Ils se réfugièrent à Genève, dans l'asile ouvert par Calvin.

(2) Pétrarque dit dans un de ses ouvrages (Lettre à Ho-

let s'attachaient à reproduire, dans leurs écrits, le nombre et l'harmonie de la période cicéronienne. Scaliger retrouvait les lois de la poésie antique. Fracastor, Vida, Jean Second, Pontano, Sannazar composaient des vers latins où manquent l'inspiration et l'originalité, mais où brillent la correction et l'élégance. L'ami et le commensal de Laurent de Médicis, Ange Ambrogini, qui changea lui-même son nom en celui d'Ange Politien, écrivait le grec aussi facilement que le latin. Il a donné une version latine de Plutarque et d'Epictète; mais l'élégante traduction d'Hérodien qui porte son nom est, dit-on, l'ouvrage d'un savant moins connu, Ognibeni Lonigo, de Vicence.

La France était encore bien en arrière de l'Italie. Louis XI avait noblement accueilli dans ses États Hyéronime de Sparte et Andronic de Dalmatie (1476); Charles VIII avait acheté les droits des Paléogue; Louis XII s'était attaché Jean Lascaris, et en avait fait son ambassadeur à Venise; mais la langue grecque était encore peu cultivée en France, et, au commencement du règne de François Ier, on avait entendu un moine dire en chaire: «Mes frères,

mère, 1360), qu'il n'y a pas plus de dix hommes en Italie qui sachent le grec, et il ne se met pas lui-même au nombre des dix.

on a trouvé depuis peu une nouvelle langue qu'on appelle grecque; il faut s'en garantir avec soin: cette langue enfante toutes les hérésies. Gardez-vous du Nouveau-Testament en grec; c'est un livre plein de ronces et d'épines... Quant à l'hébreu, c'est bien pis: ceux qui l'apprennent deviennent juifs aussitôt[1]. » Malgré cet anathème, Guillaume Budé publia, en 1529, ses savants *Commentaires sur la langue grecque*. L'année suivante, François Ier fonda l'imprimerie royale, ainsi que le *Collége de France*[2], destiné à l'étude spéciale des trois langues savantes. Le Collége de France fut, dès l'origine, en rivalité avec la Sorbonne[3]. En 1533,

(1) Conrad Heresbach, ap. Gaillard, Hist. de François Ier.

(2) Pierre Goujet, Mémoire hist. et litt. sur le Collége royal de France.

(3) Marot fait allusion à cette rivalité, dans un passage d'une de ses épîtres au roi; il dit en parlant de la Sorbonne:

Bien ignorante elle est d'estre ennemie
De la trilingue et noble Académie
Qu'as erigée. Il est tout manifeste
Que là dedans, contre ton venil céleste,
Est défendu qu'on ne voise allégant
Hébreu, ni grec, ni latin élegant,
Disant que c'est langage d'hérétique.
O, povres gens de savoir tous étiques!
Bien faites vray ce proverbe courant:
Science n'ha haineux que l'ignorant.

le fougueux Béda, syndic de la Faculté de Théologie, requit en Parlement que les nouveaux professeurs ne pussent expliquer le texte hébraïque ni la version grecque de la Bible sans l'autorisation de la Faculté. Le Parlement renvoya l'affaire au roi, et le Collége royal fut reconnu indépendant de l'Université. Il est resté jusqu'en 1671 sous la direction immédiate du grand-aumônier.

Les premières chaires créées en 1530 furent consacrées à l'enseignement de l'hébreu et du grec; elles furent occupées, l'une par Vatable, l'autre par Pierre Danès, dont la réputation éclipsait celle de Budé lui-même. Danès possédait parfaitement les trois langues, mais on lui reprochait d'avoir un peu négligé la sienne[1]. La chaire d'éloquence latine fut créée en 1534 pour le Masson (Latomus); il s'attacha, dans ses leçons, à interpréter Cicéron, et plus tard il alla, par ordre du roi, étudier en Italie les monuments de l'antiquité romaine[2]. Les Estienne contribuèrent à la renaissance des lettres, non-seulement comme typographes, mais comme érudits: Robert publia,

(1) Tres linguas laudas, Græcam, Hæbream atque Latinam;
Cur non tam Gallo Gallica lingua placet?
(Voulté, Epigramm. 1536.)

(2) Oratio Bart. Latomi, Prof. reg. qua peregrinationem suam per Italiam describit. Paris, 1540.

en 1536, le *Trésor de la langue latine*, et Henri, suivant la trace de son père, donna le *Trésor de la langue grecque*, que tous les lexiques modernes n'ont point effacé. L'Orient même commençait à être exploré; Guillaume Postel, aussi versé dans l'étude des langues[1] que dans celle des mathématiques, alla chercher des manuscrits en Asie, et donna à la France douze alphabets de diverses langues orientales.

Dans les Pays-Bas, un simple particulier avait créé un établissement semblable au Collége royal : Jérôme Busleiden avait fondé à Louvain le *Collége des trois langues*. Juste-Lipse, qui savait Tacite par cœur, professa l'histoire et la littérature à Iéna, à Leyde et à Louvain. Nous avons déjà parlé d'Erasme, qui n'appartient pas seulement aux Pays-Bas, mais à l'Europe entière, et qui représente, au seizième siècle, le génie même de l'antiquité[2]. En Espagne, Antoine de Lébrija, après avoir étudié dix ans à Bologne, vint professer la grammaire à l'Université de Salamanque; il composa un dictionnaire latin-espagnol, et répandit dans son pays le goût de la littérature classique. C'est un des collaborateurs de la Bible polyglotte,

(1) Non plures Mithridates norat linguas. (Bressieu.)

(2) Voyez plus haut, pages 34 et 451.

imprimée à Alcala de 1502 à 1517, aux frais du cardinal Ximénès.

L'Angleterre sortait aussi de la barbarie, si l'on en croit le témoignage qu'Erasme rendit à l'Université d'Oxford dans les premières années du seizième siècle. « J'ai trouvé à Oxford, écrivait-il à un de ses amis, tant de politesse et une si profonde érudition en grec et en latin, que je pourrais presque me passer d'aller en Italie. » Et il ajoutait quelques mots sur les principaux docteurs qui brillaient alors dans cette Université : « Quand j'entends Colet, il me semble entendre Platon. Qui n'admirerait l'étendue et la variété du savoir de Grocen? qui est plus judicieux, plus profond, plus pénétrant que Lavacer? La nature a-t-elle jamais formé un esprit plus délicat et plus heureux que celui de Thomas Morus[1]? »

L'Allemagne avait dès lors plusieurs grands foyers d'instruction classique : l'Université de Prague, jadis fondée par l'empereur Charles IV sur le modèle de l'Université de Paris, et les Universités moins anciennes de Vienne, de Heidelberg, de Cologne et de Leipsick. L'école de Deventer, fondée au quatorzième siècle par Gérard Van Groote, eut une grande influence sur la civilisation de l'Alle-

(1) Burigny, Hist. de la vie et des ouvrages d'Erasme.

magne septentrionale. Les membres de cette confrérie, animés d'un esprit nouveau, et connus sous le nom de *Bons Frères* ou *Frères de la Vie commune*, avaient l'oisiveté en horreur, et se consacraient tout entiers au bien de leurs semblables. Parmi leurs plus illustres disciples il faut compter Hegius, qui fut le maître d'Erasme, et Rodolphe Agricola, qui vint en Italie apprendre le grec en écoutant Théodore de Gaza et Georges de Trébizonde.

Cependant, à côté de cette littérature renouvelée des anciens, commençait à se former, chez les différents peuples de l'Europe, une littérature vivante, originale, aimant les chemins non frayés, et convenant à des esprits plus hardis. C'était dans cette carrière que plus d'un siècle auparavant avaient marché le Dante, Pétrarque et Boccace, les précurseurs de la littérature italienne. A la fin du quinzième siècle, on cultivait beaucoup en Italie ce genre de poésie moitié sérieux, moitié badin, qui fit plus tard la gloire de l'Arioste. Le Pulci dédia son principal ouvrage, le *Morgante maggiore*, à la mère de Laurent de Médicis, Lucrezia Tornabuoni, qui en faisait chanter des fragments à sa table[1]. Ce poème est l'expression fidèle des

(1) Ginguené, Hist. littéraire d'Italie, t. IV.

mœurs et des croyances de l'Italie à cette époque. La religion romaine y est parfois traitée assez lestement : Astaroth y est représenté comme un docteur en théologie, très versé dans l'étude de l'Écriture. Il y a dans le *Morgante* des passages où la gaîté est poussée jusqu'à la licence, et l'on ne se douterait guère, en le lisant, qu'il a été chanté devant une grande dame et composé par un chanoine; car le Pulci était chanoine à Florence.

Le Boïardo imita le Pulci, et composa le *Roland amoureux*, qui inspira le *Roland furieux*. Le Trissin publia un poème épique composé sur le modèle ancien, l'*Italie délivrée des Barbares*, et la tragédie de *Sophonisbe*, dont le sujet était emprunté à Tite-Live, mais dont la forme régulière appartenait aux tragiques grecs. Cette tragédie fut jouée, pour la première fois, un an avant la bataille de Marignan. C'était le temps où Léon X faisait représenter au Vatican les pièces de Plaute et de Térence. Déjà la comédie était créée : la *Calandra* du cardinal Bibbiena avait paru avant l'an 1500, et Machiavel avait donné la *Mandragore*. L'anecdote qui fait le sujet de cette dernière pièce venait d'arriver dans Florence, et l'on connaissait dans la ville les personnages dont on riait au théâtre. Léon X fit venir à Rome les acteurs qui avaient

joué la Mandragore, et il trouva tant de plaisir à la représentation de cette pièce, qu'en 1515, à son passage par Florence pour aller trouver François Ier à Bologne, il la fit jouer une seconde fois devant lui. Un pareil ouvrage, représenté deux fois devant le pape et les cardinaux, en dit assez sur les mœurs de la cour de Rome au commencement du seizième siècle. Le Mari trompé, l'Amant déguisé en médecin sont des inventions ordinaires; mais ce qu'il faut remarquer, c'est que la pièce fourmille d'épigrammes contre les moines. Elle n'épargne pas même certaines pratiques de l'Eglise. Un des principaux personnages est un moine qui se sert de la confession pour pousser à l'adultère une femme simple et timide; et quand il a réussi, quand il a gagné l'argent qu'on lui a promis pour livrer sa pénitente, il reparaît sur la scène, triste, rêveur, et se plaignant de n'avoir pu dormir de la nuit. « En vain j'ai dit des *Pater* et des *Ave*, rien n'y faisait. Pour me distraire, j'ai été dans la chapelle du couvent; trois fois j'ai allumé la lampe sacrée, trois fois elle s'est éteinte. Cela n'est pas étonnant : ils avaient oublié d'y mettre de l'huile... et après cela nous nous plaindrons que la piété des fidèles diminue! » Il y avait dans ces dernières paroles et dans quelques autres

passages de cette comédie, un sens profond et pour ainsi dire prophétique. Machiavel, l'homme de son temps qui avait le moins d'illusions, voyait le fond des choses en religion comme en politique. Il pressentait le moment, alors peu éloigné, où une partie de l'Europe se soulèverait contre Rome, et fermerait ces monastères qui au moyen-âge avaient sauvé le monde de l'ignorance et de la barbarie, mais qui étaient devenus presque tous les asiles de la paresse, de la débauche et de l'impiété.

Le *Roland furieux* parut en 1516. L'auteur, né à Reggio en 1474, avait commencé, comme les autres, par suivre la trace des anciens. Il avait traduit des comédies de Térence, et s'était même essayé avec succès dans la langue des Romains. Le cardinal Bembo, qui n'écrivait qu'en latin, voulut dissuader le jeune poète de faire des vers italiens. L'Arioste n'eut garde de suivre un tel conseil. « J'aime mieux, répondit-il, être le premier des écrivains italiens que le second des Latins; » et il composa son poème, qui fut accueilli avec enthousiasme. Le Tasse naquit à Sorrento en 1544, onze ans après la mort de l'Arioste. A vingt-sept ans, il vint en France à la suite du cardinal d'Este, et parut à la cour de Charles IX. Il était déjà connu par le poème de *Renaud*, qu'il avait publié de-

puis dix ans[1]. Sa *Jérusalem délivrée* parut au moment où la bataille de Lépante venait de renouveler le souvenir des croisades. On sait à quelles épreuves le génie du poète fut condamné : après avoir épuisé toutes les douleurs de cette vie, le Tasse mourut à Rome, la veille du jour où il devait être couronné au Capitole (1595).

L'Arioste et le Tasse, dont le génie a été apprécié tant de fois, ont été originaux dans un siècle d'érudition. Ils ont pris pour sujet de leurs chants les mœurs, les croyances et les héros des temps modernes. Le Dante aussi, au quatorzième siècle, avait cherché ses inspirations en dehors de l'antiquité; mais ce poète, éminemment religieux, s'était attaché à ce qu'il y a de plus intime dans la nature de l'homme : c'était l'âme chrétienne qu'il avait idéalisée, et ce sujet convenait particulièrement à un temps où le système catholique avait conservé sa majestueuse unité. Le Tasse et l'Arioste, plus chevaleresques, plus héroïques, se sont attachés à reproduire les formes extérieures de la société moderne, et, au moment où ces formes allaient, non pas disparaître, mais se modifier singulièrement, ils ont su les fixer dans deux immortels tableaux. Il y a entre eux cette différence

(1) Ginguené, Hist. littéraire d'Italie.

que le Tasse, ainsi que Virgile, ne quitte jamais le ton grave et noble, et a toujours foi dans ses héros; tandis que l'Arioste, au milieu de ses élans d'enthousiasme, sourit parfois des prouesses de ses chevaliers. Le chantre de Roland ne croit pas toujours à ses héros; il en parle comme Ovide parlait des dieux. Il semble que le scepticisme ait passé par là.

L'Italie fut pauvre en orateurs au seizième siècle, mais elle fut riche en historiens. Je ne parle point ici des annalistes et des historiographes qui ont écrit en latin, tels que Baronius, Bembo, Paul Jove, mais des historiens vraiment dignes de ce nom, de Machiavel et de Guicciardini. Machiavel écrivit l'histoire de Florence, en homme qui avait pris part aux affaires de son pays. François Guicciardini nous a laissé l'histoire de l'Italie, depuis l'expédition de Charles VIII jusqu'à la mort de Clément VII. Né à Florence en 1482, il avait été avocat, professeur de droit, homme d'État, avant d'être historien. Il fut gouverneur de Modène et de Reggio sous Léon X; sous Clément VII, il gouverna toute la Romagne. En 1534, il se retira dans sa maison de campagne, voisine de Florence, et consacra le reste de ses jours à écrire son histoire, qui ne fut publiée

que vingt et un ans après sa mort, en 1561[1]. Cet ouvrage, composé à la manière antique, présente un heureux mélange de réflexions et de récits. Montaigne en a parfaitement apprécié les qualités et les défauts : « Guicciardini est historiographe diligent, et duquel, à mon advis, autant exactement que de nul aultre, on peult apprendre la vérité des affaires de son temps; aussi, en la pluspart, en a-t-il esté acteur lui-mesme, et en rang honorable. Il n'y a aulcune apparence que par haine, faveur ou vanité, il ayt desguisé les choses; de quoy font foy les libres jugements qu'il donne des grands, et notamment de ceulx par lesquels il avoit esté advancé et employé aux charges, comme du pape Clément VII. Quant à la partie de quoy il semble se vouloir prévaloir le plus, qui sont ses disgressions et ses discours, il y en a de bons et enrichis de beaux traicts; mais il s'y est trop pleu, car pour ne vouloir rien laisser à dire, il en devient lasche et sentant un peu le cacquet scholastique. J'ay aussi remarqué cecy que, de tant de causes et d'effects qu'il juge, de tant de

(1) L'histoire de Guicciardini se répandit rapidement dans toute l'Europe; elle fut traduite en latin à Bâle en 1566, en français par Chomeday en 1568, en allemand en 1574, en espagnol en 1581, en flamand en 1599, en anglais en 1618.

mouvements et conseils, il n'en rapporte jamais un seul à la vertu, à la religion et conscience, comme si ces parties-là estoient du tout esteinctes au monde; et de toutes les actions, pour belles par apparence qu'elles soient d'elles-mesmes, il en rejette la cause à quelque occasion vicieuse ou à quelque profit. Il est impossible d'imaginer que, parmy cet infini nombre d'actions de quoy il juge, il n'y en ayt eu quelqu'une produicte par les voies de la raison; nulle corruption peult avoir saisi les hommes si universellement, que quelqu'un n'eschappe à la contagion. Cela me fait craindre qu'il y ait un peu du vice de son goust; et peult estre advenu qu'il ayt estimé d'aultruy selon soy; très commune et très dangereuse corruption du genre humain [1]! » On a aussi accusé Guicciardini de partialité en faveur de son pays; on lui a reproché d'avoir raconté froidement et comme malgré lui les victoires de Charles VIII et de ses successeurs, tandis qu'il faisait ressortir, avec un malin plaisir, les moindres échecs éprouvés par les Français [2].

La France n'était point arrivée, comme l'Italie,

(1) Montaigne, Essais, liv. II, chap. 10.

(2) Guicciardinus tam frigidè invitusque Gallorum victorias et gloriam narrat, quàm accuratè lubensque adversa quæque, quantumvis minima, à fortunæ potentissimo belli numine

à son grand siècle littéraire; mais déjà elle comptait plusieurs écrivains dont le nom est encore célèbre aujourd'hui. Vers le milieu du quinzième siècle, Charles d'Orléans et François Villon avaient, selon l'expression de Boileau,

Débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers.

Clément Marot, qui vient après eux, représente le génie libre et original de la poésie française. Né à Cahors en 1495, il avait eu pour maître son père, Jean Marot, poète en titre de la reine Anne de Bretagne, et plus tard valet de chambre de François Ier. Clément Marot n'employa point toute sa jeunesse à feuilleter les vieux livres; il suivit le duc d'Alençon en Italie, et à la bataille de Pavie il combattit à côté du roi; il fut blessé et fait prisonnier, comme il le rappelle dans une de ses élégies[1].

Finalement, avec le roy mon maistre,
Delà les monts prisonnier se vid estre
Mon triste corps...

De retour à Paris, Marot fut accusé d'être par-

ejaculata. (Claude Duverdier, ap. Bayle, Dict. Hist., art. Guicciardini.)

(1) Marot, Élégie I.

tisan des innovations religieuses. Il eut beau s'écrier :

. . . Point ne suis Luthériste,
Ne Zuinglien et moins Anabaptiste,
Je suis de Dieu par son Fils Jésus-Christ[1];

il fut mis en prison, et ne dut sa délivrance qu'à la protection du roi. Quelque temps après, comme on recommençait à le poursuivre, il se retira en Béarn, chez la reine de Navarre. Puis il passa en Italie, et s'arrêta à la cour de la duchesse de Ferrare, qui protégeait aussi les novateurs. En 1536, il revint en France avec la permission du roi. Il était devenu plus prudent, plus circonspect dans son langage :

Depuis un peu je parle sobrement;
Car ces Lombards avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltroniser[2].

Mais bientôt il commença sa traduction des psaumes, qu'il dédia à François Ier (1540). La Sorbonne censura l'ouvrage. Le roi, qui aimait Marot, voulut le protéger contre la Faculté[3]; mais

(1) Marot, Épître au roi, au temps de son exil à Ferrare.

(2) Marot, Épître au Dauphin.

(3) Florimond de Rémond, Histoire de la naissance et des progrès de l'hérésie, liv. VIII, chap. 16.

la Sorbonne insista, et la publication des psaumes fut défendue. L'auteur, réduit à quitter la France pour la seconde fois, alla se réfugier à Genève. Mais il paraît qu'il se trouva mal à l'aise dans cette petite république, où Calvin avait établi la réforme, non pas seulement de la religion, mais des lois et des mœurs. Genève ressemblait alors à un grand cloître, et Marot n'aimait pas plus les couvents protestants que les couvents catholiques. Il n'avait jamais pu, dit Théodore de Bèze, corriger les mœurs peu chrétiennes dont il avait pris l'habitude à la cour de France[1]. On a raconté qu'ayant été surpris en adultère, il aurait été traité selon la loi du pays, c'est-à-dire qu'il aurait été pendu, si Calvin, qui était son ami, n'avait fait commuer la peine en celle du fouet[2]. Mais ce fait a tout l'air d'un conte, et paraît avoir été inventé par les ennemis du poète. Ce qui est certain, c'est que Marot quitta Genève, et alla mourir à Turin (1544).

Après Marot, Ronsard fonda une nouvelle école

(1) Quùm in aulâ, pessimâ pietatis et honestatis magistrâ, vitam ferè omnem consumpsisset, mores parùm christianos ne in extremâ quidem ætate emendavit. (Beza, in Iconibus.)

(2) Cayet, Formul. — Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

poétique. Il était né en 1525, l'année même de la bataille de Pavie, *pour consoler la France*, comme il le disait modestement. Pauvre d'inspiration, et d'ailleurs entraîné par le mouvement de l'érudition contemporaine, Ronsard s'attacha exclusivement à imiter les anciens. Il disait à Henri II, en lui dédiant ses odes :

. . . . . C'est, prince, un livre d'odes,
Qu'autrefois je sonnai suivant les vieilles modes
D'Horace Calabrois et Pindare Thébain.
Livre trois fois heureux, si tu n'as à desdain
Que ma petite lyre ose, entre tes trompettes,
Rebruire les chansons de ces divins poètes,
Et que mon petit myrte ose attoucher le rond
Des lauriers que la guerre a mis dessus ton front !

La lyre, le myrte, les lauriers, toutes ces images appartiennent en effet à Horace. Un peu plus loin vient la cour céleste, le vieil Olympe, où Henri II, le roi très chrétien, a sa place marquée d'avance entre Hercule et Jupiter. Ronsard est la souche de tous ces poètes mythologiques dont nous avons été inondés depuis le seizième siècle. Qu'il aime ou qu'il pleure, qu'il soit gai ou triste, son amour ou ses pleurs, sa gaîté ou sa tristesse, tout est littéralement traduit du grec ou du latin. Ronsard emprunta aux anciens non-

seulement les idées et les images, mais jusqu'à l'expression et aux formes de la poésie. Il voulut forcer le génie encore neuf de notre langue, en lui imposant des constructions, des enjambements, des mots composés qui ne pouvaient appartenir qu'aux langues anciennes. Tous les poëtes du temps, Joachim Dubellay, Remy Belleau, et même Desportes et Bertaut, suivirent plus ou moins l'exemple de Ronsard. Mais *enfin Malherbe vint*, et posa les lois de la versification française. Sa gloire appartient à la fois à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Ses premiers essais datent de 1585; les *Stances à Duperrier*, son chef-d'œuvre, ont été écrites en 1599. Vers la même époque, Régnier, le précurseur de Boileau, renouvelait la satire antique.

Le théâtre moderne n'était pas encore formé; on en était encore aux *soties* et aux *mystères* du moyen-âge. La *sotie*, ou drame satirique, traitait quelquefois des sujets politiques, et attaquait sous le voile de l'allégorie certains personnages du temps. On peut citer en ce genre *le Jeu du prince des sots et de la mère Sotte*, attribué à Gringore, et représenté aux Halles en 1511, à l'époque de la lutte de Louis XII contre Jules II. C'est le peuple qui est personnifié dans Sotte commune; la mère Sotte, c'est l'Église romaine. Sotte commune se

plaint que la mère Sotte lui enlève tout son bien ; la mère Sotte dit que le spirituel ne lui suffit point, elle met la main sur le temporel, et fait révolter le clergé contre les rois. Louis XII donna la liberté au théâtre; il permit aux *clercs de la Bazoche et aux Enfants sans souci* de jouer impunément tous les abus, pensant, dit un ancien auteur, apprendre par là et savoir beaucoup de choses, lesquelles aultrement il lui estoit impossible d'entendre[1].

La farce, l'une des nuances de la sotie, n'avait en général rien de politique; elle attaquait seulement les travers de la société. On connaît la farce de *Pathelin*, qui remonte au règne de Louis XI. Mais, semblable à l'*ancienne comédie*, la farce osa désigner par leurs noms les individus qu'elle livrait à la risée publique, et le pouvoir intervint pour réprimer cette insolence. Par arrêt du 20 mai 1536, le Parlement défendit à la société de la Bazoche « de faire monstration de spectacle, ne escriteaux taxant ou notant quelque personne que ce soit, sous peine de prison ou de bannissement perpétuel. » Comme cette défense était presque toujours éludée, le Parlement établit une

(1) Guillaume Bouchet, ap. Parfait, Hist. du Théâtre français, t. II.

censure préalable; l'arrêt du 23 janvier 1538 ordonna aux comédiens de remettre à la cour le manuscrit de leurs pièces, quinze jours avant la représentation[1].

Dans le genre sérieux, les moralités et les mystères étaient encore en faveur. Marguerite de Valois a composé deux mystères, *la Nativité de Jésus-Christ* et l'*Adoration des trois Rois*. Les *Actes des Apôtres*, des frères Greban, furent exécutés à Bourges, en 1536, dans l'amphithéâtre des arènes, avec un appareil extraordinaire de costumes, de machines et de décorations. Le nombre des personnages s'élevait à quatre cent quatre-vingts; la représentation dura quarante jours, et l'ouvrage imprimé a sept cents pages in-folio. Ces mystères étaient un singulier mélange de dévotion mystique et de propos licencieux. Ils devenaient dangereux pour la morale publique : le procureur général en réclama la suppression. Par arrêt du 30 juillet 1547, le Parlement de Paris chassa la confrérie de la Passion du couvent de la *Trinité* où elle représentait ses mystères. Les comédiens achetèrent l'ancien hôtel de Bourgogne, et y construisirent une nouvelle salle. Le Parlement leur permit de s'y établir et d'y continuer leurs repré-

(1) Parfait, Hist. du Théâtre français, t. II.

sentations, *à la réserve des mystères de la Passion et des autres mystères sacrés.* (Arrêt du 19 novembre 1548[1].)

Le goût de l'antiquité commençait à prévaloir au théâtre, comme dans toutes les parties de la littérature. Lazare Baïf avait traduit l'Electre de Sophocle et l'Hécube d'Euripide; Sybilet avait traduit l'Iphigénie en Aulide. Jodelle, l'ami de Ronsard et l'un de ces poètes qui faisaient partie de la *Pléiade*, est le premier auteur français qui ait composé des tragédies et des comédies régulières. Son premier ouvrage, la *Cléopâtre*, fut joué au collége de Reims, en présence de Henri II et de sa cour. Les comédiens privilégiés n'avaient pas voulu le représenter. C'étaient les poètes à la mode, entre autres Jean de la Péruse et Remy Belleau, qui faisaient les principaux personnages. Jodelle, jeune encore et d'une figure agréable, s'était chargé du rôle de Cléopâtre. Le roi, ravi de la nouveauté du spectacle, gratifia l'auteur d'une somme de cinq cents écus, d'autant, dit Pasquier, que c'estoit chose nouvelle, et très belle et très rare[2]. Les premières comédies de Jodelle,

(1) Traité de la Police. Paris, 1705, in-fol., t. I, liv. III.

(2) Pasquier, Recherches de la France, liv. VII, chap. 7.— Parfait, Hist. du Théâtre français, t. III.

Eugène et la *Rencontre* n'eurent pas moins de succès: elles lui valurent le suffrage public et les éloges de Ronsard[1]. Parmi les imitateurs de Jodelle, il faut compter Jean de la Péruse, auteur d'une tragédie de *Médée*, Grevin qui fit jouer la *Mort de César* au collége de Beauvais, et Robert Garnier qui donna Porcia, Cornélie, Marc-Antoine, Hippolyte, Antigone, toutes tragédies justement oubliées, mais auxquelles le bon Pasquier avait prédit l'immortalité. Vers la même époque, Saint-Gelais traduisit en prose française la *Sophonisbe* du Trissin, que Mairet devait imiter au commencement du siècle suivant.

A la fin du quinzième siècle, la véritable éloquence était aussi inconnue aux Français qu'aux Italiens. Lisez les discours prononcés dans les États-Généraux de 1484, pendant la minorité de Charles VIII; vous y trouverez çà et là quelques idées politiques, mais nulle part la science de la parole et l'art de persuader. Le discours d'ouverture du chancelier, Guillaume de Rochefort, peut

(1) Jodelle le premier, d'une plainte hardie,
Françoisement chanta la grecque tragédie;
Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois
La jeune comédie en langage françois,
Et si bien les sonna que Sophocle et Ménandre,
Tant fussent-ils savants, en eussent pu apprendre.

être cité comme un échantillon du mauvais goût de l'époque. Il est tout hérissé de citations : Salluste, Cicéron, Horace, Perse et Juvénal reviennent à chaque instant exposer l'état de la France sous Charles VIII. Pour faire l'éloge des Français, le chancelier remonte jusqu'aux Gaulois qui ont brûlé Rome. Les députés qui ont quitté leur province à l'appel du jeune roi, sont comparés à Pythagore et à Platon qui allaient voir les grands hommes en pays étranger. Le jeune roi lui-même est un second Salomon, et on lui décerne d'avance le surnom de *Pacifique*, à lui qui doit un jour aller chercher un tout autre nom en Italie. Comme il n'avait pas treize ans à son avénement, après l'avoir comparé à Salomon, l'orateur le compare à Scipion l'Africain, qui a eu le consulat avant l'âge[1]. L'étude de l'antiquité commençait alors à renaître en France ; on citait les anciens à tort et à travers. Ce n'est que vers la fin du seizième siècle qu'on a su distribuer l'érudition avec mesure et avec goût.

Au barreau, les discours étaient surchargés de textes et de commentaires. Dans le procès du

(1) Journal des États-Généraux de 1484, rédigé en latin par Jehan Masselin, dans la collection de Documents inédits sur l'histoire de France.

connétable de Bourbon, en 1522, les trois plus célèbres avocats du temps, Poyet, Montholon et Lizet, ne surent point se préserver du défaut commun. « Quand ce vint aux lances baissées, dit Pasquier, je voy que ces trois grands guerriers s'armèrent d'une jurisprudence pédantesque, mendiée d'un tas d'escoliers italiens que l'on appelle docteurs en droit, vrays provigneurs de procès. Telle estoit la rhétorique de ce temps là[1]. » L'éloquence de la chaire était encore moins avancée; les Raulin, les Menot ne méritent point d'être cités. L'oraison funèbre de François Ier fut prononcée à Notre-Dame et à Saint-Denis par l'évêque de Mâcon, Duchâtel, auquel on reprocha d'avoir nié le purgatoire, en disant que l'âme de son héros était montée droit au ciel[2]. Vers le milieu du seizième siècle, le chancelier L'Hospital, le réformateur de la législation française, fut en même temps le créateur de l'éloquence politique et judiciaire, comme l'attestent ses belles harangues au Parlement, à l'assemblée des Notables, aux Etats-Généraux et au colloque de Poissy[3].

La langue française commençait à se fixer, dans

(1) Pasquier, Recherches de la France, liv. VI, chap. 11.

(2) Gaillard, Hist. de François Ier, liv. VIII, chap. 5.

(3) Voyez plus haut pages 348 et suiv.

les ouvrages de Rabelais, de Montaigne et de Charron[1]. Ces écrivains, dont la gloire a traversé le siècle de Louis XIV, conservent dans leur vieux langage une grâce toujours nouvelle. On aime encore à citer Plutarque dans la traduction d'Amyot. On relit les contes de la reine de Navarre, comme le Décaméron de Boccace. La Fontaine a emprunté à Bonaventure Desperriers le sujet de plusieurs contes et toute la fable de *la Laitière et le Pot au lait*[2]. Les chroniques du quinzième

(1) Voyez plus haut page 457 et suiv.

(2) Ne saurait-on mieux comparer les alquemistes qu'à une bonne femme qui portoit une potée de laict au marché, faisant son compte ainsi : Qu'elle la vendroit deux liards; de ces deux liards elle achèteroit une douzaine d'œufs, lesquels elle mettroit à couver, et en auroit une douzaine de poussins; ces poussins deviendroient grands, et les feroit chaponner; ces chapons vaudroient cinq solz la pièce; ce seroit un écu et plus, dont elle acheteroit deux cochons mâle et femelle, qui deviendroient grands et en feroient une douzaine d'autres, qu'elle vendroit vingt solz la pièce, après les avoir nourris quelque temps. Ce seroit douze francs, dont elle acheteroit une jument, qui porteroit un beau poulain, lequel croitroit et deviendroit tout gentil; il sauteroit et feroit *hin*. Et en faisant *hin*, la bonne femme, de l'aise qu'elle avoit en son compte, se print à faire la ruade que feroit son poulain, et, en ce faisant, sa potée de laict va tomber, et se respandit toute. Et voilà ses œufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa jument et son poulain tous par terre. Ainsi les alquemistes, après qu'ils ont

et du seizième siècle jettent un grand jour sur l'histoire de la France et de l'Europe, et nous avons été heureux de les prendre pour guides en retraçant le tableau de cette grande époque. Qui pourrait connaître Louis XI ou Charles VIII sans consulter leur fidèle négociateur, Philippe de Comines? Bayard ne revit-il pas tout entier dans les récits naïfs de son *loyal serviteur*? Le maréchal de Fleurange, le *jeune Adventureux*, nous fait assister aux guerres de Louis XII et aux premières expéditions de François Ier. Guillaume et Martin Dubellay nous initient aux affaires de leur temps, auxquelles ils ont pris tant de part. Montluc a mis tout le feu de son courage et tout l'enthousiasme des vainqueurs de Cerisoles dans ces commentaires que Henri IV appelait la *Bible des guerriers*. Au temps des guerres religieuses, nous retrouvons les différents partis avec leurs passions, leurs intérêts, leurs préjugés, dans les mémoires de Castelnau, de Coligny, de Condé, de Lanoue, d'Auguste de Thou, de Miron, de Tavannes, de l'Estoile, de Marguerite de Valois; et Brantôme,

bien fournayé, charbonné, lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquefié, putrefié, il ne faut que casser un alambic pour les mettre au compte de la bonne femme. (Bonaventure Desperriers, Nouvelle XIV.)

dans la vivacité de son récit, souvent hasardé, et jusque dans le cynisme de son langage, reproduit les mœurs de cette cour à la fois guerrière et fanatique, frivole et sanguinaire.

La controverse religieuse ou politique aiguisait les esprits, et tournait au profit de la langue. Calvin est un des créateurs de la prose française, « Calvin, le méthodique et précis Calvin, auquel Bossuet accorde cette louange d'avoir excellé dans sa langue maternelle, et aussi bien écrit qu'homme de son siècle[1]. » La satire Ménippée, qui ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivri[2], est un des plus curieux monuments de notre littérature au seizième siècle. La première partie de ce pamphlet, la *Vertu du Catholicon*, parut en 1593; c'était l'œuvre de Pierre Le Roy, aumônier du cardinal de Bourbon, et depuis chanoine de Rouen. L'*Abrégé des États de la Ligue* fut publié l'année suivante. Plusieurs auteurs y avaient travaillé; Jean Passerat et Nicolas Rapin en avaient composé les vers. La harangue burlesque attribuée au cardinal légat est de Jacques Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris, et auteur d'un

(1) M. Villemain, Introduction au dictionnaire de l'Académie Française, édition de 1835.

(2) Hénault, Abrégé chronologique de l'Histoire de France.

éloge latin de Calvin. Florent Chrestien, homme d'esprit, composa le discours du cardinal de Pellevé, ce charlatan lorrain qui débitait le *Catholicon*. A travers ce feu roulant d'épigrammes, qui portèrent le dernier coup à la Ligue, on rencontre çà et là quelques morceaux sérieux et même éloquents, tels que le discours prononcé par M. d'Aubray, l'organe du tiers-état et du parti politique : « O Paris, qui n'est plus Paris, mais une spelunque de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napolitains ; ne veux-tu jamais te guérir de cette frénésie qui, pour un légitime et gracieux roy, t'a engendré cinquante roytelets et cinquante tyrans ? Te voilà aux fers, te voilà en l'inquisition d'Espagne, plus intolérable mille fois et plus dure à supporter aux esprits nés libres et francs que les plus cruelles morts dont les Espagnols se sauroient adviser... » Ce discours est de Pierre Pithou, qui publia vers la même époque son savant traité des *Libertés de l'Église gallicane*.

En Espagne, grâce à la destruction du royaume de Grenade et à la réunion de la Castille, de l'Aragon et de la Navarre, une seule langue, la langue castillane, commençait à dominer dans toutes les parties de la monarchie. C'est alors qu'il y a une littérature espagnole proprement dite. Au com-

mencement du seizième siècle, Juan Boscan fit une véritable révolution dans la poésie castillane, en y introduisant le rhythme italien [1]. Garcilasso de la Vega, mort en 1536 dans l'invasion de la Provence, a laissé de touchantes pastorales et des sonnets qui ont été comparés à ceux de Pétrarque. Il reste de Sainte-Thérèse, d'Avila, quelques vers qui portent l'empreinte de son âme ardente. Fernand de Herrera, surnommé le *Divin*, excella dans la poésie lyrique. Louis Ponce de Léon traduisit en espagnol les Psaumes de David, les Bucoliques de Virgile et les Odes d'Horace, tandis que Torrès Naharro et Juan de la Cueva créaient le drame espagnol, drame libre, irrégulier, mais toujours vif, toujours animé, et que devait perfectionner bientôt le génie de Lopès de Vega et de Caldéron [2].

Le seul poète épique que l'Espagne puisse citer, Don Alonzo de Ercilla, célébra dans l'*Araucana* la conquête du Chili par ses compatriotes [3]. Michel Cervantes préluda aux travaux littéraires par une vie active et agitée. Né en 1549, il combattit comme

(1) D. Manuel Quintana, Tesoro del Parnasso Español, t. I.

(2) Schœll, cours d'histoire des États Européens, t. XVIII. — M. Louis Viardot, Études sur l'histoire des institutions, de la littérature, du théâtre et des beaux-arts en Espagne.

(3) Voltaire, Essai sur la poésie épique.

simple soldat à la bataille de Lépante, où il perdit la main gauche. Après plus de cinq ans de captivité, il revint en Espagne, où il s'éleva bientôt au premier rang des auteurs comiques. Son *Don Quichotte* mit le comble à sa gloire, mais ne fit point sa fortune; car il mourut de faim en 1616. A côté de ses poètes et de ses romanciers, l'Espagne comptait aussi des historiens. Jérôme Çurita publia en 1562 les *Annales de la couronne d'Aragon*. Louis d'Avila nous a laissé une relation de la guerre de Smalkade, à laquelle il avait assisté. Diego Hurtado de Mendoza écrivit l'histoire de la guerre de Grenade sous Philippe II. Enfin les grandes expéditions maritimes qui ont tant agrandi la monarchie de Charles-Quint, ont eu aussi leurs annalistes, Diaz, Herrera, et le généreux Lascasas dont la plume éloquente a puni les Espagnols de leur tyrannie.

Le Portugal rivalisait avec l'Espagne dans la littérature, comme dans les conquêtes maritimes. Gil Vicente fonda le théâtre portugais, sous Emmanuel et sous Jean III. Ses œuvres furent publiées par ses fils en 1562; elles comprennent des *autos* ou mystères, des comédies, des tragicomédies et des pantomimes. Antonio Ferreira donna la première comédie de caractère connue en Europe, le *Jaloux* (*O Cioso*). L'Inez du même auteur

parut très peu d'années après la Sophonisbe du Trissin. Bernardin Ribeiro composa des pastorales en vers et en prose. Damian de Goës écrivit en portugais la vie du roi Emmanuel, que l'évêque de Sylves, le vénérable Osorio, avait écrite en latin. Barros raconta, dans ses *Décades*, les travaux des Vasco de Gama et des Albuquerque; c'est un des auteurs qui ont le plus contribué à former la langue portugaise[1].

Mais il est un nom qui domine, au seizième siècle, toute la littérature du Portugal : c'est celui de Camoëns. La naissance de ce grand poète fut contestée comme celle d'Homère; les uns le font naître en Espagne, les autres en Portugal; les uns en 1517, les autres en 1525. Il était, à ce qu'il paraît, d'une ancienne famille portugaise. A peine eut-il achevé ses études à Coïmbre, qu'il vint résider à Lisbonne, où son génie éclata en satires amères et en passions ardentes. Il eut bientôt des rivaux et des envieux. Les querelles que lui attira un amour un peu indiscret pour une dame du palais, Catherine d'Atayde, le firent exiler à Santarem. Il composa quelques vers dans cette

(1) M. de Sismondi, De la littérature du Midi de l'Europe. — M. Ferdinand Denis, Résumé de l'hist. littéraire du Portugal.

retraite. Mais bientôt, fatigué du repos, il se fit soldat, et servit comme volontaire dans une expédition contre les Maures. Il perdit l'œil droit d'un coup de feu, devant Ceuta. Revenu à Lisbonne, il y trouva quelque chose de pis que la persécution, l'oubli ; il ne put le supporter, et s'embarqua pour les Indes en 1553[1]. En voyant s'éloigner le rivage du Portugal, il répéta ces paroles que la tradition place sur le tombeau du grand Scipion : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os ! » Il arriva dans l'Inde à Goa, le principal établissement des Portugais. Son imagination fut frappée des richesses du sol, de la beauté du climat, des exploits qui avaient illustré ses compatriotes dans ce pays, et, tout en maudissant sa patrie, il résolut de l'immortaliser. Mais comme il méditait la Lusiade, il ne put fermer les yeux sur les abus sans nombre qui se commettaient dans l'administration des affaires de l'Inde, et, pour se délasser du grand ouvrage qu'il ébauchait, il composa une satire piquante sur les affaires du pays. Le vice-roi en fut tellement irrité, qu'il envoya l'auteur à Macao. Ce fut là que Camoëns acheva la Lusiade. Rappelé à Goa quand la colère du vice-roi fut apaisée, il fit naufrage à l'embouchure de la rivière Mecon, en

(1) Les premières Décades de Barros avaient paru en 1552.

Cochinchine, et il se sauva à la nage en tenant à la main les feuilles de son poème au-dessus des flots[1]. Enfin, après seize ans d'absence, le poète revint à Lisbonne, où il mourut de misère en 1579, l'année même qui précéda la conquête du Portugal par Philippe II. Ainsi cette nation perdit presque en même temps son poète et sa liberté.

Un des caractères les plus remarquables de la Lusiade, c'est le mélange des idées chrétiennes et des formes mythologiques. Tout le monde connaît la description de cette île enchantée dont Voltaire a parlé[2], et où les nymphes de l'Océan viennent récompenser les Portugais de leurs fatigues et de leurs dangers. Sans doute il est singulier que le Camoëns, après avoir décrit sans aucune retenue l'île et tout ce qui s'y passe, prétende en tirer cette conclusion philosophique: « Ainsi les travaux trouvent leur récompense, et le ciel veut qu'il y ait un prix pour le courage, la gloire et la vertu. Ces nymphes de l'Océan, Thétis et cette île pleine de délices, ne sont que les images des honneurs, de la gloire et de l'immortalité qui attendent les grands hommes[3]. » Mais

(1) Mme de Staël, article Camoëns, dans la Biographie universelle.

(2) Essai sur la poésie épique.

(3) Lusiade, chant IX.

Voltaire ajoute un peu au texte, lorsqu'il dit en analysant cet épisode de Camoëns : « Vénus, aidée des conseils du Père éternel, et secondée en même temps des flèches de Cupidon, rend les Néréides amoureuses des Portugais. » Lisez le passage de la Lusiade, vous y trouverez bien Vénus et les flèches de Cupidon, mais quant aux conseils du Père éternel, il n'en est pas question. Il est même à remarquer que le poète ne place pas dans la même partie du ciel les divinités païennes et le Dieu des chrétiens. Sans adopter entièrement les explications allégoriques de Duperron de Castera, nous devons dire que, lorsque le Camoëns fait intervenir les dieux de la fable, il les représente comme la personnification vivante des forces de la nature et des passions humaines, ou bien il voit en eux des émanations du mauvais principe, des démons qui se disputent le monde terrestre, tandis qu'il réserve, au plus haut des cieux, une place à part pour le Dieu des chrétiens. Dans la Lusiade, le paganisme, c'est l'erreur des sens, c'est la chair; le christianisme, c'est l'esprit et la vérité.

Pour bien comprendre le Camoëns et quelques autres poëtes contemporains, il faut se rappeler que la civilisation romaine avait laissé en Portugal comme en Italie, comme en Espagne et dans

le midi de la Gaule, une empreinte que la conquête germanique et la religion chrétienne n'ont point effacée. Il restait dans les mœurs, dans les idées aussi bien que dans la langue et dans les monuments, quelque chose de ce souffle romain qui avait longtemps animé ces contrées. Il n'en était pas de même chez ces peuples du Nord qui avaient résisté plus longtemps aux armes de Rome, qui n'avaient point subi le joug de ses lois, et qui n'avaient jamais parlé que la vieille langue de leurs forêts. Là devait se former une littérature plus originale et plus indépendante; mais par cela même que cette littérature ne devait rien au passé, et qu'elle était à elle-même son guide et son modèle, elle devait être longtemps rude, incorrecte, et gâtée par tous ces défauts dont l'imitation des anciens préserva de bonne heure les peuples méridionaux.

La littérature est un fruit tardif dans les contrées du Nord. Aussi, tandis que l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal possèdent, au seizième siècle, un grand nombre d'écrivains célèbres en tout genre, l'Europe septentrionale compte à peine quelques noms illustres. L'Angleterre cite Howard, comte de Surrey, connu sous Henri VIII par ses poèmes élégiaques; Sternold et Hopkins, traducteurs des psaumes sous Edouard VI; Phi-

lippe Sidney, auteur d'un roman intitulé l'Arcadie; Spencer, l'honneur du règne d'Elisabeth, l'auteur de la *Reine des Fées* (*The Fairy Queen*); Thomas Sackwill, qui peut être considéré comme le fondateur du théâtre anglais et le précurseur de Shakspeare. Shakspeare, qui était né en 1564 à Stratford sur l'Avon, était à Londres vers 1585, remplissant au théâtre un emploi subalterne[1]. En 1590, il donna Périclès, le premier ouvrage que Dryden lui attribue, et qui depuis lui a été contesté par la critique. *Roméo et Juliette* parut vers 1595, et à la fin du seizième siècle le poète, protégé par Elisabeth, avait déjà donné quelques-uns de ses chefs-d'œuvre : *Hamlet, Richard III, les deux Henri IV* et *Henri V*.

En Allemagne, Melchior Pfinzing, secrétaire de Maximilien, publia en 1517 un poème allégorique intitulé *Teverdanck*[2]. Cet ouvrage, quoique fort médiocre, fit grand bruit au moment de sa publication, et la renommée l'attribua à l'empereur. Le poète le plus célèbre de l'Allemagne à cette

(1) *Call-boy*, garçon chargé d'appeler les acteurs, au moment où ils devaient entrer en scène.

(2) Les littératures anglaise et allemande, en échappant à l'influence de l'antiquité, n'échappèrent point à celle de l'Italie, comme le prouvent les poëmes de Sidney, de Spencer et de Pfinzing.

époque est un cordonnier de Nuremberg, Hans Sachs, né en 1494. C'était un tisserand qui lui avait appris à faire des vers et à les chanter. Après avoir joyeusement parcouru l'Allemagne, il revint à Nuremberg, où il passa le reste de sa vie, fidèle à son ancienne profession, et faisant alternativement, souvent même à la fois, des vers et des souliers. Il composa plus de deux cents pièces de théâtre, des fables, des chants lyriques, entre autres le *Rossignol de Wittemberg*, en l'honneur de Luther[1]. Luther fit aussi plusieurs cantiques[2], qu'il mit lui-même en musique. Ses pamphlets et sa traduction de la Bible contribuèrent à fixer la langue allemande.

Toutes les nations ne marchaient pas du même pas dans la carrière des lettres; mais le besoin de la science leur était désormais commun. Partout s'élevaient de nouvelles universités; l'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage, avait fondé l'université de Wittemberg (1502); l'électeur de Brandebourg, Joachim, fonda celle de Francfort-sur-l'Oder; le cardinal Ximenès établit en Espagne

(1) Schœll, Cours d'hist. des Etats européens, t. XIII.

(2) Parmi les cantiques de Luther, on cite celui qu'il composa en se rendant à la diète de Worms (1521): *Ein feste burg ist unser Gott*, le Seigneur est une forteresse.

l'université d'Alcala (1517); Charles-Quint fonda celle de Séville (1531), celle de Compostelle (1532), celle d'Oviédo (1536), celle de Grenade (1537), et celle de Tortose (1540). L'université de Strasbourg fut fondée en 1538 par le sénat de cette ville. Le roi de Danemarck, Frédéric Ier, fonda celle de Copenhague (1539), tandis que le pape Paul III fondait celle de Macerata, dans la Marche d'Ancône. Albert Ier fonda celle de Kœnigsberg en 1544. Le roi de Portugal Jean III avait fondé celle de Coïmbre en 1541. Côme II dota Florence d'une université (1546); le cardinal de Lorraine en donna une à la ville de Reims (1547), au moment où Jacques VI réorganisait celle de Glasgow. Charles-Quint, qui en avait tant fondé en Espagne, en fonda une en Sicile, à Messine (1548). Trois ans plus tard, il transporta les connaissances européennes dans le Nouveau Monde, par l'établissement des universités de Mexico et de Lima.

A côté de ces écoles où devait s'instruire la jeunesse, s'élevaient des académies destinées à compléter l'instruction des hommes. Les académies de Florence, de Padoue, de Parme, de Venise datent de la première moitié du seizième siècle. La bibliothèque du Vatican, fondée par Nicolas V, fut agrandie sous Léon X. La bibliothèque Am-

broisienne doit une partie de ses richesses au vénérable archevêque de Milan, saint Charles Borromée. La bibliothèque Palatine d'Heidelberg passait pour une des plus riches de l'Europe avant la guerre de Trente-Ans. Les princes enrichissaient à l'envi ces précieux dépôts des connaissances humaines. Le roi de Naples, Alphonse-le-Magnanime, en traitant avec Florence, stipulait que la république lui céderait un beau manuscrit de Tite-Live.

Le tableau que nous venons de tracer suffit pour prouver que, dans une histoire générale du seizième siècle, il serait injuste de mettre toutes les lumières, tout le mouvement scientifique, tout le progrès enfin du côté des catholiques. Ce n'était point telle ou telle nation, telle ou telle Eglise, c'était l'humanité elle-même qui marchait, sous l'œil de la Providence. Nous pouvons le dire, en détournant de son sens une expression célèbre : *C'était le monde qui se mouvait.*

CHAPITRE IV.

Renaissance des arts en Italie.—Architecture moderne. Brunelleschi; la coupole de Sainte-Marie de Florence. — Premiers sculpteurs Florentins. Donatello, Ghiberti, etc. — Invention de l'art de peindre à l'huile.—Fondation des premières écoles de peinture. — André Verrochio, Masaccio, Ghirlandaio, Léonard de Vinçy, Michel-Ange, Raphaël, etc. — Gravure. Maso Finiguerra, Marc-Antoine. — Musique. Palestrina, etc. — Des beaux-arts en France et dans les autres Etats de l'Europe.

L'Italie fut le berceau de la renaissance, et donna l'exemple à l'Europe pour la culture des beaux-arts, comme pour celle des sciences et des lettres. Si nous considérons d'abord celui des arts qui laisse après lui les monumens les plus durables, celui qui exprime le mieux le génie d'un peuple et le caractère d'une époque, l'architecture, nous la verrons non pas seulement renaître, mais débuter par des chefs-d'œuvre, au commencement du quinzième siècle. Le style nouveau, tel qu'Alberti le professa dans un ouvrage

spécial[1], empruntait beaucoup à l'architecture antique, dont les débris étaient semés dans toute l'Italie; mais il avait un caractère particulier, en ce qu'il joignait à la régularité des proportions et à la majesté de l'ensemble quelque chose de l'élégance et de la hardiesse gothiques. La différence qui existe entre l'architecture ancienne et celle de la renaissance est heureusement exprimée dans le mot célèbre de Michel-Ange, sur le Panthéon d'Agrippa : *Je le placerai dans les airs.* Cette basilique de Saint-Pierre, le plus beau temple du Christ et la merveille de l'art moderne, avait un modèle à Florence long temps avant que Jules II en posât la première pierre. A l'époque où Alberti publiait son traité d'architecture, le génie de Brunelleschi avait déjà deviné les lois de cet art, et construit la coupole de Sainte-Marie.

La sculpture, principalement destinée à l'ornement des temples, s'essayait à Florence en même temps que l'architecture. Tandis que les Médicis faisaient partout fouiller le sol étrusque pour en tirer des statues antiques, Donatello, Ghiberti, Brunelleschi lui-même, furent les premiers sculpteurs modernes; ils sculptaient ou ciselaient à l'envi le marbre, le bronze, l'argent. Un concours

(1) L. B. Alberti, de Florence, Traité d'architecture, 1435.

eut lieu entre eux pour les portes en bronze du baptistaire de la cathédrale; mais à peine Donatello et Brunelleschi eurent-ils vu l'essai de Ghiberti qu'ils se retirèrent, laissant à leur rival tout l'honneur de l'ouvrage. Et cependant eux-mêmes ils avaient produit des chefs-d'œuvre; on cite particulièrement la statue de saint Marc par Donatello. Michel-Ange dit un jour, après l'avoir contemplée dans une religieuse extase : *Marco, perchè non mi parli?*

Les artistes de cette époque étudiaient avec ardeur, non-seulement les principes de leur art, mais toutes les sciences qui s'y rapportaient. Brunelleschi savait à fond la géométrie de son temps. Un des plus anciens peintres de Florence, Paolo Uccello, aidé du mathématicien Manetti, traça les lois de la perspective. Brunelleschi les avait approfondies de son côté, et ce fut lui qui les transmit à Masaccio. Ce peintre, qui avait été élevé à l'école des sculpteurs, et à qui Florence dut les fresques admirables de l'église *del Carmine*, mourut en 1443, laissant des élèves qui ne devaient point le faire oublier[1].

L'art de peindre à l'huile commençait alors à

(1) Giorgio Vasari, vite de' piu' eccellenti pittori, scultori e architetti, édit. de Milan, 1808, t. IV.

être connu et pratiqué en Italie. L'opinion la plus répandue attribue cette découverte à un Flamand, Jean Van Eck, plus connu sous le nom de Jean de Bruges. Suivant une tradition répétée par plusieurs écrivains, Antonello de Messine aurait fait le voyage de Flandre au commencement du quinzième siècle, et en aurait rapporté le procédé nouveau, qui se répandit bientôt parmi les écoles italiennes. Mais on a de fortes raisons de croire que la peinture à l'huile était connue en Europe longtemps avant le quinzième siècle[1]. Il existe à la Bibliothèque royale de Paris un manuscrit intitulé : *De omni scientiâ picturæ artis*, qui est antérieur de plusieurs siècles à l'école flamande. Le XXIIIe chapitre de cet ouvrage contient le secret de la peinture à l'huile : *De coloribus oleo et gummi terendis.* Jean Van Eck n'a donc fait que renouveler et sans doute perfectionner un art connu longtemps avant lui.

André Verrocchio, qu'on peut regarder, avec Masaccio, comme l'un des plus anciens maîtres italiens, eut pour élèves Léonard de Vincy, que l'école de Florence reconnaît pour son chef, et le Pérugin, qui fonda l'école romaine et fut le maître de Raphaël. Verrocchio possédait mieux la théorie

(1) Lessing, ap. Schœll., t. XIII.

que la pratique de la peinture. Comme il restait un ange à peindre dans un de ses tableaux, *le Baptême du Sauveur*, il en chargea un de ses élèves, Léonard de Vincy; et le jeune homme s'en acquitta si bien, que les autres figures n'avaient qu'une expression fort médiocre à côté de celle qu'il avait dessinée. Verrocchio, piqué de se voir ainsi surpassé, ne voulut plus toucher un pinceau; mais son élève était lancé dans la carrière[1].

Comme tous les grands artistes contemporains, Léonard de Vincy avait cultivé tous les arts. Il possédait la géométrie, la mécanique, l'hydraulique même; et la plupart des canaux qui arrosaient la Lombardie sous Ludovic Sforza, avaient été construits sous sa direction. Habile musicien, il inventa, dit-on, une nouvelle espèce de lyre, dont il jouait d'une manière ravissante. Dans la peinture, Léonard s'attacha surtout à la correction du dessin. Il dessina même beaucoup plus qu'il ne peignit. Il avait appris l'anatomie comme toutes les autres sciences, et il cherchait à rendre la nature avec une exactitude qui n'est pas toujours exempte de sécheresse. Il prépara, par un savant traité[2], les progrès que la peinture devait faire

(1) Vasari, vite de' pittori, t. VII.

(2) Le *Traité de la peinture* de Léonard de Vincy a été traduit en français par Chambray, Paris, 1651.

après lui; mais ses ouvrages sont peu nombreux. Le plus célèbre est la *Cène*, peinte à fresque, dans le réfectoire des dominicains, à Milan.

Pendant que Léonard de Vincy s'immortalisait dans le Milanais, sa place était prise à Florence. Michel-Ange était parvenu à l'âge d'homme. L'histoire a noté non-seulement l'année, mais le jour et l'heure de la naissance de ce grand homme, comme les astronomes marquent l'apparition d'un météore. Michel-Ange est venu au monde le lundi 6 mars 1474, à quatre heures du matin. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette date, c'est que Michel-Ange est né la même année que Copernic. Il y a des années heureuses! Michel-Ange Bonarotti, dont le vrai nom était Simoni di Canossa, était d'une famille qui se prétendait très noble, et qui faisait remonter son origine à la célèbre comtesse Mathilde. Son père, vieux gentilhomme, qui ne voyait pour son fils d'autre avenir que d'être gentilhomme, l'envoya de bonne heure chez le grammairien Francisco d'Urbin. Mais le jeune homme employait une partie de son temps à dessiner, et il allait en cachette chez le peintre Dominique Ghirlandajo, qui avait ouvert son école à Florence peu de temps après Verrocchio.

Quand le père et les oncles de Michel-Ange surent qu'il s'occupait de peinture, ils s'indignèrent

contre lui ; ils allèrent même jusqu'à le frapper, pour le faire renoncer à un art aussi roturier. Mais Michel-Ange continua d'aller chez Ghirlandajo. Il recevait de ce maître des leçons dont il avait à peine besoin ; car il devinait ce que les autres apprennent et ce qu'ils n'apprennent pas. Son coup d'essai, qu'il se choisit à lui-même, était un sujet de tableau fort difficile et alors fort à la mode, *la Tentation de saint Antoine*. Michel-Ange ne voulait copier personne ; il avait compris que tout dans les arts doit être emprunté à la nature. Mais dans un sujet aussi merveilleux, où la plupart des personnages avaient des formes arbitraires que l'observation n'avait jamais pu saisir, il était assez difficile d'être naturel et vrai. Comment peindre les démons d'après nature ? Michel-Ange, tout jeune qu'il était, se dit avec raison que les formes bizarres attribuées par la frayeur des hommes aux esprits infernaux, ne pouvaient être empruntées qu'aux réalités les plus repoussantes, combinées d'une manière nouvelle. Il allait donc tous les matins au marché aux poissons, observant avec une attention profonde les formes et les couleurs de tous les objets étalés devant lui ; il achetait de ses économies les poissons les plus difformes, et il les rapportait à l'atelier pour les dépecer, les étudier, et former ainsi, de leurs diverses parties ;

des monstres nouveaux qu'il semblait avoir créés. Le maître fut très mécontent de ce procédé. « Eh quoi! dit Ghirlandajo avec humeur, ce jeune homme ne pouvait-il pas prendre ses démons dans un de mes tableaux? » Cependant, quand l'ouvrage fut terminé, il eut beaucoup de succès; et Ghirlandajo ne manqua pas de dire partout que ce tableau sortait de son atelier[1].

Michel-Ange avait fait le premier pas, il était peintre; mais il ne fut point ébloui de sa nouvelle gloire. D'ailleurs il ne lui suffisait point d'être peintre: il voulut être sculpteur, et se mit à copier les modèles anciens. Un de ses confrères à qui l'on avait prêté une tête antique la lui confia, et Michel-Ange l'imita si fidèlement que c'était à s'y méprendre, au point que son ami garda l'original et rendit la copie. La méprise n'aurait point été aperçue, si Michel-Ange n'en avait fait avec ses camarades un sujet de plaisanterie. Plus d'une fois, dans la suite, il se procura des originaux par ce moyen. C'est un genre de vol qui n'est pas permis à tout le monde, et qu'à Lacédémone on aurait trouvé fort légitime.

Le jeune Bonarotti prenait fort irrégulièrement les leçons de Ghirlandajo. La plupart du

(1) Histoire de la peinture en Italie, par M. B. A. A., Paris, 1817.

temps il errait dans Florence, au hasard, selon le caprice du moment, s'arrêtant partout où il y avait à voir et à étudier. Un jour il entre dans les jardins de Saint-Marc ; c'était au moment où l'on plaçait sur leur base quelques-unes des statues que Laurent de Médicis rassemblait à grands frais. Michel-Ange les dévorait des yeux ; il lui vint dans l'esprit d'en copier une ; c'était une tête de faune riant. Un des ouvriers qui étaient occupés à placer les statues, lui donne un morceau de marbre, et lui prête un ciseau. Médicis vint à passer comme le jeune sculpteur achevait sa tête de faune, dont il avait fait la bouche très ouverte pour exprimer le rire. « Comment, lui dit Laurent, tu as voulu faire un faune vieux, et tu lui as laissé toutes ses dents ! » A peine le prince est-il parti, que Michel-Ange ôte une dent à son faune. Le lendemain, Laurent, ravi de l'intelligence et de l'ardeur du jeune artiste, voulut l'attacher à son service et encourager ses heureuses dispositions. Le père de Michel-Ange ne voulait point y consentir, estimant la statuaire encore moins que la peinture ; mais le prince s'exprima de telle sorte qu'il fallut bien céder ; il prit le jeune homme dans son palais, et le traita comme son propre fils.

Combien les hautes facultés de l'artiste ne durent-elles point se développer dans ce palais des

Médicis, qui était comme le centre de la renaissance des arts! Laurent, que l'histoire a surnommé le Magnifique, et qui était vraiment grand puisqu'il aidait les autres à le devenir, encourageait Michel-Ange de toutes les manières. Il aimait surtout à jouir de l'enthousiasme du jeune homme, en lui montrant ces collections récentes, l'un des principaux trésors de la république, ces pierres gravées, ces vases, ces médailles, et toute cette antiquité qui sortait de terre, pièce à pièce, pour animer le génie moderne. Michel-Ange était de toutes les fêtes, de toutes les promenades, dans les jardins de Careggi ou dans ces délicieuses vallées d'Osciano ou de Cajano que Politien décrit avec amour, et où la cour lettrée de Médicis venait, comme autrefois les disciples de Platon, disserter, en présence d'une belle nature, sur les principes des arts et de la philosophie.

Une telle éducation eut bientôt doublé les forces d'un homme que la nature avait fait si grand. Il avançait, d'un pas égal, dans ses deux arts favoris, la peinture et la statuaire. Tandis que, sur quelques mots de Politien, il sculptait l'enlèvement de Déjanire et le combat des centaures, ou qu'il faisait cet amour endormi qu'on prit à Rome pour un ouvrage antique, et que le Cardinal Riario acheta deux cents ducats; il trouvait encore

du temps pour achever, dans l'église *del Carmine*, la chapelle de Masaccio[1].

A la mort de Laurent de Médicis (1492), il interrompit ses travaux, pour se livrer à de nouvelles études. Il s'enferma, à Florence, dans l'hôpital du couvent de *San-Spirito*. Là, il passait une partie des jours et des nuits dans une salle secrète, étudiant l'anatomie, non dans les livres, mais sur les corps qu'un religieux lui fournissait. Le premier ouvrage qu'il composa, en sortant de cette retraite où il avait mûri son talent par la connaissance approfondie de l'organisation humaine, ce fut, en sculpture, le David colossal qui fut placé à Florence sur la place du *Vieux-Palais*. Dans cet ouvrage, le style du maître avait pris un caractère tout nouveau. Ce n'était pas mieux que l'antique, car dans la sculpture les anciens n'ont pas été surpassés; mais c'était autre chose. En voyant le roi des Juifs, avec ses proportions gigantesques et sa physionomie inspirée, on ne pouvait se défendre d'une sorte de terreur religieuse; c'était une page de la Bible traduite en marbre. Dès ce moment, l'artiste fut nommé Michel-Ange *le Terrible*. *Le Terrible!* c'était le nom qu'à la même époque on donnait au Tzar Ivan III, qui à l'orient de l'Europe tirait du bloc la nation russe.

(1) Vasari, t. XIV. — Hist. de la peinture en Italie.

Jules II était depuis 1503 sur le trône pontifical; il ordonnait de grands travaux, en attendant qu'il fît de grandes choses. En 1506, il jeta les fondements de l'église Saint-Pierre de Rome, et l'architecte Bramante fit les premiers travaux. Le pape entendit parler de Michel-Ange, et il se hâta de l'appeler à sa cour. Il y avait sympathie entre ces deux âmes, aussi fortement trempées l'une que l'autre. En effet, si Jules II eût été artiste, il est probable qu'il aurait peint ou sculpté à la manière de Michel-Ange; et si Michel-Ange avait été pape, il n'aurait pas régné moins fièrement que Jules II. Le premier ouvrage que le pontife lui commanda, ce fut son tombeau. Michel-Ange alla lui-même à Carrare chercher le marbre nécessaire pour la merveille qu'il devait créer; il remonta le Tibre avec plusieurs navires chargés de blocs énormes, et la place de Saint-Pierre en fut longtemps couverte. Mais ce tombeau si fastueusement annoncé, et qui devait par sa grandeur et par sa beauté surpasser tous les anciens tombeaux, ne fut jamais exécuté[1].

A peine Michel-Ange avait-il mis le pied dans Rome, qu'il y avait trouvé des ennemis et des jaloux. Partout où paraissent les grands hommes,

(1) Vasari, t. XIV. — Condivi, Hist. de Michel-Ange.

ils sont quelque temps heurtés par la foule; car il faut qu'on leur fasse place, et personne ne se soucie de se déranger. Bramante, qui se sentait perdu si Michel-Ange mettait la main à l'œuvre, intrigua pour lui enlever la faveur de Jules II. Un jour que l'artiste de Florence était monté au Vatican, pour demander au pape le remboursement des avances qu'il avait faites, un palefrenier lui barra le passage, et lui déclara que Sa Sainteté ne pouvait le recevoir. L'évêque de Lucques, qui se trouvait là par hasard, dit au palefrenier : « Ne connaissez-vous donc pas cet homme ? — Pardonnez moi, mais j'agis par ordre ». Alors Michel-Ange retourna chez lui, et écrivit au pape ces mots : « Saint Père, j'ai été ce matin chassé du palais par vos ordres; c'est pourquoi je vous fais savoir que, si dorénavant Votre Sainteté veut me voir, elle devra me chercher ailleurs qu'à Rome. »

Après avoir envoyé cette lettre au pape, Michel-Ange prit la poste, et partit pour Florence. Le pape envoya cinq courriers sur sa trace, avec ordre de le ramener immédiatement; mais il était déjà sur le territoire Toscan. Jules II le redemanda à la république. Le gonfalonier Soderini le fit appeler et lui dit : « Tu as soutenu contre le pape une lutte telle que ne l'aurait point soutenue un roi de France; nous ne ferons pas la guerre pour toi; ainsi il ne faut

pas se faire prier, il faut partir[1]. » Et Michel-Ange se prépara en effet à partir, non pour Rome, mais pour Constantinople. Il voulait aller près de Soliman, qui lui avait fait des propositions par l'entremise de quelques moines franciscains. Michel-Ange, pour se venger du pape, voulait exécuter à Constantinople un ouvrage plus qu'humain, un pont sur le Bosphore entre l'Europe et l'Asie. Un tel ouvrage ne l'effrayait pas; car il était ingénieur, comme il était architecte, comme il était sculpteur, comme il était peintre; et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que dans tous les arts il était au premier rang.

Cependant ce grand homme ne quitta point l'Italie. Bientôt Jules II, vainqueur des Français avec lesquels il était en guerre, entra triomphant dans Bologne. Cet orgueil et cette audace, que d'autres ont blâmé dans ce pape, plut singulièrement à Michel-Ange, qui d'ailleurs était passionné pour l'indépendance de l'Italie. Il vint de lui-même à Bologne faire sa cour au pontife, et recevoir sa bénédiction. Ce fut alors que Jules II le chargea de faire sa statue colossale, pour la placer sur le portail de Saint-Pierre. Quand le sculpteur en eut fait

(1) Condivi, Histoire de Michel-Ange — Lettre de Michel-Ange découverte à Florence par M. Ciampi.

le dessin, il le présenta au pape. La main droite donnait la bénédiction; « mais que mettrons-nous dans la main gauche? dit le sculpteur, un livre? — Un livre! s'écria Jules II, non, non, une épée; car je n'entends rien aux lettres. Mais dis-moi, ajouta le Saint-Père, en montrant la main droite dont le mouvement était très décidé, cette main donne-t-elle la bénédiction ou la malédiction? — Elle menace le peuple s'il n'est pas sage, » répondit Michel-Ange. Mais la menace fut vaine : cette statue en bronze, qui avait coûté seize mois de travail et cinq mille ducats d'or, fut brisée par le peuple un jour d'émeute. Le duc de Ferrare en acheta les morceaux, garda la tête dans son musée, et avec le reste fit couler une pièce de canon, qui fut appelée la *Giulia*.

Après avoir commandé sa statue à Michel-Ange, Jules II lui fit faire ces grands travaux d'architecture et de peinture qui ont le plus illustré son nom, la coupole de Saint-Pierre et les fresques de la chapelle Sixtine. C'est dans cette chapelle qu'il a étalé aux yeux toute la poésie des Ecritures, et qu'il a donné à la peinture le style de Moïse et d'Isaïe. Mais l'envie ne se laissait point désarmer par de tels chefs-d'œuvre. Bramante, qui ne pouvait pardonner à Michel-Ange sa réconciliation avec Jules II, fut très bien servi par les circonstances.

Il avait dans sa famille un jeune homme né avec de merveilleuses dispositions pour la peinture, Raphaël d'Urbin; Bramante le présenta au pape en 1510. Cette année-là même, le jeune peintre donna ses premiers ouvrages, qui étaient déjà des chefs-d'œuvre : l'École d'Athènes, Justinien communiquant ses lois aux docteurs, et Grégoire IX publiant ses Décrétales.

C'est une chose ordinaire, dans les siècles où les arts ont été le plus cultivés, que la force, l'énergie et la facilité viennent d'abord, et ensuite la grâce, la délicatesse et le fini du travail. Euripide est venu après Eschyle, et Racine après Corneille. Et puisque j'ai nommé nos deux tragiques du dix-septième siècle, qui étaient aussi de grands peintres à leur manière, rien ne peut mieux, selon ma pensée, exprimer toute la différence qui sépare les deux artistes italiens. Les vierges de Raphaël ne sont-elles pas aux héros de Michel-Ange, ce qu'Esther et Iphigénie sont au Cid et à Cinna ? D'un côté, c'est la nature, c'est la réalité même, élevée à la plus haute puissance; de l'autre, c'est quelque chose de plus que le réel, c'est l'idéal dans toute sa pureté. Il est remarquable que Michel-Ange, parvenu à sa maturité, ait vu son jeune rival absolument du même œil que Corneille vit les débuts de Racine : il le regardait comme

un enfant, ayant du talent, mais sans aucune vigueur, et bon tout au plus pour la peinture à l'huile; car Michel-Ange, accoutumé à peindre à fresque, disait que la peinture à l'huile ne convenait qu'à des femmes ou à des paresseux. Il se mêlait aussi à ce qu'éprouvait Michel-Ange, non pas un sentiment de jalousie (car en vérité de quoi aurait-il pu être jaloux?), mais quelque chose de ce dépit dont les plus grands hommes ne peuvent se défendre, quand le vulgaire, qui est accoutumé à leur gloire et à qui il faut de nouveaux dieux, exalte outre mesure un jeune débutant. Ici pourtant il n'y avait pas lieu d'accuser le public romain; car Raphaël méritait l'enthousiasme dont il était l'objet, et déjà l'école romaine lui devait le caractère qui la distingue entre toutes les autres, la pureté des formes et la perfection du dessin.

Ce fut alors que le génie des arts commença à passer les Alpes. Après la bataille de Marignan, Léonard de Vincy vint en France avec François Ier. Il était vieux et dégoûté de l'Italie, où il n'y avait plus de place que pour Michel-Ange et pour Raphaël. Il quitta son pays à soixante-quatre ans, pour n'y plus rentrer. Mais le climat de la France ne fut favorable ni à sa santé ni à son talent. Le Roi eut beau le nommer son peintre ordinaire, et

ajouter à ce titre une pension de sept cents écus, le génie de Léonard était glacé. Il avait été peintre. Il était encore ingénieur, et, sur le modèle de ce qu'il avait fait autrefois en Lombardie, il dressa le plan de quelques canaux, qui devaient être exécutés dans les environs de Romorantin. Il mourut en 1519, non pas à Fontainebleau, comme on l'écrit ordinairement, mais dans une maison royale appelée *le Cloux*, à un quart de lieue d'Amboise[1].

André del Sarto, peintre florentin, vint aussi en France; il fit le portrait du Dauphin, et fut chargé d'aller en Italie acheter, pour le compte du roi, des tableaux et des antiques. C'était un peintre fort distingué, mais un mandataire peu scrupuleux, à ce qu'il paraît; car il dépensa en route, pour ses plaisirs, l'argent qu'il avait reçu pour acheter des objets d'arts. François Ier appela d'Italie Benvenuto Cellini, qui devait exécuter plusieurs grands travaux[2], mais qui repassa

(1) On peut voir dans l'*Histoire de la peinture en Italie* une lettre datée de cette résidence, et adressée aux frères de Léonard de Vincy par un de ses élèves, Melzi, qui avait assisté à ses derniers moments.

(2) Il nous reste de Benvenuto Cellini un bas-relief en bronze, qui était destiné au château de Fontainebleau, et qui est aujourd'hui placé au-dessus des *Cariatides* de Jean Goujon, dans le Musée des Antiques, au Louvre.

les Alpes parce qu'il n'avait pas su se rendre agréable à la duchesse d'Etampes. Le Primatice apporta d'Italie plus de cent vingt-cinq statues antiques, une grande quantité de bustes, les creux de la colonne Trajane, du Laocoon, de la Vénus, de la Cléopâtre, et de toutes les figures les plus célèbres. Ces antiques furent coulés en bronze et placés dans le château de Fontainebleau, par les soins de Vignole, célèbre architecte italien, que François Ier s'était également attaché. Vignole, ou plutôt Barrozzio (car Vignole était le nom de son pays), est auteur d'un traité fort estimé sur les cinq ordres d'architecture. Un architecte français, Pierre Lescot, commença le vieux Louvre, en 1541. Il bâtit la fontaine des Innocents, dont Jean Goujon a fait les sculptures. Germain Pilon, le premier sculpteur qui ait su rendre le caractère des étoffes, orna de ses statues le cloître des Grands-Augustins, la Sainte-Chapelle et plusieurs autres églises de Paris. Philibert de Lorme, protégé par Catherine de Médicis, construisit la partie la plus ancienne et la plus élégante du château des Tuileries. Jean Cousin est célèbre à la fois comme sculpteur et comme peintre. Parmi ses ouvrages de sculpture on cite le tombeau de l'amiral Chabot, et parmi ses tableaux un *Jugement dernier*, qu'il

composa pour les Minimes de Vincennes. On l'accusa d'être protestant, parce que sur un vitrail de Saint-Romain de Sens il avait mis un pape en enfer au milieu des démons.

François Ier fit faire son portrait par le Titien. La plupart de ces souverains que nous avons vus agir dans le seizième siècle, Paul III, Charles-Quint, François Ier, Soliman, le Titien les vit poser devant lui, et nous a laissé leur portrait. Il a recommencé trois fois celui de Charles-Quint. Un jour, il avait laissé tomber son pinceau en travaillant; l'empereur le ramassa, et le rendant au peintre: « Le Titien, dit-il, est digne d'être servi par César ». Et l'artiste fut fait comte de l'empire. Le Titien appartenait à l'école vénitienne, qui avait été fondée vers l'an 1500, par Giorgion Barbarelli. Mais nul ne poussa plus loin que le Titien la fraîcheur et la vivacité du coloris. C'est le signe distinctif de l'école vénitienne, qui n'a point dégénéré sous le Tintoret, digne élève du Titien.

Un jeune homme de Correggio, voyant un jour un tableau de Raphaël, s'écria: *Et moi aussi je suis peintre!* et ce jeune homme fut le Corrège; il fonda l'école lombarde vers 1520, et peignit à fresque le dôme de la cathédrale de Parme[1]. Ra-

(1) Vasari, t. VII.

phaël, dont le génie a formé le Corrège et Jules Romain, était arrivé dans le dessin à une perfection inimitable. Ses figures, en reproduisant la beauté des formes antiques, étaient animées d'un souffle divin qui n'appartenait qu'à lui. Tout en ornant Rome de ses chefs-d'œuvre, il avait envoyé à la France saint Michel et la Sainte-Famille; car c'est une opposition de plus entre les deux plus grands peintres de l'Italie : Raphaël, comme Léon X son patron, était beaucoup mieux disposé pour la France que Michel-Ange; Michel-Ange, passionné pour l'indépendance de l'Italie, aimait les Français comme Jules II[1].

Mais la carrière de Raphaël devait être courte : il mourut à trente-sept ans, laissant inachevé son plus bel ouvrage *la Transfigüration* (1520). Michel-Ange, qui l'avait devancé, resta debout après lui. Il était encore dans toute la vigueur de son talent, et il était dans sa destinée d'assister aux funérailles de tous les artistes ses contemporains.

(1) En 1529, Michel-Ange construisit à Florence des fortifications, dont on voit encore les restes. La ville était alors assiégée par les troupes de Charles-Quint et du pape Clément VII. C'était après le traité de Cambrai, qui rétablissait les Médicis, et livrait l'Italie à la discrétion de l'empereur. Plus tard, Alexandre de Médicis voulut faire construire à Michel-Ange une citadelle destinée à opprimer la ville; il refusa.

Il vit encore briller et mourir plusieurs générations de peintres, de sculpteurs, d'architectes. Toutes les écoles de peinture se développèrent de son vivant : l'école florentine, d'où il était sorti, si l'on peut dire qu'il fût sorti d'aucune école, lui qui avait toujours marché seul; l'école romaine, l'école vénitienne, l'école lombarde. Il ne restait plus à fonder que l'école bolonaise, celle des Carrache, qui appartient à la fin du seizieme siècle et au commencement du siècle suivant.

Négligé sous Léon X, Michel-Ange continua ses travaux sous Clément VII et sous Paul III. C'est à l'âge où le génie s'éteint d'ordinaire, qu'il composa le *Jugement dernier*, le plus étonnant effort de la peinture moderne. Et quand il approcha du terme, quand les forces lui manquèrent, aveugle et octogénaire, il venait toucher d'une main tremblante le torse antique qu'il ne voyait plus, ou bien il se réfugiait dans le monde des idées, il faisait encore des vers; car il était poète aussi, afin qu'il ne lui manquât rien de ce qui peut charmer les hommes, et qu'il fût au seizième siècle la représentation de l'art tout entier. Aussi, pour tracer un tableau des arts à cette époque, nous n'avons eu, en quelque sorte, qu'à écrire la biographie de ce grand homme; c'était un cadre immense, où tout est venu naturellement se placer. Michel-Ange

mourut à Rome, à quatre-vingt-neuf ans, en 1564, quand tous les grands hommes du siècle étaient morts.

La France n'avait pas seule participé à la gloire de l'Italie. Les arts commençaient à être cultivés dans toute l'Europe. Albert Durer, de Nuremberg, avait fondé l'école allemande. Un peintre hollandais, Jean Vermeyen, avait suivi Charles-Quint dans son expédition contre Tunis; à son retour, il reproduisit les principaux faits de la campagne dans six grands tableaux qu'on admire encore aujourd'hui au palais du Belvéder. Holbein, qui est né à Bâle, mais qui appartient à l'école flamande, nous a laissé le portrait d'Érasme, de Thomas Morus et de la plupart des grands hommes du siècle. L'école espagnole était fondée, et Velasquez, né en 1594, devait bientôt l'illustrer par ses chefs-d'œuvre. L'Angleterre n'avait point d'artistes à citer; mais Henri VIII avait suivi de loin l'exemple de François Ier; il avait attiré quelques étrangers dans ses États. Il protégea Holbein, il l'admira, et répondit, à un seigneur qui se plaignait de l'artiste, que de sept paysans il ferait quand il voudrait autant de lords, tandis qu'il ne pourrait avec sept lords faire un seul Holbein. La Russie, qui pour bâtir ses églises était réduite à faire venir non-seulement des architectes, mais des

maçons étrangers[1], la Russie, au seizième siècle, croyait avoir des peintres; ses annalistes citent le peintre russe Féodor Edikéef[2]. Les peintures qui décoraient la basilique de l'Assomption étaient si belles, qu'en les voyant pour la première fois, le Tzar et ses boyards, grands connaisseurs assurément, s'écrièrent : *Voilà les cieux ouverts!*

L'Italie et l'Allemagne se sont disputé longtemps l'invention de la gravure; mais on sait qu'à la fin du dernier siècle, le procès a été jugé en faveur de l'Italie. Ce fut un orfèvre de Florence, Maso Finiguerra, qui trouva, non pas l'art de graver en creux sur métal, art fort anciennement connu, mais l'art d'imprimer des estampes, c'est-à-dire l'art de tirer sur papier des épreuves d'une planche gravée sur métal. Cette invention, due en partie au hasard, date de l'année 1452, comme l'atteste une ancienne épreuve conservée dans le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale[3].

(1) Voyez t. I, page 444.

(2) Karamsin, Hist. de Russie, t. VII, ch. 3.

(3) Finiguerra, formé, dit-on, à l'école du peintre Masaccio, était un fort habile dessinateur, et excellait dans l'art de *nieller*. Cet art, fort usité en Italie jusqu'à l'époque de Léon X, consistait à répandre dans les tailles d'une gravure, exécutée sur métal, une espèce d'émail noirâtre, que les Italiens appelaient *niello*, du latin *nigellum*. Vasari raconte qu'un jour une femme,

Les Allemands attribuaient l'art d'imprimer des estampes à Martin Shœngauer; mais la date authentique des épreuves de cet artiste ne remonte point au-delà de 1466. Maso Finiguerra eut de dignes successeurs en Italie. Le poème du Dante fut publié à Florence, en 1481, avec des gravures de Baccio Baldini. Plus tard, Marc-Antoine Raimondi, de Bologne, fut le graveur favori de Raphaël; son burin reproduisait, avec une merveil-

portant un paquet de linge mouillé, le déposa sur l'établi de Finiguerra, sans faire attention qu'il s'y trouvait une planche prête à être *niellée*. Quelque temps après, quand cette femme reprit son paquet, l'artiste fut très étonné de voir tout le travail de sa gravure fidèlement empreint sur le linge humide. Il répéta l'expérience, en substituant au linge un papier humecté, et l'art d'imprimer des estampes fut trouvé. Telle était la tradition consacrée en Italie; mais on ne connaissait aucune épreuve sur papier des gravures de Finiguerra. L'abbé Zani en découvrit une en 1797, à la bibliothèque royale de Paris; c'était une épreuve authentique d'une *Paix*, gravée et *niellée* par Finiguerra, en 1452, pour l'église de Saint-Jean-Baptiste de Florence. En 1802, l'abbé Zani a fait part de sa découverte au monde savant, dans un ouvrage intitulé: *Materiali per servire alla storia dell' origine e de' progressi dell' incisione in rame*. M. Duchesne aîné, conservateur des Estampes à la bibliothèque du roi, a recueilli tout ce qui se rapporte à l'origine de la gravure, dans son *Essai sur les nielles*, publié en 1827.

leuse fidélité, le dessin si pur et si harmonieux du peintre romain.

La musique fut en grand honneur au seizième siècle. Chaque nation la cultiva avec le caractère qui lui était propre, et déjà l'on distinguait la mélodie italienne et l'harmonie allemande. La musique dramatique n'existait point encore ; mais la musique religieuse était à son plus haut point de perfection. On connaît ces cantiques à la Vierge, *Laudi spirituali*, d'un style si simple et d'une mélodie si touchante, que chantaient en chœur les confréries italiennes. La chapelle Sixtine redit encore les accents inspirés de Palestrina, et ce *Miserere* dont l'expression était d'accord avec le jugement dernier de Michel-Ange. On cite encore du même artiste un morceau qu'il composa à l'occasion du tremblement de terre de 1575. Emilio del Cavaliere se fit un nom dans ce genre de musique moins sévère qui était l'ornement obligé des fêtes de cour, dans la musique de danse et de concerts. En France, comme en Allemagne et en Italie, on cultivait la musique sacrée. Le maître de chapelle de François Ier, Jean Mouton, rivalisait avec Nicolas Grombert, maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint. Bourgeois et Gudimel mirent en musique les psaumes de Marot. Mais la France était le pays de la chanson ; les

chansonnettes de Clément Jannequin étaient chantées même en Italie.

Le goût de l'art musical devint tellement populaire, que l'on établit des professeurs de musique dans les Universités. Les souverains, les hommes célèbres étaient presque tous musiciens: Henri VIII jouait de la flûte et du clavecin; Charles IX était assez fort sur le violon; Elisabeth était une virtuose sur l'épinette. Luther voulait réformer le chant d'église, en même temps que le dogme et la discipline. L'art de fabriquer les instruments avait fait de grands progrès au milieu du seizième siècle. Les luthiers de Crémone étaient célèbres, entre autres les Amati, dont les instruments étaient renommés dans toute l'Europe. Le violon, diminutif de la viole, commença à être mis en usage dans les premières années du seizième siècle. Il paraît qu'il fut d'abord fabriqué en France; car on voit, dans plusieurs compositions, qu'on lui donnait alors, en Italie, le nom de *Violino alla Francese*[1].

Nous touchons enfin au terme de cette longue galerie où nous nous sommes efforcés de réunir toutes les splendeurs du seizième siècle. L'histoire, tout en constatant l'état des peuples, doit une

(1) M. Fétis, écrits divers sur la Musique.

place à part à ceux qui ont le plus influé sur leur siècle et sur la postérité, aux grands hommes. La vie des grands hommes est ce qu'il y a de plus curieux et de plus instructif à étudier dans le passé; car c'est en eux surtout qu'éclate la force humaine. Instruments de la Providence, c'est par eux que s'accomplit la destinée des peuples. Aussi, au lieu de nous borner à des considérations générales sur les colonies, sur la réforme, sur la politique, nous avons suivi Colomb sur son vaisseau; nous avons cherché Luther à l'université de Wittemberg, à la diète de Worms, au château de Wartbourg. Nous avons accompagné dans le conseil ou sur les champs de bataille ceux qui ont agi, ceux qui ont parlé, les capitaines, les ministres, les rois, Bayard, Lautrec, Gonzalve, Doria, Barberousse, Ximenès, Wolsey, François Ier, Léon X, Charles-Quint, Soliman. Et pour exprimer le progrès des lettres, de la philosophie, des sciences et des arts, nous n'avons eu qu'à montrer Erasme dans son cabinet, Ramus dans sa chaire, Copernic à son observatoire, Michel-Ange dans son atelier.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les hommes célèbres de cette époque, quel que soit le sujet auquel ils aient appliqué leur génie, c'est l'unité de leur pensée et la constance de leurs travaux. Nous les avons vus s'attacher de bonne heure

à un but qu'ils ont poursuivi toute leur vie, résistant aux obstacles, aux revers, au succès même. Pénétrez dans leur conscience, et cherchez les motifs qui les ont fait agir; vous ne trouverez dans la plupart, du moins dans ceux dont le nom est resté le plus grand, ni la soif de l'or, ni l'amour effréné des distinctions sociales. La vie n'était pour eux qu'une haute mission, consacrée tout entière à réaliser une grande pensée. Tant de courage, tant de simplicité nous étonne; et quand nous fouillons les décombres de ce siècle privilégié, nous éprouvons une émotion profonde, comme le laboureur qui découvre en creusant son champ, à travers les casques vides et les armures rouillées, des ossements d'une grandeur inconnue.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME SECOND.

LIVRE III.

HISTOIRE INTÉRIEURE DE L'EUROPE, DEPUIS LA RÉFORME DE LUTHER JUSQU'A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

LIVRE IV.

DE LA PHILOSOPHIE, DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS EN EUROPE, DEPUIS 1492 JUSQU'A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

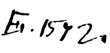
CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.




Ei. 1592.

